

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
(EHESS)

CENTRE D'ETUDES AFRICAINES

Formation Doctorale: Anthropologie Sociale et Ethnologie

(OPTION: Anthropologie du Développement)

**CONTRIBUTION A L'ETUDE DES TRANSFORMATIONS SOCIO-
AGRAIRES EN AFRIQUE TROPICALE**

Une approche anthropologique des politiques d'innovation dans
l'agriculture en pays sans méridional

(BURKINA FASO)

THESE DE DOCTORAT

(Arrêté du 5 juillet 1984)

Présentée par

Patrice TOE

Sous la Direction de

Monsieur le Professeur

Emmanuel TERRAY

Année Universitaire 1993-1994

A la mémoire de ma grand-mère Toé née Dôkoura Marie-Madeleine Naa Ki
rappelée à Dieu le 15 juillet 1993.

AUANT PROPOS

Cadre institutionnel

Le document actuel consigne les résultats d'études doctorales entreprises depuis 1990 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris, à partir d'un projet (Cf. TOE P. Les transformations socio-agraires en pays san: approche méthodologique, 1990, EHESS) élaboré sous la Direction conjointe de MM. les Professeurs Elikia M'bokolo et Emmanuel Terray. Depuis 1991, nous nous sommes attelé à collecter les matériaux nécessaires à la matérialisation de notre thèse. Les pages introductives qui vont suivre précisent les conditions scientifiques et techniques, théoriques et pratiques, dans lesquelles nos investigations ont été abstraitement conçues et matériellement conduites. Mais auparavant nous tenons à préciser les circonstances institutionnelles qui ont permis le bon déroulement de cette étude et à exprimer notre gratitude à l'endroit de tous ceux, services, institutions et personnes, qui ont facilité ces investigations, le traitement des données, et l'élaboration de ce travail.

Sur le plan institutionnel, notre séjour scientifique au Burkina Faso a été possible grâce à une allocation de recherche qui nous a été attribuée par le département SUD (Société, Urbanisation, Développement) de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM). Au sein de ce département, en cette année universitaire 1990-1991, l'intérêt de notre problématique scientifique, centrée sur "l'inadéquation de l'action des institutions intervenantes à la réalité sociale et culturelle de la société appréhendée, ce qui placerait celle-ci en situation de dépendance", relève de l'anthropologie du développement, domaine auquel ressortit un

programme de recherche de l'UR 5C "Réseaux, territoire et dynamiques régionales" que conduit M. Alfred Schwartz depuis déjà un an sur "les tenants et les aboutissants de l'économie cotonnière". C'est auprès de celui-là que, durant deux ans, nous nous sommes nourri de son expérience et de sa réflexion.

Remerciements

Au-delà du souci de rendre justice du soutien financier et matériel de l'ORSTOM dont nous avons bénéficié, c'est un sentiment naturel de gratitude que nous manifestons envers tous ceux qui ont contribué moralement et matériellement à l'élaboration de ce document, plus particulièrement à :

- M. Emmanuel Terray, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), qui, nonobstant ses multiples occupations, n'a ménagé ni sa peine ni son temps pour diriger cette thèse;
- M. Alfred Schwartz, Sociologue, Directeur de Recherches à l'ORSTOM, qui a suivi pas à pas l'évolution de nos travaux de terrain et la mise en forme du document final;
- M. Pierre Gondard, Géographe à l'ORSTOM-Montpellier, Responsable de l'UR 5C, avec qui nous avons passé ensemble 24 heures sur le terrain, pour ses suggestions et conseils;
- M. Joël Bonnemaïson, Responsable du département SUD (Société, Urbanisation, Développement) de l'ORSTOM, avec qui nous avons constamment discuté de l'état d'avancement du travail, à chaque fois que son emploi du temps le permettait;

III

- M. Elikia M'bokolo, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), pour l'enrichissante réflexion qu'il nous a prodiguée et qui nous a permis d'élaborer notre projet de recherche;
- Mme S. Denèfle, Sociologue à l'Université de Nantes, M. Michel Aghassian, Maître de Conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et M. Yves Fauré, Economiste au centre ORSTOM de Ouagadougou, pour leurs suggestions et conseils.

Au Burkina Faso nous avons trouvé auprès de diverses personnes et institutions un ensemble de conditions qui ont favorisé la mise en oeuvre pratique de nos différentes opérations de recherche, tant sur le plan de la conduite des investigations que sur celui des outils mobilisés pour l'exploitations des données. Nous pensons:

- à l'antenne ORSTOM de Ouagadougou, dont le Directeur M. Georges Grandin et tout le personnel n'ont ménagé aucun effort pour nous faciliter le séjour et pour nous mettre dans les conditions favorables de travail. Nous ne saurions oublier M. Dominique Rémy, informaticien, qui nous a aidé dans le traitement informatique et nous a prodigué des conseils de traitement statistico-informatiques sur des logiciels tels le Dbase III plus et le SAS système, et M. Adama Traoré, géographe, à qui nous devons toute la confection cartographique. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance;

- au Centre Régional pour la Promotion Agro-Pastorale (CRPA) de la Boucle de Mouhoun, dont le Directeur, M. Oula Coulibaly, a bien voulu faciliter nos investigations auprès des structures dépendant de son autorité. Mention particulière doit être faite à M. Emmanuel Habou, enquêteur-CRPA qui a réalisé pour nous les mesures des parcelles et les calculs topographiques;

- à L'Association pour le Développement de la Région de Toma (ADRTOM) à Toma, à l'Office pour le Développement de l'Eglise à Ouagadougou et à Toma, à l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) à Toma et à la Circonscription FJA de Tougan pour la franche collaboration de leurs responsables respectifs durant notre séjour dans la région, en assurant informations et soutiens complémentaires;

- aux responsables administratifs de la province du Sourou, et notamment des cinq départements (Toma, Gossina, Yaba, Tougan, Koungny, Gassan) où se sont déroulés nos travaux de terrain, pour leur disponibilité.

Nous avons aussi le plaisir de dire notre reconnaissance à tous ceux à qui, en France et au Burkina, nous devons ce travail. Nous pensons particulièrement à Andréa Ouléné, Catherine Roy, Aboubacar Bary, Cyriaque Ki, Clément Ki, Diè Martin Sow, Dièneba Ouattara, Diéudonné Congo, Fourou Ki, Issa Garané, Joseph Toé, Nicolas Paré, Théophile Ouédraogo, Viaud Jean, Yacouba Yaro, et tous ceux dont le nom n'a pu être cité. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre gratitude pour leur encouragement.

Ces remerciements seraient incomplets s'il n'était pas indiqué que le bon déroulement des travaux, l'ampleur et la précision des informations obtenues sont dus surtout à l'esprit d'ouverture et à la disponibilité des paysans des villages enquêtés. Nous exprimons à cet effet toute notre reconnaissance aux aînés des lignages fondateurs des villages de Biba, Diouroun, Gossina, Goury, Kamba, Koin, Nimina, Pankélé, Soui, Soura, Tani, To, Yaba, et de Zouma, ainsi qu'à tous les habitants du village de Koin. Signalons qu'à Koin nous avons été aidé dans la réalisation de notre enquête par un guide, notre ami Fernand Ki, auquel nous disons un grand merci.

VI

| | | | |
|----|---|------|------------|
| ny | : | gn | de agneau |
| n | : | n | de vient |
| o | : | o | de pot |
| ô | : | o | de sol |
| õ | : | on | de son |
| s | : | s | de sel |
| u | : | u | de mou |
| ù | : | u | de choux |
| w | : | w | de western |
| y | : | y | de lyre |
| z | : | z, s | de mesure |

Pour la transcription des noms d'ethnie tels que Mosse, Nuna, Lela, Peul, Marka, etc., nous nous sommes basé sur la terminologie administrative admise actuellement au Burkina Faso. Ils sont tous marqués d'un signe "souligné" ou "___". Toutefois il sera fait usage du nom San (sg.) et Sanan (pl.), par conséquent, l'accord au pluriel qui est observé uniquement ici n'est qu'un choix arbitraire.

Signification des Sigles

Tout au long de notre travail, nous utilisons un certain nombre de sigles dont nous livrons ici les significations.

| | |
|-------------------|---|
| A.C.C. | Association Cotonnière Coloniale |
| A.D.R.TOM. | Association pour le Développement de la Région de Toma |
| A.D.S.T. | Association pour le Développement de la Sous-Préfecture de Toma |
| A.I.D. | Agence Internationale de Développement |

Même si une certaine modestie nous oblige à taire l'assistance, combien énorme, de notre famille à Sien où nous avons passé tout notre séjour de terrain, que le cercle de la famille trouve en cette thèse une satisfaction partagée. Que mon oncle Adama Ki, comptable en Côte-d'Ivoire, trouve ici l'aboutissement de l'échéance d'un contrat; celui qui a lié pendant plusieurs années un oncle à un neveu par la prise en charge des études par l'un, contre uniquement l'engagement de réussite par l'autre.

Nous tenons particulièrement à rendre hommage à la mémoire de notre tuteur Drissa Diallo, de notre oncle Charles Toé qui, de leur vivant, nous ont apporté assistance dans nos études. Paix à leur âme.

Système de transcription des termes locaux

Les termes et expressions vernaculaires utilisés tout au long de ce texte relèvent du dialecte */maka/* de la langue san. Leur système de transcription s'opère selon la phonétique africaine internationale. Tous les mots et expressions transcrits sont marqués des signes suivants "barre oblique-souligné-barre oblique" ou "/___/". Leurs prononciations se feront conformément aux valeurs suivantes données par A. Schwartz, exceptées ici les lettres ì, n, et ù:

| | | | |
|---|---|----------|----------|
| ã | : | an | de plan |
| e | : | e | de jeu |
| è | : | è | de grès |
| g | : | g | de gare |
| i | : | i | de pis |
| ì | : | i | de bien |
| k | : | k, c, qu | de corps |

VIII

| | |
|---------------------|---|
| C.N.D.E.S. | Caisse Nationale pour le Développement Economique et Social |
| C.N.D.I. | Caisse Nationale de Développement Industriel |
| CO.RE.M.M.A. | Coopérative Régionale de Montage de Matériel Agricole |
| C.R.P.A. | Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale |
| C.S.P.P.A. | Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles |
| C.V.C. | Conseil Villageois de Centre |
| D.C. | Développement Communautaire |
| D.FO.M.R. | Direction de la Formation du Monde Rural |
| E.H.E.S.S. | Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales |
| F.A.A.C. | Fonds d'Aide et d'Assistance en Coopération |
| F.A.C. | Fonds d'Aide et de Coopération |
| F.A.D. | Fonds Africain pour le Développement |
| F.C.F.A. | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| F.E.M.E. | Fédération des Eglises et Missions Evangéliques |
| F.G.M.B. | Fonds de Garantie pour la mortalité du Bétail |
| F.I.D.E.S. | Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social |
| F.J.A. | Formation des Jeunes Agriculteurs |
| G.J.A. | Groupement des Jeunes Agriculteurs |
| G.V. | Groupement Villageois |
| G.V.F. | Groupement Villageois Femme |
| G.V.H. | Groupement Villageois Homme |
| I.R.C.T. | Institut de Recherche du Coton et des Textiles Exotiques |
| M.A.G. | Marché Auto-Géré |

| | |
|-------------------|--|
| A.F.V.P. | Association Française des Volontaires du Progrès |
| A.O.F. | Afrique Occidentale Française |
| B.C.E.A.O. | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| B.N.D. | Banque Nationale de Développement |
| B.O.A.D. | Banque Ouest Africaine de Développement |
| C.A.T. | Crédit Agricole de Toma |
| C.C.A.Z. | Centre de Culture Attelée de Zouma |
| C.C.C.E. | Caisse Centrale de Coopération Economique |
| C.C.F.O.M. | Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer |
| C.C.T. | Crédit Court Terme |
| C.D. | Comité Directeur |
| C.E. | Chef d'Exploitation |
| C.E.E. | Communauté Economique Européenne |
| C.E.R. | Centre d'Encadrement Rural |
| C.E.Z. | Centre d'Elevage de Zouma |
| C.F.C.I. | Compagnie Française de Côte-d'Ivoire |
| C.F.D.T. | Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles |
| C.F.J.A. | Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs |
| C.F.R. | Centre de Formation Rurale |
| C.I.L.S.S. | Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| C.I.T.E.C | Comptoir de l'Industrie Textile et Cotonnière |
| C.M.A.T. | Centre de Modernisation Agricole de Toma |
| C.M.T. | Crédit Moyen Terme |
| C.N.C.A. | Caisse Nationale de Crédit Agricole |

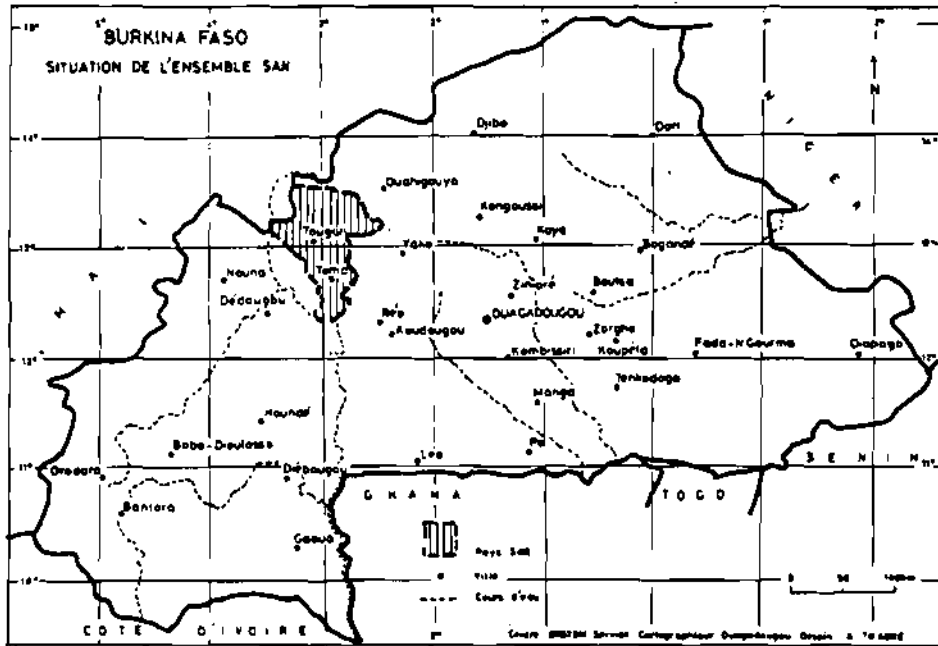
| | |
|---------------------|--|
| N.O.V.I.B. | Organisation Néerlandaise pour la Coopération Internationale au Développement |
| O.D.E. | Office pour le Développement des Eglises |
| Of.Na.Cer | Office National des Céréales |
| O.N.G. | Organisation Non Gouvernementale |
| O.R.D. | Organisme Régional de Développement |
| O.R.S.T.O.M. | Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer devenu Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération |
| P.A.P.E.M. | Point d'Appui à la Prévulgarisation et d'Expérimentation Multilocale |
| P.C.O.V. | Projet Coton Ouest-Volta |
| P.D.A.O.V. | Projet de Développement Agricole Ouest-Volta |
| P.D.A.-H.B. | Projet de Développement Agricole des Hauts-Bassins |
| P.D.A.-V.N. | Projet de Développement Agricole de la Volta-Noire |
| P.T.T. | Poste Transport et Télécommunication |
| S.A.T.O.M. | Société Anonyme des Travaux d'Outre-Mer |
| S.H.S.B. | Société des Huiles et Savons du Burkina |
| S.I.P. | Société Indigène de Prévoyance |
| S.M.P.R. | Société Mutuelle de Prévoyance et de Production Rurale |
| S.N.V. | Association Néerlandaise pour l'Assistance au Développement |
| So.Fi.Text. | Société burkinabè des Fibres Textiles |
| S.P.A. | Service Provincial de l'Agriculture |
| S.P.T. | Société de Prévoyance de Tougan |
| SY.N.AGRI. | Syndicat National des agents de l'Agriculture |
| T.A.M.S. | Tippetis-Abbett-Marc Carthy-Stratton |

| | |
|---------------|------------------------------|
| T.O.M. | Territoire d'Outre-Mer |
| T.R. | Technique Rurale |
| U.E.A. | Unité d'Encadrement Agricole |
| U.P.A. | Unité de Production Agricole |
| Z.E.A. | Zone d'Encadrement Agricole |

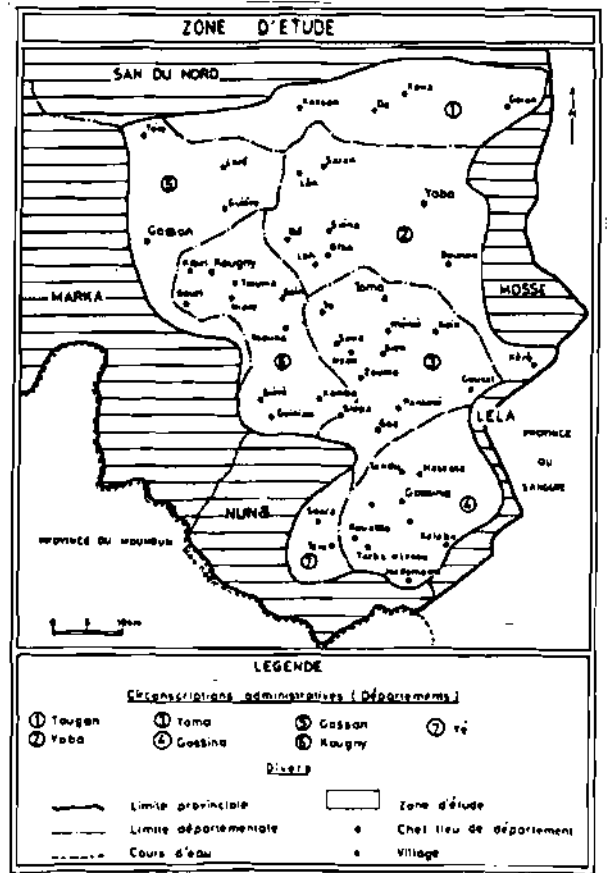
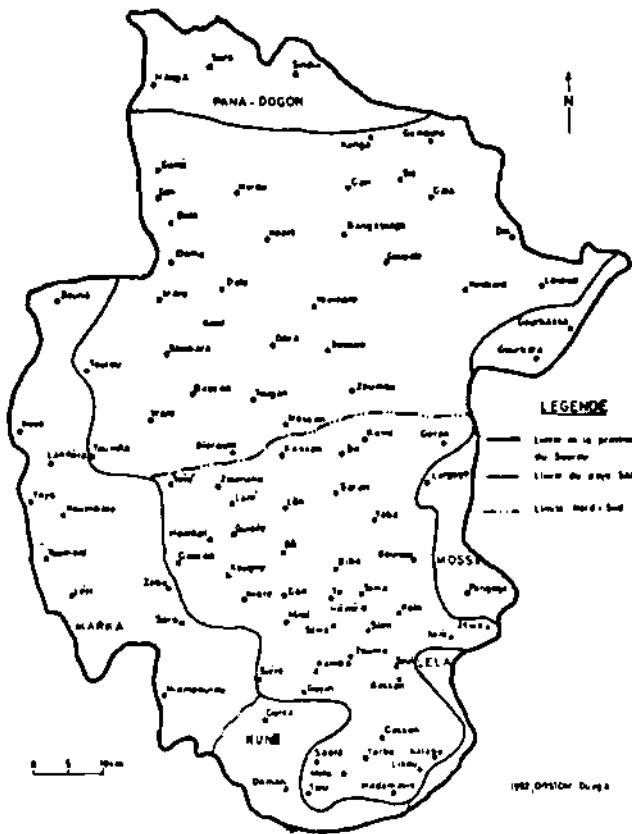
INTRODUCTION

Figure n° 1

Situation de l'ensemble san et présentation de la zone d'étude
(Inspirée de S. PLATIEL, 1974.)



LE PAYS SAN ou SANPIE



Présentation

Les sociétés africaines ont su élaborer dans le passé de brillantes civilisations agraires, dont le fondement réel était l'économie d'auto-subsistance. Elles ont su s'adapter aux conditions, souvent très hostiles, de l'environnement, dans le souci de concilier la nature et l'homme. Mais, depuis presque un siècle maintenant, ces sociétés sont aux prises avec les mouvements de transformation, par le biais principalement de la diffusion de l'économie monétaire. Cette dernière a ébranlé l'Afrique traditionnelle, sous l'impulsion conjuguée des politiques coloniales et néo-coloniales de développement, de sorte à lui imposer une véritable mutation, tout en affectant par la même manière ses structures aussi bien sociales qu'agraires.

Le Burkina Faso (ex: Haute-Volta) comptait, au recensement de 1985, 7.976.019 habitants, pour une superficie de 274.000km². Il figure parmi les 20 pays les moins avancés du monde. Dans ce pays, comme ailleurs en Afrique, l'examen des effets sociaux des transformations agraires pourrait ne pas concerner qu'un secteur de la vie économique; car c'est toute la vie sociale qui est ici mise en cause. En effet, l'agriculture ne constitue pas seulement dans ce pays la base de l'économie; elle représente la seule activité économique réellement pratiquée au niveau de l'ensemble de la population, et en absorbe la proportion de 88%.

Dans ce branle-bas de mutation, l'agriculture constitue un mode de vie global; et les activités agricoles sont liées à de nombreuses relations typiques qui résistent encore aux modernismes. On pourrait alors penser avec D. Paulme ¹ que, là même où les conditions économiques paraissent devoir

¹ D. PAULME , 1960.

apporter des changements définitifs, le passé garde encore son emprise et les institutions traditionnelles demeurent à la base de la plupart des relations sociales. Or, de l'époque coloniale à l'indépendance de ce pays en 1960, et après celle-ci, les autorités ont accordé une priorité à l'agriculture, secteur qu'il fallait structurer, moderniser en vue de constituer les bases d'une économie moderne. Il fallait opter pour une stratégie qui, s'appuyant simultanément sur les programmes de développement rural et sur la création de nouveaux espaces agricoles, visait à terme deux objectifs constants:

- augmenter la production, rechercher l'auto-suffisance alimentaire;
- développer les cultures de rente au bénéfice du paysan et des industries locales.

Dès lors, ces deux objectifs furent intégrés dans l'axiome de base des responsables du développement agricole: les sociétés rurales devraient désormais produire plus et s'intégrer aux réseaux d'échange internationaux. Cette approche, résolument moderniste, s'appuyait sur le principe de l'inefficacité des techniques de production et de l'organisation de la société ². Elle posait, comme préalable au progrès des campagnes, la nécessité de leur remplacement: substituer aux méthodes traditionnelles de production des techniques et des moyens exogènes à plus forte productivité, remplacer les anciennes structures sociales, changer la mentalité des paysans. C'est alors un nouveau projet de société qui est défini par opposition à l'ancien. Le succès de l'un impliquait la disparition de l'autre.

² Nous reviendrons sur les différentes théories qui, depuis, ont connu une certaine dynamique.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs organismes, projets, et/ou institutions nationales et internationales ont eu à conduire des opérations à travers le territoire national. Ces opérations, dites de développement, avaient des orientations souvent précises - celles par exemple de promotion d'une culture de rente (coton, arachide, sésame), d'une culture vivrière (riz surtout), ou de promotion de méthodes culturales (semis en ligne, utilisation d'engrais, introduction de la charrue, etc.) - et très souvent floues - celles de promouvoir le monde rural dans sa globalité (amélioration des conditions de vie des paysans, etc.). L'histoire de leur évolution appelle quelques observations.

En 1951, démarra "l'opération coton" menée par la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.); selon les rapports de la compagnie, durant les années 1960, la production du coton-graine commercialisée est passée de 2.700 tonnes pour la campagne de 1960/1961 à 6.000 tonnes en 1962/1963 et à plus de 32.000 tonnes en 1968/1969.

La riziculture mécanisée a été introduite en Haute-Volta de 1954 à 1958, puis elle a été abandonnée. A la même époque, furent créées des fermes, dont la plupart furent abandonnées. C'est alors que des champs de démonstration furent établis, mais il n'en résulta guère d'effets de diffusion. Enfin, des coopératives furent lancées, mais elles restèrent, le plus souvent, des structures vides.

Durant les 30 dernières années, les tentatives de réorganisation de l'économie rurale se sont poursuivies jusqu'à nos jours à travers l'action de plusieurs institutions étatiques et non étatiques. Mais les actions entreprises par les Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.), depuis une vingtaine d'années, puis reprises par les Centres Régionaux de Promotion

Agro-Pastorale (C.R.P.A.) en 1987, n'ont eu jusque-là que des effets médiocres.

Toutes ces institutions ont, d'une manière ou d'une autre, eu des influences sur le paysage agraire. Alors, quels ont été leurs résultats? Quels ont été leurs impacts réels sur l'évolution économique du pays? Les points de vue sont variés et parfois même négatifs. Les réactions des différents groupes sociaux n'ont pas été les mêmes dans tout le pays. Aussi, pour beaucoup de responsables politiques, l'agriculture connaît encore cet état d'arriération se traduisant par un déficit céréalier qui ne cesse de s'aggraver (121.000 tonnes en 1973/74, 14.000 tonnes en 1977/78, 474.000 tonnes en 1990/91 selon les sources officielles), et par la dégradation constante des conditions de vie dans les campagnes. Notre préoccupation essentielle est de savoir si l'inadéquation relative des différentes politiques nationales et/ou internationales de développement local ne placerait pas les campagnes dans une situation de dépendance. Un questionnement auquel nous nous proposons de réfléchir à partir des transformations socio-agraires en pays san.

Choix du sujet

Le choix d'une étude sur les transformations socio-agraires en pays san n'est pas prémédité. Il résulte du fait que, depuis les tentatives de l'Etat burkinabè d'opérer des transformations dans les campagnes, l'acceptation et l'adoption de nouvelles techniques sont confrontées à plusieurs pesanteurs sociales et culturelles. En dehors de l'exemple des groupements Naam³ du

³ Les groupements Naam sont des coopératives agricoles créées dans le Yatenga à l'initiative d'une O.N.G. appelée "6S" (Savoir Se Servir de la Saison Sèche au Sahel).

Yatenga (Centre Nord du Burkina), étudiés par B.L. Ouédraogo ⁴, et qui semble être une réussite des actions menées en faveur du monde rural, nulle part dans le pays les institutions ne font preuve d'efficacité. Aussi, à l'état actuel de notre connaissance, il n'existe pas de travaux menés sur les institutions, ni sur leurs actions ni même sur leurs bilans en pays san. Les travaux qui pourraient s'y rapporter, d'une manière ou d'une autre, portent généralement sur le développement agricole dans l'Ouest. Cependant ces travaux ne rendent pas compte de la particularité de chacun des 38 groupes ethniques qu'y recense A. Schwartz ⁵.

La thèse de O. Dao ⁶, par exemple, dont nous ferons ici nôtre la démarche, même si elle nous rend compte du bilan de l'ancien O.R.D. de la Volta-Noire, se limite par sa généralisation à tous les groupes sociaux que regroupait la région. En admettant avec J.-M. Kohler que "l'impact des sociétés d'intervention pour le développement ne peut être justement apprécié que dans les limites d'une grande région" ⁷, nous estimons, pour notre part, que les réactions des différents groupes sociaux n'ont pas été les mêmes partout. Opinion d'autant plus juste que la grande région à laquelle fait référence cet auteur est limitée au seul groupe mosse et, comme le dit J.-L. Amselle, "la sociologie de la domination coloniale ou impérialiste des années 1960-1970 est trop grossière pour saisir les particularismes locaux: telle société, en fonction de son passé et de sa culture, ne réagit pas de la

⁴ Cf. notre index bibliographique

⁵ A. SCHWARTZ, 1991.

⁶ O. DAO, 1987.

⁷ J.-M. KOHLER, 1971, p.3.

même façon que la voisine à une situation coloniale qui est, en gros, partout identique”⁸.

A l’instar des quelques groupes sociaux encore peu connus au Burkina, le groupe san fait figure de parent pauvre dans la littérature historiographique. A telle enseigne que l’on est amené à se poser la question de savoir sur quelles pratiques sociales reposent ici les opérations de développement. En effet, en dehors des travaux de l’ethnologue F. Héritier⁹, aucune étude systématique n’a été faite sur les Sanan. Ses recherches, qui ont porté essentiellement sur des thèmes tels que “la parenté”, “l’identité”, “l’esclavage”, se veulent, avant tout, n’être applicables qu’à la partie nord du pays. Il y a également la linguiste S. Platiel¹⁰, qui a travaillé sur “le parler samo de Toma”, localité située au sud. Même si ces différents travaux présentent la structure, les activités de la société et l’origine de son peuplement, la présentation que les auteurs font de la société est historique et précoloniale.

Les quelques travaux universitaires sur les Sanan (maîtrises...) portent sur des thèmes précis, tels que l’histoire et la religion, et abordent très peu l’évolution de l’agriculture; encore moins les opérations de développement. La rigueur d’approche de la société de certains de ces travaux, tel celui de H. Paré¹¹, par exemple, nous servira quelquefois de référence.

Au regard de ce qui précède, il nous a paru nécessaire de mener cette étude sur les transformations socio-agraires en pays san. Cette approche

⁸ J.-L. AMSELLE, 1990, p.227.

⁹ Cf. notre index bibliographique pour les écrits de cet auteur.

¹⁰ S. PLATIEL, 1974.

¹¹ H. PARE, 1984.

nous conduit à envisager, d'une part, les troubles apportés dans le secteur des relations sociales par le processus de la dynamique interne et, d'autre part, par l'influence des institutions évoquées plus haut. Il ne s'agira pas pour nous de nous en tenir aux seuls aspects quantitatifs. Il est indispensable d'orienter ailleurs les réflexions et d'essayer d'apprécier l'accueil que les Sanan ont réservé aux innovations proposées et l'impact que celles-ci ont pu avoir sur l'organisation et le fonctionnement de leur société et de leur agriculture.

La pertinence de notre thème se traduit aussi par la confrontation avec la question du développement. Tout dépend évidemment, dans ce type d'évaluation, du sens que l'on donne à la notion de développement. Sans entrer ici dans le débat théorique, dont le concept continue de faire l'objet, il nous a paru pertinent de réunir dans notre introduction quelques dimensions de l'appréhension du développement pour en identifier les grandes lignes de force, sous l'angle anthropologique.

Le caractère traditionnel de la société nous a conduit à réfléchir sur les différentes théories liées à la tradition et à la modernité. En effet, l'attachement aux traditions de sociétés telles que la société san a fait dire à certains chercheurs qu'elles ne sont pas porteuses de changement. C'est ainsi que le libéralisme et le socialisme s'accordent à dire que le développement passe par la destruction préalable des structures traditionnelles.

Pour ceux qui se réclament de la pensée libérale, le développement doit passer par l'initiative privée. Ils estiment que les structures traditionnelles empêchent l'innovation (l'individu étant soumis ici à la loi du groupe et à celle des aînés). A. Meister (La participation pour le développement, 1977), en prenant l'exemple de l'Afrique et de certains pays d'Amérique Latine, observe

que rien ne sera possible tant que la société traditionnelle subsistera et en conséquence, est bon (et va dans le sens du progrès) tout ce qui contribue à sa destruction.

Les autres, plus pragmatiques, ont reconnu dans la tradition un intérêt pour le développement. G. Belloncle ¹², par exemple, qui s'est longtemps élevé contre A. Meister, met l'accent sur les structures traditionnelles. Cet auteur, qui a versé beaucoup d'encre sur les expériences burkinabè de transformation des campagnes, entend tout reposer sur les "anciens", sur les "conseils villageois", pour reprendre les termes qui lui sont chers. Tout en faisant nôtre cette approche, nous nous accordons avec M. Penouil (Combat pour le développement, 1965) pour dire que le concept de société traditionnelle a une utilité certaine, car elle aide à resituer l'homme et sa société dans sa racine originelle, à mieux connaître leur passé et à en tenir compte dans les actions de développement.

Nous rejoignons aussi les vues de G. Balandier (Sens et puissance: les dynamiques sociales, 1971) qui, appréhendant le problème posé, estime que la notion de société traditionnelle renvoie à une interprétation basée sur une typologie par différence. Ce modèle, selon lui, est construit par opposition au modèle de la société moderne. Ainsi, G. Balandier reconnaît à toute société une tradition et invite à mieux saisir la logique de chaque société tant du "dedans" que du "dehors". La notion de société traditionnelle n'a pour lui qu'une faible valeur explicative.

C'est dans le souci de rechercher à l'intérieur de la société san les conditions qui produisent ou empêchent les transformations introduites du "dehors" que nous nous proposons de tenter une approche anthropologique du développement. L'anthropologie, nous dit C. Lévi-Strauss, "vise à une

¹² Cf. notre index bibliographique pour les écrits de l'auteur.

connaissance globale de l'homme, embrassant son objet dans son extension historique et géographique; aspirant à une connaissance applicable du développement humain et tendant à des conclusions positives ou négatives, mais applicables à toutes les sociétés humaines depuis la grande ville moderne jusqu'à la plus petite tribu mélanésienne" ¹³.

Ce rapide inventaire de l'abondante littérature consacrée à la notion de développement montre que l'anthropologie des faits de développement en constitue l'approche la plus convenable. De plus, la majorité des travaux renvoie en fait soit à l'économie, soit à l'idéologie, c'est-à-dire, pour ce qui concerne ce dernier point, à ce que J.-P. Olivier de Sardan ¹⁴ appelle "des considérations normatives ou moralisantes" sur le développement en général. Dans la présente étude, nous entendrons par "développement", l'ensemble des opérations à "dimension technico-économique", pour reprendre encore les termes de Olivier de Sardan, ou caritative (O.N.G.), de transformation de la société san, effectuées à l'initiative d'institutions ou de toutes autres structures extérieures à celle-ci. Pour cela, notre démarche se veut d'abord descriptive de la société, puis analytique. Mais la littérature très limitée sur le pays san nous a conduit à nous pencher sur l'oeuvre des historiens, des sociologues, des ethnologues et anthropologues qui, depuis des décennies, se sont appliqués à saisir les mutations par lesquelles sont passées les sociétés dites "traditionnelles"; et à nous appuyer sur les analyses marxistes des procédures de domination et d'exploitation dans les formations sociales jadis présentées comme "primitives".

¹³ C. LEVI-STRAUSS, in P. MERCIER, 1971, p.12.

¹⁴ P. BOIRAL, J.-F. LANTERI & J.-P. OLIVIER DE SARDAN, 1985, p.7.

C. Meillassoux (Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire, 1964) et E. Terray (Organisation sociale des Dida..., 1964) ont cherché dans les structures de ces sociétés les rapports dynamiques qui les sous-tendent. On pourrait chercher en quoi, et dans quelle mesure, des approches théoriques de ce genre nous aideront à la connaissance des Sanan. Des auteurs comme G. Gosselin (Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines, 1970) ont traité, avec plus d'éclat, l'inadéquation des politiques de développement chez certaines "ethnies" du Burkina. D'autres, comme J.-M. Kohler (Activités agricoles et transformations socio-économiques dans une région de l'Ouest-Mossi, 1968), ont montré les rapports entre transformation et tradition dans des localités précises du Burkina. Nous avons, chez l'un ou chez l'autre de ces auteurs, analysé les approches, tout en utilisant les méthodes dans la présente étude. Enfin, dans un essai de définition de l'entité san, nous faisons nôtre la contribution de J.-L. Amselle et E. M'bokolo (Au coeur de l'ethnie..., 1985) à la reconstruction du concept d'ethnie.

Problématique

Appréhender les impacts des actions des différentes institutions sur le pays san, saisir les conditions internes et externes qui favorisent ou annihilent le développement de la région, tels sont les objectifs du présent travail.

Comment la réorganisation de l'agriculture s'explique-t-elle? Telle sera la première grande question autour de laquelle s'articulera notre travail. Si les Sanan face à cette tentative de transformation ont réussi à protéger un peu leur patrimoine culturel, il n'en demeure pas moins - comme nous le signalions plus haut - que le mouvement a ébranlé les structures socio-agricoles. Comment l'organisation sociale arrive-t-elle ou n'arrive-t-elle pas à

intégrer les différentes actions, et comment les transformations infléchissent-elles les modes de production? Telle sera la seconde grande interrogation qui sous-tendra notre investigation. Par delà ces questionnements, il en fut un autre qui constituera le fil conducteur, et qui avait trait à l'objectif réel recherché par les institutions en pays san en tant que politique de développement: il s'agit des méthodes et stratégies opérées par les différentes institutions et des caractéristiques des nouvelles structures qu'on retient des transformations.

Choix de la zone d'étude

Dans ce type d'évaluation, le choix du terrain doit avoir l'avantage de la "méso-région": "...unités administratives fondamentales cohérentes des points de vue agronomique, économique, et dynamique....Une réalité, un espace de gestion et de services, à la fois maillage et zonage, espace minimum pour l'analyse des systèmes agraires" ¹⁵. Car, si le groupe san a réagi de la même manière aux opérations de développement, du fait de son appartenance à une même réalité sociologique, historique et psychologique, le degré et l'ampleur des opérations n'ont pas été les mêmes dans tout le pays. C'est ainsi que le Sud, pour telle ou telle raison, sera une zone d'élection de plusieurs opérations de développement. Déjà, dans les années 1950, l'essentiel de la production coloniale de coton était produit dans cette partie du pays san. En 1952, la riziculture mécanisée y était introduite avec la création d'un complexe rizicole à Koungny. Plus d'une vingtaine de fermes pilotes y furent installées. En 1971, elle fit partie intégrante du "Projet-Coton Ouest-Volta" mené par la C.F.D.T. En 1966, avec la réorganisation du monde rural en O.R.D., Koungny fut érigé en chef-lieu de secteur, couvrant les sous-

¹⁵ E. JALLAS, in P. C. BELEM, 1985, p.12.

secteurs de Toma, Gossina et Yaba. En 1968, un projet nommé "Projet-Toma", qui deviendra en 1986 l'Association pour le Développement de la Région de Toma (A.D.R.TOM.) se donnait pour objectif d'organiser le monde rural et d'introduire de nouvelles techniques culturelles. Sphère principale de son intervention: la partie méridionale du pays, sur laquelle elle procède à un découpage en cinq zones. A cela s'ajoutent les actions de l'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.) et de l'Office pour le Développement des Eglises (O.D.E.), tous installés à Toma. Enfin, avec la création des C.R.P.A., le Sud du pays se trouve aujourd'hui à cheval sur quatre Zones d'Encadrement Agricole (Z.E.A.)¹⁶, qui sont: Toma, Kouigny, Gassan et Tougan. Cette forte concentration des institutions nous a amené à privilégier l'ancien secteur agricole de Kouigny, qui correspond grosso-modo à la partie méridionale du pays san.

Méthodologie

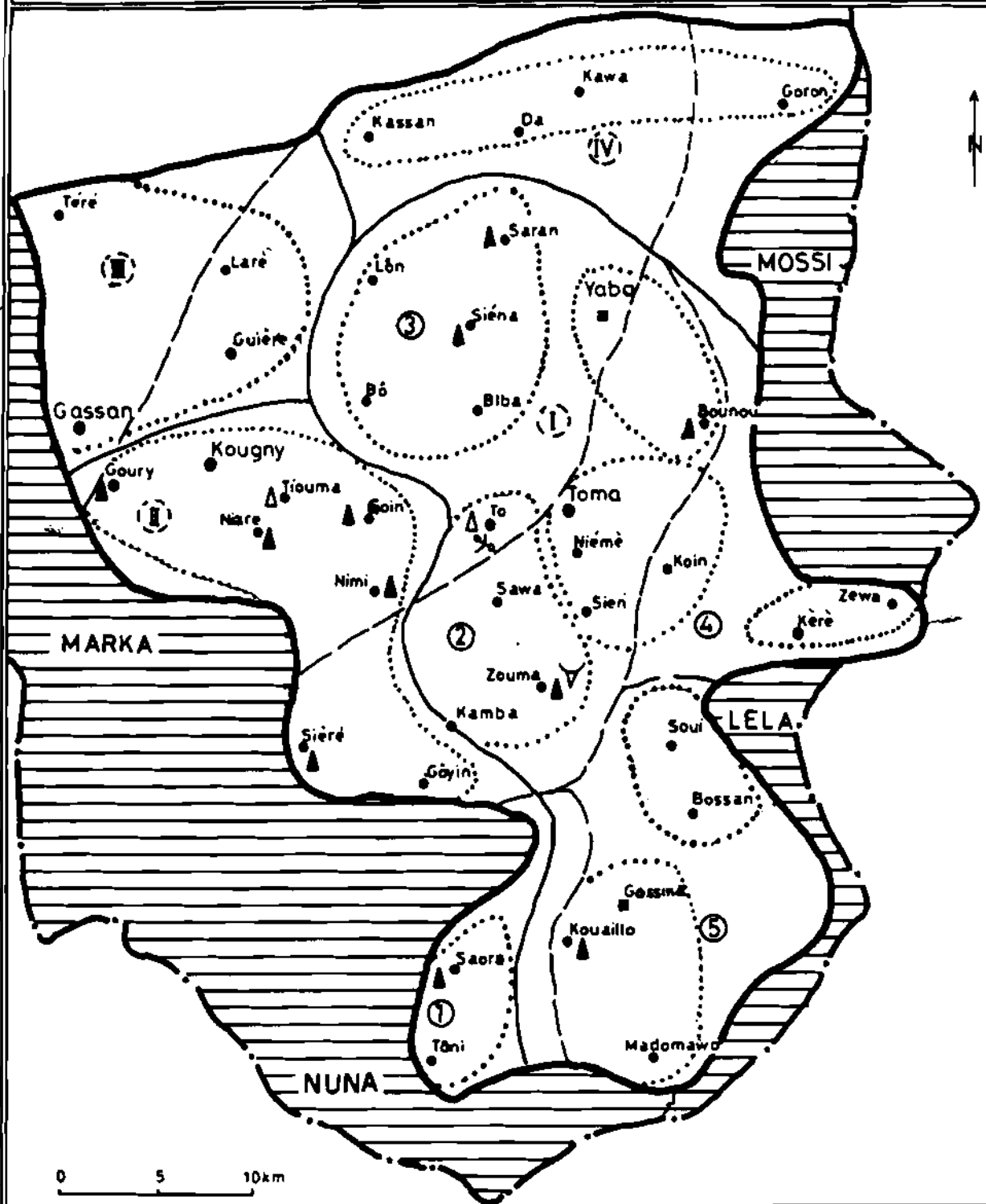
Notre investigation sur le sujet s'est située à deux niveaux: la recherche bibliographique et les travaux de terrain. Nonobstant la bibliographie que nous avons dressée à Paris et qui avait servi à l'élaboration de notre projet¹⁷, nous avons, une fois au Burkina, établi une bibliographie systématique sur l'agriculture du pays en général et de l'Ouest en particulier. Ce second travail répondait au souci de compléter le premier, dont le contenu était général. Plusieurs ouvrages, thèses, mémoires, articles, rapports d'activités, de colloques, de séminaires nous permettront de faire l'état des lieux au Burkina et dans l'Ouest. Puis, pour avoir une idée de la situation agricole dans la zone

¹⁶ Cf. la carte de situation des institutions, p.15.

¹⁷ P. TOE, 1990.

Figure n° 2

ZONE D'ETUDE
SITUATION DES INSTITUTIONS



LEGENDE

Institutions

- ☞ Centre de culture attelée
- ∇ Centre d'élevage
- △ CFJA Filles
- ▲ CFJA Garçons
- Chef lieu de s/secteur

Zones d'Encadrement Agricole (ZEA)

- Ⓘ TOMA
- Ⓙ KOUGNY
- Ⓚ GASSAN
- Ⓛ TOUGAN
- ① Numéro de zone ADRTOM

Limites

- Limite de ZEA
- Limite d'UEA
- - - Limite de zone ADRTOM
- Limite de la zone d'étude
- - - Limite provinciale

d'étude, nous avons été amené à explorer les archives à Tougan (ancien cercle, ancien secteur O.R.D.), à Kouigny (ancien canton, ancien secteur O.R.D.), à Dédougou (ancien cercle, ancien chef-lieu d'O.R.D.) et à Koudougou (ancien cercle, ancien chef-lieu d'O.R.D.).

Deuxièmement, pour saisir notre problématique dans les limites de la zone d'étude définie à cet effet, l'approche pratiquée, que nous empruntons à A. Schwartz ¹⁸, relève de la technique du "zooming" en cinématographie. Elle a consisté à partir d'un plan d'ensemble (l'ancien secteur de Kouigny, dont les limites correspondent grosso-modo à la zone d'étude), pour aboutir, via un plan médian (la Z.E.A. et l'U.E.A. de Toma), à un gros plan (l'exploitation agricole). Au total, quatre grandes opérations de recherche sous-tendront cette technique.

La première opération avait pour objectif l'identification des habitants (origine, activités, etc.). La seconde se proposait de dégager la dynamique interne de la société, en s'interrogeant sur son organisation sociale, économique et politique. La troisième essayait de dégager la dynamique externe. Nous tentions ici d'identifier les institutions ainsi que leurs stratégies d'intervention. La quatrième et dernière opération se proposait, enfin, d'évaluer l'impact de leurs actions sur la société san.

Sous l'influence des différentes actions menées par les institutions, la société san allait connaître des transformations profondes. Saisir cette société dans ses normes de peuplement et de fonctionnement traditionnelles, nous a apparu la tâche la plus urgente. L'approche historique et ethnographique de la société en sera le fil conducteur. D'où l'intérêt des deux premières

¹⁸ A. SCHWARTZ, 1985, p.10.

opérations de recherche. Pour atteindre cet objectif, nous avons mené, à l'échelle du plan d'ensemble (le pays san), des enquêtes et entretiens ¹⁹ auprès des lignages fondateurs de villages, notamment à Biba, Diourum, Gossina, Gouri, Kamba, Koin, Nimina, Pankélé, Saoura, Soui, Tani, To, Yaba, et Zouma. A ces entretiens fit suite une enquête approfondie, dont l'outil principal fut la monographie villageoise. Un seul village fut retenu pour cette investigation: Koin. Situé à 9km au sud de Toma, sur l'axe Toma-Koudougou, sa population était de 2.195 habitants au recensement de 1985. Il est couvert depuis 1968 par l'A.D.R.TOM., relève de la Z.E.A. et de l'U.E.A. de Toma. C'est à ce niveau que furent recueillis, auprès des 238 chefs d'exploitation que compte le village, les matériaux des deux dernières opérations de recherche. C'est également là que fut appréhendé le processus de transformation dans lequel les institutions entraîneraient la société san, par une évaluation des parcelles de 9 chefs d'exploitation. Ces exploitants ont été retenus par un tirage aléatoire sur les 238 déjà recensés. Au total, 99 champs ont été mesurés et évalués à cet effet.

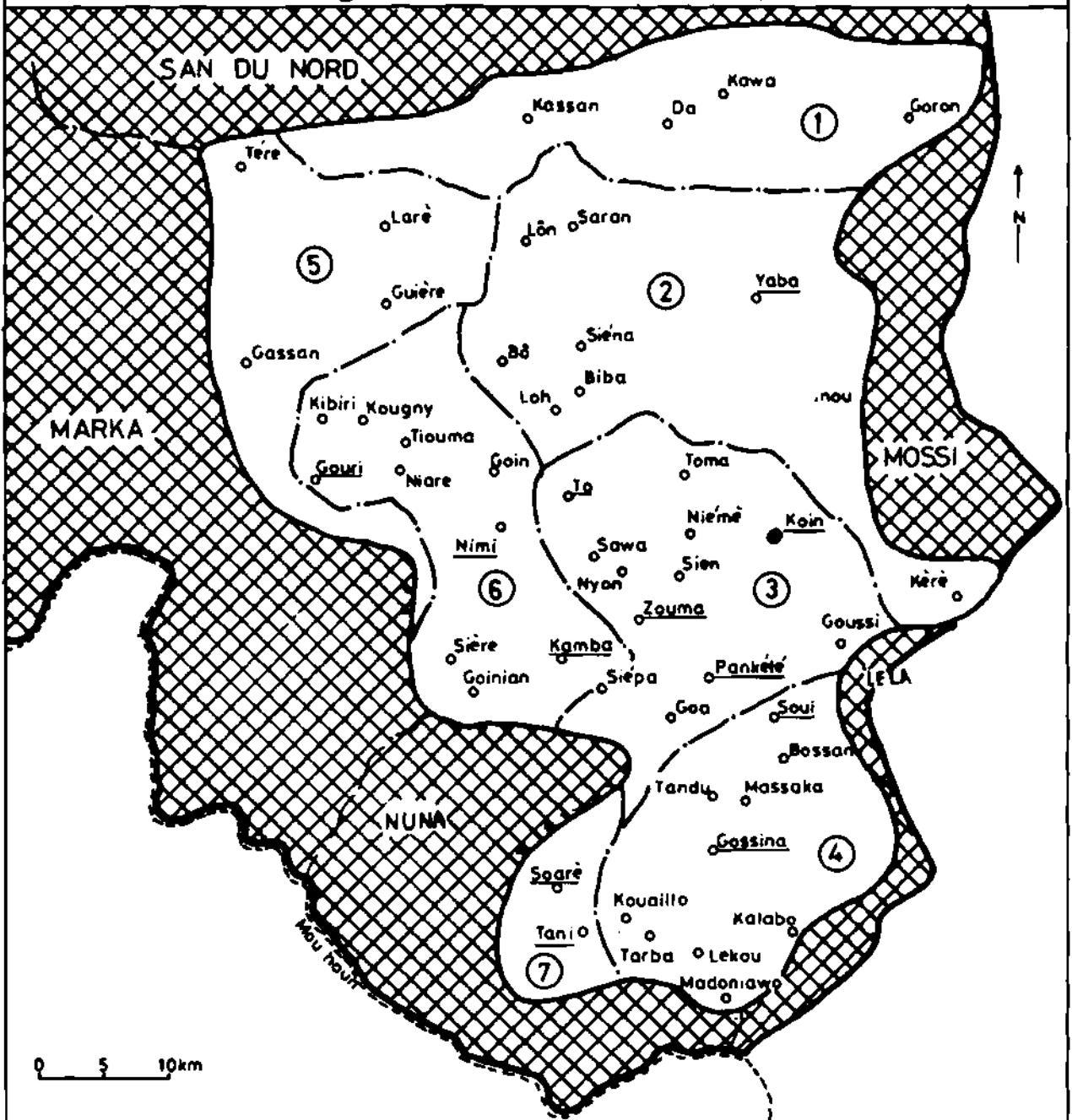
Plan d'ensemble

Les mots clés autour desquels s'articule cette recherche sont: société san, agriculture et transformation. Les deux premiers termes renvoient à une optique statique de reconstitution du passé précolonial, colonial et post-colonial. Le dernier terme renvoie à la recherche des facteurs et dans une perspective dynamique d'analyse des processus du changement.

L'approche retenue suivra, dès lors, une démarche classique. Dans une première partie seront exposés les faits ethno-socio-anthropologiques, qui permettront de faire une esquisse de la dynamique intrinsèque à la

¹⁹ Cf. la carte de situation des villages d'enquête et d'entretien, p.18.

Figure n° 3 ZONE D'ETUDE
Villages d'entretien. et d'enquête



LEGENDE

Circonscriptions Administratives (Départements)

- | | | | |
|----------|-----------|----------|------|
| ① Tougan | ③ Toma | ⑤ Gassan | ⑦ Yé |
| ② Yaba | ④ Gossina | ⑥ Kougny | |

Divers

- | | | | |
|---------|-----------------------|-------------|---------------------|
| — | Limite provinciale | □ | Zone d'étude |
| - - - | Limite départementale | ● | Village d'enquête |
| - - - - | Cours d'eau | <u>Yaba</u> | Village d'entretien |

société san précoloniale. Dans une deuxième partie sera ensuite abordée la dynamique externe sous l'emprise de la colonisation et de la post-colonisation. Dans une troisième et dernière partie seront examinés les impacts des politiques de développement sur les structures socio-agraires.

Difficultés rencontrées

Par ce travail, nous n'avons pas la prétention d'avoir réussi à résoudre le problème des transformations socio-agraires en pays san. Nonobstant l'encadrement scientifique et l'allocation dont nous avons bénéficié de l'Institut Français de recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (O.R.S.T.O.M.), pendant deux ans sur le terrain au Burkina, le travail présente des limites.

D'abord, une des principales difficultés est celle de l'extrême pauvreté de la documentation sur la société, que nous avons évoquée plus haut. Les sources d'archives auxquelles nous avons eu recours sont dans un état de conservation lamentable, pêle-mêle, cibles faciles des termites. A Tougan par exemple, certaines archives auraient été brûlées.

Ensuite, nous avons eu des difficultés liées à la nature même du thème. En effet, les enquêtes sur les exploitations agricoles et l'évaluation des parcelles se sont déroulées au cours des campagnes agricoles 1991/92 et 1992/93. Ce qui pose un problème de disponibilité du paysan, celui-ci étant occupé par les travaux champêtres. Très souvent, nous avons joint le paysan dans son champ. Mais, là aussi, pour peu que l'entretien s'allonge, qu'il ait dix, quinze champs à mesurer, alors on devient encombrant et l'on vous fournit des informations inexactes pour se libérer. Lorsqu'on fixe une rencontre pour le soir à la maison, la fatigue aidant, le paysan n'est pas plus

disponible qu'au cours de la journée. Le plus souvent, il a fallu donc interrompre ses travaux ou son repos pour se faire entendre.

Enfin, c'est en mai 1991 que commença la campagne électorale au Burkina Faso. C'était aussi le début de nos travaux de terrain. Dans les villages, se sera après maintes explications de notre objectif que les paysans finiront par nous différencier d'un homme politique. Nous avons, dans nos contacts administratifs par exemple, pu travailler avec deux hauts commissaires à Tougan, trois préfets à Toma, deux à Gossina, Yaba et Kougny. Une multiplicité d'interlocuteurs qui n'est pas sans lien avec les vicissitudes politiques que connaît alors au sommet l'Etat burkinabè...

PREMIERE PARTIE

LE PAYS SAN PRECOLONIAL: ESQUISSE DE LA DYNAMIQUE
INTERNE

Le pays san, sous l'influence de plusieurs facteurs internes ou externes, allait subir des mutations profondes. La première tâche à laquelle nous nous assignons ici sera de saisir cette société dans ses normes de peuplement et de fonctionnement traditionnelles. Après une présentation du pays, nous procéderons à un examen des faits historiques, politiques et socio-économiques de la société traditionnelle san.

CHAPITRE I

LE PAYS SAN, ASPECTS GEOGRAPHIQUES**I.1 PRESENTATION DU PAYS****I.1.1 Situation**

Le pays san est situé au nord-ouest du Burkina Faso. Il constitue la quasi-totalité de la province du Sourou avec pour chef-lieu Tougan. On le localise par les coordonnées géographiques suivantes:

- 12°40 et 10°60 latitude Nord;
- 2°50 et 3°40 longitude Ouest.

La province est limitée au nord par la République du Mali, à l'ouest par la province de la Kossi (Nouna), à l'est par les provinces du Yatenga (Ouahigouya) et du Passoré (Yako), au sud par celles du Mouhoun (Dédougou) et du Sanguié (Réo).

La population de la province se chiffrait à 297.735 habitants (chiffre du dernier recensement de 1985), répartie sur 9.487Km² entre les centres urbains de Tougan au nord et de Toma au sud. Les locuteurs, les Sanan, sont environ 125.193, selon une enquête démographique menée en 1991 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (I.N.S.D.). Le reste de la population de la province est constitué par les groupes contigus aux Sanan. Ce sont les Mosse à l'est, les Lela au sud-est, les Nuna au sud-ouest, les Marka à l'ouest et les Dogon au nord.

Sur le plan linguistique, les Sanan parlent le san. Cette langue, qui est rattachée de par son origine au grand ensemble mande, est un agrégat de

parlers. Certains, pour des raisons particulières, connaissent une homogénéité. S. Platiel ¹, n'y compte pas moins de cinq parlers: un parler */maka/*, trois parlers */matya/* et un parler */maya/*, aux structures morphologiques et syntaxiques très proches; mais d'autres sont difficilement intercompréhensibles.

Eu égard à cette diversité dialectale, certains chercheurs n'ont pas résisté à la tentation de diviser le pays san en deux parties distinctes ². On parle, dès lors, de pays san du nord et de pays san du sud, la frontière étant matérialisée par une ligne oblique d'est en ouest joignant Téré à Goran en passant entre Nassan et Kassan ³.

La principale activité pratiquée par les habitants est l'agriculture. Ils cultivent le sorgho, le mil, le maïs destinés essentiellement à l'auto-consommation. Les outils de production sont très rudimentaires.

L'élevage, qui vient s'ajouter à l'agriculture, consiste en l'entretien de porcins, de caprins, d'ovins, de bovins et surtout de la volaille.

Le paysage, de savane, est aux prises avec le mode d'occupation de l'espace des habitants dont nous parlerons plus loin. Les habitations sont construites en banco et les toitures sont faites à l'aide de branchages et de terre pétrie. Elles sont de formes rectangulaires et présentent un plan incliné. Les maisons sont groupées avec des annexes comme le puits, le poulailler, les greniers, etc.

Le pays san est une région enclavée. Les principaux axes d'accès sont Koudougou-Toma-Tougan, par le sud en venant de Ouagadougou; Dédougou-Gassan-Tougan, par l'est en venant de Bobo-Dioulasso. On peut

¹ S. PLATIEL, 1974, p.31.

² Nous reviendrons sur cette question de la bipartition du pays san.

³ Cf. la carte du pays san, inspirée de S. PLATIEL, 1974. p.2.

également y accéder par Ouahigouya-Tougan, par le nord-est. Ces pistes sont impraticables durant l'hivernage.

Sur le plan administratif, le pays san est à cheval sur 14 départements. Comment est-on arrivé à un tel découpage?

1.1.2 Le découpage administratif

En novembre 1884 et février 1885, la conférence de Berlin consacra le partage de l'Afrique entre les puissances européennes . Jusqu'en 1890, les guerres de conquête menées çà et là par les Français, Allemands, Portugais et Anglais en Afrique sont dirigées contre des grands empires et des royaumes. Les sociétés dites "acéphales", telles que la société san, n'offrent que peu d'intérêt ni même de curiosité, puisque sur les nombreuses cartes éditées avant 1890 elles constituent encore des zones vierges.

A l'arrivée des Français dans la région en 1897, il n'y avait pas de chef. L'ensemble san était composé de plusieurs villages indépendants les uns des autres, du moins politiquement. Il n'y avait pas de pouvoir centralisé. Mais, c'est un groupe réfractaire et répulsif que le colonisateur venait de soumettre, avec l'aide des Peul de la principauté de Barani, à qui il fallait un commandement particulier. On assista alors au début de l'administration indirecte avec l'instauration du système des "chefs d'Etat". Le pays san était morcelé et confié à des "chefs d'Etat" qui, à leur tour, nommaient dans les villages des chefs à leur dévotion. Il y avait l'Etat de Koungny, de Bèrè Djibo, qui avait sous son autorité la partie méridionale; et l'Etat du Nord-san, sous l'autorité du Naba Bulli du Yatenga. Tous ces Etats dépendaient du poste de Koury créé en 1897. L'incapacité des chefs à contrôler ces Etats va amener

quarantaine. L'histoire de Koungny fut finalement celle de deux familles: les Djibo de Koungny et les Paré de Toma.

Nous le disions plus haut, l'érection de la localité en canton en 1897 fit de Bèrè Djibo, un notable commerçant, allochtone, "chef d'Etat". Issa Paré dit "Gué", notable, est nommé chef de village de Toma, dépendant de Koungny. En 1905, ils sont tous deux révoqués. En 1915, la révolte menée en pays bwa ⁶ fait tâche d'huile en pays san. Pendant cette révolte, les Paré font preuve de loyalisme à l'égard du colonisateur. Issa est donc nommé en 1916 chef de canton de Toma et Yacouba Djibo, fils de Bèrè, chef de ^{village} ~~canton~~ de Koungny, dépendant de Toma. En 1927, ce dernier est mis en résidence surveillée à Tenkodogo ⁷. En 1932, des exactions commises par Issa lui vaudront aussi une résidence surveillée à Odienné (Côte-d'Ivoire). Yacouba est alors rappelé d'exil et nommé chef de canton de Koungny. Pendant presque un demi-siècle, le commandement du canton était passé d'une famille à l'autre et son chef-lieu d'une localité à l'autre.

L'accession du pays à l'indépendance le 5 août 1960 sera accompagnée d'une réforme administrative en 1963, qui découpe le pays en 4 Départements, divisés en cercles. Mais celle-ci ne sera jamais appliquée. En 1974, une nouvelle réforme divise le pays en Départements et Sous-préfectures. L'ensemble san relèvera de l'autorité départementale de la Volta-Noire (Dédougou) et sera réparti entre les Sous-préfectures de Tougan et de Toma.

Les années 1980 verront intervenir de nouveaux découpages du pays avec l'avènement de la révolution du 4 août 1983 ⁸. Les ordonnances de

⁶ J. CAPRON, 1973, p.96.

⁷ Source: Archives du cercle de Tougan.

⁸ Dans la nuit du 4 août 1983, de jeunes officiers de l'armée s'emparent du pouvoir en Haute-Volta et instaurent la Révolution Démocratique et Populaire (R.D.P.).

septembre 1983 et d'août 1984 portent division administrative du Burkina Faso en 30 provinces et en 250 départements. L'ancien département de la Volta-Noire est subdivisé en trois provinces: la Kossi (Nouna), le Mouhoun (Dédougou) et le Sourou (Tougan). L'ensemble san est sous l'autorité de la dernière province. Il est alors à cheval sur 14 départements, et la partie sud est répartie entre celui de Toma, Kouigny, Yaba, Gossina, Gassan, Tougan et Yé⁹.

En dépit de ces différents découpages administratifs, le pays san garde toujours un patrimoine physique qui, même si on peut dire qu'il n'a pas été un critère de zonage, n'a pas moins subi les conséquences de l'action humaine.

I.2 QUELQUES TRAITES PHYSIQUES

Le pays san présente les mêmes caractéristiques physiques que la partie nord-ouest du Burkina Faso. Il appartient au même régime climatique, pédologique et hydrographique.

I.2.1 Climat

Le climat qui prévaut dans cette partie du Burkina est un climat tropical, de type soudano-sahélien. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons: une saison pluvieuse et une saison sèche. La première, encore appelée hivernage, est de courte durée (mi-mai à mi-septembre). Les pluies d'averse et d'orage suivent généralement de violentes tempêtes de poussière. Il y a une hausse de l'humidité de l'air, consécutive à l'abaissement de la

⁹ Cf. la carte administrative de la zone d'étude, p.2.

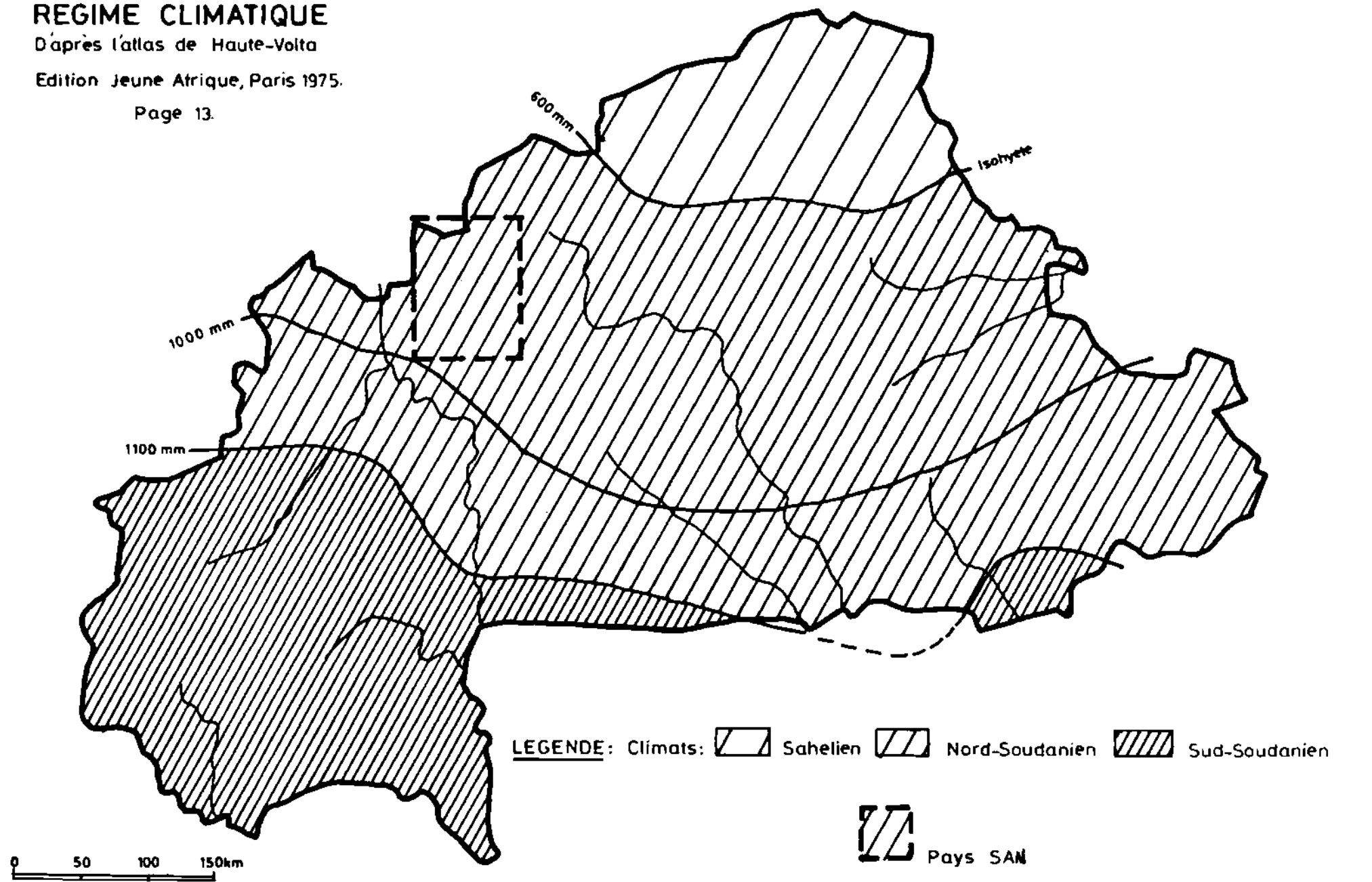
Figure n° 4

REGIME CLIMATIQUE

D'après l'atlas de Haute-Volta

Edition Jeune Afrique, Paris 1975.

Page 13.



température. Les écarts pluviométriques sont compris entre 900mm et 700mm. Les pluies, dans cette région, sont très irrégulières. En pays san, ces écarts chutent de 10 à 120mm selon les décades, comme le montrent les courbes de variation pluviométrique de la station de Toma ¹⁰.

La saison sèche est une période au cours de laquelle souffle l'harmattan, une variante de l'alizé continental. Les rythmes des saisons déterminent notamment la vie économique et sociale des Sanan. Pendant qu'ils veillent à apporter les soins nécessaires aux champs (semis, labours, récoltes) à l'approche de l'hivernage et durant celui-ci, la saison sèche est réservée aux activités artisanales (cuir, poterie, vannerie, etc.), aux productions artistiques (sculpture) et aux manifestations culturelles (chasse, lutte, funérailles, etc.). Ce régime climatique presque précaire est non sans lien avec celui pédologique de la région.

I.2.2 Pédologie

Le couvert végétal est naturellement lié aux conditions climatiques décrites plus haut. La végétation reste caractéristique de la zone soudano-sahélienne, et rappelle la savane arborée parsemée d'herbes. Elle présente, en plus, un couvert de graminées de taille moyenne ou haute. Cette végétation est en constante dégradation, liée à l'action déprédatrice de l'homme; et les survivances d'une tradition religieuse menacent, encore de

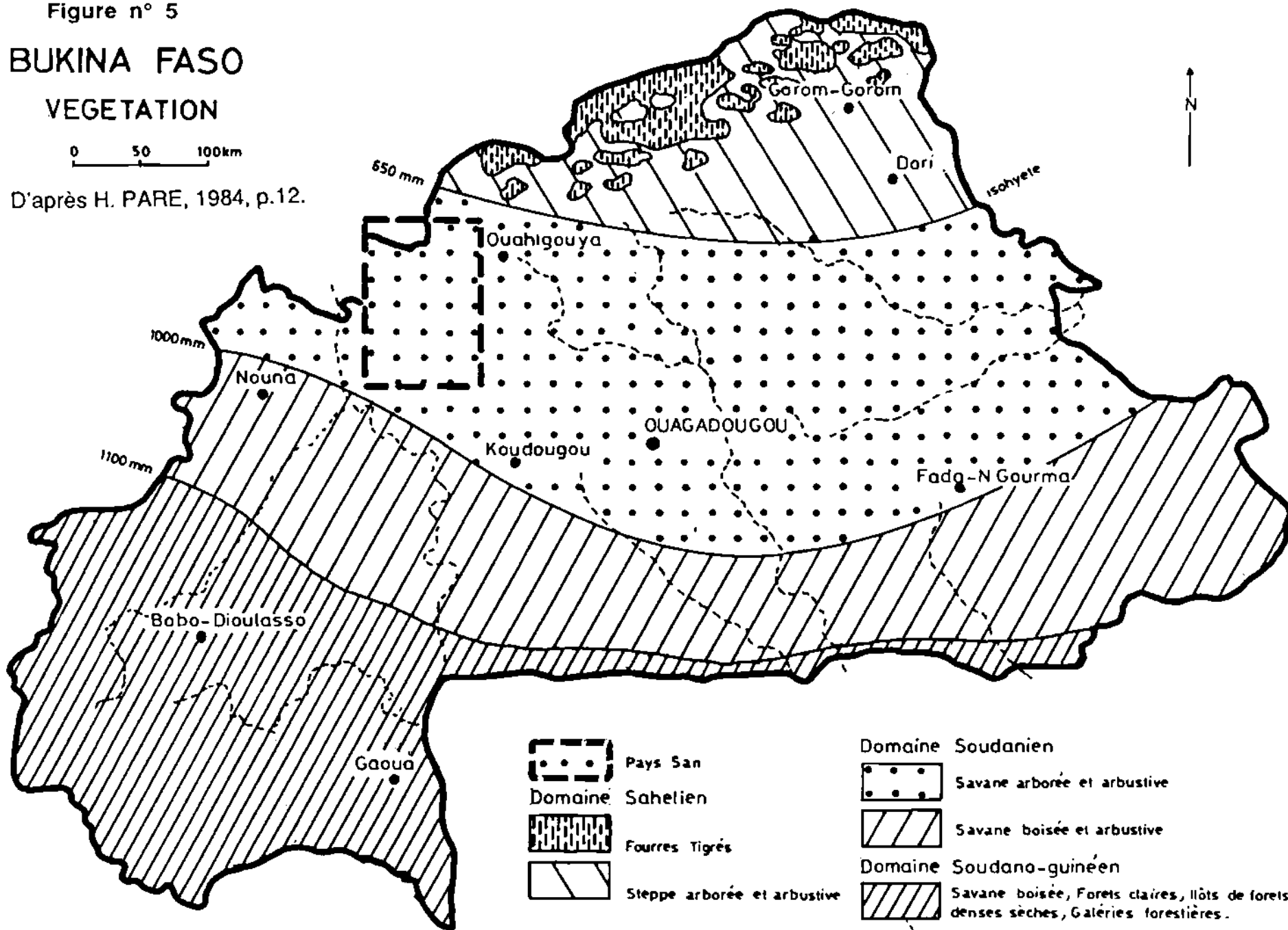
¹⁰ Les données sont extraites des relevés pluviométriques mensuels de l'ASECNA à Ouagadougou, Service météorologique, et des rapports annuels de la C.F.D.T. des différentes années.

Figure n° 5

BUKINA FASO VEGETATION

0 50 100km

D'après H. PARE, 1984, p.12.



nos jours, la forêt par les feux de brousse. Néanmoins, certaines espèces végétales utiles sont épargnées, entre autres ¹¹ :

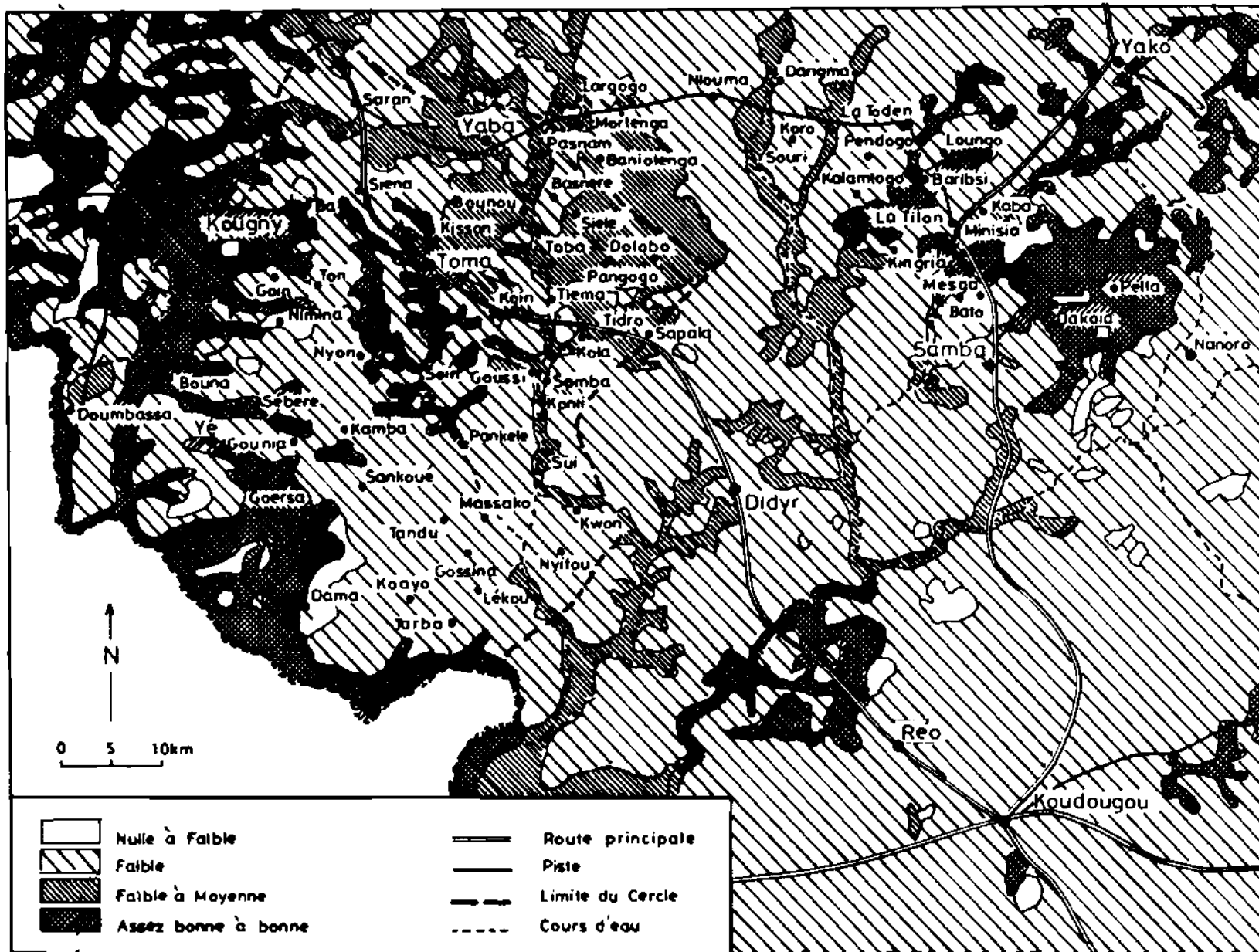
- le karité /kù/ (butyrospermum parkii);
- le baobab /kôn/ (adansonia digitata);
- le kapokier /bèrè/ (bombax costatum);
- le néré /koi/ (parkia biglobosa);
- le tamarinier /tuô/ (tamariudus indica);
- le raisinier /tuôô/ (lannea microcarpa);
- le balanzan /siâ/ (faidherbia albida);
- le fromager /gèsè/ (ceiba plutendra).

Ainsi, la ceinture de verdure caractéristique des villages san est faite de gros fromagers, de baobab et surtout de balanzan. Cela est confirmé par les observations de F. Héritier et de M. Izard, selon qui "le voyageur qui traverse le pays samo est frappé par l'importance des parcs de faidherbia albida..., plus beaux et plus vastes que partout ailleurs dans la moitié nord de la Haute-Volta" ¹².

Le type de végétation a influencé naturellement le sol. Le relief de cette partie nord-ouest du Burkina est très peu accidenté. Le pays san est dominé par l'extension naturelle de la plaine du Gondo qui va buter, dans sa partie nord-est, contre le socle cristallin du plateau mosse. Dans sa partie méridionale, on remarque la formation de petites collines, notamment vers Saoura et Tani.

¹¹ Ces différentes espèces sont protégées en Haute-Volta par le décret du 4 juillet 1935, qui stipule en son article 13: "ces espèces ne peuvent être abattues, arrachées ou mutilées même pour l'exercice d'un droit d'usage (préparation des terrains de cultures, construction de cases, etc...) qu'après autorisation et avis favorable du Service Forestier".

¹² F. HERITIER et M. IZARD, 1958, p.16.



ORSTOM Ouagadougou VALEUR AGRICOLE DES SOLS DANS LE CERCLE DE TOMA

Figure n° 6

Dessin: A. TRAORE
 Carte inspirée de G. Remy,
 in P. Lesselingue, 1974, p.17.

En dehors de quelques bas-fonds aux terres fertiles, les sols sont généralement très pauvres dans cette région, à cause de la présence de cuirasses latéritiques. Cependant, des études pédologiques menées en 1954 sur la plaine de Nimina ¹³, les levés topographiques de la cuvette de Koungny et de Niaré en 1959 ¹⁴, montrent que le sol du pays san présente encore une valeur agricole. La carte provisoire de la valeur agricole des sols, établie par G. Remy en 1968 ¹⁵, et l'analyse qu'en fait P. Lesselingue, montrent que la partie méridionale est bien pourvue en sols fertiles. A l'exception, dit-il, d'une zone de brousse vers le sud (village de Tandu, de Gossina et de Lekou) et d'une aire de faible étendue vers le nord (Siéna), l'ensemble de la région offre des terres de moyennes et bonnes qualités ¹⁶. Il faut noter que ces sols présentent, par quelques endroits, une teneur en sable et une couche humifère peu épaisse. Ce qui s'explique probablement par le caractère peu dense du réseau hydrographique.

I.2.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique est très faible. Il est formé essentiellement par un ensemble de bas-fonds communément appelés marigots, dont les eaux convergent vers le Sourou et l'ouest du Mouhoun par un petit affluent à Gossina. Leur alimentation en eau suit le cycle saisonnier. Les mares n'étant

¹³ MATON (Ingénieur du génie Rural), "Notes de tournées du 11 décembre 1954 dans le cercle de Tougan". Source: Archives du cercle de Tougan.

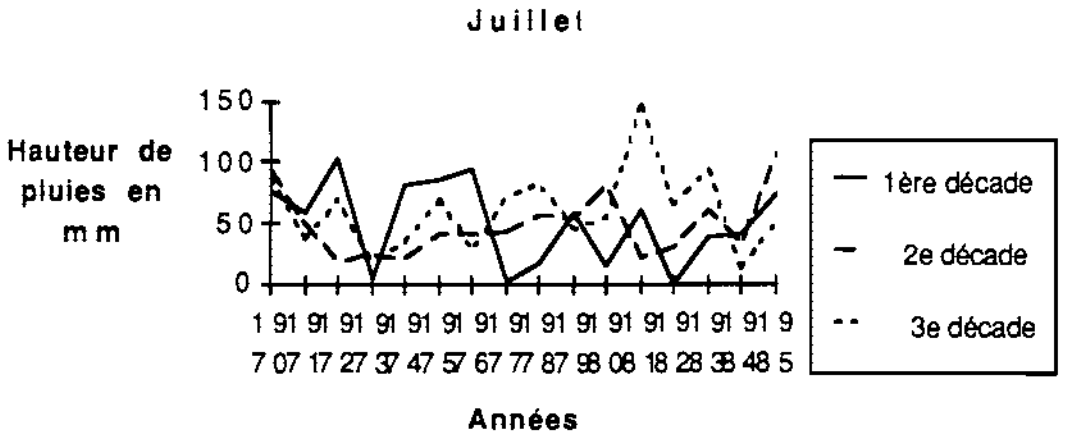
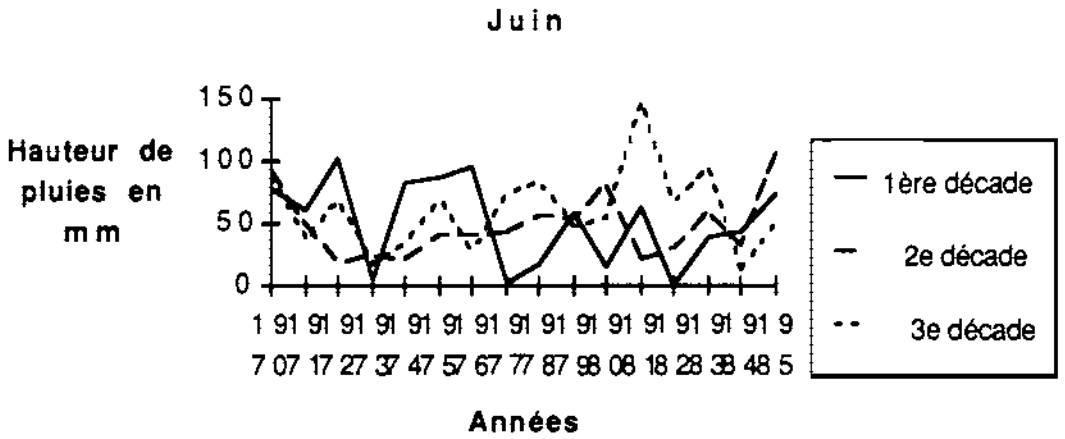
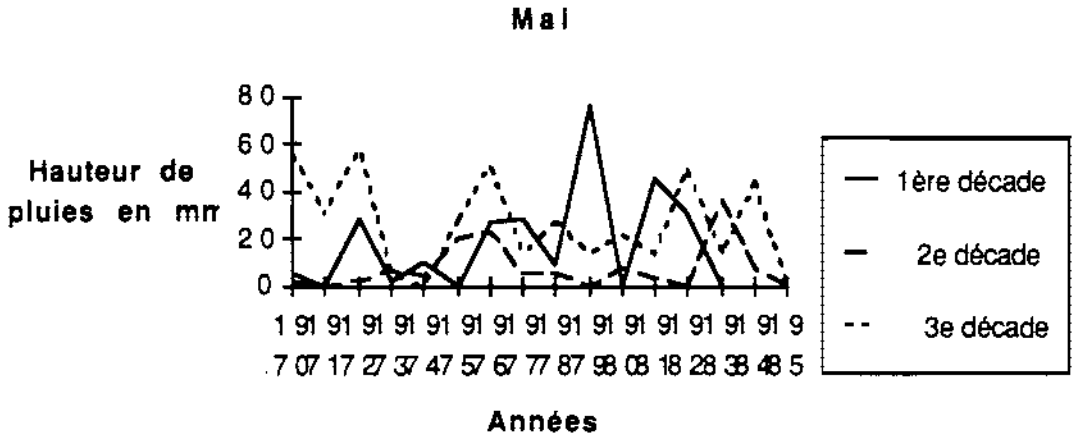
¹⁴ Note de service du 12 février 1959. Ministère de l'Agriculture et de la Coopération, Service du Génie Rural. Source: Archives du cercle de Tougan.

¹⁵ Cf. la carte des valeurs agricoles inspirée de G. Remy. D'après la carte pédologique au 1.500.000è de la Haute-Volta, ORSTOM, 1968.

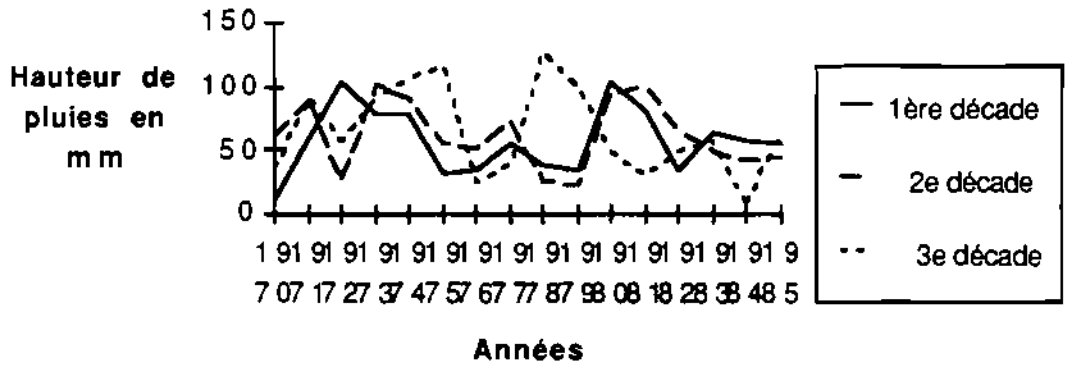
¹⁶ P. LESSELINGUE, 1973, p.15.

Figure n° 7

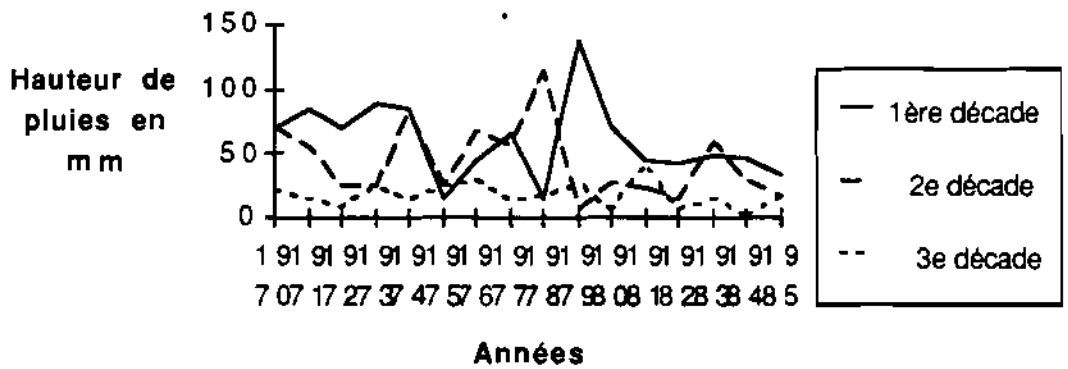
Variations pluviométriques par décade de la station de Toma de 1970 à 1985 pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre



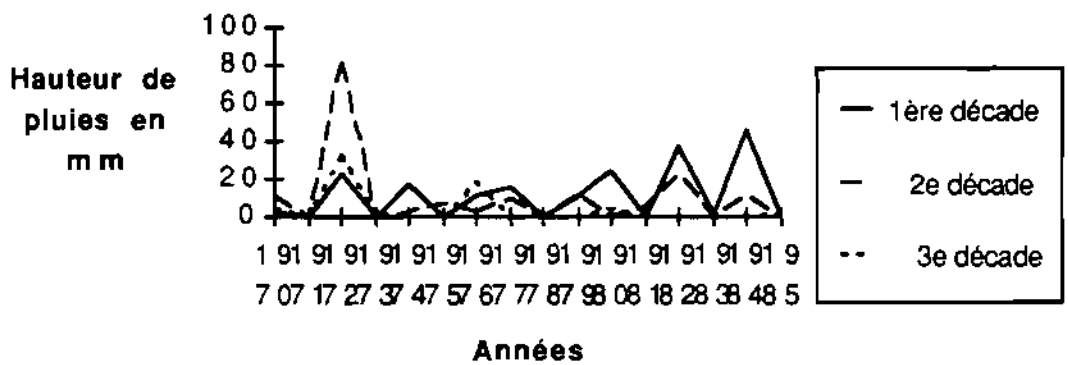
Août



Septembre



Octobre



Source: Données extraites des relevés pluviométriques mensuels de l'A.S.C.N.A. Service météorologiques, Ouagadougou.

pas pérennes, la principale source d'eau reste limitée aux puits dès le mois de septembre.

Cependant, plusieurs tentatives ont été menées depuis la période coloniale pour améliorer le réseau hydrographique en pays san. Observons, pour notre part, quelques-unes de ces réalisations dans notre zone d'étude, c'est-à-dire l'ancien secteur de Kouigny.

1.2.4 Quelques réalisations hydrauliques au sud du pays san

Pour améliorer le réseau hydrologique de la région, l'administration, aussi bien coloniale que nationale, avait procédé à des réalisations hydrauliques. Nous retiendrons pour le cas du Sud-san, où nous avons mené nos recherches, les barrages de Yaba, de Toma ¹⁷ et de Kouigny.

1.2.4.1 Le barrage de Yaba

En 1950, la Société Indigène de Prévoyance (S.I.P.) octroyait, sur fonds F.I.D.E.S. (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social), un barrage au village de Yaba. L'objectif de cet ouvrage était le ravitaillement de la population en eau et l'amélioration du bétail. Ce barrage a aujourd'hui disparu, parce que ravagé par l'érosion naturelle des eaux.

¹⁷ Les informations sur ces deux derniers barrages sont extraites d'un rapport de tournées dans le cercle de Tougan du 8 et 9 décembre 1954 de G. Pezin (Ingénieur principal, Chef de l'arrondissement hydraulique des travaux publics de Haute-Volta). Source: Archives du cercle de Tougan.

I.2.4.2 Le barrage de Toma

Entrepris à la fin de l'année 1952 par l'administration coloniale puis laissé inachevé début 1953, il fut emporté par l'eau au cours de la saison des pluies suivante. Les raisons de la suspension des travaux étaient que :

- le barrage n'avait pas, à proprement parler, d'intérêt humain; les besoins de la population de Toma étaient satisfaits avec les puits existants;
- la région n'était pas un gros point de stationnement de troupeaux;
- l'aménagement de la vallée dont l'eau stagne jusqu'en avril-mai inonderait une bonne partie qui serait apte à la culture.

Le barrage de Toma fut ainsi, purement et simplement, abandonné par l'administration coloniale pour des raisons économiques ¹⁸. Depuis, aucune étude sérieuse ne fut entreprise pour l'aménagement de cet ouvrage. Dans les années 1980, grâce aux bons offices de la Coopération, les travaux redémarrèrent avec "AFRICARE" ¹⁹, une O.N.G. (de la place) à Ouagadougou. Mais le barrage fut emporté deux fois de suite par les eaux de pluie.

I.2.4.3 Le barrage de Kouigny

Il est le plus grand aménagement hydraulique de la région, mais de loin le moins réussi. C'est en 1977 que la Banque Africaine de Développement (B.A.D.) confia au bureau d'étude T.A.M.S. (Tippetis-Abbett-

¹⁸ G. PEZIN (Ingénieur principal, Chef de l'arrondissement hydraulique des travaux publics de Haute-Volta). Source: Archives du cercle de Tougan.

¹⁹ Les responsables de l'O.N.G. en question ne nous ont pas autorisé à consulter le dossier du barrage de Toma, nonobstant nos démarches réitérées auprès d'eux.

Marc Carthy-Stratton), une firme américaine, le soin d'un aménagement en aval de quatre barrages en Haute-Volta, dont celui de Kouigny.

Le barrage, d'une capacité réelle de:

- C.U. Maxi 7,3 Mm³,
- C.U. Mini 0,6 Mm³,

aurait coûté 1.513,10 millions de F.CFA (y compris celui de Thiou) ²⁰. Les travaux ont été confiés à la Société Anonyme des Travaux d'Outre Mer (S.A.T.O.M.) en 1980 qui les acheva deux années plus tard. Avec une digue longue de 1.800m, le barrage ne contient pas plus d'eau que ceux de Yaba et de Toma.

I.2.4.4 Les micro-barrages A.F.V.P.

L'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.), installée à Toma, a réalisé en juin 1991 des retenues d'eau à Nimina, Zouma, Sèbère et à Nion-Sawa. D'un coup total de 24.301.021 F.CFA ²¹, ces retenues devaient avoir chacune une capacité de stockage située entre 100.000m³ et 500.000m³, pour une hauteur de digue comprise entre 1,50 et 3m et une longueur comprise entre 100 et 150m. Elles retiennent de l'eau durant l'hivernage puis tarissent en saison sèche.

Les principaux mobiles qui présidèrent à la construction de ces ouvrages hydrauliques furent, d'une part, pour le colonisateur, la recherche des voies et moyens de l'installation de l'économie coloniale et de son épanouissement, dans un environnement aux patrimoines physiques

²⁰ F.A.D., "Rapport d'évaluation; maîtrise de l'eau et de développement rural intégré des zones sahéliennes de Thiou et Kouigny. Haute-Volta", 1974.

²¹ Rapport technique final. Hydraulique de surface/Toma 1988/91, A.F.V.P., 1991.

pauvres, et d'autre part, pour les nationaux, celle de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Toute politique qui déterminait déjà les limites des activités d'un groupe social que nous essayerons maintenant de découvrir. Les Sanan, qui sont-ils? Quelles sont leurs activités?

CHAPITRE II

**LA SOCIÉTÉ SAN, SES HOMMES, SES ACTIVITÉS
TRADITIONNELLES****II.1 L'ETHNIE SAN: ESSAI DE DÉFINITION**

Le problème ²² posé ici semble on ne peut plus éloigné de notre problématique, qui met la question du développement au centre de ses intérêts. Pourtant, nous dit J.-L. Amselle, "les anthropologues étudient les phénomènes de développement essentiellement sous deux aspects: l'analyse épistémologique de la liaison interne entre les pratiques de développement et les concepts de l'anthropologie qui évite les recours à "l'histoire des idées" et, par ailleurs, l'histoire économique et sociale des différentes régions d'Afrique qui permet de relativiser le caractère inédit que sont censées représenter les "opérations de développement" actuelles" ²³. A cet égard la culture du coton par exemple, introduite par la colonisation en pays san, peut constituer "un lien entre anthropologie et développement". L'auteur a montré par exemple comment des "stéréotypes raciaux et psychologiques" ont permis de "définir le Peul de Wasolon comme piètre cultivateur et le Minyanka comme un paysan modèle". Or, comme l'a constaté encore l'auteur, "...A l'aube de la colonisation, il n'existe donc pas de

²² Cet essai se veut être une introduction à la reconstruction de l'ethnie san. De ce fait, il s'inspire largement de la contribution de J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO, 1985, dans la reconstruction du concept d'ethnie.

²³ J.-L. AMSELLE, 1990, p.209.

différence fondamentale entre le Wasolon et les environs d'une part, les pays senufo et minyanka d'autre part: toutes ces régions produisent du coton pour se vêtir et pour approvisionner des zones qui sont définies déficitaires" ²⁴. En pays san, comme ailleurs, dès les premiers moments de la culture du coton, les résultats constatés ont fait l'objet d'une interprétation variée sur l'ensemble du pays. Le Nord, où le coton a échoué, serait pour le colonisateur, plus fermé et moins réceptif à cette culture, tandis que le Sud, où il a réussi, serait plus enclin au progrès, donc plus ouvert à la culture du coton. Entre autres raisons avancées, c'est la présence dans le Nord d'une frange importante d'anciens combattants revenus après la Seconde Guerre mondiale, qui expliquerait sa réticence; ces derniers se contentant de leur pension pour s'acquitter de leurs impôts, plutôt que de s'adonner à la culture du coton. Ces stéréotypes auraient-ils été réappropriés depuis 1951 par la C.F.D.T. pour mener, dans cette partie nord, une politique cotonnière timide? Question d'autant plus pertinente quand on sait qu'aujourd'hui elle ne fait partie ni de "la grande zone cotonnière" dressée par C. Belem ²⁵ en 1985 ni de "l'aire cotonnière" établie sept années plus tard par A. Schwartz ²⁶. Le fait que le Sud produise toujours du coton explique-t-il un choix culturel et psychologique d'un groupe en opposition à un autre? N'empêche, en tout cas, qu'une telle hypothèse pose le problème de la division du pays.

De nos jours cette bipartition semble prendre une autre dimension, celle de l'éclatement du pays san en deux groupes ethniques différents. Dans ces conditions, une étude des transformations ou des mutations ne saurait être applicable à tout le groupe si la question de l'unité culturelle n'est pas

²⁴ J.-L. AMSELLE, 1990, p.211.

²⁵ P. C. BELEM, 1985, p.24.

²⁶ A. SCHWARTZ 1991, p.4.

abordée. On est tenté alors de se demander comment, à travers une telle problématique, on pourrait aboutir à des conclusions sociologiques positives ou négatives pour l'ensemble san aujourd'hui. Qu'en est-il de cette bipartition?

II.1.1 De la bipartition à l'éclatement

A l'état actuel de la connaissance sur les ethnies au Burkina Faso - il en existe plus d'une soixantaine - lorsqu'on s'intéresse au groupe san, on est enclin à se référer à l'appellation "Samo" pour mieux se faire comprendre par son interlocuteur. Or, depuis les années 80, on parle à la radio nationale de "Nouvelles nationales en langue san", de "conte en san", abandonnant ainsi le terme "samo" sans apporter d'explications. Pendant ce temps, une certaine littérature fait état d'une bipartition nord/sud.

Au cours de notre travail, la question qui nous préoccupa était de chercher à savoir si la distinction terminologique Samo du nord/Samo du sud, communément admise à l'heure actuelle, traduit une différence ethnique réelle ou n'est que la conséquence d'une conjoncture historique ²⁷. particulière. En d'autres termes, les populations du sud et du nord constituent-elles une seule et même ethnie? Si l'on admet avec J.-L. Amselle que "la définition de l'ethnie devrait constituer l'interrogation épistémologique fondamentale de toute monographie...[et]...en ce sens tous les autres aspects devraient en découler" ²⁸, qu'en est-il du cas du pays san?

²⁷ Dans une problématique similaire sur les Guéré de Côte-d'Ivoire, A. Schwartz a montré qu'il n'y avait pas une différence entre Guéré et Wobè. Il conclut à l'unicité de l'ethnie. Cf. A. SCHWARTZ, 1971.

²⁸ J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO, 1985, p.11.

C'est avec F. Héritier que commence l'épineux problème de la division du pays. En effet, après des travaux menés dans cette région du Burkina Faso, elle affirme dans une communication ²⁹ que ses recherches ont porté sur les zones */maya/*, */matye/* et */matya/* centrales. Elle spécifie, mais avec réserve, que les points avancés pourraient ne pas être valables pour les "Samo maka", "les différences institutionnelles notables accompagnant les différences linguistiques".

M. Izard, après avoir présenté les "Samo" comme population pré-nakomse ³⁰, fera par la suite sienne la thèse de F. Héritier. Il avance que "les Samo peuvent être divisés en deux groupes historiquement et culturellement distincts: les Samo du nord (région de Tougan) et les Samo du sud (région de Toma). Les Samo du nord parlent la langue maya au sud-est et la langue matya au nord-est, et les Samo du sud parlent la langue maka" ³¹. Toute idée qui ne se distingue de celle de F. Héritier que par son aspect de conviction plus forte.

La linguiste S. Platiel, lors de ses recherches sur "le parler Samo de Toma" ³², a recensé pour l'ensemble du pays san cinq parlers qui s'articulent autour de trois formules principales: */maka/*, */maya/* et */matya/*. Elles correspondent chacune à une expression employée par les différents locuteurs qui signifie "je dis que...". Analysant ces différences linguistiques, S. Platiel observe que "si l'utilisation de l'une de ces trois formules est bien un signe distinct, le fait qu'un ensemble de locuteurs se servent de la même

²⁹ F. HERITIER, 1975, p.481.

³⁰ Les Nakomse sont les membres du lignage royal du royaume mosse. M. Izard est le chercheur qui a mené des études sur ce groupe, son histoire, et son fonctionnement. Cf. à ce sujet les différents ouvrages de l'auteur.

³¹ M. IZARD, 1970, p.15.

³² S. PLATIEL, 1974.

expression n'indique pas pour autant qu'ils parlent tous la même langue ou le même dialecte". Elle conclut donc en faveur de l'éclatement de "l'ensemble samo" et propose de "retenir plutôt la désignation de parler pour chacun de ces groupes". Là, le ton était donné pour la bipartition du pays san. Cette thèse on ne peut plus claire influencera nombre d'étudiants ³³. Parmi les adeptes de S. Platiel, il en fut un dont les travaux constituent le prototype même de l'exclusive. Dans une récente thèse ³⁴ sur le groupe san, A. Nyamba fait une distinction nette entre "Sanan", dont ses travaux se voudraient être l'objet, et "Saneno". Il regroupera sous ce dernier nom les populations septentrionales, qu'il classera comme populations contiguës aux Sanan au même titre que les Mosse, les Nuna, les Lela et les Marka. Nous ne disons pas que, dans le fond, cette thèse est déjà encline à la contestation. Mais, nous regrettons le fait que ce travail qui, de par son intitulé même, "L'identité et le changement social des Sanan du Burkina", aurait dû nous éclaircir sur la question de l'ethnie san - identité renvoyant forcément à ethnie - nous la complique davantage. Si on peut dire que A. Nyamba n'ajoute rien à la thèse de S. Platiel, il en aggrave plutôt la confusion. Car, la substance qu'il fait des Sanan lorsqu'il dit: "le pays des Sanan est limité au Nord par les Saneno dit du Nord" et la référence qu'il fait souvent à "l'ensemble samo" pour désigner les deux groupes, dénotent à l'horizon l'échographie du monstre dont l'auteur s'efforce ici de présenter l'identité. En effet, nulle part, l'auteur ne nous donne les raisons qui ont prévalu à l'exclusion du nord, si ce n'est qu'il se réfère à S. Platiel. Il ne nous dit pas non plus en quoi ce qu'il dit de "l'identité des Sanan" serait différent ou non applicable pour les "Saneno".

³³ Les étudiants de maîtrise qui, faisant leur début de recherche en pays san, trouveront dans cette bipartition une matière de travail.

³⁴ A. NYAMBA, 1992.

Au cas où de telles différences étaient établies, la question qui se poserait à nous serait de savoir s'il en a été ainsi de tous les temps.

En analysant ce qui précède, il nous semble que les raisons fondamentales qui ont prévalu à cette division ont trait à la langue du groupe et à l'origine de son peuplement. S. Platiel part du fait de l'intercompréhension entre les différents locuteurs san. Celle-ci s'explique, selon elle, par un très faible pourcentage de termes identiques (maka/matya 18%, maka/maya 14%, maya/matya 32%)³⁵ et par des différences de structures syllabiques. Aussi, dit-elle, ceux du nord (Saneno) appellent ceux du sud Nyanan, tandis que ceux du sud (Sanan) appellent ceux du nord Jankè à l'est et Bonyá à l'ouest³⁶.

Un découpage linguistique ne saurait constituer un argument contre l'identité du groupe, identité étant prise ici dans le sens de unicité. Car, les différences linguistiques dont il est question ici pourraient être les conséquences de migrations longues et diverses, que le groupe a connues depuis son origine jusqu'à son implantation dans son site actuel. D'ailleurs, les Sanan ne sont pas les seuls à connaître des variations au niveau de leur langue.

J. Capron, dans son étude sur les Bwa³⁷, a relevé au sein de ce groupe, dispersé sur deux territoires (Haute-Volta, Mali), des différences dialectales analogues, sinon beaucoup plus complexes que dans le cas des Sanan. L'auteur découpe chez les Bwa quatre aires dialectales (/dahā/, /bwemu/, /kurumu/ et /kademu/), circonscrites à des groupes de Bwa différents, où on trouverait aussi bien des difficultés

³⁵ S. PLATIEL, 1974, p.28.

³⁶ Idem., 1984, p.10.

³⁷ J. CAPRON, 1973.

d'intercompréhension que chez les Sanan. Mais ces différences n'ont pas occulté outre mesure l'appartenance des Bwa à une seule et même ethnie.

Quand aux différents autonymes que les Sanan se donnent entre eux, telles que "Jankè", "Nyanan" et "Bonyā", des exemples abondent également chez les Bwa. Les gens de Bomborokui nomment les voisins bwa occidentaux */badwepra/*, et les gens de Solenzo désignent par le terme */bwemusya/* ceux de la rive droite de la Volta-Noire, etc.³⁸. A la lumière de l'exemple bwa, il apparaît que les dichotomies dialectales *maka/maya*, *maka/matya*, *matya/maya* ne sauraient justifier la division du groupe san en deux ethnies distinctes et, que l'auto-désignation des différents locuteurs san (Sanan, Saneno, ou Jankè, Nyanan) pose, là, le problème de l'altérité plutôt qu'un problème ethnique fondamental.

Aussi, la conclusion que S. Platiel tire d'une intercompréhension, renforcée, selon elle, par des différences culturelles, ne résiste pas non plus à l'analyse. Prenons deux faits: le cas par exemple des noms patronymiques et du culte des masques.

Elle trouve que la différence des patronymes est une preuve de la différence des cultures. Pour une bonne compréhension, signalons que l'auteur fait, ici, allusion aux patronymes Ki, Toé, Paré, etc., qui sont courants au sud, et Zerbo, Drabo, etc., plus d'usage dans le nord. Nous le verrons plus loin, dans l'histoire du peuplement san, que le territoire a été occupé depuis fort longtemps par différents groupes relativement hétérogènes, auxquels certains autochtones furent assimilés. La partie septentrionale fut le premier territoire du peuplement. La partie méridionale connut un peuplement récent par des éléments venus de l'ouest (Manding) et d'autres populations

³⁸ J. CAPRON, 1973, p.34.

contiguës telles que les Mosse, les Nuna, les Lela, etc.. Ce processus migratoire pourrait expliquer les différences de patronymes. Dans une communication sur "les Sanan" ³⁹, M. Ki montre bien que cette migration du nord vers le sud explique la prédominance des noms de village du nord utilisés comme patronymes au sud. Pour illustrer cette affirmation, il relève au sud des patronymes comme Diè, Foro, Sya, Dala, Toni, qui constituent des noms de village au nord. Kwané, Twané, Basané, constitués par les noms de villages de Kwa, Twa, Basan, auxquels on a ajouté "né", qui signifie "fils de" ou "natif de".

Aussi on note à Da par exemple, un village situé à la charnière des deux pôles du pays san, la présence de lignages qui portent le patronyme Ki-Zerbo. La combinaison de ces deux patronymes, le premier "Ki" et le second "Zerbo" serait-elle la preuve que l'on a à faire à un seul et même groupe ou ne le serait pas? Mais disons qu'elle infirme un tant soit peu la thèse avancée par S. Platiel.

Quant au culte des masques, qu'on trouverait selon l'auteur au sud et qui n'existerait pas au nord, il reste à démontrer que cette pratique est propre à la société elle-même. Il nous semble que, dans une problématique similaire, de premiers travaux ⁴⁰ penchent plutôt pour une diffusion. Les masques du sud seraient donc un trait culturel emprunté aux Lela. Ce qui aurait été possible par le contact du sud avec cette population contiguë. Il faut noter cependant qu'au sud tous les villages ne sont pas détenteurs de masques.

³⁹ M. Ki, 1986, p.15-23.

⁴⁰ Il existe déjà un mémoire de Maîtrise sur la question; une thèse est en préparation par le même auteur, qui porte sur la problématique des masques en pays san. Espérons que J.C. Ki tranchera la question.

Au regard de tout ce qui précède, nous concluons que les raisons linguistiques avancées pour justifier la division du groupe ne résistent pas à l'analyse. Certes, nous constatons en pays san comme chez d'autres groupes une diversité dialectale. Mais une société n'étant pas figée, toute démarche structuraliste ou culturaliste établirait forcément des divergences, mais qui resteront des détails, tant que nous n'essayerons pas de comprendre l'interrelation dynamique de ses composantes. On pourrait penser que l'ensemble san a conservé un certain type d'organisation qu'il a hérité de plusieurs mutations dues à des migrations, héritées elles aussi de son origine lointaine dans le temps et dans l'histoire: le Manding. La langue a certainement subi des variations dues à ces migrations. Mais l'origine du peuplement san explique-t-elle sa bipartition?

II.1.2 L'origine du peuplement

L'état actuel des recherches sur le peuplement san semble ne concerner que la partie nord. Selon S. Platiel ⁴¹, F. Héritier aurait, parallèlement aux recherches ethnographiques qu'elle poursuit depuis plusieurs années en territoire san du nord, entrepris une enquête détaillée sur le peuplement de cette région et compterait l'étendre "aux Samo" du sud. Il n'y a pas de raisons de douter de l'existence de telles données, mais quelle que soit l'esquisse, elle concernerait la partie septentrionale.

Dans l'histoire du peuplement de l'ensemble ouest africain, il est fait mention, par des anciens administrateurs, à la population "samo". Nous allons observer quelques-unes de ces données historiques de seconde, voire de

⁴¹ S. PLATIEL, 1974, p.33.

troisième main, puis nous les analyserons à l'aide des données recueillies sur le terrain.

L'enseignement le plus courant rattache le groupe san à la grande famille linguistique mande. Mais, comme le rapporte H. Paré ⁴², les sources écrites sont toutes basées sur des échafaudages d'hypothèses contradictoires qui, le plus souvent n'ont rien à voir avec les réponses transmises par le groupe lui-même. Si certaines de ces hypothèses reconnaissent l'origine manding du groupe, d'autres vont jusqu'à nier cette origine.

Selon M. Delafosse ⁴³, les "Samo" seraient d'origine mande. Ils auraient été formés par le mélange de plusieurs éléments, dont l'un appartenait au groupe des Mande du Centre, et l'autre au groupe des Mande du Sud. Les Mande du Centre, des Bambara probablement, seraient venus de la région de Ségou et, après avoir franchi le Bani entre San et Odienné, se seraient installés à l'est du Sourou, dès le XIV^e siècle; là, ils auraient été rejoints, probablement au XVI^e siècle, par les Mande du Sud (Samoro). Ces derniers, après un vaste périple, se seraient fractionnés en deux branches, l'une se fixant dans la région d'Orodara, à l'ouest de Bobo-Dioulasso, l'autre poursuivant son chemin et rejoignant les "Samo" dans la région de Tougan.

Selon L. Tauxier ⁴⁴, les "Samo" sont originaires du Manding. Il ont été amenés à quitter cette région à l'époque de Soundiata, précisément vers 1235. Soundiata, qui réorganisait le royaume du Mali, aurait refoulé vers le nord et le nord-est les populations réfractaires. Les Sanan partirent en direction du nord-est, descendirent le fleuve Niger pour s'installer à l'est, au sud de Djenné. De là, ils auraient rejoint Toarè au sud de Ouahigouya.

⁴² H. PARE, 1984, p.13.

⁴³ M. DELAFOSSE, 1972, p.299.

⁴⁴ L. TAUXIER, 1917, p.571.

Vadier ⁴⁵, lui, fait venir les "Samo" de Siguiri, au sud de Bamako, suite à la tentative d'islamisation de Kankan Moussa vers le XIII^e et le XIV^e siècle. Hostiles à l'islam, ils auraient émigré à Ségou avant de rejoindre Djenné. De là, un groupe de "Samo" venu de Sofara aurait occupé les villages de Gomboro et de Sia vers 1780.

Le point commun à ces différentes hypothèses est que le groupe, même si les itinéraires de migration et les dates sont quelque peu contradictoires, est d'origine manding. Ce qui est vrai historiquement pour les Sanan, c'est qu'ils n'ont pas, individuellement ou collectivement, de précisions valables sur leur site originel dans l'ensemble ouest africain. Et comme le dit si bien S. Platiel ⁴⁶, chez les "Samo" le destin collectif est d'abord lignager avant d'être communautaire ou ethnique. De ce fait la recherche sur le mouvement migratoire du groupe ne peut procéder que par recoupement d'informations sur les migrations lignagères. C'est en empruntant cette démarche que cet auteur mettra en cause les hypothèses liées à l'origine manding des Sanan. Les conclusions de ses recherches sont les suivantes:

- le groupe san serait originaire des alentours du Mont Nimba (Guinée actuelle);
- son implantation se serait faite "...en quatre étapes avec des populations toujours d'origine mandé, mais provenant de stocks assez différents" entre le XIII^e et le XVIII^e siècle;
- le peuplement de la partie nord du pays aurait été plus ancien et hétérogène (Mandé, Dogon, Mossi, Pana), alors que celui du

⁴⁵ VADIER, "Monographie du Yatenga, 1909 (disparue), in Y. ZERBO, 1984, p.21.

⁴⁶ S.PLATIEL, 1974, p.33.

sud serait récent et homogène et se situerait à environ 150 années ⁴⁷

S. Platiel justifie cette dernière hypothèse par le fait qu'au sud les lignages, auprès desquels elle a mené ses enquêtes, ne font pas référence à la partie nord dans les récits de peuplement. Cette thèse est sans précédent, d'autant plus que de part et d'autre les Sanan se reconnaissent originaires du Manding. Les témoignages que nous avons recueillis au nord comme au sud s'inscrivent en faux contre cette hypothèse.

Nous avons mené des enquêtes sur l'histoire du peuplement dans 14 villages auprès des lignages fondateurs. Elles nous ont permis de distinguer deux catégories de peuplement: un peuplement extra-pays san actuel et un peuplement intra-pays san. La première catégorie regroupe les lignages soit d'origines célestes, soit provenant de populations d'autres aires culturelles contiguës ou pas (Nuna, Mosse, Bwa et Manding); la seconde catégorie regroupe les lignages originaires d'autres villages san.

L'existence de lignages d'origine manding montre bien la référence au premier groupe san, qui, vraisemblablement, se serait installé le premier au nord. La migration vers le sud serait intervenue de façon progressive et par vagues dispersées, et constituerait probablement, comme le dit J. Ki-Zerbo, l'extrême avancée de la dispersion des Mande ⁴⁸. Le territoire des Sanan serait un fait de population extra et intra-san. Le peuplement extra-san se situerait à la période des grands mouvements migratoires auxquels font allusion les premiers auteurs (M. Delafosse, L. Tauxier, Vadier, etc.) et le peuplement intra-san, plus récent, serait vraisemblablement survenu entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Mais l'origine et l'intégration de lignages ou de

⁴⁷ S. PLATIEL, 1974, p.33.

⁴⁸ J. KI-ZERBO, 1978, p.245.

groupes étrangers, Bwa à Gossina, Nuna à Pankélé, à Saoura et à Tani, Mosse à Koin et à Biba, ne doivent pas occulter le fait que le site actuel a été d'abord occupé par un groupe mande, d'origine manding: les Sanan.

II.1.3 Samo, Samogho, San, Sanè: "à chacun son san"

Les ethnies ont forgé, dans le passé, des noms pour se désigner entre elles. L'étymologie de certains de ces noms est restée inconnue. Mais pour d'autres cette étymologie se rattache à leur histoire ⁴⁹. Ce qui a amené des auteurs à placer le débat de la reconstruction historique des peuples "au coeur de l'ethnie" ⁵⁰. A cet égard J.-P. Chrétien et G. Prunier n'ont pas tort, lorsqu'ils écrivent que "les ethnies ont une histoire" ⁵¹. Cette démarche nous conduit aussi à questionner la genèse des termes comme Samo, Samogho, Sanè, Sanan, qui ont désigné et désignent encore un seul et même groupe ethnique: le groupe san, qui constitue aujourd'hui la quasi-totalité de la population du Sourou au Burkina Faso, et sur lequel porte la présente étude.

C'est M. Delafosse, pionnier de la linguistique africaine qui, dans la classification des populations du Haut-Sénégal Niger, classera dans la grande famille mande, un peuple qu'il nommera "Samo" ⁵². Il ajoute qu'un autre groupe nommé "Samorho" formerait probablement avec le premier un seul et même peuple. Il renchérit sur le fait que le premier terme (Samo) représente une prononciation banmana, et que le second (Samorho) est dioula. Selon M. Delafosse, les "Samo" rappellent par beaucoup de côtés les

⁴⁹ Ici, l'intitulé "...A chacun son San" et la démarche s'inspirent largement de J. Bazin qui a essayé de reconstruire l'histoire du nom "Bambara". Cf. J. Bazin, "A chacun son Bambara", in J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO, 1985, pp.87-127.

⁵⁰ J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO, 1985.

⁵¹ J.-P. CHRETIEN et G. PRUNIER, 1989.

⁵² M. DELAFOSSE, 1972, p.141.

Banmana, qu'il présentait plutôt comme un peuple énergique et cultivateur. Fort de ce stéréotype, il va jusqu'à trouver une étymologie au mot "Samo". Il serait une déformation du terme dioula /samogho/ (*san*=pluie, ciel et *mogho*=homme) qui veut dire "homme du ciel" ou "homme de la pluie". Une appellation qui aurait servi à définir le genre de vie du groupe de cultivateurs et d'adeptes du culte de l'eau.

Le terme ne veut rien dire dans la langue du groupe, mais puisqu'il fallait donner un nom, il n'y aurait aucun inconvénient à se conformer à un usage aujourd'hui admis.

J. Ki-Zerbo, en parlant des secours constants que les "Samo" auraient apportés au Naba Kango (1787) et au Naba Ragongo (1831) du Yatenga, présente ceux-ci comme des archers. Il dit ceci: "Naba Ragongo (1825-1831), un moment destitué par Kamogho, se replie à Gomboro et revenant à la charge avec les redoutables archers samo" ⁵³.

L'ethnologue F. Héritier, la première à avoir mené des recherches sur le groupe, tentera une autre définition du terme. En effet, dans une communication, elle dira en substance que le terme "Samo" (sg. *sān*, pl. *sanè*) veut dire fossoyeur ⁵⁴.

C'est avec S. Platiel qu'apparaîtront les appellations "Sanàn" et "Saneno", issues d'une probable bipartition du groupe "samo" introduite par l'auteur, naguère considéré comme une seule et même ethnie.

Pendant plusieurs années le terme "Samo" a acquis une signification particulière pour les scientifiques européens et africains. Le cultivateur pour les uns, l'archer pour les autres, le fossoyeur pour d'autres encore n'était rien que le "Samo" appartenant à une famille linguistique: le Mande. Nous ne mettons pas en cause les recherches menées par ces chercheurs, qui ont

⁵³ J. KI-ZERBO, 1978, p.245.

⁵⁴ F. HERITIER, 1975, p.484.

permis, à bien des égards, de connaître l'histoire et le peuplement des différentes ethnies de l'ensemble ouest-africain. Mais, notre appartenance au groupe san et les informations recueillies, nous amènent à faire les observations suivantes au sujet des Sanan:

- le terme "samo" ne signifie rien ni dans la langue ni dans les pratiques de ce groupe;
- le groupe s'auto-désigne San (sg.) et Sanè ou Sanan ou encore Saneno (pl.). Le territoire est le Sanpei ou Sanpiè. La langue du locuteur est le san;
- le san connaît une variation dialectale selon que le locuteur habite le nord ou le sud du territoire ⁵⁵. Les prononciations dialectales ferment moins ou plus la voyelle finale, et selon qu'elles en élucident ou en exagèrent la nasalisation, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 1

Variation dialectale en pays san

| | Sud | | Nord | |
|------------|--------|--------|--------|----------------|
| | sg. | pl. | sg. | pl. |
| Langue | San | San | San | San |
| Locuteur | San | Sanan | San | Sanè Saneno |
| Territoire | Sanpiè | Sanpiè | Sanpei | Sanpei |

Au vu de ce qui précède, il ressort que la démarche suggérée par la possible bipartition, à la différenciation linguistique, d'un éclatement de l'ensemble san, s'avère inopérante. Toutefois, nous n'avons pas la prétention

⁵⁵ Cf. le tableau 1: Variation dialectale nord/sud du pays san.

d'avoir épuisé la question de la définition du groupe san. Là n'est peut-être pas non plus notre problématique. Mais cette amorce s'est quelque peu imposée à nous, parce que dans une situation ethnographique et historique aussi confuse, comme c'est le cas chez les Sanan, l'anthropologue se demande s'il est possible, dans un tel ensemble qui s'étend de Madamao à Gomboro et de Téré à Goran, de distinguer des groupements dont la personnalité soit reconnue par les intéressés eux-mêmes et dont l'origine et la nature soit justifiables d'une analyse sociologique. Il est évident qu'une différenciation ethnique rend celle-ci inopérante. E. Terray, dans son étude sur les Dida de Côte-d'Ivoire, repris par A. Schwartz dans une "approche anthropologique" du peuplement du Sud-Ouest ivoirien, observe que "l'Ouest ivoirien (...) apparaît comme un milieu continu où l'on passe d'une zone à l'autre, d'une culture à l'autre par des transitions insensibles, où il est donc assez arbitraire de tracer des frontières tranchées. Ce milieu continu est fait d'une constellation de petites communautés souveraines, chacune d'entre elles est au centre d'un réseau de relations où entrent toutes les communautés situées dans un rayon déterminé. Les réseaux centrés sur deux communautés contiguës se recouvrent partiellement mais ne se confondent pas" ⁵⁶. Si l'on considère, comme nous avons vu plus haut, que le pays san ne fait pas exception à cette règle, l'étude sur les transformations socio-agraires dans l'ancien secteur de Koungny ne saurait donc se faire sans cette définition préalable de l'ensemble et de ses groupements. Aussi essayerons-nous de saisir à présent la dynamique interne de la société ⁵⁷.

⁵⁶ E. TERRAY(1964), in A. SCHWARTZ, 1993a, p.85.

⁵⁷ Les pages qui vont suivre sur la société traditionnelle san s'inspirent largement des travaux de F. HERITIER et de H. PARE qui, avant nous, y ont mené des travaux. Cependant, ces données de seconde main ont été confrontées à des informations recueillies sur le terrain.

II.2 L'ORGANISATION POLITIQUE TRADITIONNELLE

M. Fortes et E.E. Evans-Pritchard ⁵⁸, dans une typologie encore célèbre, ont distingué deux catégories de systèmes politiques africains. La première regroupe les sociétés centralisées, avec un appareil administratif et des institutions judiciaires, et où les différences sociales reposent essentiellement sur des statuts et l'autorité. La société mosse, connue par les publications de M. Izard, relève incontestablement de ce premier type. La seconde catégorie rassemble les sociétés dites "acéphales", où ces attributs font défaut et où la distribution du pouvoir obéit à des critères d'âge et de sexe ⁵⁹. La société birifor, étudiée par G. Savonnet ⁶⁰, rappelle à bien des égards ce dernier type. Si cette typologie, remise d'ailleurs en cause aujourd'hui par une certaine "anthropologie topologique" ⁶¹, s'applique à ces deux types de sociétés, d'autres par contre n'arrivent pas à s'introduire dans ce schéma des systèmes politiques africains. Ces dernières, qui ont su développer des formes originelles de "démocratie villageoise" et qu'on pourrait classer comme une troisième forme d'organisation, relèvent de ce que J. Capron ⁶² appelle une "civilisation villageoise". Ce système villageois, formulé après son étude sur les Bwa, s'applique aussi à cet ensemble de population: les Sanan. Constitué essentiellement de villages, il ressemble à bien des égards à la société bwa de par son organisation interne.

⁵⁸ M. FORTES et E. E. EVANS-PRITCHARD, 1964.

⁵⁹ C. SAVONNET-GUYOT, 1986, p.25.

⁶⁰ G. SAVONNET, 1963.

⁶¹ J.-L. AMSELLE in J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO, 1985, pp.11-44.

⁶² J. CAPRON, 1973.

II.2.1 La politique interne

Le pouvoir politique san, tel que le rapporte H. Paré, dépasse rarement le cadre villageois. Ce dernier constitue l'espace territorial d'autonomie par excellence. Dans ces conditions, le pays san représente une mosaïque de communautés villageoises indépendantes les unes des autres, et où nulle part aucune forme de pouvoir centralisé n'est attestée, comme le confirme F. Héritier: "les Samo n'ont pas de chefferie à l'échelon national ou local; chaque communauté villageoise est autonome" ⁶³.

Les villages formaient une forme d'alliances inter-villageoises; c'est-à-dire que des localités, le plus souvent proches, se regroupaient et pratiquaient diverses formes de coopération: assistance en cas de guerre, chasse collective, organisation de marché, etc. Ces groupements de type fédératif se formaient autour d'un village pilote qui, le plus souvent, constituait le premier village de peuplement. Entre autres, on pouvait distinguer:

- le Diurumkè, ensemble des villages de Diurum;
- le Diankè, ensemble des villages de Dian;
- le Sorokè, ensemble des villages de Soro;
- le Gourikè, ensemble des villages de Gouri;
- le Basankè, ensemble des villages de Basan;
- le Souikè, ensemble des villages de Soui;
- le Tokè, ensemble des villages de Toma;
- le Yankè, ensemble des villages de Yaba;
- Gondougou, ensemble des village de Gon.

⁶³ F. HERITIER, 1973, p.124.

Cette forme d'organisation de type fédératif avait un caractère défensif et matrimonial et ne saurait se situer historiquement à mi-chemin entre les deux types de système d'organisation présentés par M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard. Comme le constate J. Capron pour les Bwa, "le système villageois" - autonomie et souveraineté des communes - représente une forme stable d'organisation politique générale. Cette forme mythico-politique d'organisation de l'ensemble san n'impliquait pas l'existence d'un pouvoir organisé; elle ne constituait pas non plus une étape transitoire et précaire vers l'établissement d'un tel pouvoir. Ici, l'unité politique principale demeurait le village.

II.2.1.1 Le village

Chaque village /kiwi/ constitue une unité politique indépendante. Le village est composé de quartiers /dala/, dont le nombre excède rarement dix. Le quartier est composé d'un ou de plusieurs lignages /tanlè/. Les lignages sont regroupés en concessions /sômô/ ou /kè/ qui constituent des segments de lignages. Ces derniers renferment en leur sein plusieurs familles ou ménages. Les habitants de chaque quartier portent un patronyme qui est celui de son ancêtre lignager. Ainsi, un quartier peut regrouper un ou plusieurs patronymes du fait de la cohabitation de plusieurs lignages.

La création d'un village est le fait d'un seul lignage. C'est le lignage fondateur /tandèna/ (tan=terre, dèna=propriétaire). Très souvent, les récits de fondation de villages font cas d'un déplacement de l'ancêtre fondateur du village, dont les raisons sont mal connues aujourd'hui des habitants eux-mêmes. L'implantation dans le site s'explique soit par la découverte d'un point d'eau, de terres fertiles ou de terres giboyeuses. La volonté d'être considéré /tandèna/ ne s'affirme que lorsqu'apparaît un

second habitant qui réclame à son tour cette autochtonie. Là, les deux occupants procèdent par un "test" pour matérialiser cette appartenance. Dans les récits cela consiste, le plus souvent, soit à questionner la terre, soit à faire sortir d'une mare ou d'un puits un objet (caillou, ou motte de terre) que l'occupant aurait mis en arrivant sur les lieux. Lorsque le premier occupant est connu à l'issue du "test", celui-ci garde le titre de */tandèna/*, et le second garde son appartenance au village, mais en tant que */kiwidèna/* (*kiwi*=village, *dèna*=propriétaire, gens), gens du village. Il en sera ainsi pour le troisième, le quatrième venu, etc. Après ce compromis, il arrivera que certains lignages se voient exclus du groupe des */kiwidènan/* (pl.), pour appartenir à un second groupe, celui des */guli/*, qu'on classerait comme allochtones. Tout se passe comme si, à un moment donné de la formation du village, la liste des autochtones se clôt, mais sans exclusion, puisqu'on fait la place à d'autres lignages qui accepteraient ou qui manifesteraient le désir de vivre avec les premiers. Ainsi, l'organisation spatiale de ses différents lignages entraîne la constitution du village et la formation des quartiers. L'analyse selon laquelle ce terme de village n'implique pas seulement le rassemblement d'un groupement humain sur le même territoire, mais l'expression spatiale d'une commune volonté de vivre ensemble est confirmée par le cas des Sanan. Cette expression spatiale est aussi une expression politique.

II.2.1.2 Les structures politiques

En pays san, le pouvoir politique n'est pas assuré par un individu. Son exercice est assuré par un conseil villageois. La composition du conseil que nous avons recueillie auprès de lignages fondateurs de 14 villages est confirmé par les travaux de H. Paré. Mais, il est à noter que le nombre des

membres et les attributs varient selon les villages. C'est ainsi que plus nous descendons au sud, la fonction de */lamuki/* (maître de la pluie) s'effrite. Mais d'une manière générale, nous concédons à H. Paré le découpage des attributs comme suit ⁶⁴:

- le */tandèna/* maître de la terre, appartient au lignage */kiwidèna/*, gens ou propriétaires du village;
- le */lamuki/* maître de la pluie, appartient au lignage */kiwidèna/*;
- le */dôlki/* maître des peines ou maître des arrêts de justice, appartient au lignage */kiwidèna/*;
- le */paré/* maître de la parole. Il proclame les délibérations du conseil, appartient au lignage */kiwidèna/*;
- les têtes de lignages */miina/*. Ils sont choisis dans les lignages */kiwidèna/* et dans les lignages */guli/* allochtones;
- le maître de la grande flûte */piguledèna/*. Il est choisi dans le lignage */kiwidèna/*;
- le maître du marché */piedèna/*, choisi dans le lignage */kiwidèna/*;
- les délégués du pouvoir des maîtres du village, */kanè/*. Ils sont choisis aussi bien dans les lignages */kiwidèna/* que dans les lignages */guli/*.

Ainsi, le */tandèna/* qui est du lignage fondateur du village, appartenant au lignage */kiwidèna/*, est le */kian/* aîné de son lignage. C'est lui qui dirige le conseil, et bénéficie de ce fait d'un titre honorifique de chef, mais il n'a pas de pouvoir de vie et de mort sur les habitants du village. Il est soumis à certaines interdictions, telles que l'obligation de s'asseoir sur

⁶⁴ F. HERITIER fait l'économie du rôle dévolu aux maîtres dans son article cité plus haut. Cf.

F. HERITIER, 1973.

une peau de mouton, de se raser la tête à compter de la date de son intronisation, de prendre la main de quelqu'un, même des autres membres du conseil.

Le conseil est le seul cadre où on règle les différents conflits: enlèvement de femme, litige sur la terre, problème de pluie ou de calendrier agricole. C'est le lieu où s'affirment les intérêts des lignages en présence dans le village. Comme on pourrait le constater par la composition du conseil villageois, le pouvoir communal est dominé dans son effectif par le lignage */kiwidèna/*, qui occupe presque l'essentiel des postes importants du conseil. Les lignages */guli/* détiennent des postes secondaires. Cette distribution, inégalitaire comme le fait remarquer H. Paré ⁶⁵, ne donne cependant pas lieu à la formation de groupes lignagers politiquement dominés ou dominants; elle exprime, comme le confirme le processus de formation des villages, l'antériorité d'installation ou de la différenciation sociale statutaire des différents lignages ⁶⁶.

II.2.2 Le pays san et ses voisins

Un coup d'oeil rapide sur l'environnement ethnique et culturel de l'ensemble san montre qu'il n'a pas été à l'abri des influences extérieures. Bien que les villages, par leur système d'organisation, vivent repliés sur eux-mêmes, le pays san a été, de par le passé, une sorte de contrée que des envahisseurs (Mosse, Peul, Marka, Nuna ou Lela) épièrent, et même n'hésitèrent pas à envahir par des razzias (prise d'esclaves, pillage économique) pour les uns et par des tentatives d'islamisation pour les autres.

⁶⁵ H. PARE, 1984, p.52.

⁶⁶ *Intra.*, p.70.

II.2.2.1 La colonisation mosse

Nous avons constaté plus haut que le contact du groupe san avec les Mosse remontait à l'origine du peuplement ⁶⁷; les Mosse ayant refoulé les Sanan, qui étaient autrefois des population autochtones du Mogho actuel. Depuis l'implantation des royaumes mosse, surtout celui du Yatenga, il y eut une série de pressions tout au long de la zone de contact avec le pays san. Ainsi le nord, notamment les villages de Gon, Gourcy, Lankoué, etc., subiront des assauts répétés des cavaliers mosse. Ces répressions, loin de revêtir un caractère expansif de conquête des villages, ont constitué le plus souvent des opérations de ponction (razzias, prise d'esclaves, etc.).

Dans les cas de perte de pouvoir par un Naba (chef mosse), celui-ci avait recours à des mercenaires san pour reconquérir le pouvoir. Ce fut par exemple le cas du Naba Raongo (1825-1831) que rapporte J. Ki-Zerbo ⁶⁸.

En dehors de ces cas d'exploitation militaire de mercenaires san et des opérations de ponction économique, cette partie du territoire frontalier avec le pays mosse n'a jamais été conquise, ni soumise militairement ou politiquement par les Mosse.

Cependant, la pression mosse a pris une nouvelle forme après la paix coloniale. En effet, à la fin du XIX^e siècle on assista à une importante vague migratoire en pays san. La frange nord-est du territoire, frontalière avec le pays mosse, considérée jadis comme une zone tampon, constituée de brousse, est occupée aujourd'hui de hameaux mosse (Largogo, Moretenga, Pangogo, Pasnam, Toba, Gourbassa, Ramontenga, Bompèla, Issapogo, etc.). Ce phénomène a atteint son paroxysme dans les années 1960, au point que

⁶⁷ Supra., p.49.

⁶⁸ J.KI-ZERBO, 1973, p.245.

P. Lesselingue ⁶⁹ parle de "colonisation mossi" pour stigmatiser le cas de la région de Toma. Cet auteur dénombre, en 1973, 19% de Mosse dans le seul canton de Toma, 37,1% dans le canton de Yaba et 3,58% dans le canton de Kougny. Les raisons de ces différentes migrations seraient, d'une part, dues à l'aridité du plateau mosse, qui entraînerait les habitants à partir à la recherche de terres fertiles et, d'autre part, à l'organisation sociale mosse, trop contraignante et très hiérarchisée. La conséquence de cette présence massive des Mosse entraîne une cohabitation de deux modes d'occupation de l'espace, car contrairement aux Sanan qui ont un mode groupé d'occupation de l'espace, les Mosse habitent le territoire de façon dispersée.

II.2.2.2. L'influence peul

Les pressions peul en pays san venaient essentiellement de la principauté de Barani à l'ouest et, au nord-ouest, des Toucouleur ou "Fountakè" d'El Hadj Omar ⁷⁰, par les villages de Louta et de Sumarabumba. Mais les tentatives de conquête des villages san par le chef Ouidi Sidibé de Barani, à partir de 1875, furent vite compromises avec l'écroulement au Macina de la puissance toucouleur, qui constituait sa base d'appui ⁷¹.

L'invasion des "petits peul noirs" - c'est ainsi que les Sanan les appelaient - fut la plus dramatique dans les villages du nord. Selon les informations recueillies par F. Héritier à Gomboro ⁷², ces Peul seraient de la colonne de Peul du Macina qui traversa le pays san vers 1850, ravageant tout sur son passage. Ils laissèrent des villages à sang et emmenèrent un grand

⁶⁹ P. LESSELINGUE, 1973, pp.11-14.

⁷⁰ F. HERITIER, 1975, p.500.

⁷¹ M. DELAFOSSE, 1972, p.337.

⁷² F. HERITIER, 1975, p.499.

nombre d'esclaves. Ensuite vinrent ceux que les Sanan appellent les "Fountakè", qui vendirent sur les marchés de Oula et de Gouran un important nombre d'esclaves.

A toutes ces pressions, les Sanan opposèrent des réactions d'hostilité, d'autant plus que ces incursions peul et toucouleur ont revêtu également un caractère de guerre sainte musulmane contre l'animisme. En dehors de quelques îlots musulmans - Koungny en 1840, Gomboro, Sia et Lankoué -, les Sanan étaient en majorité animistes.

La présence dans la société san d'aujourd'hui de lignages iguli/étrangers, qui portent des patronymes peul, est la conséquence de ce contact avec ce groupe. Ainsi les patronymes Sow, Diallo, Sidibé, Djibo, qu'on rencontre dans certains villages, constituent des lignages peul et "rimaïbé" assimilés aux Sanan. Il existe encore quelques campements peul dans le pays, comme par exemple à Biba, à Toma, à Saoura, etc..

Il existe aujourd'hui une autre catégorie de Peul en pays san, celle des Peul transhumants en quête de pâturages. Ces derniers, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de l'intérieur, s'installent aux alentours des villages.

Avec les Peul de l'intérieur, les Sanan ont vécu des années de coexistence villageoise, les premiers offrant aux seconds les services de gardiennage des bovins, pour en retour recevoir des pâturages et des terres pour l'agriculture.

II.2.2.3 L'influence marka

Suite aux difficultés rencontrées par les Peul de Barani et l'échec toucouleur dans leur tentative d'islamisation du pays san, un musulman

marka du nom d'El Hadj Al-Kari, qui fit un pèlerinage à la Mecque ⁷³, profite pour créer un Etat marka indépendant, aux alentours des villages marka (Yoran et Bossé) situés à l'ouest du pays san. Cette principauté va tenter de soumettre, par la jihad, les animistes san de la rive gauche du fleuve. Des opérations sont lancées contre des villages tels que Kasoum, Toumani, Koumbara, Wé et Koury ⁷⁴. Une fois de plus, le pays san fut mis à sang et à sac, comme le décrit F. Héritier: "vers 1880, eut lieu la guerre sainte d'El Hadj de Bousé (pays marka) dont les troupes se livraient sur les païens à des pillages et à des exactions systématiques, dans les régions surtout de Diurum, Basâ, Diâ, Kasum, Tiao. Les troupes marka d'El Hadj recrutaient des jeunes gens, convertis plus ou moins de force, dans les villages samo, qui évitaient de la sorte la mise en captivité, et aidaient ensuite à prendre des esclaves dans les villages qui résistaient encore" ⁷⁵.

II.2.2.4 L'Influence nuna ou lela

La relation du groupe san avec ses voisins nuna et lela, à l'extrême sud du pays, n'a pas revêtu le même caractère qu'avec les Mosse, les Peul et les Marka. H. Paré rapporte que les villages tels que Soui, Madamao, Saoura, Tani, Kalabo, ont eu des rapports d'échange portant sur le fer et le sel ⁷⁶ avec les "gurunsi". Ensuite il naquit un important mouvement de migration, créant de part et d'autre des lignages allochtones au XVIII^e siècle. Certains villages

⁷³ J.M. ECHENBERG, 1970.

⁷⁴ Ibid., p.5.

⁷⁵ F. HERITIER, 1975, p.500.

⁷⁶ H. PARE, 1984, p.68.

san, issus de cet exode conjoncturel, ont été créés par des lignages nuna (Pankélé, Tani, etc.) ⁷⁷. Les Lela seraient à l'origine de la diffusion du culte des masques et de l'introduction de nombreux "fétiches" en pays san.

Les migrations nuna et lela en pays san sont liées à la percée des Zaberna en pays "gurunsi" ⁷⁸; notamment avec l'apogée de leur chef Babato (1880-1882). Ce dernier, depuis la principauté zaberna de Sati (près de Léo), avait des visées expansionnistes sur le reste du "gurunsi" et l'intérieur de la Volta-Noire. Sur son passage, des villages seront razzés dans la région de Gossina ⁷⁹.

Le pays san, à la veille de la conquête coloniale (1890), ne constituait pas une contrée isolée et épargnée de tout contact extérieur. Nonobstant son système d'organisation en communautés villageoises indépendantes, il avait aussi subi les dynamiques de l'histoire précoloniale, avec des opérations de razzia et des tentatives d'invasion. Les villages résisteront, d'abord collectivement par les fédérations internes, puis individuellement, tant le patriotisme et le particularisme villageois s'accordaient des luttes armées internes.

A ces guerres d'islamisation et de razzias, fit suite un processus de peuplement extra-san de lignages provenant d'un environnement culturel voisin. C'est ainsi que dans certains villages san (Biba, Koin), des lignages */kiwidènan/* se disent venir du pays mosse, d'autres (Tani, Pankélé) sont fondés par des lignages d'origine nuna. Ce phénomène s'est accentué à partir du XIX siècle avec l'implantation de villages à dominance mosse en

⁷⁷ Enquête du 2/07/1991 auprès de Gilbert Ki, chef de terre de Pankélé et, du 8/03/1992 auprès de Ogu Guélébi, chef de terre de Tani.

⁷⁸ A. M. DUPERRAY, 1984, p.61.

⁷⁹ M. ANGELIER, "Monographie: canton de Dian-Kassan", in H. PARE, 1984, p.68.

pays san. S'il n'est pas fait cas, jusque-là, de lignages peul comme */kiwidèna/*, l'existence des campements peul à l'intérieur du pays (Toma, Biba, etc.) et des lignages */guli/ peul* dénote du degré d'intégration de ce groupe aux Sanan. Intégrés ou assimilés, ces groupes sont soumis à l'organisation sociale san.

II.3 L'ORGANISATION SOCIALE

L'organisation de la société san obéit à deux stratifications. Une stratification verticale, où seulement l'âge et le sexe confèrent à chacun une fonction spécifique et une stratification horizontale, où les jeux d'occupation ou d'implantation des lignages constituent la principale caractéristique.

II.3.1 La stratification verticale

Ici, on distingue les différenciations basées sur les fonctions de l'âge et du sexe.

II.3.1.1 La fonction du sexe

Cette fonction différencie deux groupes sociaux, à savoir les hommes et les femmes. Comme nous avons pu le remarquer dans la gestion du pouvoir villageois, les hommes dans la société traditionnelle san occupent une position sociale dominante. La femme se contente, elle, d'une position de dominée. Elle n'intervient jamais comme vecteur de l'organisation. Elle disparaît derrière l'homme: son père, son frère, son époux. La jeune fille, déjà à l'âge de la puberté, est convoitée et est souvent l'objet d'agression entre les

hommes. Le plus souvent, sa préservation et son maintien dans son village d'origine comme épouse - car l'endogamie est très élevée en pays san - résultent des conditions liées à ses fonctions de productrice. Ici, comme dans beaucoup de sociétés - C. Meillassoux l'a montré par exemple pour les Gouro - ce sont les hommes qui contrôlent exclusivement la production ⁸⁰. De par ce type de domination, la subordination du sexe féminin, nous dit C. Meillassoux, se rend perceptible à deux niveaux: "exploitation de son travail dans la mesure où son produit remis à l'époux qui en assure la gestion ou la transmission à l'aîné, ne lui revient pas intégralement; exploitation de ses capacités procréatrices surtout, puisque la filiation, c'est-à-dire les droits sur la progéniture, s'établit toujours entre les hommes" ⁸¹.

II.3.1.2 La fonction de l'âge

Elle structure la société san en groupe d'aînés /kiān/ et de cadets /konbèrè/. L'âge confère des priorités en droit, et positionne l'individu dans l'échelle de la hiérarchie sociale. Plus l'âge est élevé chez les hommes, plus les droits et les responsabilités sont importants. Ce qui place les /kiān/ aux rênes du contrôle de la gestion de l'appareil économique et politique. C'est également à eux qu'appartient la gestion des circuits matrimoniaux. Tout s'effectue à ce niveau de stratification comme si, d'une exploitation féminine, on passe à une exploitation organisée des hommes entre eux. C'est ainsi que certains auteurs n'ont pas résisté à la tentation de voir dans ce rapport aînés/cadets une dynamique de rapport de classe ⁸². Ces auteurs, plutôt que de considérer ces rapports en terme d'échange entre deux

⁸⁰ *Infra.*, p.89.

⁸¹ C. MEILLASSOUX, 1991, p.119.

⁸² P.P. REY in C. MEILLASSOUX, 1991.

catégories sociales, y trouvent des rapports de prestation sans redistribution des cadets vers les aînés. Or, ce qu'ils ne prennent pas en compte, c'est le rôle changeant de chacun de ces deux groupes, le cadet pouvant devenir plus tard un aîné et ce dernier ayant déjà occupé le rôle du premier. Il y aurait donc exploitation si la redistribution des substances était accomplie organiquement au détriment d'un groupe déterminé ⁸³.

II.3.2 La stratification horizontale

La dynamique horizontale de la stratification sociale est basée sur les catégories lignagères, les catégories socio-professionnelles, les étrangers et les esclaves. Elle est remarquée au niveau de la population, selon l'histoire du peuplement du village.

II.3.2.1 La population

Nous avons vu plus haut que le pays san était une mosaïque de villages. La population varie selon le village et, de nos jours, en dehors des quelques centres urbains tels que Tougan et Toma, la population d'un village excède rarement 2.000 habitants. A l'échelle des habitants du village on distingue ceux qu'on appelle les Sanan et les non-Sanan.

II.3.2.1.1 Les Sanan

Sont considérés comme Sanan, d'abord les lignages */tandènan/* et */kiwidènan/* qui sont observés comme autochtones du village. Ces deux

⁸³ C. MEILLASSOUX, 1991.

lignages constituent celui du chef de terre et ceux des autres qui ont présidé à la création du village. Ainsi tout habitant, portant le patronyme issu d'un quartier */dala/*, d'une concession ou famille */sômô/* se rapportant à un de ces lignages, est san.

Puis viennent les lignages */guli/* étrangers. Les étrangers sanan sont composés des lignages qui, bien qu'ayant contribué à la formation du village, sont considérés comme allochtones. Un quartier peut regrouper un ou plusieurs de ces lignages à la fois. Mais, ici, on est en face d'une allochtonie de premier degré, car ces lignages */guli/*, contrairement aux étrangers tels que les Mosse, les Peul, sont représentés au conseil villageois, selon que leur participation à la création du village est ancienne ou récente.

II.3.2.1.2 Les non-Sanan

Ce groupe renferme, dans un premier temps, les allochtones de second degré (forgerons, griots) et les allochtones de troisième degré (les Mosse, les Peul et les esclaves).

Les premiers, bien que faisant partie de la population san, occupent une place spécifique. Groupes spécialisés, ils pratiquent un artisanat de lignage comme activité principale et leur temps consacré à l'agriculture est très faible. Ce qui leur a valu le statut de quémandeurs⁸⁴. Ces deux groupes sont représentés au conseil villageois, où le plus souvent ils n'ont pas un réel rôle de décision.

Le forgeron */fùn/*, de par la technique de la forge, fabrique les outils de production et joue le principal rôle de conciliateur. Il constitue le dernier recours pour les différends lorsque les bons offices des */kiwidènan/* ont

⁸⁴ F. HERITIER, 1975, p.495.

échoué. Le griot */dômô/*, lui, est sollicité lors des funérailles, à l'occasion des fêtes, des guerres ou de la chasse. Le fait de caractériser ces deux catégories socio-professionnelles de non-Sanan n'a pas ici un contenu ethnique, car dans le processus de formation des villages, les griots et les forgerons font partie des groupes de */guli/* qui succèdent aux */kiwidènan/*. Dans certains villages, leur mise en place est antérieure à celle de certains lignages */guli/* considérés, plus haut, comme des allochtones de premier degré. Ces deux groupes se classeraient bien à cette échelle de l'allochtonie, mais la non-considération de ces groupes comme des Sanan résulte du fait que leur subsistance est assurée dans le cadre élargi des mécanismes de redistribution ⁸⁵ tel que le don, en nature ou en espèce, lors des manifestations rituelles. Ils pratiquent l'endogamie et sont soumis à un interdit d'alliance matrimoniale avec les Sanan. Aussi leur classification à une échelle différente permet de mieux comprendre la complexité de ce phénomène.

Nous avons souligné que, depuis la fin du XIX^e siècle, le pays san était constitué d'éléments hétérogènes tels que les Mosse et les Peul. Ces deux groupes, en plus des esclaves, sont classés comme allochtones de troisième degré et constituent de ce fait la dernière catégorie d'allochtonie constatée dans la société.

Si les Mosse rencontrent encore de nos jours un problème d'intégration, les Peul, eux, ont réussi la leur. En majorité musulmans, ces derniers sont arrivés en pays san à la suite de migrations dispersées, vers le XIX^e siècle. Ils sont installés dans les villages, mais ne participent pas au

⁸⁵ C. MEILLASSOUX, 1964, p.64.

conseil villageois. Ils rendent des services (garde des boeufs) aux Sanan et leurs femmes vendent le lait trait quotidiennement des vaches. Ils forment des lignages intégrés à d'autres lignages sanan dans des quartiers et, très souvent, ils occupent des campement à l'écart des villages. De nos jours, ces Peul entretiennent des rapports matrimoniaux élargis aux Sanan et vice versa. On peut rencontrer dans certains villages du sud (Zouma, Koungny, Biba, Saoura, Tani) ces Peul qui, le plus souvent, ne parlent plus leur langue, portent les patronymes Djibo, Diallo, Sidibé, Diakité, etc., et pratiquent les activités agricoles.

L'implantation mosse en pays san est nettement postérieure à celle des Peul. Ils quittent le plateau mosse à cause de son aridité et du caractère inculte des terres pour l'activité agricole. Ils arrivent dans la région en quête de terres arables. Les Mosse furent également une organisation sociale plus contraignante et plus hiérarchisée pour des contrées où les structures sociales sont moins contraignantes et plus souples.

L'esclavage sous sa forme institutionnelle n'existe pas en pays san. Mais, l'existence du terme san /bère/ pour désigner l'esclave explique que, même s'ils n'y ont pas eu recours comme force de travail, ils en ont fait l'expérience. En effet, au contact des voisins mosse, peul du Macina, marka de Boussé, les Sanan ont fait l'objet d'une exploitation interne d'esclaves soit par la guerre, soit par le commerce. Les Peul de l'intérieur avaient la tradition d'employer des esclaves connus par les Sanan sous le nom de "Peul esclaves" /fôlôbère/. C'est plutôt cette influence extérieure qui a fait que les Sanan ont adopté l'esclavage sous sa forme servile, car les riches /naforodènan/ (naforo=fortune, richesse, dènan=propriétaires, gens) pouvaient s'en procurer par droit d'achat ⁸⁶. L'existence à Gossina d'un

⁸⁶ Enquête du 20/07/1991 auprès de Badouin Ki, chef de terre de Gossina, 95 ans.

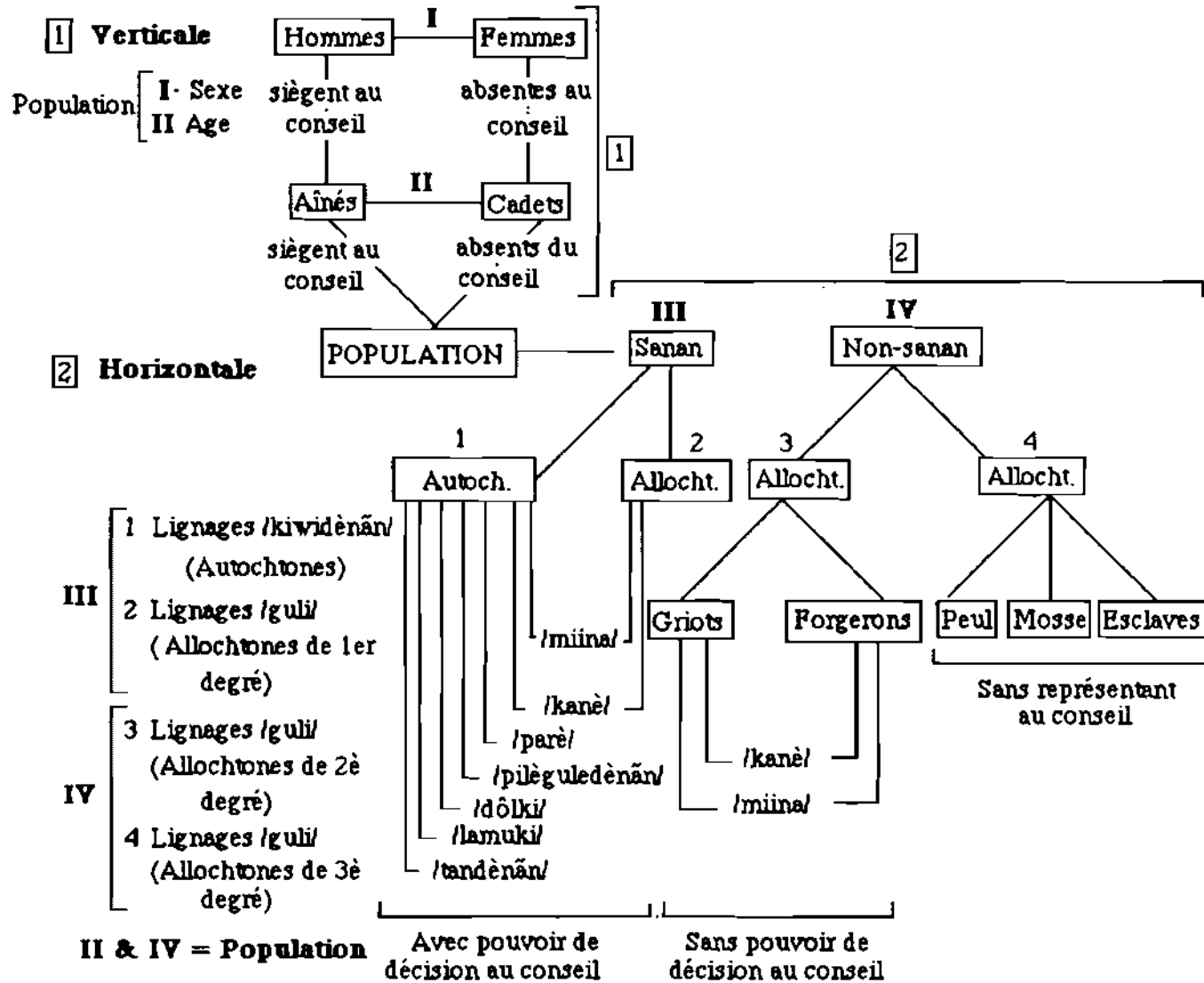
quartier */bèrèkuma/* (*bèrè*=esclave, *kuma*=quartier) confirme l'implication des Sanan à ce trafic. Ces esclaves sont considérés comme des allochtones au même titre que les Mosse et les Peul, et ne participent pas aux instances politiques du village, tel que le résume la figure ci-après.

En résumé, l'organisation sociale san présente une société dominée de l'intérieur par les hommes et par les aînés et par une monopolisation du pouvoir par les lignages */kiwidènan/*. Une société qui obéit à une stratification à deux niveaux: les Sanan (autochtones et allochtones de premier degré), les non-Sanan qui regroupent les allochtones de second degré et de troisième degré. Un San peut accéder à une allochtonie de second degré par apprentissage, on parle alors de */sanfùn/* (san/forgeron) ou de */sandômô/* (san/griot). Aussi, un San ou même un allochtonie de second degré peut accéder au troisième degré de l'allochtonie, s'il émigre dans un village autre que le sien, ou s'il est pris comme esclave au cours d'une guerre lignagère. Cette forme d'organisation sera le reflet de l'univers religieux san.

II.4 L'UNIVERS RELIGIEUX DES SANAN

Les Sanan expliquent leur univers par la religion animiste. Toute conception de la vie avait une connotation religieuse, car l'individu n'est rien d'autre, selon la vision cosmique, qu'une superposition de trois composantes, à savoir le corps périssable */gônô/*, une âme */teleboe/*, anéantissable et cible facile des sorciers et l'unité vitale, le nez */nyi/*, qui constitue le

Figure n° 8
Structure type de la stratification sociale d'un village san



souffle ⁸⁷. Un être mystérieux et précieux qu'il faut protéger par la vénération des puissances supra-naturelles. Le culte des offrandes, traduit par */wiliboe/* (*wuli*=ombre, *boe*=enlever, dégager), symbolise le noir, le mauvais. Ici, religion, magie et divination se confondent, ce qui donnait à la religion sa principale force. La divination était le moyen de communiquer par excellence avec le monde invisible. La magie, elle, servait aux fins les plus variées: "soumettre les phénomènes de la nature à la volonté de l'homme, protéger l'individu contre les ennemis et les dangers et lui donner le pouvoir de nuire à ses ennemis" ⁸⁸. Car, si l'aspect bénéfique de la magie était à la disposition du public, l'aspect pervers, lui, demeure l'apanage des */bonbole/* anthropophages et des */konkwān/* sorciers.

En pays san, le calendrier traditionnel était jalonné de fêtes, si bien qu'il était difficile de différencier une fête rituelle d'une fête profane. Pendant la saison sèche, on célébrait les funérailles. L'objet de ces rites était d'accompagner le défunt dans le village des morts, que les Sanan désignent par Kéra, à l'est du pays. Ces funérailles sont le plus souvent des occasions de fête et de recueillement. Chaque défunt a droit à des funérailles, sauf en cas de mort violente (suicide, foudroiement, etc.) ou de mort d'enfant.

Le cycle saisonnier était soumis, à l'ouverture et à la fermeture, à des fêtes religieuses et rituelles. Le */tèdiè/* (*tè*=feu, *diè*=mettre) marquait la fin de la saison des pluies. C'est la fête des grandes luttes traditionnelles et de la

⁸⁷ Dans une communication intitulée "L'identité samo", F. HERITIER nous décrit les composantes de la personne chez les Sanan. Cf. à ce sujet F. HERITIER, 1977, pp.51-80.

⁸⁸ S. FREUD, 1965, p.122.

chasse, suivie des rites des */dodènan/* maîtres de la brousse et du */pilèguledèna/* maître de la grande flûte ⁸⁹.

Le */koodè/* (*koo*=poule, *dè*=tuer) ou le */zimi/* ⁹⁰ annonce le début de la saison des pluies. Il se situe entre février et avril, obéit à un cycle rotatif selon le village, et dure quatre jours par village. Chez les *Sanan*, l'harmattan est le signe avant coureur de cette fête. Durant les quatre jours, on prépare le dolo (bière de mil). C'est l'occasion pour les *Sanan* de boire et de manger, mais aussi le moment où ils pleurent toutes les personnes décédées.

Toutes ces pratiques coutumières n'expliquent pas tel ou tel phénomène particulier, mais elles permettent à l'homme de concevoir son univers comme un tout, à partir d'un point: Dieu */lawa/*.

II.4.1 Le Dieu suprême et ses intermédiaires

Dans la cosmogonie *san*, il existe un être suprême désigné */lawa/*. Celui-ci est le créateur de l'univers et est la source de l'ordre et du désordre. Il faut donc le vénérer à travers des autels. Ces derniers constituent l'intermédiaire entre l'homme et son Dieu. Chaque village a ses autels et il n'est pas interdit que des individus en possèdent. Il existe à travers le pays des autels de renommée tels que le */nayala/* de Zouma, le */dugu/* de Goin, le */dukuru/* de Diurum, le */tugulé/* de Kawa, le */nyizô/* de Kassan, etc. L'essentiel des cultes tournait au tour de la terre, des ancêtres et des esprits.

⁸⁹ Infra., p.119.

⁹⁰ Etymologie inconnue.

II.4.1.1 La terre

La terre */tan/* était objet de culte. Elle est la gardienne des traditions et la sève nourricière pour une population agricole comme les Sanan. Chaque village avait ses autels */kèpiān/* (*kè*=maison, *piān*=aigre) de la terre. On pouvait distinguer des lieux de culte comme la forêt */dān/*, le puits */tù/*, le */gefù/* (espèce de roche blanche), le marigot */ta/*, des collines */kele/*, le figuier */yirimùn/*, etc. Devant tous ses autels, se taisaient les dissonances et les rixes, se faisaient les sacrifices afférents à la terre (propitiatoires et expiatoires). Ces sacrifices sont présidés par les lignages */kiwidènān/* et souvent assistés des allochtones de premier et de second degré. Du fait qu'elle abritait tous les autels de l'univers san, on jurait par elle, et était un moyen efficace pour l'ordalie. Elle constituait le support des autres autels intermédiaires.

II.4.1.2 Les ancêtres

Ils reliaient les Sanan à leur morts. Chaque lignage possédait son */gerekèlè/* (*gere*=mort, *kèlè*=porte) ou autel ancestral. C'est par cette porte que les ancêtres entraient et ressortaient, soit pour rendre service, soit pour punir les présents. Les Sanan situaient le panthéon des morts à l'est, dans un village nommé Kéra. De là, ils pouvaient revenir au monde en se réincarnant en de nouveaux nés. En pays san, les prénoms */gerelô/* et */geregii/* (*gere*=mort, *lô*=femme, *gii*=homme) étaient donnés après des rites expiatoires à l'autel des ancêtres.

II.4.1.3 Les esprits

Les Sanan les présentaient comme des petits êtres blancs appelés /nônè/. Ils relevaient du monde des invisibles et possédaient un pouvoir extraordinaire. Ils pouvaient élire domicile partout où ils le désiraient, même dans l'individu, disposant ainsi à gré de ses trois composantes. Ils étaient généralement localisés dans les forêts et les collines, d'où le culte de ces lieux. Révélateurs de secrets (magie, sorcellerie, divination), les Sanan s'adressaient à eux pour résoudre certains problèmes (bonheur, guérison, richesse, intelligence, etc.). Certaines personnes possédées par ces esprits constituaient l'intermédiaire entre eux et les Sanan.

Bien que profondément animistes, les Sanan allaient faire la connaissance à la fin du XVIII^e siècle d'une religion différente de la leur, l'islam.

II.4.2 L'islamisation en pays san

Nous avons souligné plus haut que dès 1830-1840, des îlots musulmans s'étaient déjà créés en pays san, notamment à Gomboro ⁹¹, à Sia et Lankoué, et à Kouigny ⁹². Le contact avec les voisins, Peul de Barani, Toucouleur du Macina et Marka de Boussé, au XVIII^e siècle, allait entraîner petit à petit la religion musulmane dans la région. Les pôles musulmans les plus importants aujourd'hui sont Kouigny et Tougan. Malgré les tentatives d'islamisation du pays, les Sanan sont restés en grande majorité animistes

⁹¹ F. HERITIER, 1975, pp.477-507.

⁹² H. PARE, 1984.

jusqu'à la conquête coloniale du XIX^e siècle et à l'arrivée d'une seconde religion révélée, le christianisme ⁹³.

L'attachement des Sanan à la tradition animiste et au culte de la terre résulte même du caractère agraire de ce culte et du fait de l'activité principale des hommes, qui est l'agriculture.

II.5 SITUATION ECONOMIQUE TRADITIONNELLE

L'économie traditionnelle san est essentiellement portée vers l'agriculture associée à l'élevage. Son mode de production est céréalier, les cultures de base étaient le sorgho et le mil. C'est une agriculture de subsistance fondée sur l'auto-consommation. Elle permet à la famille de tirer du milieu naturel ce qui est essentiel à la satisfaction des besoins alimentaires. L'activité agricole demeure, ici, la combinaison du patrimoine foncier (gestion, répartition de la terre), des techniques de production et des habitants, qui constituent la main-d'oeuvre.

II.5.1 Le patrimoine foncier

En pays san, la terre est considérée comme le moyen essentiel de production, dans lequel s'incorpore le travail des hommes du terroir, espace reconnu et revendiqué par le groupe et objet de ses activités économiques extractives (la chasse, la pêche et la cueillette). Le chef de terre */tandèna/* dispose d'un droit de contrôle sur l'ensemble du terroir du village. Il n'a pas de propriété effective, réelle et personnelle de la terre, mais plutôt une

⁹³ Infra., p.139.

propriété éminente ⁹⁴. Il dispose ainsi d'un droit régalien, c'est-à-dire celui de pouvoir marquer son accord ou son refus avant l'installation sur ce terroir de tout nouveau venu, lequel doit obligatoirement formuler une requête auprès du chef.

En réalité, la conscience d'une appropriation, c'est-à-dire d'un rapport exclusif avec une portion de la terre, ne procède pas du mouvement d'exploitation et d'occupation des terres, ni du travail investi par les membres vivants ou décédés du groupe. Elle ne surgit que lorsque la jouissance de cette terre est menacée par une autre collectivité ou un autre village. La fragilité des bornages basées sur des repères naturels à durée limitée (arbres, bois, pierres, etc.) n'exclut pas l'existence de différends ⁹⁵. Dans ce cas, le */tandèna/* fait fonction de juge. Sa connaissance des limites des terrains, des successions sur les mêmes terres, des droits fonciers des individus et des collectivités font de lui un cadastre vivant ⁹⁶.

L'attitude à l'égard de la terre n'est pas simplement dictée par ce qui implique le rapport d'objet à la propriété du seul */tandèna/*. Ici, la terre n'est pas un objet d'échange. Elle appartient aux ancêtres, comme en témoigne cet informateur: "si tu vends la terre, tu ne mangeras pas les fruits de la récolte suivante..." ⁹⁷. Le */tandèna/* constitue l'intermédiaire entre les occupants vivants et les ancêtres et, à ce titre, devient le prêtre sacrificateur. L'appropriation, la gestion et la répartition relèvent chacune de la dynamique interne de l'occupation de l'espace villageois.

⁹⁴ J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.15.

⁹⁵ Un procès verbal Mlle Y/M d'une séance de travail du 24 Septembre 1983 à Toma fait état d'un différend de terre entre le village de Sien et de Niémè. Source: Archives du Haut Commissariat de Tougan.

⁹⁶ J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.43.

⁹⁷ Samado Ki, cultivateur, 54 ans, à Koin le 5/9/1991.

II.5.1.1 L'appropriation du sol

Chez les Sanan, elle relève d'un droit à plusieurs niveaux. D'abord au plan fédératif, cette appropriation résulte du processus de mise en place du village et de la volonté de regroupement autour d'un village pilote. Il existe à ce niveau un droit mythique d'appropriation collective exercé par les maîtres de la brousse /dodènān/⁹⁸. Ensuite, à l'échelle du village, apparaît un droit collectif rituel exercé par le /tandèna/ maître de la terre. Ce droit, ainsi exercé par le lignage fondateur, marque l'autonomie de la communauté villageoise. Enfin, le droit d'appropriation collective est décentralisé au niveau des lignages, où il est exercé par les aînés /kiān/ de chaque lignage /kiwidèna/, jusqu'au lignage /guli/ de deuxième degré. C'est seulement à ce dernier niveau d'appropriation de la terre que se jouent les rapports de gestion et d'usage de la terre.

II.5.1.2 La gestion du Domaine

Contrairement au régime d'appropriation de la terre qui relève exclusivement d'un droit rituel collectif, celui de la gestion du terroir relève aussi d'un droit collectif mais à caractère économique. Ce droit est exercé par les chefs de concession /sômôdènān/ ou de famille /kèdènān/, qui constituent des segments de lignages. Ici, le rôle de /tandèna/ se dilue, et la charge des responsabilités des terres est limitée aux chefs de concession. C'est à ce niveau qu'on peut parler de droit d'appropriation collective. Car, ce droit, investi dans les lignages ou les segments de lignages, est superposé aux droits de culture de cette même terre, investis eux dans des individus tels

⁹⁸ F. HERITIER, 1973.

que les /kèdènān/, qui constituent les chefs d'exploitation. De même, cette gestion s'apparente à la nu-propriété, le droit de culture s'apparentera à un droit d'usufruit.

II.5.1.3 Modalité de la répartition et de l'usage de la terre

La répartition de la terre se fait dans les limites des terres du village. A l'origine de la création, les lignages /kiwidènan/ délimitent le domaine du village. Ce domaine s'étend des alentours du village à la brousse /do/. Les Sanan distinguent ainsi le /do/, qui est la brousse immédiate, du /dotan/ (do=brousse, tan=rouge), qui caractérise la brousse profonde, donc lointaine. Plus un village dispose de /dotan/, plus son domaine est grand, et plus il dispose de terres. Les /kiwidènan/ procèdent à la répartition de ces terres suivant l'arrivée des autres lignages et par quartier. Jusqu'au deuxième degré d'allochtonie, les lignages /guli/ reçoivent des portions de terre du village. C'est là qu'intervient la gestion par les segments de lignage, car le /kèdèna/ gère les terres dans les limites des terres disponibles de son lignage.

L'allochtone de troisième degré qui désire s'installer dans le village formule la requête auprès de son lignage d'accueil; celui-ci peut être autochtone ou allochtone de premier ou de second degré. Il s'adresse au /kiān/ aîné ou au /sômôdèna/ qui désire l'accueillir. Très souvent les rapports qui entraînent cette hospitalité sont des rapports d'amitié ou des alliances de parenté. Dans ce cas, l'implantation et l'octroi de terre à ce dernier se font dans les limites des terres disponibles du lignage d'accueil.

L'usage de la terre relève du droit économique d'appropriation collective que l'on peut diviser en trois parties ⁹⁹:

- le droit d'usage permanent par héritage;
- le droit permanent par prêt gratuit sur plusieurs génération;
- le droit d'usage temporaire par prêt gratuit jusqu'à la jachère.

Le premier droit d'usage est reconnu à tous les lignages autochtones ainsi qu'à leurs descendants.

Le second est reconnu à tous les lignages allochtones de premier et de second degré ainsi qu'à leurs descendants et souvent aux allochtones du troisième degré.

Le troisième est reconnu à tous les lignages de troisième degré ainsi qu'à leurs descendants. Mais il peut s'appliquer à tout lignage */guli/* ou même autochtone, ainsi qu'à tout membre de ses lignages qui désirerait faire usage d'une portion de terre en dehors des terres disponibles de son quartier ou lignage. Auquel cas il en formule la demande auprès du lignage propriétaire.

Le régime foncier san est un régime à plusieurs niveaux d'appropriation, où le chef de terre */tandèna/* occupe une place très importante et où ne se développe que la valeur d'usage. Un rôle cependant dilué par une délégation des charges de gestion du domaine aux */sômôdèñān/*. La terre dans la société san ne constitue pas seulement un moyen de production, mais aussi et surtout un élément fondamental d'une symbolique à l'intérieur de laquelle se nouent et se dénouent les rapports sociaux de production.

⁹⁹ J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.14.

II.5.2. La répartition inter et intra-unités sociales des exploitations agricoles

S'inspirant de L. Tauxier, J.-L. Boutillier ¹⁰⁰ distingue dans les sociétés rurales agricoles trois types d'exploitation:

- l'exploitation coïncidant avec un segment de lignage localisé et où prédominent les formes collectives d'exploitation;
- l'exploitation où coexistent des formes collectives et individuelles d'exploitation;
- l'exploitation individualisée coïncidant avec le ménage mono ou polygame.

La forme traditionnelle san d'exploitation relève incontestablement du second type. Nous entendons par exploitation agricole ou unité de production agricole - ces deux expressions seront employées ici l'une pour l'autre - un groupe de personnes qui travaillent habituellement ensemble, en vue de se nourrir ensemble du fruit de leur besogne. Les critères retenus pour cette définition concernent donc à la fois les modes de production et de consommation. En pays san, cette unité de production constitue le plus petit ensemble au sein duquel s'organise la production; et dans sa forme traditionnelle, elle correspond au segment de lignage */sômô/* ou */kè/*, qui est composé de plusieurs familles restreintes, car la notion même de famille élémentaire ou de ménage, chère aux démographes, n'est pas reconnue ici. Pour désigner ce groupement que nous appelons exploitation agricole, les Sanan emploient le terme */kè/*, qui constitue à la fois unité de production et segment de lignage, où le */kèdèna/* est considéré comme le chef de l'exploitation.

¹⁰⁰ J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.130-131.

Dans le régime de droit d'appropriation collective, que celui-ci soit mythique ou économique, tel que nous l'avons vu plus haut, l'appropriation ne constitue pas un critère permettant d'aboutir à une définition satisfaisante de l'exploitation ¹⁰¹; les différents droits d'usage s'interpénétrant et permettant aux allochtones de troisième degré de constituer des unités de production agricole sur des terres empruntées. Dans l'ensemble, le droit donc d'user ou de cultiver la terre se distingue nettement du droit d'appropriation.

On distingue, au niveau des concessions, des champs de brousse */dowuru/* et des champs de case */gôrô/*. A l'intérieur d'une unité de production agricole apparaît la notion de champ collectif */wuru/* et de champ individuel */bala/*.

II.5.2.1 Les champs collectifs

Les champs collectifs */wuru/* sont constitués de champs de brousse */dowuru/* et de champs de case */gôrô/*. Ces deux catégories de champs sont tenues par tout lignage ayant un droit d'usage permanent par héritage et par prêt pour tout lignage */guli/*, dans les limites des terres disponibles du lignage.

Les champs de case sont entretenus autour des concessions dans les villages et sous les balanzan (*faidherbia albida*). Les champs de brousse sont situés généralement à quelques kilomètres du village. En réalité, dans le passé, ils devaient être moins éloignés qu'aujourd'hui. On pourrait penser, d'abord, que les terres étaient disponibles en quantité et en qualité et qu'on avait peu besoin de s'éloigner du village. Ensuite l'insécurité qui régnait à l'époque dans la région (razzias, pillages), tel que nous l'avons décrit plus

¹⁰¹ J.-M. KOHLER, 1971, p.31.

haut, empêchait les Sanan de s'éloigner davantage du village. Dans la société san, une concession pouvait regrouper 10 à 15 hommes valides travaillant sur le champ collectif. Ce qui permettait aux paysans de s'adonner à leur besogne souvent armés, comme le souligne cet informateur: "on était nombreux dans nos champs; ce n'était pas comme aujourd'hui où quelqu'un peut travailler seul dans son champ. On s'armait pour aller au champ et chacun avait son arc. Arrivés, deux ou trois d'entre nous se perchaient sur les arbres dans le but de prévenir les autres en cas d'attaque" ¹⁰².

II.5.2.2 Les champs individuels

En dehors des champs communautaires, des lopins de terre */bala/* sont alloués par le chef d'exploitation aux membres de la concession. Très souvent le choix du */bala/* est fait par un membre de la famille qui le désire; il en décide le lieu d'implantation, mais ce choix est entériné par l'accord du */kè dè na/*.

La taille de ces lopins de terre varie en fonction du statut de résidence, donc du lignage, de l'âge et surtout du sexe de l'individu. La parcelle accordée à la femme est tenue sous forme de jardin */gôrô/* ou */sāsān/* aux alentours des concessions. Toutefois, le temps consacré aux travaux des parcelles individuelles est moins important que celui qu'on consacre aux champs communautaires. Ces travaux ont lieu essentiellement avant (à l'aube) et à la fin des travaux sur le champ communautaire (souvent très tard dans la nuit).

¹⁰² Entretien du 9/09/1992 avec Saouré Garané, 89 ans, cultivateur à Zouma.

a



b



Figure n° 9

Photo a: Jardin de la femme. Photo b: Récolte de piment (Cliché: P. TOE)

II.5.2.3 La gestion de la production

La gestion de la production obéit à la stratification verticale de la société san, c'est-à-dire à celle définie par les rapports aînés/cadets et par la situation de domination de l'homme sur la femme.

Dans le cas de l'exploitation communautaire, tous les individus qui composent le segment de lignage s'assujétissent à l'autorité du /sômôdèna/. Celui-ci gouverne sans partage tout ce qui est du domaine de la concession. Il est l'aîné du segment de lignage. Il gère les biens, distribue les vivres provenant du champ collectif et stockés dans les greniers, et en épargne en prévision des mauvaises récoltes et aussi des semis futurs. Il gère également le cycle de la reproduction de la famille. Il noue, à cet effet, des relations d'amitié ou d'assistance mutuelle avec d'autres groupes, concessions de villages différents. Ces relations suscitent des échanges matrimoniaux lui permettant de pourvoir ses dépendants en femmes.

Les fruits tirés des lopins de terre appartiennent exclusivement à leurs propriétaires. Ici, c'est le cadet, qui le plus souvent possède le /bala/. Ce dernier dispose des récoltes. Leur utilisation peut dépendre de l'état matrimonial du cadet. Au cas où il serait marié, les fruits peuvent rentrer dans l'alimentation du sous-segment de lignage dont il est le chef. Au cas où ce dernier ne serait pas marié, donc ne disposant pas d'obligation, les fruits du /bala/ sont utilisés à des fins personnelles, que les jeunes désignent par le terme de /tôntôraba/ (tôntôra=jeune, jeunesse, ba=faire), qui veut dire littéralement "faire la jeunesse".

Il peut arriver que le segment de lignage ait recours à cette production sur requête du /sômôdèna/. Ce qui arrivait rarement, sauf en cas de disette ou de famine, comme le confirme ces propos de Alfred Diban Ki-Zerbo: "...A cette époque où les pluies étaient fortes, les greniers contenaient du mil

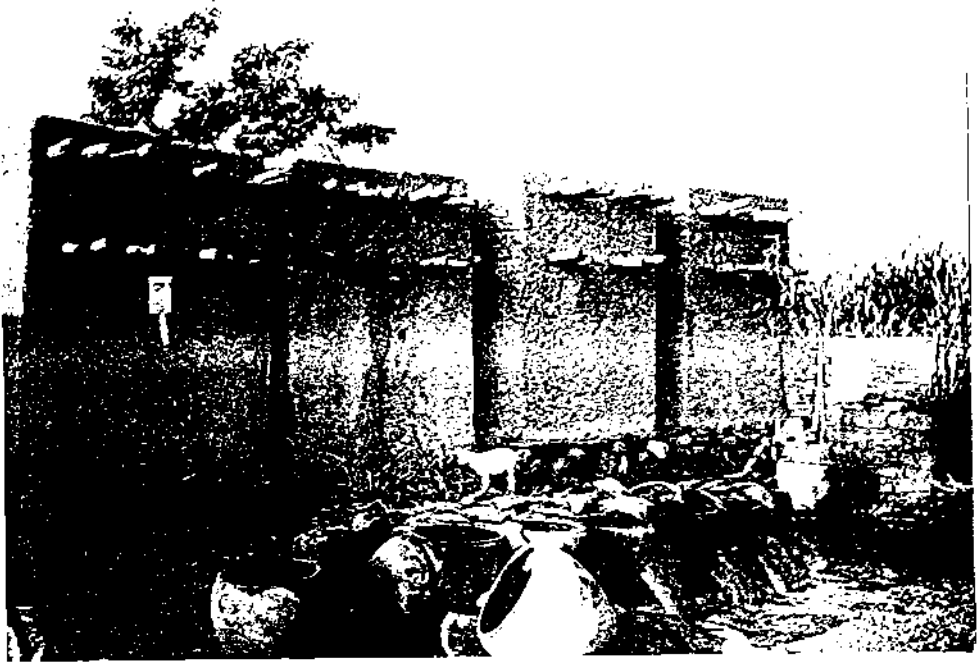


Figure n° 10

Type de greniers de réserve traditionnelle. (Cliché: P. TOE).

datant de nombreuses années, jusqu'à sept ans parfois. En effet, les chefs de famille *san* mettaient un point d'honneur à ne consommer le mil provenant de la récolte de l'année en cours" ¹⁰³. Les produits des parcelles individuelles des femmes (légumes, piment et autres aliments de cuisine) sont destinés en totalité à l'alimentation de la famille.

II.5.2.4 Problème de la main-d'oeuvre

A l'époque précoloniale encore le problème ne se posait pas à la société *san*. La main-d'oeuvre était essentiellement constituée des ressources humaines de la concession. Elle était d'abord basée sur les hommes (aînés/cadets), puis les femmes, ensuite les enfants. Plus la concession était peuplée en hommes capables de travailler, plus la force de travail était disponible.

L'insécurité qui régnait dans le pays à l'époque précoloniale exigeait de l'homme actif, non seulement qu'il puisse travailler la terre, mais aussi qu'il puisse se défendre. C'est ainsi qu'en l'absence d'initiation dans la société, l'enfant, pour être admis au champ, passe d'abord par le gardiennage des animaux */tuôlèduān/* (*tuô*=animaux, *lèduān*=surveiller, garder). Les enfants, dès l'âge de 7 à 8 ans, passent par cette étape, durant laquelle ils gardent les animaux autour des champs communautaires, sans s'éloigner des aînés, où ils se familiarisent avec la brousse; les garçons y apprennent les techniques de la chasse jusqu'à l'âge de 15 à 18 ans. Pendant cette période, l'enfant constitue une main-d'oeuvre essentielle pour les champs de case */gôrô/* et surtout pour les champs individuels de leur maman. Là, ils

¹⁰³ J. KI-ZERBO, 1983, p.23.



Figure n° 11

Garde des animaux, cadre initiatique pour les enfants. (Cliché: P. TOE).

apprennent les techniques de culture, tôt le matin (avant de lâcher les animaux) et tard le soir (après avoir mis sous enclos le troupeau).

C'est à l'issue de ces années de gardiennage des troupeaux que le jeune accède au champ et peut être considéré comme une main-d'oeuvre pour l'exploitation communautaire. Cela s'applique également aux filles qui, durant cette période, se familiarisent avec la forêt, apprennent les techniques de cueillette et font la connaissance des plantes. Avant de faire sortir les animaux de l'enclos (les matins) et au retour de la brousse (les soirs), elles apprennent auprès de leur mère les techniques domestiques réservées aux femmes (préparer le tô, filer le coton, faire la sauce, etc.).

La femme, d'une manière générale, était peu sollicitée dans les travaux champêtres. Son rôle était d'assurer la reproduction de l'unité d'exploitation par la procréation. Elle s'occupait des travaux domestiques (cuisine, portage, enfants, etc.). Cependant le portage des récoltes des champs à la concession était assurée par celle-ci.

Il faut noter que cette main-d'oeuvre pouvait s'étendre, par le biais des relations de parenté, aux neveux, ainsi qu'à des personnes étrangères */guli/*, ou encore dans certain cas de */naforodèna/* riches, à des esclaves */bèrè/*. De nos jours, il n'existe plus de main-d'oeuvre sous la forme servile.

La main-d'oeuvre ainsi réduite aux seuls membres de la concession était consacrée à la production de quelques cultures, notamment céréalières, destinées essentiellement à l'auto-consommation.

II.5.3 Les cultures pratiquées

Outre quelques plantes d'introduction récente ¹⁰⁴, le système de culture san comportait des plantes traditionnelles, notamment des céréales, des produits de cueillette et des plantes condimentaires. C'est un système de culture à structure rotative. Il est souvent constitué par la succession, sur les différentes parcelles, de diverses productions dans un ordre bien déterminé. On opère ainsi une rotation entre cultures (sorgho et mil par exemple) pour assurer une bonne conservation des sols.

II.5.3.1 Les céréales

Le mode de production san est céréalier. La production est dominée par le sorgho blanc /giômô/, le sorgho rouge /wiitièn/, le mil /nyanân/, le fonio /pi/, le maïs /môsèwi/, auxquels s'ajoutent le haricot /zii/, le sésame /nyasân/, le da /fômièn/, l'arachide /yu/, le voandzou /yudundulu/ et le coton /kwara/.

Le sorgho blanc et le mil constituent l'essentiel de la production en pays san. Aux récoltes, ils présentent des épis avec des petits grains. Les femmes recueillent ces grains après pilage des épis, les écrasent sur des meules pour obtenir de la farine. C'est avec cette farine qu'elles préparent le tô, une espèce de pâte, qui constitue le repas principal des Sanan. On le mange accompagné d'une sauce, de la viande ou de produits de cueillette. Le cycle de ces deux cultures est long (5 à 6 mois) et elles sont pratiquées sur les champs de brousse. Le sorgho blanc est très souvent associé à l'oseille, ou au haricot et au sésame. Dans le système de rotation des cultures, il est

¹⁰⁴ Infra., p.159.

a



b

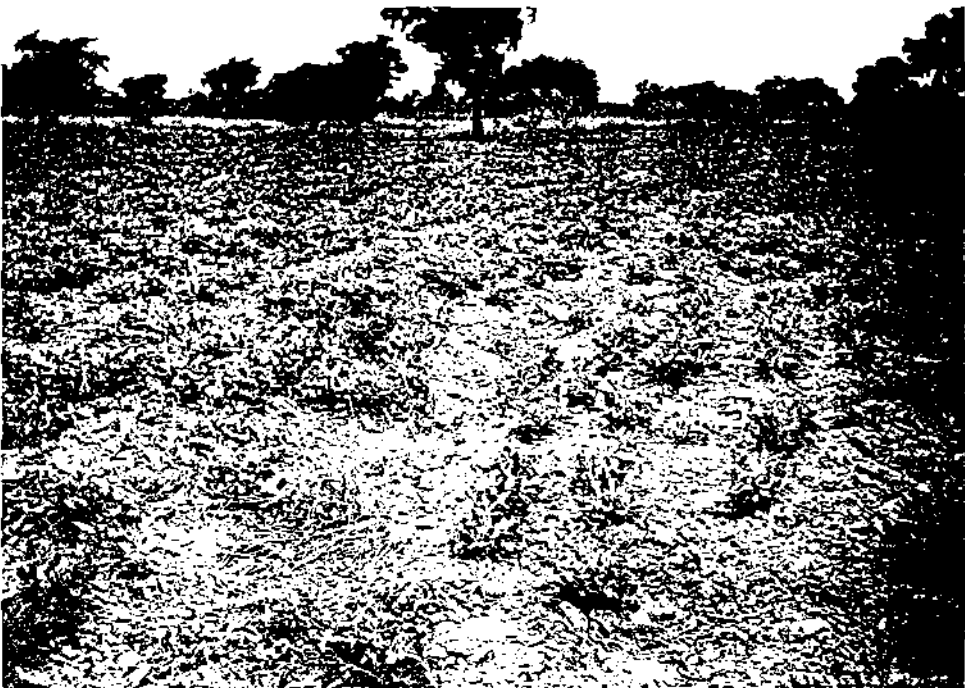


Figure n° 12

Photo a: Champ de sorgho. Photo b: Champ d'arachide. (Cliché: P. TOE).

semé en association avec ces trois cultures en premier sur un champ nouvellement défriché, pendant deux ou trois ans; puis alterné l'année suivante avec le mil. Ce dernier est aussi souvent associé au haricot. Mais la tige et les feuilles de cette céréale présentent un aspect rugueux dès qu'elle atteint une certaine hauteur, provoquant ainsi des démangeaisons sur le corps. Ce qui rend difficile son entretien à un moment donné du cycle et limite de ce fait son association avec d'autres cultures.

Le sorgho rouge est produit sur les champs de case */gôrô/* aux alentours des concessions. Il constitue la production essentielle des champs permanents de maison. C'est une céréale qui a un cycle court, trois ou quatre mois; et sa limitation à ces parcelles s'explique pour deux raisons. D'abord, son mûrissement au mois de septembre exige de la surveillance permanente, à cause des oiseaux et autres animaux domestiques. Ce qui serait impossible avec les travaux d'autres céréales à cycle long. Au village, les enfants s'occupent à surveiller ces champs. Ensuite, les récoltes, qui interviennent très tôt, procurent au bétail de l'alimentation par les tiges et par les feuilles et évitent aux enfants, gardiens des troupeaux, de s'éloigner du village. La production obtenue sert très souvent de soutien alimentaire à la population en attendant les récoltes du sorgho blanc et du mil. Les épis portent des grains rouges qui, écrasés et préparés, donnent du *tô* de couleur rouge.

Le fonio, cultivé dans la société traditionnelle *san*, était réservé aux rites et aux fêtes traditionnelles.

Le maïs est une céréale à cycle court. Il est cultivé sur les parcelles de case. Sa récolte, intervenant à la mi-août, sert de complément d'alimentation. Les épis sont généralement cueillis frais et grillés à la braise pour être consommés, ou séchés, pilés et écrasés pour la préparation du *tô*. En réalité, la faible production du maïs dans cette région le limite à la première forme de consommation.



Figure n° 13

Pilage de mil: Activité quotidienne de la femme. (Cliché: P. TOE).

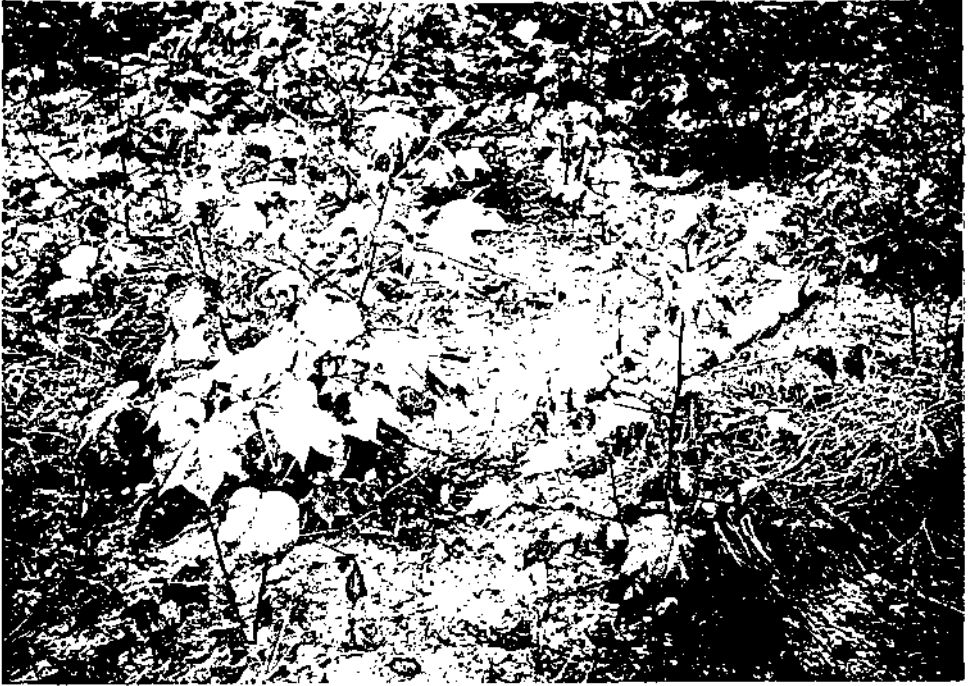
Le haricot est une plante rampante, qui s'étale souvent sur un rayon de deux mètres avec des ramifications à chaque branche. Ses fruits se présentent sous forme de coques allongées de 5 à 10cm, contenant plusieurs graines. Ils constituent un soutien alimentaire à la production pendant les périodes de soudure. Ses feuilles sont utilisées dans la préparation de la sauce, ou de boulettes */kôôrôn/* obtenues à partir d'un mélange avec de la farine de mil.

Le da est une plante de 1 à 1,5m de haut. Ses fruits se présentent aussi sous forme de coques contenant de petites graines noires. Ces graines sont utilisées pour préparer le soumbala */kiritiin/*, une espèce d'arôme aux odeurs très fortes, pour les sauces. Les feuilles servent à la préparation du */fômièndù/* (*fômièn=da, dù=sauce*), très apprécié des Sanan. Les tiges procurent des fibres qui servent à la confection des cordes.

L'arachide et le voandzou sont de petites plantes grimpantes. Les racines souterraines portent les fruits en coques. Les graines rentrent dans la consommation familiale.

Le coton aussi est une plante importante dans le système de culture san. C'est une plante grimpante pouvant atteindre 2m de hauteur. L'espèce cultivée était le gossypium arboreum ou le barbadense, qui était un cotonnier annuel. La culture était faite par les hommes, mais l'entretien était réservé aux femmes. En pays san, la culture du coton leur était attribuée et elles s'occupaient des récoltes et du filage. Les fils obtenus étaient remis à des tisserands pour la confection des bandes de coton. Les bandes assemblées servaient de couvertures, d'habillement et surtout de linceuls, ou à alimenter le marché intérieur. Les graines du coton écrasées entraient dans la préparation d'une sauce */kwarawedù/* (*kwara=coton, we=os, graine, dù=sauce*), très appréciée des Sanan.

a



b



Figure n° 14

Photo a: Champ de coton désherbé. Photo b: Champ de coton en herbe.

(Cliché: P. TOE).

II.5.3.2 Les produits de cueillette

La cueillette est toujours intégrée au système de production san. Cependant elle demeure une activité féminine. Elle est destinée à une production alimentaire à base de feuilles, de fleurs, de graines et de tubercules sauvages. Certains produits de la cueillette sont utilisés dans la préparation de la sauce, comme c'est le cas par exemple de:

- /kôn/ (adansonia digitata) [feuilles];
- /bèrè/ (bombax costatum) [fleurs];
- /tèrba/ (pterocarpus lucens) [fleurs];
- /karkaân/ (assia tara) [feuilles].

D'autres sont préparés ou bouillis, pour obtenir de la salade /liè/ qui, mélangée au beurre de karité /nyôn/ et accompagnée du tô, remplace la viande chez les Sanan. C'est le cas de:

- /tèrba/ (pterocarpus lucen) [feuilles];
- /tùn/ (leptadenia hastata) [feuilles];
- /musôlièn/ (moringa oleifera) [feuilles];
- /lamuôn/ (maerua angolensis) [feuilles];
- /gômièn/ (gynandropsis gynandra) [feuilles];
- /zama/ (acacia macrostachya) [graines];
- /gnānkabi/ (capparis corymbosa) [graines];
- /sùsùni/ (boscia senegalensis) [graines].

A ces fleurs, graines et feuilles de plantes, il faut ajouter l'arbre à karité et le néré, dont les fruits occupent une place importante dans la cueillette.

L'arbre à karité /kù/ (butyrosperenum parkii) est un gros arbre qui, de nos jours, reste épargné de l'action déprédatrice de l'homme. Il donne des fruits qui, à la maturité, contiennent une pâte sucrée et délicieusement consommée par les Sanan. Les noix /kwe/ sont ramassés et rassemblés

par les femmes. Elles sont ensuite grillées dans des espèces de fours */zôô/* durant 2 à 3 jours, puis cassées pour obtenir des graines. Ces graines sont remises par la suite au four pour être grillées jusqu'à noircissement complet. Elles sont ressorties, pilées et écrasées. On obtient ainsi une pâte grise qui sera mise à cuisson dans une jarre pendant une nuit. A la suite de cette opération, une première matière est recueillie à la surface. C'est le */kùnnyôn/* beurre de karité. Il est utilisé dans la cuisson des aliments (viandes, sauces), pour accompagner les feuilles ou graines bouillies */liè/*, ou pour alimenter les lampes la nuit. A l'issue de la préparation, une seconde matière se dépose au fond de la jarre. Elle constitue le résidu, et rentre dans le pétrissage des maisons et des greniers. Il sera utilisé aussi par les griots dans la manufacture du cuir.

Le néré */koi/* (*parkia biglobosa*) est aussi un arbre protégé des Sanan. "Il donne des fleurs dont les poupons rouges sont mangés par les enfants. Mais ceux-ci préfèrent les fruits qui, quand ils sont encore tendres, sont grattés au couteau pour enlever la peau, et le reste est consommé. Parfois, quand ils approchent la maturité et qu'ils sont encore frais, ils sont cueillis et passés à la flamme pour les faire cuire. Ils contiennent ainsi une pâte qui est mangée à chaud" ¹⁰⁵. Lorsque les fruits sèchent, ils sont transportés à la maison. Là, on extrait la substance. Celle-ci contient des graines et une poudre */kusi/*. Une fois qu'on sépare la poudre des graines après pilage, celle-ci est mangée. Les graines vont subir un long traitement jusqu'à séparation complète des cotylédons de la peau qui l'entoure. Puis ils rentreront dans la préparation du */kayakiri/*: une espèce d'arôme à l'odeur de fromage. On en fait des boulettes pour la consommation (préparation de sauce et de viande).

¹⁰⁵ O. DAO, 1987, p.112.

II.5.3.3 Les plantes condimentaires

Elles sont produites essentiellement sur les parcelles individuelles des femmes. Ces dernières clôturent leurs parcelles, obtenant ainsi des jardins à l'abri de tout dégât d'animaux, qu'elle entretiennent même en saison sèche. En l'absence de pluies, elles arrosent leurs plantes. La production est composée de gombo /kùnùn/, d'oseille /fômièn/, de tomate /basanè/ et de piment /kirimùn/. Elle rentre dans la préparation de la sauce et dans l'alimentation de la famille.

II.5.4 Les conditions de la production

Dans le domaine technologique, les Sanan sont restés de grands conservateurs. Les techniques de production sont rudimentaires, mais ils sont adaptés aux conditions naturelles que nous mentionnions plus haut, et qui se résument par un court hivernage, une irrégularité des pluies et une relative pauvreté des sols. Les Sanan vont concilier la précarité du milieu naturel avec la pratique de la culture sur brûlis.

Le paysan décide de l'emplacement de son champ. Il délimite la portion de la forêt dès les mois d'octobre/septembre, deux mois avant les feux de brousse, veille à ce que qu'elle ne soit pas ravagée par le feu. La superficie ainsi délimitée /kônsān/ sera fonction de la main-d'oeuvre disponible. Puis, il coupe tous les arbres et arbustes qui s'y trouvent. Seules des espèces comme le karité /kù/ (*butyrospermum parkii*), le néré /koì/ (*parkia biglobosa*) et le raisinnier /tuò/ (*lannea microcarpa*) seront épargnées. Le bois de chauffe obtenu est ramassé par les femmes pour les besoins de cuisine. Le reste est brûlé sur place pendant les mois d'avril/mai. Le nouveau champ /sô/ est ensemencé dès le début de la saison des

pluies. Les Sanan appellent /sôdè/ cette phase d'abattage et de préparation de nouveau champ. Les travaux et les soins qui y sont investis par la suite sont fonction de l'activité et du cycle de la production. Pour cela, ils emploient plusieurs techniques.

II.5.4.1 Données technologiques

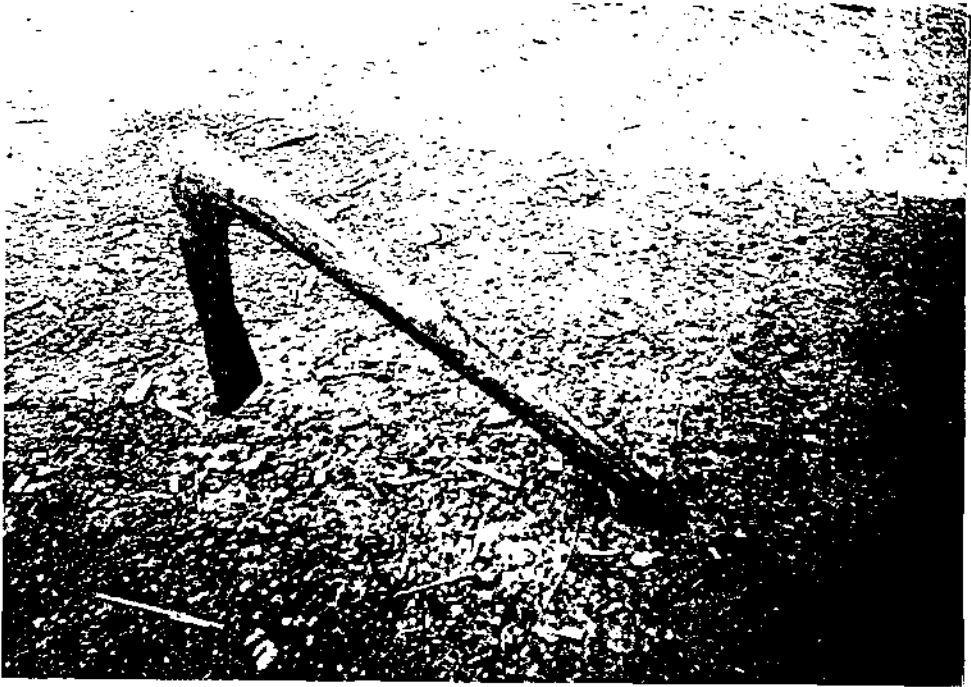
La technique employée dans les travaux est fonction d'abord de l'activité en cours - selon qu'il s'agit de défrichage, de semis, de labour ou de récolte -, puis de la nature du sol - selon que le champ est situé dans une plaine ou sur un socle caillouteux - et enfin de l'opportunité de l'activité elle-même.

II.5.4.1.1 Les instruments de défrichage

Le défrichage a lieu aux mois d'avril/mai. Il correspond à la période de la préparation du champ en vue du semis futur. Il consiste à rassembler les vieilles tiges, à couper les souches d'arbres lorsqu'il s'agit d'un ancien champ ou carrément à abattre les arbres dans le cas d'un nouveau champ. Les outils utilisés à cet effet sont le /sukùn/ et le /sèmièn/.

Ces deux outils sont des espèces de pioche de fabrication locale qui comprennent deux parties: un soc en fer fabriqué par les forgerons, et un manche en bois taillé dans un tronc. Le soc présente une douille à une extrémité. Le manche présente au bout un sillon qui prolonge la douille du soc, et le soutenant bien en son centre. Le soc est chaussé au sillon de côté pour le /sèmièn/ et de face pour le /sukùn/. L'un présentant ainsi une facilité dans le travail de l'abattage des arbres et arbustes, et l'autre celle de la coupe des souches et de l'enlèvement des racines. La taille des outils

a



b

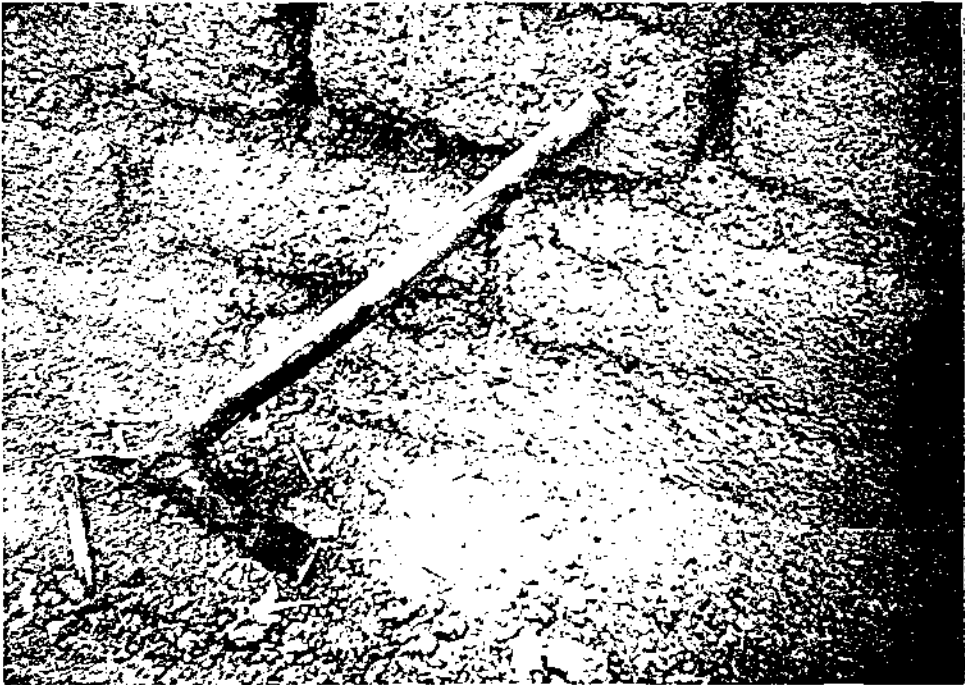


Figure n° 15

Photo a: Le /sukùn/. Photo b: Le /sèmièn/. (Cliché: P. TOE).

varie. Le soc a, en moyenne, une largeur de 5,5cm et une longueur de 10,5cm (douille et lame comprises), pour une longueur de manche oscillant entre 40 et 55cm.

II.5.4.1.2 Les instruments de semis

Cette période correspond à l'enfouissement des semences. Là le */sukùn/*, qui a servi au défrichage, est le principal instrument de travail pour les Sanan. Il sera fait usage d'un second outil, le */bonbarān/*. Ce dernier présente aussi un soc en fer de fabrication locale, et un manche en bois. Mais, contrairement aux deux premiers instruments, le manche n'a pas de sillon, et le soc présente une extrémité pointue, en lieu et place de la douille, qui s'enfonce dans la partie supérieure du manche. Le soc présente une longueur moyenne de 6,5cm et une largeur de 10cm, le manche mesure en moyenne entre 40 et 50cm.

Les graines à ensemercer sont prises dans une louche */tùntùùn/* ou dans une espèce de petite gourde */gluwulu/*, tenue et balancée à bout de bras. Ces deux outils sont obtenus à partir du calebassier; une espèce de plante grimpante et rampante, dont les fruits séchés et vidés servent de récipient.

II.5.4.1.3 Les instruments de labour

A cette phase de l'activité agricole, les outils varient selon qu'il s'agit d'un labour, d'un sarclage ou d'un binage. Très souvent aussi la nature du sol détermine celle de l'instrument. L'instrument le plus utilisé ici est la daba */kān/*.

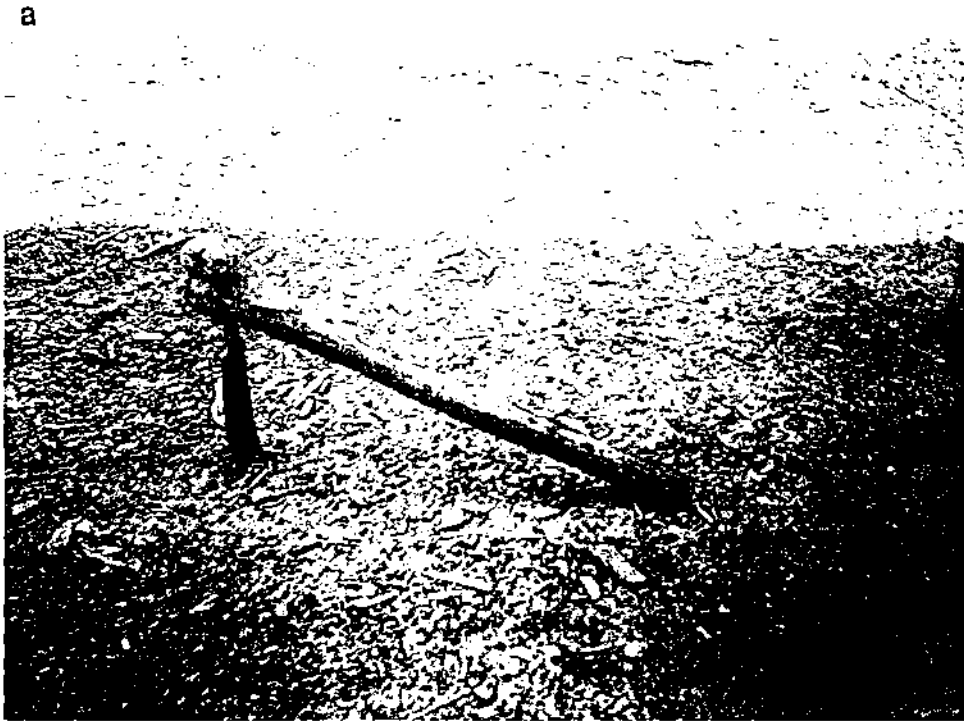


Figure n° 16

Photo a: Le /bonbarān/. Photo b: Le /kān/. (Cliché: P. TOE).

Le */kǎn/* est aussi un instrument à manche. Le manche, contrairement à celui des autres instruments, se présente sous forme de courbe, de sorte qu'au sol il présente une forme de demi-cercle. Le soc, beaucoup plus large et un peu creux, porte également une douille à une extrémité. Il en existe de petite, moyenne et grande taille. Cette diversité est déterminée, non seulement par l'usage auquel il est destiné, mais aussi de la capacité physique de l'utilisateur.

Le premier travail de la terre qui survient après les semis, le */butan/*, sollicite l'utilisation de petites dabas. Ceci pour éviter d'enterrer les petites plantes qui viennent de pousser, et souvent lorsque le sol est caillouteux on a recours fréquemment au */bonbarān/*.

La seconde opération qui succède au */butan/*, le */bùbanbô/*, consiste à faire du binage des champs. Ce qui se fait aisément avec les grandes dabas, lorsque le sol est dans une plaine ou dans un bas-fond.

II.5.4.1.4 Les instruments de récolte

Le */sukùn/* et le */bonbarān/* utilisés au cours de la saison à certaines activités agricoles sont retrouvés à la fin du cycle de la production. Ils sont utilisés pour le terrassement des tiges */wiyaga/* ou pour l'arrachement des racines et des tubercules.

Des couteaux */gôya/* sont utilisés pour couper les épis des céréales tels que le sorgho et le mil. Ces couteaux présentent un manche beaucoup plus court (10cm), qui tient dans la paume de la main, et une lame plus épaisse et tranchante. Le ramassage des épis est assuré par les femmes, dans des paniers */kèsè/* tissés à partir d'herbes et de branchages.

Les outils de production sont pour la plupart à manche avec des conceptions d'utilisation différente. Certains, comme le */sukùn/*, le

a



b

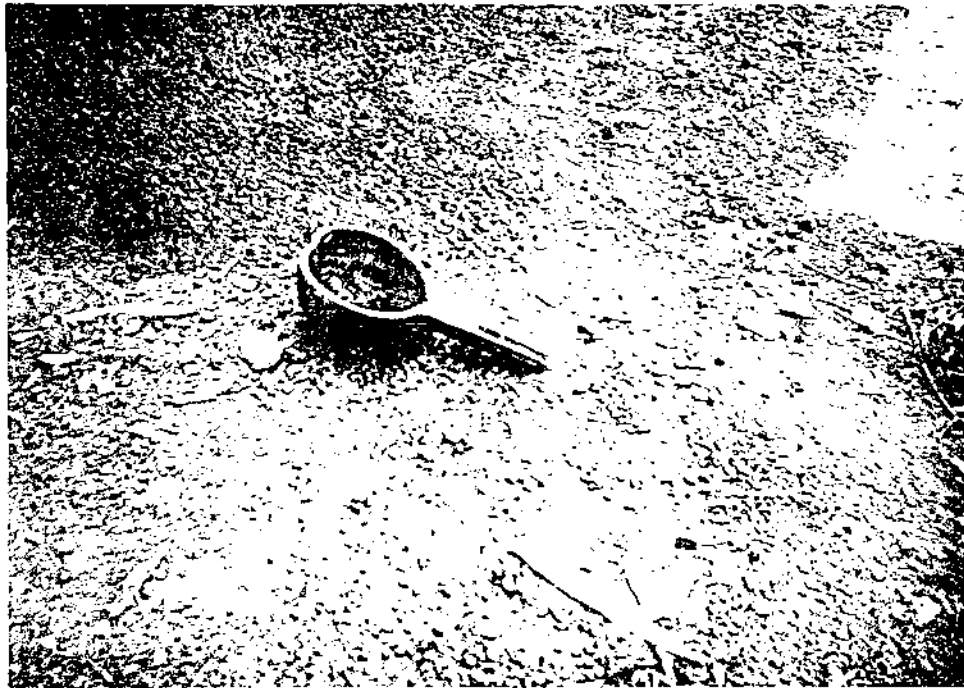


Figure n° 17

Photo a: Le soc du /kǎn/. Photo b: Le /tùntùù/. (Cliché: P. TOE).

/bonbarān/ et très souvent le */kān/*, sont interchangeables. Ces techniques de production rudimentaires montrent les conditions précaires de production des Sanan. Mais de la complexité de l'organisation de la société résulteront des formes sociales de production, celles des associations de culture, selon le principe célèbre d'un adage san qui dit qu'"une seule main ne ramasse pas la farine", */gôn goo n'ba wusu goè wa/* (*gôn*=main, *goo*=seule, une, *n'ba*=ne, *wusu*=farine, *goè*=ramasser, *wa*=pas).

II.5.4.2 Les institutions économiques traditionnelles

Elles revêtent une grande importance eu égard tant à leur caractère communautaire qu'à leur fonction sociale; régulières, efficaces et sollicitées, ces associations constituent des formes de travail en commun qui dépassent le cadre de la main-d'oeuvre familiale. Elles sont en général sollicitées pour les travaux champêtres, en vue d'une entraide économique et, en tant que telles, elles peuvent servir de baromètre de la vitalité des structures communautaires. On distingue cinq institutions principales: le */dièn/*, le */kônkù/*, le */daān/*, le */tuoo/* et le */kônberè/*.

II.5.4.2.1 Le */dièn/*

Le terme */dièn/* est employé en san pour désigner toute forme de coopération agricole traditionnelle; mais aussi, particulièrement, il est une forme collective de travail, et rassemble des équipes non régulièrement constituées.

Le */dièn/* a un caractère de prestation, c'est-à-dire celui de rendre des services, et fonctionne au profit d'individus vis-à-vis desquels les

membres, appelés */dènin/*, ont des obligations. Il n'obéit à aucune routine, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'automaticité liée au cycle agricole; car il doit être convoqué et les membres sont prévenus la veille. Sa base de recrutement est double. D'une part, il s'étend aux alliés et obligés. Dans ce cas, il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe de personnes qui travaillent sur le champ d'une autre, soit parce qu'elles sont parentes, soit qu'elles ont une dette à l'égard de cette dernière. Ce devoir peut provenir d'un prêt de mil ou d'animal. Là, l'effectif du */dièn/* peut varier d'une à dix personnes. D'autre part, il s'étend aux co-villageois et même aux habitants d'un village voisin, auquel cas il peut rassembler un effectif de plus de 40 personnes.

II.5.4.2.2 Le */kônkù/*

Le */kônkù/* se distingue fondamentalement du */dièn/* en ce sens qu'il est fondé sur la réciprocité immédiate et non sur des obligations. Il fonctionne au profit mutuel des participants et non au bénéfice d'un seul.

Dans cette forme d'association, les hommes d'une même tranche d'âge s'entendent pour travailler ensemble sur les champs collectifs ou sur les champs individuels. Les participants peuvent appartenir à un même quartier, à un même lignage d'un même village ou de villages différents lorsque les champs ne sont pas distants l'un de l'autre. Mais, en général, ceux-ci se regroupent par affinité; et le */kônkù/* rassemble un nombre limité de personnes, très souvent deux, trois, quatre et dépassent rarement cinq membres.

II.5.4.2.3 Le /daān/

Réduite à la cellule familiale, cette forme d'association est fondée sur les liens de mariage. Elle s'étend au seul gendre /daāgii/ ou aux alliés qui peuvent regrouper soit un quartier, soit un village et réunir un effectif allant d'une à vingt, voire trente personnes.

Cette forme de prestation s'effectue généralement avant le mariage de la jeune fille. Sous sa forme traditionnelle, le gendre est accueilli sur le champ collectif des beaux-parents durant une semaine. Le septième jour, les alliés de son lignage ou de son village viennent le secourir. Ce jour-là, le champ de la belle famille est achevé; le gendre, ainsi libéré, peut rejoindre son champ personnel. Ceci se répète chaque année, jusqu'à ce que la fille rejoigne le domicile conjugal. Après le mariage, le /daān/ peut être sollicité par les beaux-parents. Auquel cas le /daāgii/ peut aller, seul ou accompagné de ses alliés, donner un coup de main à sa belle famille, ou simplement à l'initiative de ce dernier.

II.5.4.2.4 Le /tuo/

Le /tuo/ est une forme d'association particulière. Elle s'étend soit à un quartier, soit à un village entier. Celui qui convoque le /tuo/ prépare du dolo /yô/ (bière de mil) et informe son quartier, donc les membres de son lignage. Le moyen d'information est de faire le porte à porte, ou de s'adresser à tout le village, auquel cas les habitants l'apprennent par un crieur public, qui est le griot du village. La veille, la population est rappelée de nouveau, c'est le /lawa lè bièn wa/ (*lawa*=dieu, *lé*=jour, *bièn*=bon, *wa*=sortir ou faire sortir, enlever), qui signifie littéralement "Dieu nous lève bien". Puis le

jour venu, le prestataire se contente de l'effectif présent au champ. Le plus souvent ce genre d'association regroupe une cinquantaine de personnes.

II.5.4.2.5 Le /kônbèrè/

Dans le cas du /kônbèrè/, un chef de concession s'adresse à un groupe de jeunes de son lignage ou d'un autre lignage ou même à des jeunes de lignages différents du village ou d'un autre village, et leur demande de venir travailler dans son champ. Le solliciteur leur offre soit du mil ou un animal à l'occasion des fêtes (/tèdiè/, /kodè/, etc.). Comme dans le cas du /dièn/, il n'obéit pas non plus à une automaticité liée au cycle agricole; mais ces jeunes constituent pour le solliciteur une main-d'oeuvre disponible à tout moment du cycle agricole. Ici, comme le signifie le terme /kônbèrè/ (cadet), les membres sont liés au prestataire par des rapports d'aînesse auxquels ils ont recours à chaque fois qu'ils ont un problème collectif quelconque; lesquels rapports renforcent davantage les liens du /kônbèrè/ en tant qu'association.

Les travaux qui demandent de telles associations sont rarement les semis, très souvent le sarclage, les binages et les récoltes. Dans chaque cas, c'est le prestataire qui subvient au déjeuner des membres (tô, viandes, et souvent le dolo). Sauf dans le cas du /tuo/, où on trouve déjà du dolo et où le repas consiste seulement à faire bouillir du sorgho pour les participants. Dans l'un ou l'autre cas, chaque association correspond quelque part à une ponction économique pour le demandeur, et le problème du plus grand nombre de participants est de pouvoir subvenir au besoin de chacun des membres. Ce qui peut coûter souvent au paysan plusieurs poules ou de

pintades, des moutons ou des chèvres, voire un boeuf, et aussi une quantité énorme de céréales (mil, sorgho) pour le dolo et le tô.

Dans le cas du /dañ/, les liens de mariage sont mis en avant. Ici, d'abord cette forme apparaît comme une compensation matrimoniale. Puis, c'est une manière de mettre à l'épreuve, non seulement le gendre, mais aussi le degré de cohésion de son lignage qui doit accueillir plus tard la jeune fille.

En pays san, ces associations apparaissent comme des lieux d'initiation où les jeunes se retrouvent le plus souvent pour travailler. Et très souvent, lorsque le nombre atteint 20 personnes, le travail s'effectue dans une ambiance de fête, sous le rythme des tam-tams. Les griots ne sont sollicités que lorsque les associations ont lieu au cours de la seconde opération des travaux, après les semis, le /bubanbô/, parce qu'à ce cycle de l'activité agricole, le travail s'adapte à certains instruments tels que la grande daba.

II.5.4.3 Le calendrier agricole

Les Sanan se réfèrent à leur calendrier agricole pour déterminer les différentes périodes de l'année. Lorsqu'ils parlent de nouvel an /lèdie/ par exemple, ils font allusion aux récoltes et au nouveau mil. Chez les Sanan, la fin des récoltes marque le début de l'année /lè/. Le calendrier se répartit sur les deux saisons (l'hivernage et la saison sèche).

Octobre-novembre-mi-décembre: correspond à la période des récoltes. Au cours du mois d'octobre, on prépare de nouveaux champs /sôdie/ pour l'année suivante, pour celui qui le désire. A la mi-décembre, même si toutes les céréales ne sont pas mises dans les greniers, les Sanan ont fini les récoltes; c'est le /kapiè/ (l'entrée au village), et c'est aussi le début de la saison sèche.

Avril-mai: c'est le moment de défricher les champs */sawaboe/*, et de les préparer pour recevoir les semences prochaines. C'est le moment d'abattage des arbres en cas de nouveaux champs.

Juin-mi-juillet: mois d'enfouissement des semences */wiidiè/* (*wii*=mil, *diè*=semer). Jusqu'à la mi-juillet tous les champs de case et de brousse sont ensemencés. Les semences poussent au fur et à mesure.

Mi-juillet-fin juillet: on n'est qu'au début de la première opération de culture */butan/* (*bu*=herbe, *tan*=rouge) après les semis, les paysans continuent à semer les champs, surtout aux endroits où le grain n'a pas poussé. C'est le */wikkowô/* (*wii*=mil, *ko*=vide, espace, *wô*=mettre).

Fin juillet-mi-août: c'est le moment de la première opération de culture */butan/*. C'est la fin des semis. L'humidité s'étant installée en ce moment, aucune céréale ensemencée en cette période ne peut bien germer, ou même si elle pousse, elle ne pourra pas donner d'épis au moment des récoltes.

Mi-août-septembre: c'est le moment de la seconde opération de culture */bubānbô/*. C'est à cette période où il faut biner le champ, butter le mil pour avoir de bons épis à la récolte.

Septembre-octobre: correspond à la période de mûrissement des épis. A ce moment le mil exige une surveillance constante à cause des oiseaux et certains animaux prédateurs tels que le singe. C'est le */baanāloo/* (*baanā*=oiseaux, *loo*=chasser). C'est aussi à cette période que l'on songe, si on le désire, à préparer les superficies pour les nouveaux champs */sodie/*.

Le cycle annuel *san*¹⁰⁶ comporte, en plus des activités agricoles, des périodes de grandes fêtes (*/zimi/* ou */kodè/*, funérailles, luttés

¹⁰⁶ Cf. le calendrier annuel des activités socio économiques et culturelles des *Sanan*.

Figure n° 18

Calendrier annuel des activités socio-économiques et culturelles des sanan

| | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | |
|---------------------|--|----------|-------------------------|--|---------|------------------------|-------|--|------|------------------------------|--|-------------------------|----------------|
| Saisons | /sòdié/ (préparation de nouveaux champs) | | /aanièr/ (saison sèche) | | | | | /bónón/ (hivernage) | | | /sòdié/ (préparation de nouveaux Champs) | | |
| Grandes fêtes | | | | /kòdè/ ou /zimi/ (fête rituelle des morts annonçant le début de l'hivernage) | | | | | | | | | |
| | | | | /gèba/ (funérailles) | | | | | | | | | |
| Grandes périodes | /rèdiè/ (feux de brousse et luttes traditionnelles) | | | | | | | /dòdoé/ (chasse) | | | | | /taba/ (pêche) |
| Activités Agricoles | /wiyaga/ (récoltes) | | | | | /sawaboe/ (défrichage) | | /widiè/ (semis) | | /bukòsié/ (sarclage, binage) | | /banàno/ (surveillance) | |
| Elevage | /tuó n'ka piè/ (divagation des animaux) /biefoèin/ (recherche de termites pour la volaille) | | | | | | | /boelèduar/ (gardiennage des animaux) /gnuboe/ (recherche de termites pour la volaille) | | | | | |
| Cueillette | feuilles, graines et fleurs des plantes | | | | | | | | | | | | |
| Artisanat | tissage, vannerie, sculpture, etc... | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | préparation du doio | |
| Autres Activités | | | | construction et réfection des greniers et maisons, creusage et refection des puits | | | | | | | | | |
| Commerce | rotation des marchés (tous les cinq jours) | | | | | | | | | | | | |

traditionnelles) et d'autres activités économiques comme la chasse, la cueillette, la pêche, l'artisanat, etc.) .

II.5.5 L'élevage

Cette activité a depuis longtemps existé chez les Sanan sous sa forme associative. Elle est associée à l'agriculture, ce qui fait de l'activité pastorale une activité marginale dans le pays.

II.5.5.1 Le pastoral

Les Sanan ne pratiquent pas le pastoral, pour la bonne raison qu'ils n'ont pas une grande tradition d'éleveurs. Mais cette forme d'activité a été pratiquée et entretenue par les Peul de l'intérieur, puis par les Peul transhumants.

A la suite des migrations précoloniales, les Peul installés à l'intérieur du pays san vont continuer à pratiquer cette activité. Les Sanan auront, par la suite, recours à eux pour la garde de leurs boeufs. De nos jours, certains de ces Peul "Peuls rouges" - comme les Sanan les désignaient - ont émigré vers d'autres contrées; les autres, qui sont restés assimilés aux Sanan, ont abandonné l'activité pastorale pour s'adonner à l'agriculture. Les Peul transhumants sont ceux qui sillonnent le pays san en quête de pâturages. Ils s'installent aux alentours des villages, où ils pratiquent leur activité d'éleveur, et se déplacent dès qu'un problème de pâturage ou d'eau se pose à eux. C'est à ces Peul que les Sanan ont recours aujourd'hui soit pour leur confier des animaux en garde, soit pour leur en acheter.

II.5.5.2 Association agriculture-élevage

Elle est dominante en pays san. Elle consiste en l'entretien de caprins, d'ovins, et surtout de la volaille. La garde des moutons et des chèvres est assurée par les enfants pendant l'hivernage. La saison sèche correspond à la période libre des animaux. La volaille est aussi entretenue par les enfants mais surtout par les adultes; ce qui requiert une disponibilité constante à aller chercher des termites */nyùboe/* (*nyù*=termite, *boe*=enlever) pour les poussins et les pintadeaux. Chez les Sanan, les produits de l'élevage rentrent très rarement dans l'alimentation de la famille, sauf pendant les fêtes traditionnelles (*/kodè/*, */tèdiè/*, funérailles), où les oblations font objet de ripailles. Le paysan san se sert des produits de l'élevage pour subvenir aux besoins en viande d'éventuels membres d'associations de travail agricole ou pour accueillir un hôte de marque (femmes courtisées par exemple).

II.5.5.3 Problèmes liés à l'élevage

L'élevage est une activité qui exige un minimum de pâturage. Or, le pays san se caractérise de plus en plus par une baisse des domaines de pâture. Ce qui constitue un goulot d'étranglement pour cette activité, surtout sous forme pastorale. Les paysans sont très souvent en conflit avec les Peul transhumants, dont les troupeaux dévastent constamment les champs. Les conséquences de tels différends entraînent les refus des Sanan de les recevoir sur leur terre. Ce qui fait qu'ils sont de plus en plus rares dans la région. Le plus souvent, lorsqu'ils sont acceptés, avec certains avantages (octroi de parcelles par exemple), ces derniers se sédentarisent et associent l'agriculture à leur activité. Là encore, naissent souvent des problèmes de confiance entre eux et les Sanan. En effet ces Peul auxquels ils avaient

recours pour la garde de quelques têtes sont avérés, aujourd'hui aux yeux des Sanan, être des gens à qui ils ne font plus confiance. Lorsqu'on leur confie un animal, on ne le retrouve plus. Dans la production imaginaire san, on rencontre des histoires d'escroquerie sur les Peul. Les Sanan racontent qu'"un jour, le San confia sa vache à un Peul. Plusieurs années après, il se rendit chez celui-ci pour s'enquérir des nouvelles de sa vache et faire connaissance d'éventuels veaux que sa vache aurait vèlés. Lorsqu'il arriva chez le Peul, il reconnut sa vache avec un veau derrière elle. Le Peul lui fit savoir qu'il s'agissait bel et bien de sa vache, mais que le veau, en sa compagnie, aurait été mis bas par son boeuf (souligné par nous) personnel. Le san n'insista pas. Il repartit pour le village et, n'ayant pu digérer le forfait du Peul, en cours de route, il tua des grenouilles, s'enduisit les mains de sang et courut appeler le Peul à l'aide. Le Peul, stupéfait, lui demanda ce qui lui était arrivé; il répondit que chemin faisant, il était tombé sur un homme (souligné par nous) qui accouchait. Le Peul s'étonna de savoir qu'un homme pouvait accoucher. Le San lui rétorqua que de la manière dont ses boeufs mettent bas, de cette même manière les hommes accouchent". Ce conte, même s'il est le produit de l'imagination, traduit le climat de la difficile confiance qui existe entre Sanan et Peul.

Quant à l'élevage associé à l'agriculture, il demeure chez les Sanan une activité de prestige. Le San met un point d'honneur à avoir le plus de moutons, de chèvres, de poules et de pintades. Il justifie cette activité par la périphrase */tuô tuo n'sii sa nè/* (*tuô*=animal, *tuo*=élever, *sii*=honte, *sa*=prendre, *nè*=avec), qui veut dire littéralement "élever pour se préserver de la honte". L'élevage est le moyen pour se mettre à l'abri de la honte, car pour lui, ne pas pouvoir offrir une poule ou une pintade à un étranger ou à une femme courtisée est une honte. Ce serait un sacrilège de ne pas pouvoir procurer une chèvre lors des funérailles.

II.5.6 Autres activités économiques

En plus des activités agricoles et de l'élevage, les Sanan pratiquent des activités de chasse, de pêche et de commerce.

II.5.6.1 La chasse

Certains récits de fondation de village en pays san font référence à la chasse. L'ancêtre fondateur a souvent la réputation d'être un bon chasseur. Très souvent, ce dernier s'installe après une découverte de terres giboyeuses à l'issue d'une promenade. Les rencontres des différents lignages se font aussi à la suite de promenades. Chez les Sanan, lorsqu'on parle de faire une promenade en brousse, cela sous-entend aller à la chasse. Cette référence traditionnelle à la chasse fait de cette activité une activité économique et rituelle. Car, certains lignages avaient leurs autels de la chasse. Elle est pratiquée en saison sèche.

Le caractère économique de la chasse se limite à sa dimension villageoise. Dans ce cas, elle est l'initiative de groupes de personnes ou des habitants d'un village. Elle peut être convoquée le matin de 8 à 14 heures, c'est la chasse du matin */bayèlèdô/*, ou le soir */wôsamièndô/* de 16 à 18 heures.

Il existe chez les Sanan deux chasses rituelles. La chasse de la grande flûte */piguledô/*, organisée par le maître de la grande flûte */piguledèna/*. Cette forme de chasse est faite à l'échelle du village. Puis la chasse à l'arc */sadô/*, organisée par le maître de la flûte de l'arc */sadôpidèna/*. Ici, elle s'étend à plusieurs villages à la fois. Ces différentes chasses se font en fonction du calendrier de chasse de chaque village, en présence des maîtres de la chasse et des griots.

Les instruments de chasse sont le gourdin */dôrô/*, la pioche */sukùn/* ou */sèmièn/*, le couteau */gôya/*, l'arc */sa/*, la besace */bôna/* et surtout les chiens.

Les gibiers sont réservés à l'unité de consommation familiale. Sauf dans le cas de chasse rituelle où la tête de chaque gibier revient au griot, et un membre inférieur revient au maître de la chasse.

Sur le plan économique, l'une des raisons qui a réduit la chasse à une activité de second plan est la raréfaction du gibier. De gros gibiers d'antan (antilopes, biches, lions, etc.), le chasseur san se contente aujourd'hui de petits gibiers tels que le singe, le lièvre, la gueule-tapée, la pintade sauvage, la perdrix et parfois le rat, le hérisson, etc..

II.5.6.2 La pêche

L'extrême pauvreté du réseau hydrographique fait de la pêche l'une des activités les plus marginalisées en pays san. Cependant elle demeure néanmoins une activité connue des Sanan. En effet, dans beaucoup de villages san, il existe des petites ramifications de lits de mares appelées marigots */ta/*. Ce qui confère à ces villages une propriété sur des lits dont la longueur excède rarement 10km, les villages n'étant pas très distants les uns des autres. Le lit s'étend dans les limites des terres du village. Par exemple, Ditoa Toé ¹⁰⁷ présente les limites du marigot comme suit: "chaque village a son marigot. Les gens de Sien ont leur marigot, qui prend sa source à Niémé et qui vient se jeter dans le marigot de Zouma qu'on appelle */mufiiliè/* (*mu*=eau, *fii*=blanc, *liè*=bord). Là, le marigot de Zouma prend sa source et va se jeter dans celui de Pankélé et ainsi de suite".

¹⁰⁷ Entretien du 9/07/91 avec Ditoa Toé, 73 ans, chef de terre de Zouma.

Les terres sur lesquelles se trouvent les marigots appartiennent à un lignage, mais le lit et l'eau qu'elles retiennent sont une propriété collective du village. Pendant l'hivernage, les eaux qui remplissent les lits entraînent avec elles quelques poissons (silures, carpes, anguilles, etc.). A la fin de la saison pluvieuse, les eaux se retirent ou tarissent. Les lits se dessèchent pour libérer des fosses */dèin/*, que les Sanan creusent à l'avance pour recueillir le poisson jusqu'en septembre. C'est à ce moment que les Sanan vident les fosses et attrapent les poissons. Ces fosses peuvent appartenir à un individu ou à un lignage. Certaines fosses, du fait de leur grandeur et de leur profondeur, demandent une activité collective de pêche. Ces activités se répètent chaque année autour des mêmes fosses. Elle est convoquée par le propriétaire. Les produits de la pêche appartiennent à ce dernier, et les membres sont récompensés en poissons.

Les instruments de pêche sont l'hameçon pour la pêche individuelle, les calebasses, des écorces de raisinier */luo/* (*lannea microcarpa*), les paniers, les flèches pour la pêche collective.

II.5.6.3 L'artisanat

C'est une activité très peu développée en pays san. Elle reste dominée par les catégories socio-professionnelles telles que les forgerons et les griots. Les domaines dans lesquels les Sanan excellent sont le vêtement, la poterie, le cuir et la brasserie.

II.5.6.3.1 Le vêtement

La culture traditionnelle du coton explique dans une certaine mesure l'existence de cette activité en pays san. Il existait dans chaque village des

tisserands et des teinturiers. Les tisserands sont soit des griots, soit des Sanan, à qui les femmes apportaient les fils de coton. Mais le développement de la filature engendrera la multiplicité des ateliers de tissage et de teinture. Au sud du pays par exemple, le village de Koungny demeure un brillant centre de teinture.

II.5.6.3.2 La poterie

Elle est l'oeuvre des femmes de forgeron. Les pots sont faits à base d'argile, qu'elles vont chercher sur les terres argileuses du village. L'argile est une terre composée de silicates hydratés d'aluminium associés à diverses substances qui, écrasée et mélangée à de l'eau, donne une pâte très consistante et servira à la confection des pots. Les pots ainsi obtenus sont rassemblés et séchés. Pour qu'ils tiennent longtemps, ils sont passés à la flamme et à la braise pendant une nuit, pour être commercialisés. La taille et la capacité du pot varie selon l'usage qu'on en fait. On peut distinguer le petit pot pour la sauce /taān/, le pot pour préparer la sauce /dokolo/, la petite jarre d'eau /dôèin/, la grande jarre d'eau /dô/, la jarre de préparation de dolo /yôdô/, la jarre basse de cuisine /tan/, etc..

II.5.6.3.3 Le travail du cuir

Du fait que le cuir entre dans la fabrication des tam-tams et autres tambours, son travail revient aux seuls griots. Cette matière entre également dans la fabrication de la besace (instrument de chasse), des liens de l'arc et de son carquois (instruments de chasse). Elle s'obtient après tuerie d'animaux domestiques ou à partir de peaux de gibiers (antilope, biche). Ces dernières sont bien appréciées des hommes du métier parce qu'elles sont

solides. Le cuir s'obtient après malaxage de la peau avec des produits tels que les résidus de beurre de karité ou de l'arôme */kayakiri/* obtenu à partir du fruit du néré */koi/* (*parkia biglobosa*) ou encore d'une substance provenant du raisinier */tuo/* (*lannea microcarpa*).

II.5.6.3.4 La préparation du dolo

Le dolo, */yô/*, est une boisson obtenue à partir du sorgho. Il est très apprécié des Sanan. Plus qu'une activité artisanale, la préparation du dolo est une activité commerciale et exige un savoir-faire. Le lieu de consommation du dolo est le cabaret, que les Sanan appellent "porte de dolo" */yôkèinli/*. A propos des cabarets dans la société traditionnelle san, F. Héritier écrit: "le cabaret est ... l'occasion de la redistribution des excédents en céréales, par consommation en commun, mais aussi le lieu privilégié de l'accumulation, en cauris..., puisque seuls les lignages bons producteurs peuvent régulièrement tenir des cabarets drainant vers eux les ressources monétaires des autres lignages" ¹⁰⁸.

C'est une activité féminine, et sa préparation demande un travail complexe. De la germination du sorgho à l'obtention du dolo, il peut se passer 8 à 10 jours. La quantité du dolo dépend du nombre de tines ¹⁰⁹ de sorgho préparé, celui-ci pouvant atteindre 4 tines. La qualité, elle, dépend de l'application de la femme qui le prépare. Dans le passé, les Sanan préparaient le dolo le jour du marché, ce qui faisait déplacer les habitants des villages avec lesquels se fait la rotation du marché, qui se tenait tous les cinq jours. Il se vend à laalebassée, autrefois payable en cauris.

¹⁰⁸ F. HERITIER, 1975, p.494.

¹⁰⁹ La tine est un instrument de mesure en pays san. La céréale se vend à la tine. Une tine vaut un double décalitre. Elle varie entre 12 et 17kg selon le type de céréale.

La préparation du dolo sollicite beaucoup de matières, telles que la farine du sorgho germé, de l'eau, du bois en quantité, des feuilles et des branchages du */bèrè/* (bombax costatum), de jarres en quantité et en qualité.

II.5.6.3.5 Autres activités

Les Sanan pratiquent également plusieurs autres activités, telles que le tissage et la vannerie. Ils font aussi de la sculpture (têtes de masque, tabourets, statuettes, etc.). Toutes ces activités rentrent dans la consommation des habitants ou alimentent les circuits commerciaux.

II.5.7 Le commerce

Le pays san précolonial a été impliqué dans le commerce des esclaves de l'ensemble ouest-africain par le biais essentiel de l'univers culturel dans lequel les Sanan vivaient à cette époque. Ils ont participé, bon gré mal gré, à ce commerce extérieur, le plus souvent en tant que producteurs d'esclaves, avec les Mosse, les Peul et les commerçants dioula. Et comme nous l'avons vu plus haut, la consommation interne d'esclaves était insignifiante. De ce commerce externe les Sanan ont tiré des cauris et du sel ¹¹⁰.

Le commerce interne san était lui-même réduit à l'échange des produits agricoles, de cueillette (sauces), d'artisanat (tissage, vannerie, poterie, cuir). Les lieux d'échange étaient les marchés */pii/*, qui se tenaient tous les cinq jours. C'est-à-dire qu'un village s'associait à quatre autres

¹¹⁰ H. PARE, 1984, p.38.

villages avec lesquels il échangeait les jours de marché. Ces endroits, situés généralement au centre du village, étaient sacrés et placés sous le contrôle du maître du marché */piidèna/*. Le troc fut d'abord le moyen d'échange, puis les cauris et plus tard l'argent.

Il faut noter qu'en pays san, ce sont les griots et les forgerons qui pratiquaient le commerce, du fait de leurs activités. Mais le volume des échanges internes était faible, ce qui s'explique par le caractère auto-suffisant de l'économie villageoise san et par l'absence d'une division rigoureuse du travail. Il y avait aussi le fait que le San n'a pas une propension naturelle à l'activité commerciale, qu'il laisse aux mains des catégories socio-professionnelles. Aussi les Sanan disposaient de circuits parallèles d'échanges à domicile ¹¹¹ tels que les cabarets, les lieux de fêtes traditionnelles (*/tèdiè/*, */kodè/*, */gèba/*) et les réseaux d'alliance et de parenté, permettant ainsi à des villages où ces marchés n'existaient que de nom d'exploiter d'autres voies d'échange.

CONCLUSION PARTIELLE

Nous venons de présenter la dynamique interne d'une société qu'il convient d'appeler aujourd'hui la société san. Ses ressortissants, les Sanan, ont su élaborer dans le passé une civilisation agraire adaptée aux conditions souvent hostiles de la nature. Avec une organisation sociale dominée de l'intérieur par les hommes, les aînés et les lignages */kiwidènan/*, ils ont pratiqué une économie de subsistance basée sur l'auto-suffisance alimentaire. L'agriculture reste l'activité principale dans la société, où la terre

¹¹¹ Ibid., p.38.

seule, en plus de ses ressources extractives (chasse, pêche, cueillette), nourrissait la population.

Mais on a pu juger plus tard, par l'environnement culturel dans lequel le pays vivait, la situation des difficultés qu'il avait connues (razzias, pillages, tentatives d'islamisation). Face à cet environnement spatial hostile, il s'est posé alors aux Sanan le problème du maintien de leur économie d'auto-subsistance contre, par exemple, les vexations peul, mosse, toucouleur, marka, et celui du maintien de l'équilibre de la communauté villageoise: il y avait là une entreprise considérable, qui équivalait au maintien tout court de la vieille tradition agraire qu'a connue le pays. Une tâche d'autant plus dure qu'en cette fin du XIX^e siècle les coups de boutoir de la conquête coloniale se font déjà entendre aux portes du pays san.

DEUXIEME PARTIE

LA SOCIETE SAN DE 1898 A NOS JOURS: LA DYNAMIQUE
ESTERNE

L'exposé précédent sur la dynamique interne du pays san nous conduit, ici, à observer celle-ci sous l'emprise de la colonisation et de la post-colonisation. C'est aussi le moment pour nous, dans ce qui va faire l'objet de notre deuxième partie, d'entrevoir la dynamique du second mot clé de notre problématique: l'agriculture. Il sera alors question, dans les pages qui suivent, de son organisation, de son évolution dans la Haute-Volta coloniale et dans le Burkina Faso d'aujourd'hui, puis dans ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien secteur agricole de Kougny en pays san, qui correspond grosso-modo à la partie méridionale du pays, dont la présente étude se veut être l'objet.

CHAPITRE III

LE PAYS SAN MÉRIDIONAL ET LA CONQUETE COLONIALE**III.1 LA CONQUETE COLONIALE: QUELQUES DONNÉES
HISTORIQUES SUR LE PAYS SAN**

Si l'on veut retrouver la première mention qui soit faite au pays san dans l'histoire de la conquête coloniale, il faut remonter jusqu'aux temps des explorateurs de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'ancien Soudan.

En effet, depuis le début du XIX^e siècle, les tentatives n'ont pas manqué de mettre le Soudan en communication avec l'Europe et préparer l'exploitation de ses richesses, trop longtemps négligées. Quelques unes ont été le fait d'explorateurs indépendants; la plupart étaient subventionnées par les gouvernements. L'Angleterre, chez qui les questions commerciales ont toujours été à l'ordre du jour, a été la première puissance à se lancer vers ce but généreux, mais la France n'a pas tardé à la suivre dans cette voie, et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'elle a devancé sa rivale.

En effet, sur les cartes coloniales dressées à cette période de l'histoire, le Soudan se divise géographiquement en trois parties et à chacune d'elles correspondent des routes différentes offertes aux voyageurs qui désirent y pénétrer. Une partie orientale se rattachant au bassin du Nil, une partie centrale appartenant au lac Tchad, toutes deux en dehors de notre zone d'étude. Enfin, une partie occidentale constituant le bassin du Niger, l'un des trois grands fleuves de l'Afrique. C'est par l'ouest que se produisirent les premières tentatives isolées, dont les résultats furent divers; le pays san ne sera pas épargné.

Les coups de boutoir de la colonisation allaient être donnés dans la région par les missions ¹ du Docteur Crozat (1890) et de Monteil (1891). Pendant que la première raccordait Lanfièra à Yako par le nord du pays san, la seconde, suivant le même itinéraire une année plus tard, collectait d'importantes informations pour l'armée française.

En 1895, la plupart des Etats qui entouraient le pays san (peul, mosse, marka) sont tombés militairement aux mains des français. Ce qui laisse libre voie pour sa conquête. Le contrôle de ces Etats, surtout du pays mosse, avait pour objectif de faire la liaison entre les territoires du Niger et du Dahomey avec le Sénégal, déjà sous protectorat français. Dans ces conditions, pour accéder au Mogho, la main-mise sur le Sandjè s'avérait une nécessité. Ceci, d'autant plus que le sort des Etats périphériques était réglé par les armes.

Mais jusque-là, les connaissances de l'intérieur du pays restait un mystère pour le colonisateur, car sur les nombreuses cartes établies, la région demeurait une zone vierge, n'ayant suscité ni l'intérêt ni même la simple curiosité des explorateurs. Aussi, n'existait-il pratiquement pas de bretelles reliant les centres commerciaux, et l'insécurité qui régnait dans la zone empêchait toute tentative d'intervention.

Le pays ne gardera pas longtemps ce mystère, puisque les Etats qui avaient tenté de le soumettre au début du siècle sont devenus les alliés

¹ Les archives du Gouvernement du Soudan, disloqué en 1899, ont été transférées en grande partie au Gouvernement général à Saint-Louis en 1900, puis à Dakar en 1902-1907, où elles sont classées sous série G. N'ayant pu avoir accès à ces archives, nous avons eu recours aux Archives nationales à Paris, où l'on trouve des informations sur les missions de Voulet en pays mosse et où il fait souvent mention au pays san. On peut voir à ce sujet les sous-séries, 1D165, 1G145, 1G165, 1G179, 1G221. Mais, compte tenu des données très limitées sur le Sandjè, l'approche de la conquête coloniale s'inspire de H. Paré. Cf. à ce sujet H. PARE, 1984.

directs du colonisateur. La conquête du Sanpié sera donc rendue possible grâce aux guides de Ouidi Sidibé de Barani et du Naba Bulli du Yatenga.

Il a fallu plusieurs expéditions pour venir à bout des Sanan. La première fut celle du Capitaine Destenave, du 28 avril au 13 août 1895. Après son échec aux portes de Ouagadougou, il entreprend la soumission du pays san et force l'axe Ouahigouya-Barani en passant par Yaba le 13 juillet 1895, Biba, Nimina, Kamba et Koungny, pour regagner la Volta-Noire.

En 1896, après le passage de Destenave, le pays est moins soumis qu'avant et plus déterminé à chasser de son sol les "Peul aux oreilles rouges" ². A cette même date, le pays mosse est complètement maîtrisé par une forte mission venue à la rescousse. Après le Mogho, la mission Voulet partira rapidement vers le Yatenga, pour essayer de mettre au pas les communautés villageoises de la Volta occidentale, toujours réfractaires et hostiles au commandement de Ouidi de Barani. Elle traversera Gassan le 16 novembre 1896, Koumbara le 17 novembre, Oulé et Boussé en pays marka. Elle remontera vers Barani, ensuite reviendra dans le Gondougou où elle matera la rébellion san à Gomboro, Semé, Kanga, puis s'enfoncera dans le Yatenga en laissant derrière elle un pays san toujours insoumis.

L'entêtement des Sanan vaudra l'envoi d'une seconde mission de Destenave. Cette fois, l'administration coloniale est déterminée à en finir définitivement avec la question san. Les moyens qui seront déployés seront à la mesure de la tâche:

- 4 compagnies (Bizot-108 hommes, Scal- 105 hommes, Menvielle- 180 hommes);
- 2 pelotons (Beynagnet- 28 Spahis, Deracht Imber- 14 spahis);
- 1 section de 20 canons de 80mm de montagne.

² La première expérience que les Sanan avaient eu avec les Peul du Macina leur avait fait prendre les premiers blancs pour une autre catégorie de Peul.

Les Sanan opposèrent un combat acharné contre l'envahisseur. Mais face à la supériorité technique de l'ennemi, le courage et le patriotisme des Sanan s'émoussèrent au début de l'année 1897. Le canon avait eu raison. Après Bagasso, Simbara-Bumba (26 janvier 1897), Koaré, Niankoré (22 juin 1897), ce fut le tour de Zoumou, Da, Yaba de tomber aux mains de Destenave. Ainsi, l'ensemble san, après ce qu'il est convenu d'appeler une crise de conquête, est soumis à la politique de l'organisation coloniale dont les premières mesures furent entre autres:

- le renforcement du dispositif militaire de répression;
- la création du poste de Soro, qui a l'avantage d'être plus proche des résistances des Bwa, qui constituent aussi une communauté villageoise;
- la création du poste administratif de Simbara-Bumba;
- la division du Sanpiè en deux Etats: l'un confié à Bèrè Djibo de Koungny et l'autre, au nord, contrôlé par le Naba Bulli du Yatenga. Il faut noter ici qu'aucun des deux personnages à qui on confia le pays san n'est natif du terroir. Bèrè Djibo, qui était de Koungny, est un allochtone.

Nous nous en tiendrons pour notre part à l'évolution de l'Etat du sud, qui correspond à notre zone d'étude, à travers l'implantation et l'évolution de l'économie coloniale. Mais auparavant, nous allons essayer de saisir son organisation politique et l'évolution des mesures coloniales.

III.2 L'IMPLANTATION DU SYSTEME COLONIAL

L'évolution du système colonial en pays san, qu'elle soit politique, économique ou culturelle, s'inscrit dans le plan général d'administration de la jeune colonie de la Haute-Volta créée par la loi du 1er mars 1919.

III.2.1 L'évolution politique

A l'arrivée des français en 1897 en pays san, les exactions du chef Ouidi Sidibé de Barani étaient presque terminées, de même que les visées expansionnistes et islamiques du chef marka de Boussé. Mais Ouidi, qui avait aidé à la conquête et qui prétendait avoir des droits sur le pays san situé à l'ouest du Sourou, proposa aux français de donner le commandement d'une partie de la région à Bèrè Djibo, avec qui il entretenait des relations amicales avant la présence française. Les Français confièrent donc à Bèrè l'Administration de Kouigny, Yaba, Toma et tous les Sanan de Yé et, en même temps, firent venir de Ségou le "fountaké" Seydou Amadou pour l'installer à Simbara-Bumba, pour commander à Da et à Diuroum. Ce dernier ne réussit pas à contrôler les villages mis sous son autorité. Le commandement lui sera retiré et confié à Bèrè en 1905. La création de la subdivision de Samorodougou en 1917 entraîna la destitution des chefs d'Etat. Elle dépendait de Dédougou et regroupait les villages san détachés de Ouahigouya et de Bandiagara. Kassan abrita le chef-lieu de la subdivision en 1917, puis Tougan en 1918.

Le 1er Mars 1919 fut créée la colonie de Haute-Volta. La subdivision y fut rattachée. A la politique des chefs d'Etat, il fallut substituer une politique de surveillance et de domination plus rapprochée. On parla alors de

l'Administration directe. L'ancien Etat de Koungny connaîtra un commandement particulier.

Déjà, 10 années après l'instauration du système colonial, le pays san allait connaître des moments de traumatisme dont celui de la révolte de 1915 ³. Après la révolte, Issa Paré, dit "Gué", qui s'était distingué par son dévouement et son "activisme", notamment en défendant la mission catholique de Toma, fut nommé chef de canton de Toma à la demande des Pères Blancs. A la même époque, le canton de Yaba fut créé et confié à Zognè Paré. En 1927, Issa Paré intrigua contre Yacouba Djibo (fils de Bèrè Djibo), qu'il trouvait menaçant pour son pouvoir et qu'il réussit à faire mettre en résidence surveillée à Tenkodogo.

Le 30 mars 1933, à la suite d'exactions commises par Issa, le Gouverneur fit une remise de la peine de résidence obligatoire à Yacouba, par arrêté général n°684, et le nomma chef de canton de Koungny (arrêté n°1003 du 2 mai 1933), avec pouvoir sur Toma, et plaça Issa Paré et son fils Boyo en résidence obligatoire à Odiénné en Côte-d'Ivoire (arrêté général n°688).

L'incapacité de Yacouba à contrôler la population du canton et les exactions qu'il commettra amenèrent l'administrateur Angelier à diviser le canton en deux en 1953. Le premier gardera Koungny comme chef-lieu et contrôlera les villages de Goin, Gounian, Gouri, Kamba, Kibiri, Niaré, Nimina, Sèbèrè, Thiouma, soit une population totale de 8.127 habitants. Le second aura pour chef-lieu Toma et regroupera les villages de Bosson, Boun, Goa, Gossina, Goussi, Kolan, Konti, Koayo, Lekou, Nianankoré, Nièmè, Nyifou, Nyon, Pankélé, Sawa, Sien, Soui, Tandou, Tarba, To, Zelassé, Zouma, soit une population de 13.686 habitants. Les villages limitrophes du canton de

³ Infra., p.173.

Kougny, contigus à Kougny, tels que Gassan, Mora-Boèn, Guièrè et Zimbara, seront rattachés à Soro. Les villages de Sapala et de Kéra, à l'est du pays, se rattacheront au canton de Yaba. A la même époque, furent créés le canton de Da, rassemblant les villages de Kawa, Goron, au nord de Yaba, et de Yé, au sud de Kougny, en pays marka, auquel seront rattachés les villages san de Saoura et de Tani.

En 1953, le pays san méridional est à cheval sur les cantons de Toma, Kougny, Yaba, Da, Soro, et Yé ⁴. Par arrêté local n°853/APS du 7 octobre 1957, fut créé le poste administratif de Toma. Les autres cantons relèveront du poste de Toma, excepté celui de Soro qui, à l'origine dépendant de Toma, restera en relation avec Tougan en raison de l'hostilité qui s'y manifesta contre cette nouvelle organisation.

C'est de ce dernier ensemble "géo-administratif" qu'hériterà la C.F.D.T en 1957 pour créer le Centre de Modernisation Agricole de Toma (C.M.A.T.), qui deviendra plus tard un secteur agricole rattaché administrativement aux secteurs d'encadrement C.F.D.T. de Koudougou et de Dédougou. Kougny est érigé en chef-lieu de secteur; Toma, Gossina et Yaba abritèrent les chefs-lieux de sous-secteur.

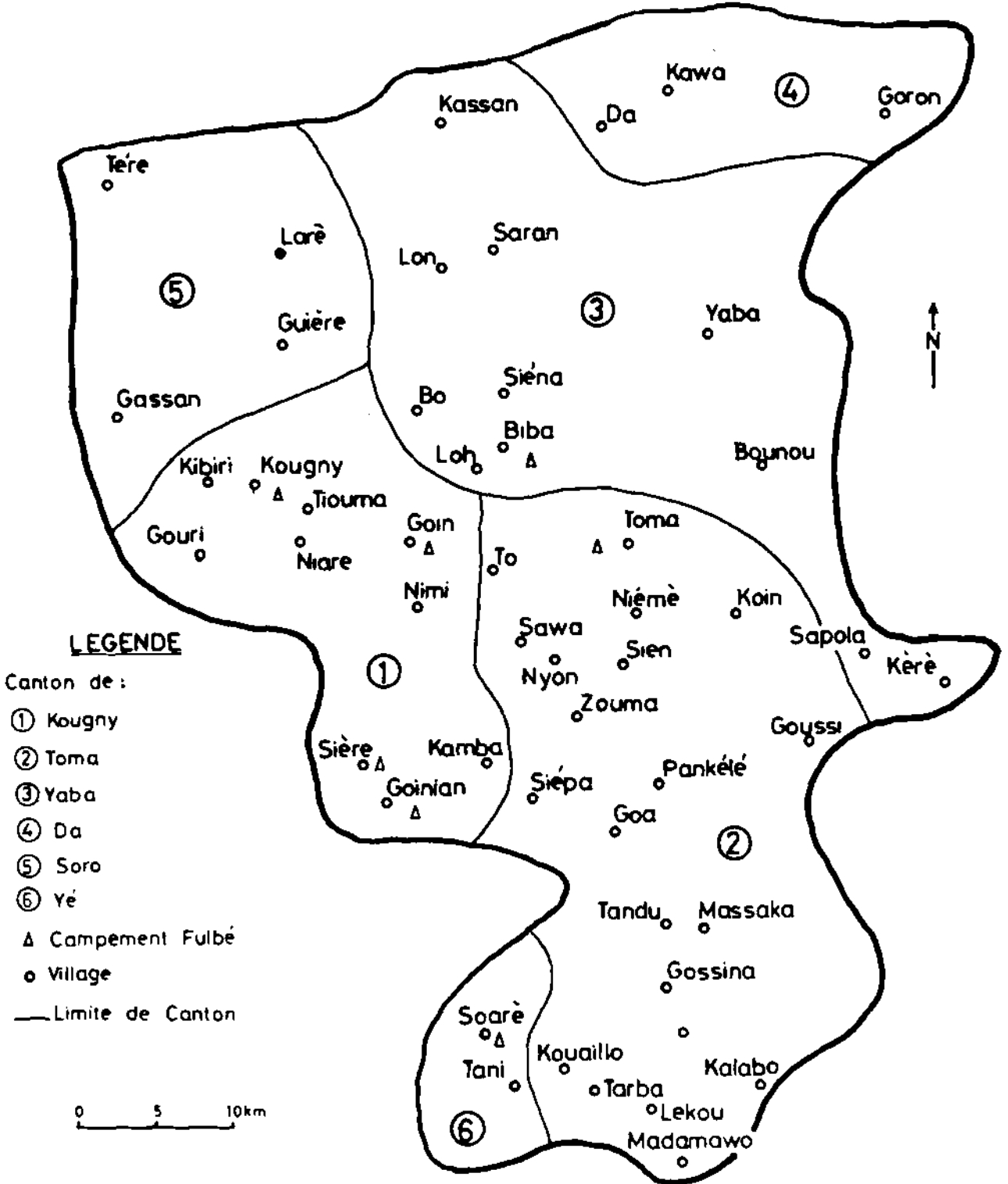
A côté de la conduite des Sanan, le colonisateur a soumis les Peul de l'intérieur à une organisation distincte. D'abord, parce que la mobilité de ces derniers allait rendre difficile leur contrôle par les chefs san; et ensuite, pour donner une certaine autonomie de groupement et de commandement permettant au colonisateur d'avoir constamment la situation du groupe et peut-être même d'obtenir leur sédentarisation, il fallait instituer dans le pays san des espèces de petites chefferies peul qui ne seront contrôlées que par

⁴ Cf. La carte du découpage du pays san méridional en 1953, p.136.

Figure n° 19

SANPIE DU SUD

Découpage administratif en 1953



eux-mêmes. Ainsi, les Peul du sud seront organisés en trois campements: Kougny, Yaba, et Yé. Le premier assemble les Peul des villages de Goin, Gounian, Niaré, Toma et Kougny. Le second contrôle ceux de Yaba et de Biba. Le troisième est constitué des Peul du canton de Yé, auquel sont rattachés ceux des villages san de Saoura et de Tani, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 2

Situation des groupements peul en pays san méridional en 1957

1°) Groupement peul de Kougny. Chef: Diédo Bari

| Villages | Années du recensement | Population | Nom du chef | Date de Nomination |
|----------|-----------------------|------------|---------------|--------------------|
| Goin | 1956 | 95 | Dian Diabaté | 1955 |
| Gounian | 1956 | 33 | Amadou Diallo | 1957 |
| Kougny | 1956 | 91 | Sita Diallo | 1948 |
| Niaré | 1956 | 69 | Amadou Sidibé | 1951 |
| Toma | 1956 | 647 | Diédo Bari | 1927 |

2°) Groupement peul de Yaba. Chef: Moussa Diallo

| | | | | |
|------|------|-----|---------------|------|
| Biba | 1956 | 343 | Moussa Diallo | 1946 |
|------|------|-----|---------------|------|

3°) Groupement peul de Yé

| | | | | |
|--------|------|----|----------------|------|
| Saoura | 1956 | 27 | Sitoura Sidibé | 1927 |
|--------|------|----|----------------|------|

Source: Archives du cercle de Tougan

L'évolution politique du Sanpiè suscite quelques observations. D'abord le partage du pays entre deux chefs d'Etat, dès 1897, traduit la volonté du colonisateur de ne pas regrouper sous une même autorité les groupes sociaux ainsi conquis. Bien qu'une telle pratique soit juste, le pays san devrait se plier à une application absolue, aux circonstances et aux conditions de la vie administrative de la colonie. Ainsi, vouloir placer des habitants appartenant à une même "ethnie", ayant la même origine - sous prétexte qu'ils ont la même culture -, c'est, pour le colonisateur, pousser les choses à l'absurde. D'ailleurs, les Mosse ne sont-ils pas partagés entre plusieurs cercles? Les Lobi et les Bwa ne sont-ils pas à cheval sur deux colonies, Côte-d'Ivoire et Haute-Volta pour les uns, Haute-Volta et Mali pour les autres? Les Sanan ne firent pas exception à la règle, qui consista à diviser pour mieux régner. Le rattachement à cet ensemble du canton de Yé, composé principalement de villages marka, obéit donc à cette règle.

Ensuite, le colonisateur a nommé des chefs de canton qu'il faisait et défaisait à sa guise. Ces derniers nommaient à leur tour des chefs à leur dévotion dans les villages. En pays san, ce fut le règne des /duti/, nommés en lieu et place des /tandènan/. Le terme de /duti/ serait ainsi une déformation du terme dioula /dugutigii/ (dugu=village, tigii=propriétaire). Cette nouvelle organisation met en place une nouvelle justice, d'abord sous le nom de "justice indigène", puis de justice tout court, en remplacement des conseils villageois. Désormais, ce sont les /duti/ qui abriteront les différends et à défaut c'est le chef de canton qui rendra la justice. A l'analyse de J.-L. Amselle selon laquelle "les cantons, dans la perspective coloniale, sont des organismes figés dans lesquels l'accès au pouvoir n'est conçu que sous la forme d'une alternance réglée entre plusieurs

lignages ou entre des segments aîné et cadet d'un même lignage" ⁵, nous ajouterons qu'ici, ce pouvoir était dans la plupart des cas une "alternance réglée" entre les lignages */guli/* surtout. Il s'en suivit alors un effritement du pouvoir traditionnel, le pouvoir étant très souvent géré par des */guli/*; et même au plus profond, dans la gestion du pouvoir domaniale traditionnel. L'appropriation de la terre est, désormais, régie par des textes domaniaux. Un arrêté ⁶ réglementant la concession des terrains domaniaux, portant sur les domaines ruraux, stipule, en son article 2, ceci: "Quiconque désire une concession de terrain doit adresser, à l'Administrateur du cercle dans lequel ces terrains sont situés, une demande comportant:

- son état civil complet,...;
- le genre de culture et d'exploitation projetés;
- une déclaration d'élection de domicile à la colonie".

III.2.2 L'évolution culturelle

Le pays san avait opposé une résistance aux jihad islamiques menés par le chef El Hadj Al-Kari de Boussé. En dehors de quelques îlots d'islam qui s'étaient implantés déjà à la fin du XIX^e siècle à Kiembara, Tougan et Koungny, l'ensemble san est resté à majorité animiste jusqu'à l'arrivée des Français en 1897. Avec la conquête coloniale, les missions chrétiennes s'installèrent dans la colonie, et s'appliquèrent à asseoir les jalons de l'évangile et la culture européenne.

La mission catholique sera la première à s'installer en pays san. Elle ouvre ses portes à Toma, au sud, en 1913. Puis s'étend à Kouy, au nord, en

⁵ J.-L. AMSELLE, 1990, p.242.

⁶ F.-C. HESLING, Arrêté du 14 septembre 1920. Source: Archives nationales de Paris, série G, sous-série 10G/19.

1927. La seconde mission fut celle des Eglises réformistes et protestantes, représentées par deux branches distinctes, arrivées après la Seconde Guerre mondiale: l'Eglise des Assemblées de Dieu et l'Alliance Missionnaire et Chrétienne. Toutes les deux sont implantées au nord ⁷.

L'implantation et le développement de la mission catholique de Toma ont très vite créé en pays san méridional un facteur de différenciation. Tandis que Koungny est le centre musulman le plus important, d'où l'islam a rayonné sur les villages voisins (Niaré, Goury, Guièrè, Gassan, Nimina, Thiouma, Goin, etc.), en ce début du XX^e un noyau catholique s'est constitué dans la région de Toma avec l'arrivée des Pères Blancs. Avec les 1.446 chrétiens que compte Toma en 1937, et bien que la famille du chef Paré compte toujours des animistes, la région représentée par ses évolués (jeunes déjà scolarisés, catéchistes, etc.) la mission. Paré et Toma deviennent synonymes de mission catholique. A l'époque, Koungny, citadelle de l'islam, est symbolisé par les Djibo.

Sous l'influence de la mission, de nombreux élèves formés à l'école missionnaire ⁸ allaient donner à Toma une élite à "l'européenne", d'un niveau élevé. Koungny reste la ville musulmane, riche, artisanale et commerciale, fermée à l'influence européenne.

C'est tout particulièrement cette évolution parallèle donnant naissance à deux civilisations différentes qui a imposé la scission du canton de Koungny en deux en 1953.

⁷ E. ZAMANE, 1990.

⁸ Les premières écoles à Toma furent des écoles catholiques. L'instruction dans cette ville commença avec l'évangélisation. Tandis que Koungny n'aura sa première école qu'en 1957.

III.2.3 L'évolution économique

L'implantation de l'économie coloniale visait de façon générale deux objectifs fondamentaux:

- d'une part, assurer aux colonies un développement économique et social harmonieux, permettre notamment de satisfaire les besoins croissants des populations autochtones et réaliser les conditions les plus favorables à leur progrès;
- d'autre part, concourir à l'exécution des plans de reconstruction et de développement de l'économie de l'Union Française, tant sur le plan métropolitain que sur celui des échanges internationaux.

Pour atteindre ces objectifs, le colonisateur va introduire dans les systèmes de production traditionnels des cultures de rapport et s'attellera à organiser le monde rural.

III.2.3.1 L'introduction des cultures de rapport

Des cultures telles que le coton, l'arachide et des produits de cueillette (le karité et le kapok) composeront l'essentiel de la production coloniale. Ces productions, bien que déjà connues des Sanan, connaîtront un développement spectaculaire sous la colonisation et constitueront en général, pour chacune d'elles, la cheville de l'histoire de l'agriculture coloniale de la Haute-Volta de l'époque et du pays san en particulier ⁹.

⁹ Les données historiques sur les différentes cultures de rapport sont issues des archives nationales de Paris. Voir à ce sujet les rapports économiques sous-séries 10G15, 10G20. Le lecteur pourra se référer également, pour ce qui concerne le coton, à A. SCHWARTZ, 1993b, pp.207-237.

III.2.3.1.1 Le coton: histoire et évolution

Nous avons vu que le coton était cultivé dans la société traditionnelle san. Les systèmes agraires l'avaient intégré, tant sa production était nécessaire des points de vue vestimentaire, monétaire et alimentaire. Jusqu'à la conquête coloniale et comme l'observe A. Schwartz, "...le coton n'était ...qu'une culture secondaire (souligné par lui), qui ne demandait pas beaucoup de travail supplémentaire au paysan. La production était égrenée, filée et tissée sur place..."¹⁰.

Entre la fin de la conquête des pays qui constitueront la Haute-Volta (1897) et leur érection en colonie (1919), la culture du coton est toujours pratiquée selon le modèle traditionnel. Même si, à cette époque, le colonisateur manifeste un intérêt pour cette culture, les regards sont tournés vers la vallée du Niger qui présente des conditions favorables, la présence de l'eau pouvant permettre la culture par irrigation.

En 1902, l'industrie textile française est confrontée à des difficultés, parce que "des hommes d'affaires américains réussissent, à travers une opération de spéculation peu scrupuleuse sur la récolte de coton de leur pays - alors premier producteur mondial -, à entraver l'approvisionnement normal des filatures européennes"¹¹. Pour pallier cette crise, la France va avoir recours à d'autres marchés pour se procurer cette matière première. Les colonies, autrefois à "tradition cotonnière", vont devoir apporter le secours nécessaire à leur métropole. C'est ainsi qu'à l'initiative du Syndicat général de l'industrie cotonnière il sera créé le 14 janvier 1903 l'Association Cotonnière Coloniale (A.C.C.). La Première Guerre mondiale mettra en veilleuse les activités de l'Association.

¹⁰ A. SCHWARTZ, 1993b, p.209.

¹¹ Ibid., p.210.

L'année 1919 marque la création de la colonie de Haute-Volta. La jeune colonie est alors confiée au Lieutenant-Gouverneur Frédéric-Charles Hesling. On est dans l'après guerre et l'A.C.C. peut reprendre ses activités et ce, d'autant plus que la France doit vite reconstruire son économie. En 1923, une mission, dirigée par le Directeur de l'Association en personne, en Haute-Volta, notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Dédougou, confirme ceci: "...le milieu naturel est particulièrement favorable dans cette colonie à la culture du coton ... Il existait chez les populations locales une tradition de culture cotonnière; pour accroître le niveau de la production et permettre l'émergence d'un marché à l'exportation, il suffirait "simplement" d'inciter les paysans à pratiquer cette culture non plus de façon extensive, comme ils ont coutume de le faire, mais de façon intensive..."¹².

Cette idée d'intensifier la culture du coton n'est pas, semble-t-il, émise de façon isolée, mais s'inscrit dans une politique générale de mise en valeur des colonies. Car, nous dit A. Schwartz, elle est "totalement en phase avec le projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises que le Ministre des colonies, Albert Sarraut, avait soumis au Parlement en 1921, et qui stipulait, entre autres, que l'Afrique occidentale française devait se spécialiser dans la production des graines oléagineuses, du bois, et du coton (souligné par lui)"¹³. Dans une colonie comme la Haute-Volta, où il n'y a aucune autre ressource, sauf ses hommes qu'elle a longtemps fournis pour les grands travaux publics et pour la guerre, il n'y a pas de doute que le coton retienne l'attention du colonisateur.

L'impulsion de la culture du coton en Haute-Volta sera donnée en 1924 par Frédéric-Charles Hesling, alors Lieutenant-Gouverneur de la colonie. Homme d'action, partisan de la production coloniale à outrance destinée à

¹² A. SCHWARTZ, 1993b, p.211.

¹³ Ibid., p.211.

libérer la France de la dépendance économique étrangère, Hesling est très vite convaincu que cette colonie peut produire du coton. Ainsi par arrêtés et circulaires, il dégage deux idées essentielles en mars 1924 :

- utiliser la contrainte officielle pour produire quantitativement du coton;
- l'intervention doit avoir pour objectif l'intérêt immédiat et direct des peuples noirs ¹⁴.

Dans une circulaire du 28 avril 1924, il ordonne aux commandants de cercle d'exiger l'effort indispensable à une production poussée à l'extrême limite en exerçant toute pression nécessaire, de fixer, contrôler l'étendue des terres à ensemercer à l'aide de délimitations sommaires sur place. Laquelle circulaire est expliquée au Gouverneur Général des colonies de la manière suivante: "la culture ancienne du coton pour usage domestique peut être transformée en culture industrielle...Création de champs collectifs par village. Pas de réglementation administrative obligeant l'indigène à produire, car toute réglementation de contrainte est inopérante. L'autorité s'est bornée à reconnaître l'emplacement le plus favorable et à prouver les bénéfices futurs de la vente du produit d'un champ collectif". La contradiction entre ces deux propos se passe de commentaire.

Le 24 avril 1924, il crée les champs collectifs et parallèlement le service local des textiles. Il fait intensifier les cultures et organise des marchés.

La campagne de 1924-25, avec 3.000 tonnes de coton brut, s'avère satisfaisante. Le 20 mai 1925, F.-C. Hesling demande d'étendre et d'améliorer la culture, et fixe le plafond à atteindre à 7.000 tonnes. La campagne suivante donne sur le marché 6.000 tonnes de coton brut; ce qui correspond à 1.247 tonnes de coton fibre, soit le tiers des exportations de

¹⁴ Rapport Bernard Sol, Inspecteur des colonies, concernant le service de l'indigénat. 1926-1932. Source: Archives nationales de Paris. Série G.

l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) pour la seule colonie de la Haute-Volta ¹⁵. Le cercle de Dédougou, avec 1.000 tonnes se place, en deuxième position après celui de Ouagadougou, avec 1.985 tonnes.

Pour la campagne 1926-1927, F.-C. Hesling adresse une note au service des textiles leur demandant d'accroître la production, le moment n'étant pas venu de choisir les terrains les plus favorables. Et dans une circulaire du 4 juin 1926, le Lieutenant-Gouverneur par intérim Fousset rationne le travail humain. Il ordonne de réserver à la culture de coton d'exportation 4ha pour 100 habitants, soit 120.000ha pour les 3 millions d'habitants que comptait la colonie, ce qui exigeait 176 journées de travail (pour les 4ha/100habitants), soit 44 journées de travail par ha réparties comme suite:

- homme adulte, 7 journées et demi;
- femme, 2 journées,
- enfants, un tiers de journée.

Ces journées sont supposées ne pas gêner la culture familiale de coton et les cultures vivrières. "Il serait vraiment injuste, dit-il, de prétendre que c'est là un sacrifice excessif, eu égard surtout au but poursuivi, qui est le développement économique de la colonie et au résultat obtenu, qui est l'accroissement du bien-être au sein de la population..." ¹⁶.

Les résultats seront la sanction infligée à de telles mesures draconiennes. En 1927, les exportations de coton fibre chutent de 1.247 à 640 tonnes; en 1928, elles sont estimées à 515 tonnes, alors qu'une circulaire escomptait 15.000 tonnes de coton brut et 3.500 tonnes de coton fibre.

¹⁵ Rapport contenant les renseignements de la Haute-Volta pour le Bulletin de l'A.O.F. (Janvier, Février, Mars 1926). Source: Archives nationales de Paris, série G.

¹⁶ Circulaire n° 162 A. E. du 24 janvier 1924 citée, in M.-C. HENRY, 1988.

Cette année correspond au départ de F.-C. Hesling et à l'arrivée de Fournier comme Gouverneur de la Haute-Volta. Face à la crise, que Bernard Sol appellera plus tard "Bluff cotonnier" dans la colonie, Fournier ouvre une enquête. Les réponses des administrateurs concordent en trois points essentiels:

- la culture du coton est une culture impopulaire, c'est une manière de prestation;
- il y a une diminution constante de la main-d'oeuvre, due à l'exode vers la Gold Coast;
- enfin, l'apport du coton sur les marchés officiels est prélevé par l'autorité administrative sur une production déjà inférieure aux besoins locaux.

En somme, les administrateurs touchaient là le noeud du problème, à savoir la question de la rémunération du producteur. Mais, la réalité est que cela n'est pas aussi le souci du Gouverneur Fournier, car on continuera à produire du coton.

Si les exportations de 1928-29 (551 tonnes) ne dépassent pas beaucoup celles de la campagne précédente (515 tonnes), celles de la campagne suivante redonnent espoir au colonisateur (634 tonnes).

La baisse sensible de la production du coton amène la remise en cause de la politique de production coercitive. Par circulaire du 9 janvier 1930, le Gouverneur par intérim Chesse supprime les champs collectifs, et les remplace par les cultures familiales: "la culture individuelle ou familiale (de coton) devra être impérativement substituée aux champs collectifs.... L'heure est venue de n'admettre que l'initiative et le travail de l'individu" ¹⁷. On demande alors aux paysans de semer le coton en culture intermédiaire dans

¹⁷ Cité, in M.-C. HENRY, par A. SHWARTZ, 1993b, p.216.

les champs de culture de coton. Mais combien seront-ils les chefs de canton qui appliqueront cette circulaire à la lettre? La campagne de 1931 et celle de 1932 semblent avoir sonné le glas de la production cotonnière dans la colonie de la Haute-Volta, avec respectivement des exportations de 329 tonnes et 31 tonnes de coton fibre.

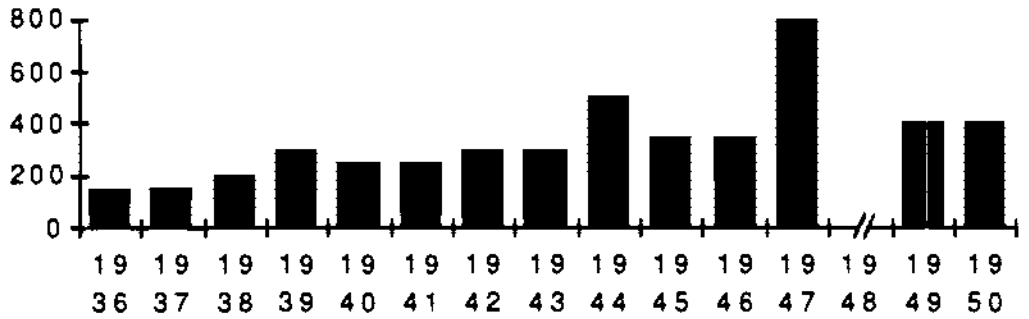
Cette baisse de la production s'explique aussi par le fait que les années 1930 correspondent à une décennie de grande famine sur l'ensemble du territoire ¹⁸. La crise mondiale de 1929 a affecté aussi considérablement les cours mondiaux du coton. Le décret du 5 septembre 1932 allait supprimer la colonie de la Haute-Volta et la partager entre les colonies du Soudan, de la Côte-d'Ivoire et du Niger. A cette occasion le cercle de Dédougou, dont relevait le pays san, est rattaché au Soudan. A défaut de pouvoir quantifier la production cotonnière du pays san, les graphiques ¹⁹ suivants nous donnent de façon parcellaire la production du cercle de Tougan à partir de 1936.

¹⁸ *Infra.*, p.176.

¹⁹ Les graphiques sont établis à partir des statistiques de l'Union Cotonnière de l'Empire Français, Station de Tougan (Soudan). Source: Archives du cercle de Tougan.

Figure n° 20

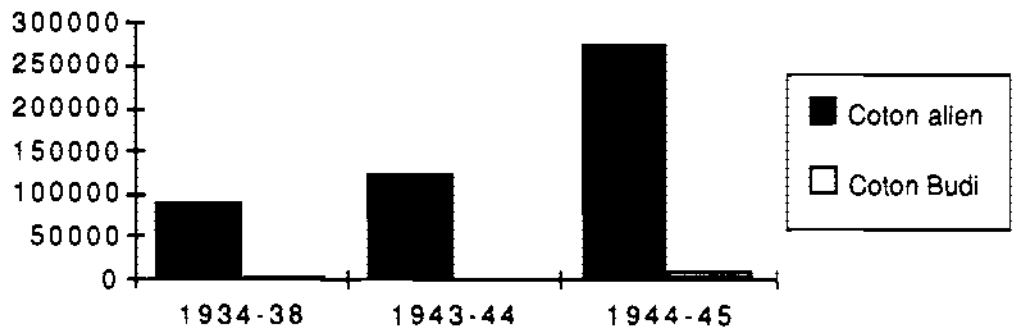
Production cotonnière en tonnes de 1936 à 1950: cercle de Tougan et Nouna



Source: Union Cotonnière de l'Empire Français (Station de Tougan-Soudan). Archives du cercle de Tougan.

Figure n° 21

Production cotonnière (en kg) dans le cercle de Tougan (1937-1945)



Source: Union Cotonnière de l' Empire Français (Station de Tougan-Soudan). Archives du cercle de Tougan.

Ces tableaux sont la preuve que la production du coton ne s'est pas arrêtée en 1932. Le premier montre l'évolution de la production dans les cercle de Tougan et Nouna. Elle a connu dans ces deux cercles, certainement en pays san, une progression considérable en 1944, et surtout en 1947 après la Deuxième Guerre mondiale. Cette production maintiendra le cap des 400 tonnes jusqu'en 1950, sous l'effet toujours de la contrainte, car en 1941 encore on pouvait lire dans les rapports politiques ceci: "les cultures du coton allen et budi sont obligatoires (souligné par nous) ainsi que la cueillette du kapok. Le produit de la vente de ces produits est acquis intégralement à ceux qui les cultivent ou les ramassent" ²⁰.

Le second tableau, plus centré sur la production du coton allen et budi dans la seule station de Tougan, nous livre le récapitulatif des campagnes de 1937 à 1945. Ce qui nous montre l'apport considérable des Sanan à cette production, avec plus de 200 tonnes de coton-graine allen.

Malgré ces quelques assauts de la production cotonnière, force est de reconnaître que ce fut un échec sur le plan national et ce pour plusieurs raisons. Nous en relevons là quelques unes, à savoir le zèle des chefs de canton dans l'application des instructions, les cours du coton et l'attitude des administrateurs à l'égard des commerçants.

Les méthodes du départ ont été aggravées et ce, à trois échelles: les administrateurs, les paysans et les chefs de canton. D'abord ce fut au niveau des administrateurs qui voulaient préserver leur carrière. Puis des paysans, qui se trouvaient dans le dilemme de produire ou d'aller en prison. Et enfin des chefs de canton, auxiliaires de l'Administration, qui gagnaient sur deux tableaux: bonnes cotes et cadeaux, d'où leur zèle dans la pratique. Ce qui se traduit par l'abus très souvent dans l'extension des champs collectifs.

²⁰ Source: Archives du cercle de Tougan, Rapport économique, 1941.

L'administrateur a donné des ordres, choisi, délimité certains champs jusqu'en 1930, les semences étaient entreposées dans quelques centres seulement, et pour certains paysans, il fallait parcourir 400km aller-retour pour en prendre livraison. C'est le même inconvénient pour le transport de la récolte jusqu'aux points de vente indiqués. En pays san, les paysans se rendaient à Tougan ou à Dédougou. Le paysan du village de Koayo, plus au sud, parcourait de part et d'autre une centaine de kilomètres pour aller et revenir.

A l'échec de la culture administrative, le point névralgique a été de ponctionner sur le coton familial. Car s'il n'est pas facile de prouver d'une part que le coton produit a été vendu de son plein gré par le paysan, d'autre part, que celui-ci était un excédent à la consommation familiale ou du commerce local, il est plus aisé par contre d'établir que le coton exporté a été prélevé sur la production nécessaire à la consommation familiale. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer de nouveau à la brutalité, à la persuasion, et aux journées de travail supplémentaire des paysans.

Chargé d'inspecter sur la situation économique de la colonie de Haute-Volta en 1931, l'inspecteur B. Sol fustige la politique des prix au producteur et compare les prix de coton à ceux du mil. A la création de la colonie en 1919, le coton traditionnel produit par le paysan était acheté par le colonisateur à un prix dérisoire de 1,65F/kg, un hectare de coton pouvant donner à l'époque, avec les moyens rudimentaires de production, 50kg; le paysan gagnerait donc vraisemblablement, selon B. Sol, 82F/ha. Le mil par contre donnerait 200F/ha, et même dans les conditions les plus favorables de cotation du coton, la production du mil serait trois fois plus rémunératrice.

Si les commerçants avaient été raisonnables, 1ha produisant 50kg de coton, comme établi au départ, le coton aurait pu rapporter à son producteur ce qui suit ²¹:

| | | | |
|------------------------|-------------------|----------|---------------|
| en 1928 | { région de Bobo | 90F/ha | 1F81 le kg } |
| (cours les plus hauts) | { région de Ouaga | 82F99/ha | 1F66 le kg } |
| en 1932 | { région de Bobo | 23F34/ha | 0F46 le kg } |
| (cours les plus bas) | { région de Ouaga | 17F/ha | 0F34 le kg }. |

Au regard de ces chiffres, il apparaît que de 1928 à 1932 le kg du coton est passé de 1F81 à 0F34, et le prix à l'ha de 90F à 17F. Ce qui montre bien que le paysan n'avait pas un grand avantage à cultiver le coton.

Observant les cours du coton au Havre à la même époque, J. Suret-Canale écrit: "le kilo du coton-graine était payé 1 franc en 1925-26; 1,25 franc en 1927. A la même époque, le kilo de coton fibre se vendait au Havre 12 francs. En comptant 10 kilos de coton-graine pour 3 kilos de coton fibre, les sociétés cotonnières revendaient donc 36 francs ce qu'elles avaient acheté 12,50 francs. Ces sociétés toutefois pleuraient misère et exigeaient pour des raisons "nationales" (...) que les prix à la production furent abaissés. Ils le firent avec la crise: le kilo tomba à 0,60 franc en 1933-34, et n'était remonté qu'à 1 franc (...) en 1939" ²². Ceci peut être imputé non seulement à l'administrateur mais aussi et surtout aux commerçants. Ces derniers étaient des intermédiaires cédant aux exportateurs, moyennant ristournes. Faux poids, manquement de paroles, etc. sont autant de pratiques tendant à léser les paysans producteurs. Avant l'organisation des marchés surveillés, les

²¹ Rapport B. SOL, Inspecteur des colonies, concernant le service de l'indigénat, 1926-32.

Source Archives nationales de Paris, Série G.

²² J. SURET-CANALE, 1964, p.294.

ventes se faisaient par l'intermédiaire des chefs qui s'entendaient avec le commerçant, et achetaient au grand dam du producteur vendeur.

Les commerçants étaient des représentants des groupes à grande tradition de commerce, ou constitués le plus souvent d'individus qui sont en intermédiaire avec les institutions de commerce. En pays san, outre quelques noms de grandes firmes ou de sociétés telles que C.F.C.I. (Compagnie Française de Côte-d'Ivoire), R. BOUSSAC, GORGAN, ASSAD et Cie, NADER ASSA, S.P.T. (Société de Prévoyance de Tougan), il y avait aussi des individualités ²³ comme Biraima Keita, Mamadou Diallo, Kalifara, Nafolo Ki, Fousseyni Dembélé, etc..

Nafolo Ki et Fousseyni Dembélé seraient tous les deux originaires du pays san. Ils sont tous deux aujourd'hui décédés. Nous n'avons pas pu avoir de plus amples informations sur ces commerçants. Mais Nafolo Ki ²⁴, par exemple, serait mort en 1990, soit une année avant nos travaux. Originaire du village de Biba, il aurait commercé par la vente de la cola pour se retrouver par la suite dans le milieu du coton. Il se promenait à pied, avec un sac et pour instrument de mesure, un panier, probablement une tine. Selon les statistiques de l'Union cotonnière de l'Empire français de 1944 ²⁵, Nafolo aurait acheté 1.458kg de coton fibre soit 26,56% des exportations de l'Union Cotonnière, contre 2.220kg, soit 28,07%, pour la Société de Prévoyance de Tougan et contre 547kg, soit 25,03%, pour Fousseyni Dembélé.

²³ Union Cotonnière de l'Empire Français (Station de Tougan-Soudan). Source: Archives du cercle de Tougan.

²⁴ Entretien avec Michel TOE à Tougan, août, 1992.

²⁵ Union Cotonnière de l'Empire Français, (Station de Tougan-Soudan). Source: Archives du cercle de Tougan.

Enfin, l'attitude de l'administrateur à l'égard du commerce s'est traduit par son silence au sujet des intérêts des producteurs. Le mutisme opiniâtre de ces derniers peut s'expliquer par le fait d'abord qu'avant "le Bluff cotonnier", il n'y avait pas de réglementation. Ensuite en 1924, par l'organisation des systèmes de foires dans les chefs-lieux de cercle et leur extension aux différents cantons, l'administrateur contrôle le marché du coton, car désormais le chef est obligé de payer le coton en présence d'une représentation de l'Administration. Puis, en dehors de ces marchés surveillés, le paysan est obligé de vendre au plus offrant, d'où l'abus des commerçants que nous évoquions plus haut. En somme, les prix d'achat n'étaient pas rémunérateurs, parce que l'Administration considérait à tort que le prix du coton d'exportation (soit disant excédent de la production locale) était conditionné par les marchés métropolitains et par les frais de transport. Face à cette situation, la résistance des paysans n'a pas tardé à se faire valoir.

III.2.3.1.1 La résistance des paysans

Si les paysans n'ont pas eu une réaction brutale, cela ne voulait pas dire que, délaissés à eux-mêmes, ils étaient dupes. Au lieu de transformer son coton en bandes, le paysan a dû vendre ce coton à des prix dérisoires. Il sait par exemple que, pour le coton transformé en bande, 1kg de coton égrené vaut 20F. C'est-à-dire que sa rémunération vaut 40 fois le maximum payé par le "blanc". Il sait aussi que sur le plan local, cela lui rapporterait 16 fois plus que le prix minimum et plus de 2 fois le prix maximum ²⁶. Les paysans n'hésitèrent pas, à chaque fois qu'ils avaient l'occasion de livrer une partie de leur production au marché local. R. Boussac, "un éminent

²⁶ Rapport B. SOL, Inspecteur des colonies, concernant le service de l'indigénat, 1926-32.

Source: Archives Nationales de Paris, Série G.

représentant en Afrique de l'Ouest de la firme textile", dans une lettre du 18 février 1928 adressée au Gouverneur Fournier, évalue "à plus de 5.000 tonnes de fibres, c'est-à-dire 25.000 tonnes de coton brut, la quantité absorbée par la consommation locale en Haute-Volta sous forme de bandes de coton filées et tissées par l'indigène, soit pour se vêtir, soit pour l'exportation en Gold Coast..."²⁷. Face à cette situation de ponction économique énorme, le paysan n'opposera qu'inertie, grève voilée et exode massif. Les champs collectifs sont abandonnés; les paysans quittent même complètement les villages. Un exode également motivé par la famine qui frappait les populations. Malgré les circulaires rappelant qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les cultures vivrières et la culture du coton, il y a disette dans le pays en 1930. Les Sanan s'exilent en masse vers la Gold Coast, pour échapper à l'Administration coloniale française que les populations trouvaient trop exigeante et très contraignante. Sur la situation qui prévalait dans le seul canton de Toma, l'inspecteur des affaires administratives écrivait: "...sur 37 villages en 5 journées nous avons personnellement visité 23 et vu les hommes de 14 autres, d'ailleurs les plus petits. L'impression qui se dégage de cet aperçu rapide, même pour un oeil non averti, est celle-ci: ruine, crainte et pauvreté. Dans la plupart des villages, le nombre de cases abandonnées et tombant en ruine est tel que l'on croirait aux effets d'un bombardement"²⁸. Telles étaient les conditions de production du coton, du moins durant les dix premières années de son introduction, qualifiées par les uns de "véritable cauchemar" pour les paysans burkinabè, et d'autres n'hésitèrent pas à parler de "Bluff" pour stigmatiser cette culture coloniale du coton.

²⁷ R. BOUSSAC cité in M.-C. HENRY par A. SCHWARTZ, 1993b, p.215.

²⁸ Rapport de tournée de l'inspecteur des Affaires administratives dans le cercle de Dédougou, octobre 1932. Source: Archives nationales de Paris, série 10G.

A côté du coton, il y avait aussi l'arachide, qui a occupé une place importante dans l'économie coloniale.

III.2.3.1.2 L'arachide

L'arachide a connu une carrière moins longue que le coton. Mais le colonisateur se convainc vite que le tiers du milliard et demi de francs ²⁹ qu'il dépense pour acquérir de la graisse et des produits oléagineux suffisait pour les obtenir des colonies. Dans la colonie de Haute-Volta, l'intensification de la culture commerciale commença en 1926, lorsque l'administration proposa l'arachide en alternance avec le coton. De 1926 à 1928 la Compagnie Française de Côte-d'Ivoire (C.F.C.I.) s'installa dans la colonie pour traiter l'arachide.

A Dédougou, le commandant de cercle manifeste le désir d'ouvrir une firme locale et propose l'ouverture de 6 marchés en vue de produire 400 tonnes d'arachide. Les productions d'arachide périclitèrent très vite dans le cercle, à cause du prix proposé aux producteurs. En 1928, le kilogramme d'arachide en coque vendu officiellement valait 0F35 et le même kilogramme, en brousse, se vendait à 0F50; en 1929, le prix moyen était de 0F17 aux producteurs.

²⁹ Rapport de la commission chargée d'examen de loi relatif à l'exposition coloniale n°62, 1926, P.11, Source: Archives du Ministère des Finances, Paris.

III.2.3.1.3 Le karité

Produit de cueillette, sa campagne présente les mêmes caractéristiques que celle du coton et de l'arachide, à savoir l'insuffisance de la rémunération du paysan. Ici, comme il est question de cueillir plutôt que de cultiver, l'administrateur estime qu'on peut exiger l'apport en grosse quantité sur le marché. Ainsi en 1928, le Gouverneur Fournier, estimant impossible d'arrêter la production cotonnière, glisse habilement sur le marché de la cueillette intensive du karité. Résultat, de 1927 à 1931 la production est la suivante: 160 tonnes en 1927, 1.795 tonnes en 1928, 1.031 tonnes en 1929, 671 tonnes en 1930, 515 tonnes en 1931. Une fois de plus les cours ne suivront pas l'effort exigé au paysan. Les prix étaient les suivants:

- 1928 = 0F7 à 1F90/kg;
- 1929 = 0F50 à 1F90/kg;
- 1930 = 0F40 à 1F30/kg;
- 1931 = 0F65 à 1F35/kg.

Comme pour le coton et l'arachide, les conditions de production furent les mêmes: apport obligatoire sur les marchés, entente entre commerçants, fraudes, ristournes, etc.. L'usine de la Société d'Exploitation des Carburants Coloniaux (S.E.Ca.Co.) installée en 1940, tout près de la Volta-Noire à l'endroit où elle est traversée par le chemin de fer Bobo-Dioulasso-Ouagadougou, pour produire du carburant à base du beurre de karité, connut quelques difficultés et fut fermée en 1953.

III.2.3.1.4 Le Kapok

Le kapokier se cueille en janvier et février, avant le début des travaux champêtres. En 1929, l'administration lance la production du Kapok, et conditionne le travail. Le paysan est tenu de le préparer et de le trier à la main avant de le vendre. Ici encore, c'est un nouvel exemple de spoliation par les commerçants des paysans, insuffisamment défendus par l'Administration.

La préparation d'une tonne de kapok demande 500 journées de travail et son portage correspond à 80 charges. En 1929, 486 tonnes de kapok conditionné ont été vendus. En 1930, 126 tonnes et en 1931, 30 tonnes triés et 20 tonnes non triés. Les prix sur place étaient de 0F60 à 1F75/kg en 1929 et 0F40 à 0F75/kg en 1930. Suite à l'insuffisance de la production de 1932, l'administration cessa d'ordonner la cueillette du kapok.

La production de ces deux produits de cueillette a revêtu un caractère particulier en Haute-Volta. En effet, dans une circulaire ³⁰ relative à l'impôt personnel "indigène", il est mentionné que la quotité est fonction des possibilités économiques du pays. Dans les régions moins évoluées, comme les territoires voltaïques, "l'élément économique travail", s'il demeure une richesse, ne correspond pas toujours à un gain en espèces monétaires. Ce qui est d'ailleurs illustré par les cultures du coton et de l'arachide. Or, au regard de l'impôt, ce gain monnayé seul intéresse l'administrateur. On pense alors que le karité et le kapok sont des produits susceptibles de fournir aux habitants de cette colonie de l'argent venant de l'extérieur et qu'ils ont, à la différence du coton et de l'arachide, que la peine de ramasser.

³⁰ Circulaire n°3206 A/P relative à l'impôt indigène, Ouagadougou le 3 octobre 1932, par CHESSE, Lieutenant-Gouverneur p. i. de la Haute-Volta.

Ce que l'administrateur feint d'ignorer, c'est que la cueillette du karité a lieu de mai à juillet, c'est-à-dire au moment des travaux champêtres. Quant au kapok, bien qu'intervenant en janvier ou février, la période de marché empiète sur celle des travaux des paysans. Aussi, l'effort exigé pour le travail traditionnel et manuel (tri du kapok, extraction du beurre de karité, etc.) entraîne un gaspillage à deux niveaux. D'abord au niveau de la réduction du temps de travail sur les champs des paysans. Ensuite, au niveau même de la quantité de production obtenue. Le procédé traditionnel d'extraction du beurre de karité, par exemple, donne 12 à 14% de graisse contre 40% du procédé industriel, soit plus du triple. On perdrait donc 2 tonnes sur 3 qui seraient récupérés par les installations rudimentaires. 200 tonnes de beurre de karité correspond à 1.600kg d'amandes, soit 200 journées, donc en tout 500 journées pour obtenir 150F après portage, soit 0F30 par jour ³¹.

En pays sah, ces produits seront stockés après portage à Tougan ou à Dédougou. Les témoignages de nos jours sur le portage de l'époque montrent l'ampleur de la tâche. Car, malgré les réticences des paysans, l'Administration fixe, pour la colonie, un programme de production "modeste" mais progressive pour 6 ans. La figure ³² suivante nous indique l'évolution pour chaque produit.

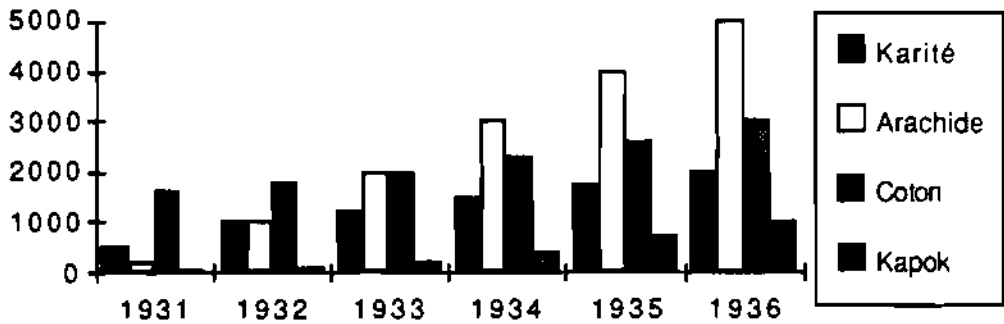
³¹ Rapport B SOL, Inspecteur des colonies, concernant le service de l'indigénat, 1926-32.

Source: Archives Nationales de Paris, série G.

³² Etablie à partir des données d'une lettre du Gouverneur Général de l'A.O.F. au Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta, 1932.

Figure n° 22

Prévision coloniale de la production des cultures de rente
(en tonnes) sur 6 ans après le "Bluff..."



Source: Archives nationales de Paris, Lettre n°1011S.E/3 à Dakar le 28 mai 1932 du Gouverneur de l'A.O.F. au Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta.

III.2.3.1.5 Autres plantes récentes

En plus des cultures de rente introduites par la colonisation, il est dans dans la société san d'autres plantes, dont la diffusion est liée soit à la conquête coloniale soit aux populations contiguës, auquel cas celle-ci aurait été possible grâce à la paix coloniale. Très souvent ses plantes, fruits ou produits n'ont pas de nom dans la langue. C'est, par exemple, le cas de l'aubergine, de la mangue, de l'orange, qui sont restées inconnues aux Sanan jusqu'à la colonisation. Ainsi, désignent-ils les mangues /māge/, les choux /sù/, en référence à l'appellation française; et ils désignent le citron, /lèburùn/, en référence à l'appellation que les Dioula ont donné à ce produit. Pour désigner les aubergines par exemple, les Sanan n'ont pas pu, sans doute pour des raisons linguistiques, s'adapter à l'appellation française,

aussi employent-ils le mot */loegii/*, qui veut dire "testicule"; une manière d'attribuer un terme de la langue à un signifié inconnu.

Ces différentes plantes ont été introduites d'abord par les Pères Blancs de la mission catholique qui, sur les bords des marigots locaux, installèrent des jardins où furent introduits bananiers, manguiers, papayers, etc., et qui trouvèrent de nombreux émules. Dans le Soudan français où, vergers et catéchumènes se complétaient, voire se confondaient, J.-R. de Benoist constate que "le verger de Kati donne du travail en saison sèche aux catéchumènes qui reçoivent en même temps l'instruction religieuse. La vente des fruits, bananes, mangues, ananas, oranges, mandarines, procurent des ressources appréciables à la mission..."³³.

Ensuite par les administrateurs coloniaux qui, "à l'occasion des fêtes du 14 juillet et du 11 novembre célébrées avec faste au chef-lieu"³⁴, invitaient "les chefs de canton" et les différents "notables" des villages, et leur exhibaient les produits des jardins potagers tout en les incitant à faire autant. Ces produits ont été très longtemps entretenus grâce au travail forcé; les travaux (puisage d'eau, arrosage) étaient réservés aux filles des cantons. Si ces produits ont périclité depuis l'abolition des travaux forcés, quelques uns sont restés dans l'habitude alimentaire des Sanan.

III.2.3.2 Le crédit agricole colonial et l'organisation du monde rural

La création des colonies avait pour objectif d'exploiter les richesses et les ressources naturelles de celles-ci. Pour la mise en oeuvre de la machine coloniale d'exploitation, la Métropole accordera de l'aide pour l'équipement

³³ J.-R. DE BENOIST, 1987, p.338.

³⁴ O. DAO, 1987, p.114.

des territoires et procédera à l'exploitation de leurs richesses naturelles. De même, les administrateurs de colonie pouvaient faire des emprunts, en vue de leurs programmes. Il va sans dire que l'aide accordée par l'Etat métropolitain était pratiquement limitée aux garanties apportées par les différents administrateurs à ces emprunts coloniaux. La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (C.C.F.O.M.) sera alors chargée des programmes de mise en valeur des colonies. La création d'un crédit colonial par la loi du 8 août 1935 et l'instauration dès 1946 du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) vont permettre à la C.C.F.O.M. de réaliser au fur et à mesure l'exécution matérielle des opérations de développement dans la colonie de Haute-Volta. Le F.I.D.E.S. devrait avoir deux catégories de ressources. D'une part, les subventions annuelles de l'Etat, et d'autre part, les contributions des Territoires d'Outre-Mer (T.O.M.). En fait, le Fonds n'avait pas de personnalité morale. Du point de vue juridique, c'était un simple compte dans les écritures de la C.C.F.O.M.. Le premier programme de développement fut un plan d'équipement, les commandes pour la colonie se résumaient aux seuls matériels téléphoniques et télégraphiques, plâtres, sacs de dépêches, papiers pour P.T.T., vignettes, cartouches, etc.. Nonobstant ces détails techniques, on assistera progressivement à une organisation de l'économie coloniale avec l'installation de quelques institutions, parmi lesquelles nous citerons les Sociétés Indigènes de Prévoyances (S.I.P.) à travers les greniers de réserve, les Sociétés Mutuelles de Prévoyance et de Production rurale (S.M.P.R.) et les fermes pilotes.

III.2.3.2.1 Les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.)

Pour pouvoir jouer le rôle dans la production, l'Administration coloniale a initié des outils institutionnels, dont le principal fut les Sociétés Indigènes de Prévoyance de Secours et de Prêt Mutuel Agricole. Communément appelées S.I.P. (Sociétés Indigènes de Prévoyance), elles avaient pour objectif de "parer à l'"imprévoyance" de l'indigène qui, sans souci de l'avenir, consommait toute la récolte sans conserver même les semences nécessaires à la campagne agricole suivante" ³⁵. Les premières furent expérimentées d'abord en Algérie en 1865, généralisées après 1865, puis institutionnalisées par la loi du 14 avril 1894 et étendues à la Tunisie. A partir de 1905, nous dit J. Suret-Canale, "à l'instigation du commerce toujours alarmé par les perspectives de récoltes insuffisantes, l'administration du Sénégal avait (...) facilité les prêts de semences d'arachide aux cultivateurs par des maisons de commerce en leur accordant la garantie administrative..." ³⁶. L'opération réussit, et un décret du 29 juin 1910 réglementa l'institution dans toute l'A.O.F.

Les premières S.I.P. connurent des problèmes d'adhésion, car les paysans trouvaient que les cotisations exigées constituaient un impôt supplémentaire, comme le fait remarquer cet observateur: "faute d'objets biens déterminés sur lesquels porter leur activité, ces sociétés, même les plus riches, n'ont effectivement rien fait. Les cultivateurs en ont déduit qu'elles n'étaient qu'un prétexte à la perception d'un supplément d'impôt" ³⁷. L'adhésion sera forcée en 1915. Les nombreuses difficultés rencontrées

³⁵ J.SURET-CANALE, 1964, p.299.

³⁶ Ibid., p.300.

³⁷ Cité, in J. SURET-CANALE, 1964, p.301.

amènent à des modifications par les décrets du 8 janvier 1915 et du 4 juillet 1919.

C'est en 1930, suite à la crise économique ayant pour conséquence un interventionnisme accru de l'Etat, que les S.I.P. furent étendues et généralisées dans toute l'Afrique tropicale sous domination française. La loi de 6 août 1933 et un décret du 9 novembre livrent les nouvelles attributions. Le décret stipule en son article 2 que les S.I.P. ont pour but "de prendre toutes mesures contribuant au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette, ainsi qu'à l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent la récolte, la préparation, la circulation, la conservation et la vente des produits de leurs adhérents" ³⁸. En somme, pour des colonies comme le Soudan ³⁹, le mandat des S.I.P était de collecter les vivres et de faciliter le drainage des produits de rente tels que le coton, l'arachide, l'amande de karité, le kapok vers la Côte-d'Ivoire.

Pour atteindre leurs objectifs les S.I.P. ont dû, à leur tour, forger des outils institutionnels tels que les greniers de réserve. Créés en 1931, ces greniers constituent en quelque sorte les structures de base des S.I.P.. Ils sont de deux sortes: les greniers familiaux et les greniers de section.

Les premiers serviront dans les villages même à emmagasiner les réserves familiales. Dans les villages, où les concessions sont groupées comme chez les Sanan, ces greniers étaient accolés aux villages. Ils sont enclos par une enceinte, groupés par concession et construits avec des matériaux du pays et selon les habitudes locales. Leur surveillance est confiée aux chefs de village */duti/*, à tour de rôle, qui en avaient la responsabilité. Ces greniers étaient censés recevoir les réserves du village,

³⁸ J. SURET-CANALE, 1964, p.305.

³⁹ La colonie de la Haute-Volta ayant déjà été supprimée et partagée entre celles de la Côte-d'Ivoire, du Soudan, du Niger, le pays san sera rattaché au Soudan.

dont le quota est fixé par l'Administration suite à un inventaire des ressources et des besoins.

Les seconds, plus importants, sont situés dans les gros centres et devraient être approvisionnés par les premiers. Ils étaient implantés dans les chefs-lieux de canton ou dans les grands marchés des produits de traite. Ces points, choisis dans un rayon de 25 à 50km, seront les véritables centres nerveux de l'évolution économique et sociale des circonscriptions. Placés ainsi dans les importants centres comme le canton, l'administrateur entendait créer les premiers lieux de rassemblement et d'attraction et établir les premiers centres des agents chargés de la vulgarisation des principes élémentaires de progrès: hygiène, culture, élevage, et leur conditionnement. Dans ces greniers seront mis en réserve des grains destinés à la marge de manoeuvre en cas de manque de vivres ou de semences.

Suite au problème de fonctionnement les S.I.P. seront confrontés:

- au faible prix d'achats des surplus;
- à la livraison de stocks acheminés dans les régions déficitaires;
- au formalisme administratif ⁴⁰.

Quant aux structures telles que les greniers de réserves, celles-ci seront fonctionnelles en pays san sous le contrôle de la Société de Prévoyance de Tougan. Mais elles rencontreront également beaucoup de méfiance de la part des paysans, voire une attitude d'hostilité de ceux-ci vis-à-vis des greniers. D'abord, les problèmes seront purement d'ordre psychologique. En pays san, les greniers sont destinés à recevoir les récoltes des champs collectifs ou individuels, et ils sont tenus à proximité des concessions. L'administrateur, M. Angelier, traduit bien ici le fonctionnement traditionnel des réserves vivrières chez les Sanan: "en pays samo..., dit-il, les

⁴⁰ P. C. BELEM, 1985, p.160.

cultivateurs emmagasinent dans leurs greniers familiaux - donnant aux villages de la région leur aspect caractéristique - les récoltes de plusieurs années. Ils ne vendent du mil qu'à contre coeur, pour se procurer un peu d'argent, notamment l'argent de l'impôt. Dans ces conditions les réserves vivrières administratives ne constituent qu'un complément insignifiant de ses réserves familiales" ⁴¹. En plus, transposer les réserves dans des greniers à l'écart des villages pour les entreposer au chef-lieu de canton devient alors inconcevable pour des "légendaires prévoyants" comme les Sanan.

Ensuite, le zèle et le pillage instaurés par les chefs de canton portent également un coup dur à leur fonctionnement. En pays san, les exactions du chef de canton Issa Paré expliquent cet état de fait. Ce dernier, sous le couvert des greniers de réserve, entreprend des cultures, abusivement, à l'encontre de la coutume par réquisition non payée. A titre d'exemple ⁴²:

A Soui, environ 72ha cultivés entre Soui et Kola par les populations de Soui, Bosson, Kwon, Massako, Tandou, Nianankoré, Boun, soit au total 9 greniers de 13m³ environ chacun construits à cet effet.

A Gossina, 6 champs d'environ 170ha au total cultivés par les villages de Gossina, Koayo, Tarba, Lekou, Madamao, Kalabo, Zelassé, soit 6 greniers de 12m³ environ, stockés à Gossina.

Entre Kola et Sapala, un champ d'environ 650ha (plus de 2km sur 3km) cultivé par les villages de Kola, Pankélé, Zouma, Goba, Sien, Niémè, Koin, Kéra, Sapala.

⁴¹ Source: Archives du cercle de Tougan, M. ANGELIER à Mr le Gouverneur de la Haute-Volta, août, 1953.

⁴² Source: Archives nationales de Paris Série 10G. Rapport de tournée de l'inspecteur des Affaires administratives dans le cercle de Dédougou, canton de Toma, p.8.

Dans les environs de Toma, le rapport fait état d'au moins 300 à 400ha devant être cultivés de la même manière par les villages de Koungny, To, Goin, Niaré, Gouri, Kamba, Nimina, Sèbèrè, Nyon, Sawa, Gounian, etc..

Les différents greniers étaient gérés par les proches du chef de canton de Toma, et la production était destinée essentiellement au chef et à sa famille. Cette pratique coercitive, même si elle est à la base du mécontentement général de la population et de l'éviction de Issa Paré en 1933, confirme la pertinence des intentions des paysans d'en finir avec les greniers de réserve.

Après la Deuxième Guerre mondiale des voix s'élevèrent contre les méthodes des S.I.P.. Malgré l'adhésion forcée en 1946, elles furent dissoutes quelques années plus tard et les fonds, reversés à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, serviront à la création du Crédit de la Haute-Volta en 1957, qui deviendra plus tard la Banque Nationale de Développement (B.N.D.)⁴³.

III.2.3.2 Les Sociétés Mutuelles de Prévoyance et de Production Rurale (SM.P.R.)

Après les critiques proliférées à l'encontre des S.I.P., une circulaire du 22 octobre 1947 du Ministre Moutet recommande "leur transformation en véritables coopératives..."⁴⁴. La circulaire est assortie du constat suivant: "Les Sociétés de prévoyance ont été conçues comme des organismes para-administratifs..."

⁴³ P. C. BELEM, 1985, p.160.

⁴⁴ MOUTET, in J. SURET-CANALE, 1964, p.309.

Les administrateurs confondent fréquemment le budget des Sociétés de prévoyance et le budget de leur unité administrative, cherchant à suppléer aux insuffisances de celui-ci par les recettes de celle-là, faisant supporter au premier les dépenses du second.

Dans le secteur agricole, le personnel et la main-d'oeuvre recrutés au gré de l'administration sont souvent appelés à des tâches administratives. Le matériel, notamment les camions et les automobiles, ne sert pas uniquement aux fins des sociétés de prévoyance.

L'outillage agricole est ordinairement le moins important et le plus mal utilisé.

...De 1940 à 1945, en particulier, elles furent plus que des auxiliaires du commandement pour l'intensification de la production et de la collecte des produits.

Cette déviation leur a été fatale”⁴⁵. Ainsi, il sera mis en place les Sociétés Mutuelles de Prévoyance et de Production Rurale (S.M.P.R.) qui serviront de relais aux S.I.P., mais dont le fonctionnement se veut l'intégration et la participation de toute la collectivité à travers les députés et les notables. S'agit-il d'une reformulation de la première institution ou d'une rénovation? A en croire C. P. Belem, le changement ne réside que dans l'appellation. Car, dit-il, “du point de vue organisation et mission, les S.M.P.R. ressemblent aux Sociétés Indigènes de Prévoyance. Installées dans chaque chef-lieu de circonscription, elles devraient regrouper les paysans selon un système d'adhésion obligatoire, et leur mission consistait à assister leurs membres dans la production, le crédit agricole et la commercialisation. Leur originalité résidait dans l'institution d'un conseil d'administration dans lequel siégeaient les députés de la circonscription, les responsables et un certain nombre de

⁴⁵ Dépêche ministérielle, circulaire du 22 octobre 1947, cité in SURET-CANALE, 1964, p.310.

conseillers et de notables locaux, dont le rôle était d'étudier les modalités d'application au plan local de la stratégie obtenue à l'échelon national. Compte tenu du manque de moyen et malgré leurs structures participatives, les S.M.P.R. n'ont pas pu transformer sensiblement la vie économique des populations et elles sont abandonnées en 1959⁴⁶. En pays san, elles ont, au début des années 1950, aidé à la mise en place de nombreuses fermes pilotes à Kouigny, et l'octroi de premiers crédits agricoles aux paysans.

III.2.3.2.3 Les fermes pilotes

Une politique de fermes modèles a été initiée en 1927 en Haute-Volta, avec le début de la vulgarisation portée essentiellement sur la multiplication de l'outillage agricole à traction animale (charrue), la sélection des semences et l'utilisation du fumier. Il a été distribué gracieusement au cours de cette première année du matériel agricole (charrue, houe manga) à 6 paysans qui ont chacun établi une ferme sur les indications du service de l'agriculture. Chacune de ces fermes, d'une superficie variant de 20 à 60ha, était travaillée à raison de 1/4 environ à la charrue. Les laboureurs allaient, avec des boeufs, faire un stage à la ferme de Saria installée à cet effet. Comme il fallait s'y attendre, certains chefs de canton ont immédiatement abusé de la situation en réquisitionnant des travailleurs pour leurs fermes. En 1930, la création des fermes familiales a été activement poussée dans le cercle de Dédougou, où on était passé du stade de la ferme du chef à celui de la ferme du simple cultivateur. En 1931, 93 fermes étaient exploitées dans la colonie de Haute-Volta, et l'on envisageait pour l'hivernage de 1932 la mise en exploitation de 90 fermes nouvelles.

⁴⁶ P. C. BELEM, 1985, p.160.

Le second plan F.I.D.E.S. de 1954, dont la trame principale était l'agriculture, met l'accent sur des fermes pilotes dans l'objectif de vulgariser les thèmes agricoles par l'initiative des paysans. En pays san méridional, les S.M.P.R. vont s'atteler à asseoir ces fermes pilotes, où uniquement le culture du riz sera développée. A ce sujet, un complexe rizicole est construit à Koungny, et la section du Génie Rural enchaîne avec l'aménagement des bas-fonds ⁴⁷. Dans un rapport du Génie Rural ⁴⁸, il ressort une possibilité d'aménagement de 3 types, dont la complexité va en croissant:

- les aménagements de premier type, les plus simples à réaliser et qui correspondent aux petits bas-fonds ou cuvettes situées en amont des petits marigots dit tertiaires;
- les aménagements de second type, plus complexes qui correspondent aux vallées des affluents;
- les aménagements de troisième type qui correspondent aux grandes vallées.

Les quelques lits de marigot du pays san l'insèrent de fait dans le premier type d'aménagement et font de la région de Koungny une région spécialisée dans la culture du riz. De 1954 à 1957, plus de 20 fermes pilotes sont construites dans la région, soit plus de 500ha de riziculture exploités. En 1957, cette culture semblait être bien lancée par les paysans qui possédaient des boeufs de labour et des charrues, travaillant sous la direction d'un européen, chef du Centre d'Expansion Rurale de Koungny. En 1958, la récolte de deux variétés de riz (Gambiaka et Dissi) a été de 400 tonnes pour

⁴⁷ Supra., p.37.

⁴⁸ "Esquisse d'un programme d'aménagement rizicole des bas-fonds et des vallées de la Haute-Volta", octobre 1954, Territoire de H.-V., Service du Génie Rural. Source: Archives du cercle de Tougan.

417ha50 cultivés, soit un rendement de 961kg/ha. En 1959, 357ha sont exploités pour une récolte de 90 tonnes, soit un rendement de 280kg/ha.

Malgré l'apparent bond de rendement, les paysans sont exposés à un travail énorme pour la production du riz. Le décorticage des quantités produits dépasse les possibilités familiales. Le riz, n'étant pas rentré dans l'habitude alimentaire des Sanan, sera très vite abandonné pour des problèmes d'écoulement. A ces difficultés, il faut ajouter le fait que les prix auxquels le riz était racheté aux paysans ne pouvaient pas permettre à ces derniers de s'acquitter normalement des prêts, dont l'essentiel était composé de:

| | |
|---|-----------|
| - une paire de boeufs | 30.000F |
| - 1 charrue + 1 chaîne à traction + 1 soc de rechange | 7.000F |
| - 1 joug | 5.00F |
| - 1 herse | 4.000F |
| | _____ |
| Total | = 42.000F |

Tableau 3

Situation des fermes pilotes du complexe rizicole de Kouigny

| Villages | 19 55 | | 19 56 | | 19 57 | |
|----------|--------|----------|--------|----------|--------|----------|
| | fermes | hectares | fermes | hectares | fermes | hectares |
| Kouigny | 2 | 97 | 7 | 168,8 | 10 | |
| Niaré | | 18 | 1 | | 2 | 65 |
| Thiouma | | 27 | 2 | 103 | 2 | 40 |
| Goin | | 10 | | 10 | | |
| Kossé | | | | 21,8 | 2 | |
| Nimina | 1 | | | 40 | | |
| Total | 3 | 142 | 10 | 333,6 | 10 | 105 |

Source: Archives du cercle de Tougan.

En pays san, l'adhésion forcée des paysans à la société mutuelle de production a servi de pilier au développement des fermes pilotes. Les différents prêts marquent le début de la culture attelée dans la région. Au total, 37 paysans travaillent avec l'attelage sur les périmètres en 1957. Mais, les problèmes qu'a connus la riziculture n'ont pas permis aux paysans de s'acquitter totalement de leurs prêts et certains paysans se verront retirer le matériel par la suite. Jusque-là, on pourrait affirmer que la culture attelée est demeurée l'apanage des chefs de cantons et de quelques notables des villages.

En résumé, sur tous les plans, l'implantation du système colonial a provoqué au sein des sociétés traditionnelles une déstructuration et une désarticulation de celles-ci, se traduisant par la répression et la ponction économique. En somme, la conquête coloniale et l'évolution du système d'administration a fini par instaurer dans le pays un climat de malaise social général. Ce malaise a été vécu par moments, en pays san, dans un traumatisme sans précédent. D'abord, ce fut la révolte, ensuite vint la résignation, la peur, puis la faim et le désespoir.

III.3 LE PAYS SAN ET LE TRAUMATISME DU SYSTEME COLONIAL

Au regard de ce qui précède, il n'y a pas de doute que le pays san a souffert de la période coloniale. "Pourtant, dans un pays encore exangue, les devoirs imposés par le colonisateur se font de plus en plus écrasants. C'est

l'impôt, dont le taux augmente à un rythme rapide; ce sont les diverses formes de travail forcé -...cultures obligatoires,...pour les entreprises privées" ⁴⁹.

Dans tout le pays san, où les souvenirs des invasions marka, toucouleur, mosse, peul, s'estompent, commence alors à venir la conquête coloniale. Militairement vaincus, les Sanan, tout comme les Bwa, ont tenté "de vivre à l'écart de la nouvelle force, un peu mystérieuse", qui s'établit dans le pays, mais "cette force n'est pas celle que l'on peut ignorer: multiforme, envahissante, elle ne se contente pas de régner, elle veut transformer" ⁵⁰. Les Sanan vivront cette transformation de leur société dans une psychose générale. Certaines périodes peuvent être qualifiés de critiques pour le pays, et les ponctions économiques sont autant de faits qui ont marqué ces moments.

III.3.1 Les moments critiques

Il est des périodes de la domination coloniale qui restent gravées dans la mémoire des Sanan. Ces moments, dits critiques, servent souvent de nos jours de repères historiques pour les populations. Il n'est pas rare, lorsqu'on fait des recherches sur le pays, d'entendre des références comme la "guerre de Poundou" */bodozia/*, "l'année de la bouffe de l'oseille" */fômièn sôn lè/*, etc.. Pour notre part, nous nous en tiendrons qu'à ces deux exemples, parce qu'ils constituent les moments les plus importants pour les Sanan. Ces deux notions sont employées, le plus souvent, pour indiquer une date de naissance ou pour se situer dans le temps. Elles correspondent chacune aux périodes 1915-1916 et 1930-1931, et marquent respectivement la révolte des Sanan contre le système colonial et la famine des années 1930.

⁴⁹ J. SURET-CANALE, in J. CAPRON, 1973, p.96.

⁵⁰ J. CAPRON, 1973, p.96.

III.3.1.1 1915-1916 ou le */bodozia/*

Les Sanan appellent la révolte de 1915-1916 */bodozia/* (*bodo*=nom du village d'origine, *zia*=guerre), en référence à l'origine du mouvement et des propagandistes venus les mobiliser. Le terme */bodo/* serait une déformation linguistique du nom Poundou, un village bwa, d'où est parti le mouvement ⁵¹.

La révolte se rattache à un mouvement général de contestation de l'ordre colonial. Elle est née en pays bwa et marka, situés dans la boucle de la Volta-Noire, pour s'étendre par la suite au pays san, où elle trouve un écho au sein de la communauté villageoise.

En fait, elle est l'expression du malaise créé par la présence française depuis 1897 au sein de ces populations, et qui s'est amplifié pendant la période d'instauration du système colonial, considérée comme une période de déstructuration et restructuration tant politique qu'économique et culturelle.

La révolte est partie de deux affaires survenues à Safané en fin 1914 - appel à la guerre sainte des musulmans marka contre le colonisateur -, et à Boussé - assassinat d'un agent chargé de surveiller les travaux forcés - en novembre 1915 ⁵². Très vite, le mouvement déborde le cadre de la boucle de la Volta-Noire, sous le nom de "guerre de Poundou", et fait tâche d'huile dans l'ensemble san, qui était à l'écoute de ce qui se passait en raison de la similitude de destin, et du fait qu'ici comme ailleurs le système s'était installé avec beaucoup de douleur et de déchirement.

Cette politique aura comme conséquence l'accumulation des contradictions et des oppositions au sein de la société même, et entre celle-ci

⁵¹ Ce qui suit sur l'avènement de cette révolte s'inspire de J. CAPRON, 1973, et H. PARE, 1984.

⁵² Concernant ces deux affaires, Cf. J. CAPRON, 1973, p.98.

et le système colonial. En un mot, elle avait fini par créer un malaise social général.

Quelques actes expliquent cependant cet état de fait. D'une part, en 1914 éclate la Première Guerre mondiale. La violence coloniale commence dès lors à s'exacerber. Le colonisateur est alors placé sur deux fronts: garder la stabilité politique, économique et culturelle dans les colonies, fournir les combattants. Sur chaque front, les colonies seront saignées tant sur le plan économique qu'humain (recrutement forcé et pillage économique). D'autre part, l'éclatement de la guerre et son évolution inattendue aggravent les conditions alimentaires; conséquence, la famine sévit dans toutes les régions. Or, quelques années après la main-mise sur le pays, les Sanan sont loin encore de se remettre de la famine provoquée par la conquête coloniale. Selon Alfred Diban Ki-Zerbo, "ce fut la lutte pour la survie. Les uns vendent leurs boeufs, les autres leurs chevaux ou leurs ânes. Quand ils ne resta plus rien à vendre, les pères désespérés vendirent leurs propres enfants" ⁵³.

Toutes ces raisons expliquent que le sud du pays san rentre dans le mouvement insurrectionnel de 1915-1916. Aussi, cette partie méridionale reste le prolongement naturel des régions de la Volta-Noire où la guerre éclate en 1915. En janvier 1916, on commença à mobiliser les populations sur la base de slogans comme "le Blanc est parti" /nasara bābā/ (*nasara*=blanc, *bābā*=n'est plus, est parti) ou "la force est finie" /paānyān/ (*paā*=force, *nyān*=fini).

Dans le sud, le mouvement ne mobilisa que les villages, quartiers ou lignages qui avaient le plus souffert de la présence coloniale. Et là où la collaboration interne (chefs de villages, clientèle peul de l'intérieur et

⁵³ J. KI-ZERBO, 1983, p.26.

éléments christianisés) fut influente, les insurgés furent minoritaires. C'est le cas des villages de Toma et de Yaba, où des éléments christianisés comme Alfred Diban Ki-Zerbo et clientélistes comme Issa Paré, Zognè Paré, etc. se sentaient d'emblée solidaires de la mission de Toma. A Koungny, la chefferie locale, héritée de Bèrè Djibo, soucieuse de garder le pouvoir sur la région, n'a pas laissé s'épanouir aucune forme d'opposition à la politique coloniale qu'elle était chargée de gérer dans tout le sud ⁵⁴.

Pour les insurgés, il fallait absolument finir avec la domination coloniale et le mot d'ordre était de tuer tous les Blancs sans distinction. La mission catholique de Toma, installée depuis 1913, sera alors la principale cible ⁵⁵. Toma subira des assauts répétés des assiégeants par les quartiers qui leur étaient favorables et qui fournissaient une brèche naturelle. Les centres exaltés de la révolte au sud étaient Zouma, Sapala, Tosson, Da, Pankélé, Guièrè.

Le colonisateur mobilisera les moyens nécessaires pour mater la rébellion, d'abord à sa base (pays bwa et marka) en mai et fin septembre 1916, puis anéantira à jamais les quelques foyers insurgés en pays san. La mission était dirigée par le Colonel Mollard, parti de Dédougou avec "sept compagnies de tirailleurs, soit environ mille six cent hommes, un goum de cent cinquante cavaliers, une batterie de 80 de montagne à quatre pièces, deux sections de mitrailleuses; à ces troupes s'ajoutent deux cent gardes et environ deux milles partisans (en majorité des Peul de Barani)" ⁵⁶.

⁵⁴ Supra., p.133.

⁵⁵ Cf. J. KI-ZERBO, 1983, pp.53-56, pour les différentes opérations offensives de la révolte. Le lecteur pourra se référer également à H. PARE, 1984, pp.144-159, et à P. TOE, 1970.

⁵⁶ J. CAPRON, 1973, p.103.

Après le passage de cette force militaire, tous les foyers sont éteints en pays san. Il est l'objet de nouveaux pillages orchestrés par les hommes de Mollard; les récoltes sont brûlées, le cheptel abattu, et la famine sévit dans la région. Après ce qu'on peut appeler "le retour à l'ordre", certains villages comme Zouma se verront imposer un "blocus" (refus d'aide et d'assistance, refus d'instruction aux enfants) par l'administration locale de Toma, avec la bénédiction des chefs locaux issus du loyalisme ⁵⁷.

III.3.1.2 1930-1931 ou le /fômièn sôn lè/

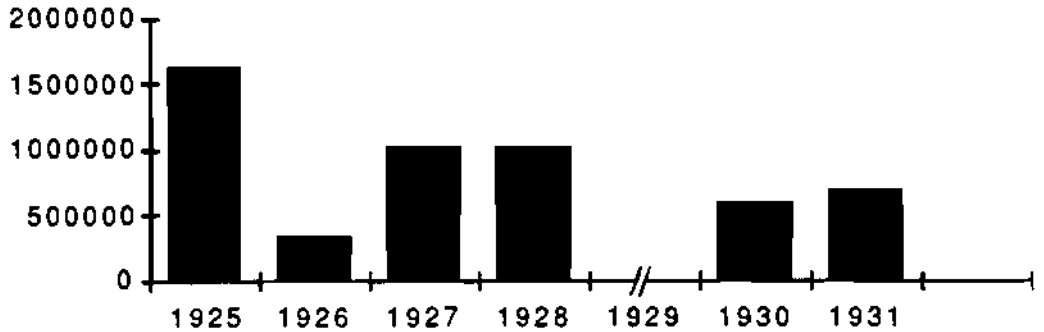
La révolte de 1915-1916 n'a guère arrangé la situation économique du pays san. Puis survint "le Bluff cotonnier" de 1924. Dans la colonie, l'impulsion cotonnière a porté un coup dur à la situation alimentaire. Le graphique ⁵⁸ ci-après nous résume la situation dans la colonie en général.

⁵⁷ Entretien du 9/07/1991 avec Ditoa TOE à Zouma, né en 1920. Cet informateur raconte qu'une école destinée à Zouma dans les années 1950 aurait été détournée par l'administration locale à Toma au profit d'un autre village.

⁵⁸ Graphique établi à partir des données du Rapport B. SOL, concernant la colonie de Haute-Volta. Source: Archives nationales de Paris.

Figure n° 23

Situation céréalière nationale (en tonnes), durant le "Bluff..." (1925-1931).



Source: Rapport B. Sol, Archives nationales de Paris.

Au regard du tableau, malgré les prétendues bonnes récoltes de 1927 et de 1928, il se produit annuellement des disettes plus ou moins graves sur le territoire, mais de façon disséminée. En 1930, ce ne serait plus de la disette, mais de la famine. En dépit de l'apparent excès de la récolte de 1931, la famine sévit gravement dans plusieurs cercles (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya, Bobo-Dioulasso, Dédougou). Dans son rapport sur la situation économique du pays, B. Sol écrivait: "Dès le mois d'avril, certains cantons ne possédaient plus que 15 à 20kg de produit vivrier par tête d'habitant, les plus favorisés possédaient 80 à 100kg par tête d'habitant"⁵⁹. Les plus favorisés? Sans doute pas le pays san, qui ne fut pas épargné par cette famine, et les raisons abondent.

Les conditions atmosphériques commençaient à se détériorer. La pluie, qui était la manne des ancêtres, tournait le dos aux paysans. Si dans cette

⁵⁹ Rapport B. SOL, concernant la colonie de Haute-Volta. Source: Archives Nationales de Paris

région, l'on pouvait avoir des réserves de greniers pendant un, deux, trois ans, voire sept ans, il est évident que devant un cycle de sécheresse qui "frappe par ailleurs le pays depuis 1925" et qui "se poursuivra jusqu'en 1931"⁶⁰, la situation économique puisse en souffrir. Les Sanan, connus pour de "légendaires prévoyants", sont pris au dépourvu. Ensuite, l'intensification de la culture industrielle (coton, arachide, karité, kapok) et le rationnement du travail humain réduisent considérablement les journées de travail sur les champs familiaux. L'effort demandé aux paysans pour la production de ces produits ayant dépassé la mesure (travail forcé, champs de coton obligatoires, prix dérisoires), il est évident aussi qu'en raison du temps restreint que les conditions atmosphériques permettent de consacrer à la nouvelle culture, celle du sorgho ou du mil a pu en pâtir (fuite de la main-d'oeuvre vers la Gold Coast, réduction du temps de travail, d'où baisse de la production). Enfin, le malheur est aussi le fait de l'invasion d'acridiens */kondoo/*, par vagues successives et immenses, en cette année 1930, dévastant tout sur leur passage (céréales, arbres fruitiers, feuilles, etc.). Ils laissèrent derrière eux la désolation et la ruine absolue. Les greniers sont presque vides pendant la période de soudure (juillet-août). La tradition retiendra cette famine sous le nom de "l'année de la bouffe de l'oseille" */fômièn sôn lè/* (*fômièn*=oseille, *sôn*=manger, bouffer, croquer, *lè*=année). Cette appellation est très significative, car à l'époque les Sanan ne se nourrissaient que de feuilles et de graines d'oseille épargnées par les acridiens.

⁶⁰ A. SCHWARTZ, 1993b, p.216.

III.3.2 Les ponctions économiques

Après le pillage conjoncturel que le pays san avait connu suite aux incursions peul, mosse, toucouleur et marka du XIX^e siècle, celui auquel les populations sont soumises depuis l'implantation du système colonial semble être, à bien des égards, le plus organisé. Au fur et à mesure, les exigences du colonisateur sont sans bornes. Contrairement à l'économie traditionnelle, l'agriculture moderne est basée sur des rapports marchands. Ce mode de production se caractérise par la pénétration du capital dans l'agriculture, qui produit désormais des marchandises. Cela se traduit dans les pays colonisés en général et en Haute-Volta en particulier par l'instauration de l'impôt de capitation et la sollicitation des Sanan aux travaux coloniaux.

III.3.2.1 L'impôt de capitation

Le principe et la légitimité de l'impôt personnel indigène étaient admis depuis le début du siècle. En 1932, une circulaire ⁶¹ autorise les Pouvoirs publics de "déterminer la quotité et le mode de recouvrement". Ainsi, J. Suret-Canale observe que le taux d'impôt est passé, dans le cercle de Ouahigouya de 2F40 par personne en 1920 à 11F en 1930; dans le cercle de Bobo-Dioulasso, il passe de 2F40 à 17F50 ⁶². En 1930, l'impôt était payé en moyenne à 8F ou 9F dans la colonie de Haute-Volta selon les régions. Pour payer l'impôt (toute personne était imposable à 15 ans), le paysan était obligé de s'adonner aux cultures de rente (coton, arachide) ou à la cueillette (karité,

⁶¹ Circulaire n° 3206 A/P relative à l'impôt indigène, Ouagadougou le 3 octobre 1932, par CHESSE, Lieutenant-Gouverneur p.i de la Haute-Volta.

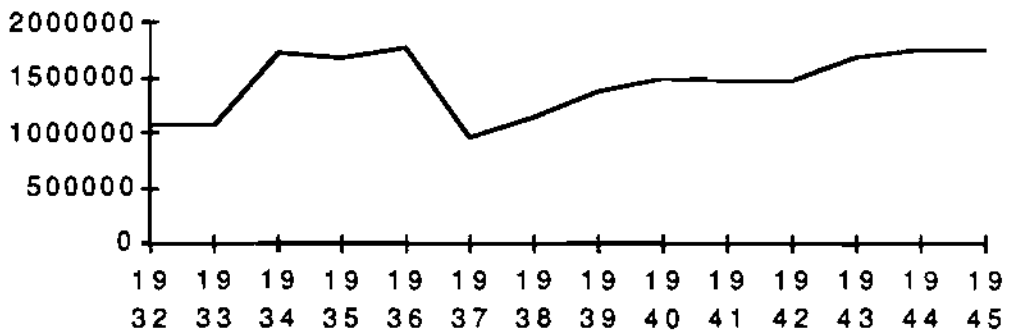
⁶² J. SURET-CANALE, 1964, p.437.

kapok). Ce fut le temps des travaux forcés */paāndi/* (*paān*=force, *di*=travail),

où les paysans allaient travailler dans les champs collectifs au profit du colonisateur. L'impôt était recouvré par les chefs de village, sans autres intermédiaires. Ces derniers le recevaient des mains des contribuables, contre remise d'un ticket constituant un reçu des cotisations personnelles. La figure suivante nous donne une idée de la contribution des Sanan de 1932 à 1945 ⁶³.

Figure n° 24

Perception de l'impôt dans le cercle de Tougan (en F.CFA)
de 1932 à 1945.



Source: Archives du cercle de Tougan.

L'impôt devrait rentrer au cours du 1er trimestre de l'année, du 1er janvier au 31 mars. Avec les prix dérisoires des produits de rente, des paysans se virent obligés de vendre souvent le sorgho ou le bétail pour s'acquitter de leur impôt.

⁶³ Figure constituée à partir de la situation de l'impôt perçu dans le cercle de Tougan. Source: Archives du cercle de Tougan.

III.3.2.2 Les Sanan et les travaux coloniaux

Les populations colonisées ont été sollicitées à plusieurs niveaux; surtout la Haute-Volta, longtemps considérée comme un réservoir de main-d'oeuvre. Tout en assurant son propre développement, cette colonie, par le nombre de sa population, est appelée à participer avec sa main-d'oeuvre à l'exécution des grands travaux de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.).

Les Sanan, à l'instar de toutes les autres sociétés de la colonie, sont alors sollicités dans les travaux internes (portage, champs collectifs, construction de route, voies de communication, etc.), et dans les travaux externes (recrutement militaire, les chemins de fer de la Côte-d'Ivoire, les exploitations forestières, la vallée du Niger).

En effet, suite à la crise économique de 1930, le colonisateur se convainc qu'il faut agir vite si, comme le dit B. Sol "... nous ne voulons pas nous exposer à ce que les moutons deviennent enragés et à ce que les réactions à venir prennent une forme moins pacifique que l'exode en territoire étranger" ⁶⁴. La solution fut non seulement de repenser la politique économique jusque-là axée sur les cultures de rente telles que le coton, mais aussi la suppression de la Haute-Volta et sa répartition entre la Côte-d'Ivoire, le Soudan et le Niger. Pour pallier la crise, il faut améliorer la production. Pour pouvoir améliorer et permettre un ravitaillement facile des colonies et le drainage des vivres des régions excédentaires vers les zones déficitaires, il faut mettre en place des infrastructures suffisantes. Pour cela, les populations seront sollicitées dès le début du siècle dans les travaux de construction de route, des postes administratifs, de ponts, etc..

⁶⁴ B. SOL, cité, in M.-C. HENRY, par A. SCHWARTZ, 1993b, p.216.

Selon les statistiques de l'ancien cercle de Tougan, la moyenne des prestations était de 310.839 journées dues par an, y compris le portage. Pour le nombre des prestataires, il n'a pas été possible à l'administrateur d'établir de statistiques de 1931 à 1938, du fait que, suite au malaise créé par la politique du travail forcé, les paysans abandonnaient les champs ou émigraient simplement vers l'extérieur. Les chefs de canton ne maîtrisaient pas les administrés. Entre 1938 et 1948, les rapports économiques estiment en moyenne à 31.229 le nombre des prestataires sollicités par an dans le cercle ⁶⁵. Les prestataires faisaient 7 jours sur les chantiers et ne travaillaient pas les dimanches. Ils étaient encadrés par des surveillants désignés par les chefs de canton sous la responsabilité des gardes de cercle. Ils étaient régulièrement relevés. L'illustration que donne ici B. Sol de la participation des paysans aux travaux de construction du réseau routier, par exemple, témoigne de nouveau de l'effort exigé par le colonisateur. Selon B. Sol, "le somptueux réseau routier de la Haute-Volta n'a rien coûté au budget local, et la seule dépense importante est celle des ponts définitifs. L'on peut, les uns après les autres, feuilleter les budgets successifs; l'on y trouvera des dépenses de l'ordre de 10F au km d'entretien; rien pour la construction. Et cependant, il suffit d'avoir parcouru les routes, d'avoir vu ces énormes remblais, cette multitude de ponts et ponceaux bâtis sur des troncs d'arbre pour envisager le travail gigantesque qu'ils représentent. J'ai pu, au cours de ma tournée dans les cercles, montrer combien le seul entretien des routes imposait à l'heure actuelle des prestations abusives. Et maintenant le réseau est établi, les routes sont assises. L'on peut, en évoquant leur construction, envisager non point les jours, mais les semaines que chaque indigène a consacrées à cette besogne" ⁶⁶.

⁶⁵ Rapports économiques des différentes années. Source: Archives du cercle de Tougan.

⁶⁶ B. SOL, cité, in M.-C. HENRY, 1988, p.19.

Le travail externe qui a le plus sollicité de la main-d'oeuvre salariée san est l'Office du Niger. En effet, bien avant la conquête coloniale, l'explorateur Gallieni écrivait à propos de la vallée du Niger: "on ne s'étonne pas du renom de richesse que possède, parmi les indigènes de ces contrées, la vallée du Haut Niger. Quel magnifique domaine agricole et commercial pour la nation européenne qui parviendrait à s'établir sur ce beau cours d'eau et à mettre en oeuvre, non seulement cette terre féconde et propre à recevoir des cultures aussi diverses..."⁶⁷.

Quelques années plus tard, le manque de coton après la Première Guerre mondiale et l'initiative d'intensification de la production cotonnière conduite par F.-C. Hesling dans la colonie de Haute-Volta en 1924, conduisent à entrevoir l'aménagement de la vallée du Niger au profit de cette même culture. En 1929, il fut établi un Projet général d'aménagement du delta centra. Il prévoyait l'aménagement d'un espace réduit de 960.000ha réservés au coton et 450.000ha réservés au riz. Le Gouverneur de la colonie du Soudan manifesta alors en 1932 son soutien au projet par la création d'un Office du Niger le 5 janvier 1932.

Aussitôt créé, il se devait de matérialiser ou de concrétiser son existence par la réalisation de grands travaux. Ces travaux de l'Office seront réalisés avec le soutien et la participation effective des travailleurs san⁶⁸. Les Sanan seront soumis à deux types de recrutement: la construction du barrage de Sansanding en 1930 et le peuplement des sites aménagés en 1934. Entre 1930 et 1932, la subdivision de Tougan a fourni au total 2.451 travailleurs. En 1939, Y. Zerbo mentionne le départ collectif et volontaire des habitants du village de Tosson pour le colonat. Les départs collectifs et volontaires sont dus, selon Y. Zerbo, "au manque endémique de vivres", ce qui est confirmé

⁶⁷ GALLIENI, "Exploration du Haut Niger (tour du monde, 1883)", in E. FALLOT, 1884, p.109.

⁶⁸ Y. ZERBO, 1984.

par la situation de famine dans laquelle vivaient les Sanan en ces années 1930. En 1943, 1.950 colons sont installés à l'Office du Niger dont 309 Sanan et malgré la réticence de ces populations, les opérations de recrutement se poursuivront jusqu'en 1946 où les Sanan atteindront 3.300.

En résumé, le traumatisme est lié au système colonial même, avec pour principale trame l'introduction des cultures commerciales. Jusqu'en 1950, l'impulsion des produits comme le coton et l'arachide, le karité, le kapok, a ruiné le pays san. Autrement dit, pour faire progresser un pays neuf, le maître du pays doit chercher la voie à suivre, le sens de l'effort à appliquer, aider à l'effort imposé, concilier les intérêts contradictoires, avec prédominance des voies des populations assujetties. Mais, il n'y a pas de doute, le droit moral d'user de la force est le corollaire lié à toute domination externe et partant au système colonial. Les Sanan en avaient déjà l'expérience avec les Peul, les Marka, les Mosse et les Toucouleur.

En effet, cette colonisation repose sur un coup de force, dans le dessein que l'autorité nouvelle conduira la population vers le mieux être. La légalité chère aux sociétés colonisatrices et organisées se trouve ici en état de carence. Il faut recourir à l'arbitraire qui sera guidé par l'intérêt bien entendu des paysans désormais sous le contrôle du colonisateur. Il faut faire naître des besoins en pesant sur les activités individuelles. Dans ces conditions, la coercition est inopérante à condition de l'exercer dans l'intérêt général et dans celui des administrés, ce qui ne fut pas le cas. En contrepartie de cet effort inhabituel qui est demandé, la puissance doit aide et assistance. Or, les premières années du "Bluff cotonnier" ont été au détriment des cultures vivrières (prix dérisoires, vente forcée, réduction du temps de travail, etc.) et des intérêts des paysans (exploitation, ponction économique,

etc.). Ici, les initiatives prises dans le sens de la vulgarisation agricole sont critiquées parce que les intérêts des paysans ont été méconnus et écartés.

Pour la production, on a agi à coup d'ordres, sans études préalables des possibilités, sans recherche pour améliorer les cultures, sans enquête sur la répercussion des ordres donnés; conséquence, c'est la baisse de la production, l'abandon de champs collectifs, les fugues, la désertion et l'exode des populations.

Quant au commerce, l'ordre d'apporter sur le marché, de livrer le produit au plus offrant, sans chercher à savoir si la rémunération n'était pas dérisoire et si l'effort n'était pas intolérable pour le paysan, sont autant de faits qui mettront les paysans dans un désarroi total.

Dans une telle condition de crise de l'économie coloniale, on ne pouvait pas parler de progrès technique après tant d'effort, encore moins de changement notable de conditions de vie des populations. L'économie coloniale s'est développée au détriment donc du paysan, qui affronte désormais disette et mécontentement général. Aussi la crise économique mondiale, empêchant la continuation de la politique des produits industriels, va permettre à la Métropole de se frayer d'autres portes de sortie à partir de 1950. Il sera alors question d'une nouvelle politique de développement, s'inscrivant dans le second programme F.I.D.E.S. de développement, dont l'agriculture constitue la principale trame. Mais saura-t-elle, elle, intégrer les intérêts des paysans? Le chapitre qui suit essaie d'apporter des éléments de réponse pour le pays san méridional.

CHAPITRE IV

**LA NOUVELLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE 1950 A NOS JOURS****IV.1 LES GRANDES ORIENTATIONS DU DEVELOPPEMENT**

En 1953, le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.), dans son second programme, se donne pour objectif réel de moderniser l'agriculture. Ce dernier secteur absorbera l'essentiel des investissements. Mais les cultures de rente constituent encore en ces années 1950 les principaux axes du développement. Notre analyse, ici, reposera essentiellement, dans un premier temps, sur le coton autour duquel la majeure partie des moyens de service d'encadrement et de commercialisation a convergé au cours des années. Les actions en faveur des autres produits commerciaux (arachide, amande de karité, etc.), plus timides en pays san, sont moins bien soutenues, tandis que celles concernant le riz et le kapok furent laissées à l'abandon.

En effet, malgré la crise de la culture coloniale du coton, il semble, au surplus, que la France ne puisse pas faire fi de la production des matières premières de ses colonies. Celle-ci lui permettrait d'améliorer sa balance commerciale avec l'étranger, qui devrait accuser en 1952/1953 un excédent de 167 millions de dollars ⁷⁰, et lui permettrait d'économiser plus de devises dans un prochain avenir, à condition, encore une fois, que les producteurs ne soient pas les seuls à être abandonnés aux vicissitudes des cours mondiaux.

⁷⁰ Mémoire spécial pour les T.O.M., Octobre 1948. Source: Archives du Ministère des Finances, Paris.

Pour ce faire, on procédera à un examen de mesures institutionnelles de soutien possible pour la production du coton, et toutes les autres cultures devraient bénéficier de son extension.

IV.1.1 Quelques mesures institutionnelles

Pour mieux contrôler la production commerciale et incorporer les paysans au marché capitaliste par l'intermédiaire de l'intensification des cultures de rente, il sera procédé à la mise sur pied d'organismes de centralisation et de décentralisation. Il sera question, ici, de ceux qui ont intéressé d'une manière ou d'une autre le pays san.

IV.1.1.1. La Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.)

La C.F.D.T. a été créée en 1949 par arrêté du Gouvernement français et sera assistée de l'Institut de Recherche et des Textiles Exotiques (I.R.C.T.). Elle est une société à économie mixte, à participation majoritaire de l'Etat. Elle s'installe en Haute-Volta en 1951 et définit son champ d'intervention: "Celui-ci couvre en un premier temps 40% du territoire - seuls les cercles du Sud-Ouest (actuelles provinces de la Comoé et du Poni), de l'Est (actuelles provinces du Gourma et de la Tapoa) et du Nord-Est sahélien (actuelles provinces du Soum, du Séno et de l'Oudalan) en sont exclus.... Elle met ensuite en place le système d'encadrement: la "zone cotonnière" est découpée en "secteurs cotonniers" (4 au départ, 6 à la veille de l'indépendance), dirigés par des "chefs de secteurs" (des agents européens, ingénieurs des travaux agricoles ou conducteurs agricoles de formation);

chaque secteur est divisé en "centres cotonniers"; une direction générale coiffe l'ensemble du dispositif: elle est installée à Bobo-Dioulasso" ⁷¹.

Le pays san fit partie alors de la "zone cotonnière.", parce que relevant administrativement du cercle de Dédougou. Le Sanpiè sera alors divisé en 1952 en sept centres cotonniers: Bouni, Toma, Yaba, Da, Diouroum, Diakassoum-Koui et Koungny. Après un premier essai décevant dans le nord et l'ouest du pays, la C.F.D.T. mettra l'accent sur la partie sud, et créera le Centre de Modernisation Rural de Toma (C.M.R.T.) en 1957. De façon générale, les villages qui composent désormais ce centre sont ceux des anciens centres de Yaba, Toma et Koungny. Toutefois, quelques villages du canton de Yé (à majorité marka), de Da (à dominance mosse), de Diouroum-Koui et de Soro (au nord et à l'ouest), où le coton reçoit quelque peu d'écho, seront regroupés avec le centre de Koungny. Le centre de Yaba, divisé en Yaba Ouest et Yaba Nord, est rattaché désormais au secteur agricole de Koudougou; le centre de Toma, divisé en Toma Nord et Toma Sud, et celui de Koungny sont rattachés au secteur agricole de Dédougou. C'est à travers ce dernier zonage que la C.F.D.T. mènera sa nouvelle politique cotonnière et de vulgarisation agricole. Les raisons qui procèdent à ce nouveau découpage sont de pouvoir regrouper autour de Toma les cantons les plus riches du cercle, les plus susceptibles de progrès et favorables à la culture du coton. Les Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.) ⁷², hériteront de ce zonage dans les années 1960 pour faire de la région un secteur agricole tout court, avec pour chef-lieu Koungny.

⁷¹ A. SCHWARTZ, 1993b, p.219.

⁷² *Infra.*, p.192.

IV.1.1.2 Les réformes agraires

La nouvelle politique agricole exigera la mise en valeur d'immenses étendues de terrain; aussi, des précautions nécessaires seront prises pour pallier tous les problèmes domaniaux. L'arrêté du 14 septembre 1920 ⁷³, réglementant la concession des terrains domaniaux, même s'il peut constituer un garant en matière de réformes foncières dans ces territoires encore sous domination coloniale, il n'en demeure pas moins qu'il fut pris dans un contexte politique différent de celui des années 1950. A cette circonstance politique particulière, il fallait des textes adaptés. Car, nous sommes à la veille des indépendances et des "mots d'ordres hostiles à la culture du coton sont lancés au cours des réunions politiques préparatoires à l'indépendance..." ⁷⁴. Aussi, des voies s'élèvent contre les différentes lois domaniales prises jusqu'alors. Dans un rapport adopté par le conseil général de la Côte-d'Ivoire, le conseiller J. B. Mockey annonce ceci: "Aucun mètre carré de terrain ne peut être considéré comme vacant et sans maître.

Vacant? Sans doute, mais le plus souvent momentanément, périodiquement, par le jeu de la rotation de la culture, par l'utilisation intermittente des pâturages, etc.

Sans maître? A coup sûr, non. Aucune terre d'Afrique ne peut être considérée comme sans maître.

Les tribus, entre elles, ont leurs limites, limites généralement caractérisées par des accidents naturels tels que les cours d'eau, chaînes des collines ou limites fictives dont la position est déterminée à l'aide de points de repères placés généralement sur des pistes ou encore concrétisés par des éminences rocheuses.

⁷³ Supra., p.133.

⁷⁴ A. SCHWARTZ, 1993b, p.220.

Si les tribus elles-mêmes ont leurs limites, a fortiori les sous-tribus ou cantons, entités territoriales beaucoup moins vastes ont, elles aussi, des limites encore plus précises. Cette remarque s'applique à l'échelon du village, de la famille" ⁷⁵. Ainsi, un décret n°56-704 verra le jour le 10 juillet 1956 fixant application du décret n°55-580 du 20 mai 1955, et sera promulgué par un arrêté du 7 décembre 1956. Ce texte s'appliquera à tous les territoires de l'A.O.F. et exclura du domaine de l'Etat, "les terres vacantes" et/ou "sans maître". "Désormais le domaine de l'Etat ou des collectivités publics est restreint aux terres régulièrement immatriculées à leur nom: quand aux terres vacantes ou présumées telles, elles doivent, pour être annexées au domaine public, faire l'objet d'une immatriculation, après enquête contradictoire faisant la preuve qu'elles ne sont pas l'objet de droits coutumiers, ou que les titulaires de ses droits y ont renoncé" ⁷⁶.

Les experts pensaient que la mise en place des nouvelles structures de développement agricole telles que les fermes pilotes, les parcelles des Centres d'Encadrement rural, etc. entraîneraient des problèmes domaniaux et qu'il fallait une nouvelle couverture juridique. Ce décret restera sans effet. Il sera de même de la loi n°77-60/AN du 12 novembre 1960 portant réglementation des domaines privés de l'Etat.

Ces premières mesures domaniales seront suivies en 1984 par l'ordonnance n°84/050/CNR portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, et du décret n°85-404/CNR/PRES portant application de la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Survenus dans un contexte politique particulière (Révolution d'août 1983), ces textes procèdent dans les grandes lignes à la "nationalisation" des terres au Burkina Faso. Mais quelle que soit la condition politique dans laquelle sont prises les

⁷⁵ J.B. MOCKEY, cité, in J. SURET-CANALE, 1964, p.327.

⁷⁶ CHABA, in J. SURET-CANALE, 1964, p.335.

différentes mesures de réformes agraires, observons avec J. Lecoq ⁷⁸ que "toute réforme agraire est la résultante de deux courants de revendication aux formes plus ou moins confondues: revendication sociale ayant pour but une meilleure redistribution des richesses, revendication économique avec pour objectif la mise en place d'unités de production plus efficaces. Mais parce qu'elle modifie les rapports de force dans la société et qu'elle vise à orienter la production agricole, elle ne peut éviter également de constituer un choix politique. Opération volontariste, elle est l'expression d'une certaine forme de technocratie et un instrument idéologique... La réforme agraire ne vise pas exclusivement les terres. Elle porte aussi sur l'usage et l'abus du pouvoir et sur la structure sociale grâce à laquelle le pouvoir est exercé". Ici, l'intérêt immédiat du modèle de développement entrepris vise dans une certaine mesure la seconde revendication et qui, du reste, sous-tend toujours les récentes mesures.

IV.1.1.3 Les Centres d'Encadrement Rural (C.E.R.)

Communément appelés écoles rurales, ces centres ont été créés entre 1957-1961. Ils avaient pour objectif de vulgariser des thèmes techniques. Cette politique visait à doter le pays d'une école adaptée aux jeunes ruraux et peu coûteuse, de façon à pouvoir lui donner une extension. Ils étaient installés dans les villages où, dans un rayon de 10 à 15km, il n'y avait pas d'école classique. Comme partout ailleurs, dans la Haute-Volta de l'époque, le nombre réduit des écoles classiques en pays san va entraîner la prolifération de ces écoles rurales. Celles-ci seront plus tard confrontées à

⁷⁸ J. LECOQ, "Les réformes agraires", in A. C. MONDJANAGNI, 1984, p.26.

des problèmes plus pratiques que théoriques. Les centres conservaient des écoles classiques le français comme langue de formation et d'alphabétisation. C'était se condamner à ne donner qu'une formation professionnelle superficielle puisque, dans bien des cas, les jeunes ne parvenaient pas à maîtriser vraiment cette langue avant la fin de leur formation. Le temps requis pour l'assimilation de la langue était de 3 ans pour l'école rurale contre 6 ans pour l'école classique.

Tout comme l'école classique, les centres d'encadrement rural étaient repérés par les paysans comme un moyen d'accès au travail salarié contrairement aux objectifs de l'institution. En définitive, l'école rurale ne se démarquait pas suffisamment de l'école classique pour atteindre ses objectifs, et était perçue par les paysans comme une école au rabais. Elles connaîtront des problèmes de fréquentation (désertion, absentéisme) entraînant la fermeture de certains centres. En 1974, à la suite d'une mission d'évaluation, il fut décidé de rénover les centres, qui s'appelleront désormais Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs (C.F.J.A.)⁷⁹.

IV.1.1.4 Les Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.)

Ce qui fait la particularité de cette institution, c'est qu'elle a été créée après l'indépendance politique de la Haute-Volta, survenue en août 1960. Elle marque de ce fait la volonté réelle d'une politique d'incorporation des paysans au marché capitaliste par l'intermédiaire de l'intensification des cultures de rente.

⁷⁹ Infra., p.224.

Les premiers O.R.D. (Ouagadougou, Koudougou et Kaya) ont été créés par les décrets 100, 104, 102/PRES/DEV/T du 14 mars 1966 ⁸⁰. La même année fut créé l'O.R.D. de la Volta-Noire, regroupant les circonscriptions de Boromo, Dédougou, Houndé, Nouna et Tougan, soit une superficie de 37.356km². La constitution de l'O.R.D. de Bobo-Dioulasso en octobre 1970 l'amputera des cercles de Boromo et de Houndé. Ce qui réduit la superficie de l'O.R.D. de la Volta-Noire à 33.106km². Les ordonnances de septembre 1983 et d'août 1984 portent division administrative du pays en 30 provinces et en 250 départements. Au terme de ce zonage, l'O.R.D. de la Volta-Noire est subdivisé en 3 provinces: Kossi, Mouhoun et Sourou.

Sur le plan de l'encadrement rural, l'O.R.D. de la Volta-noire compte six secteurs (le secteur est le centre administratif et technique dont le chef est un ingénieur agronome), vingt et un sous-secteurs, qui disposent de 178 encadreurs de base ⁸¹. Chaque encadreur s'occupe en moyenne de 2 à 4 villages selon les régions.

Kougny est érigé en secteur, et coiffe les sous-secteurs de Toma, Yaba et Gossina. En fait ce secteur recoupe principalement les limites des villages du Centre de Modernisation Rurale créé par la C.F.D.T. en 1957.

⁸⁰ République Française (Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères), "Evaluation de dix ans de vulgarisation dans les O.R.D. de Ouagadougou, Koudougou et Kaya", Septembre 1973.

⁸¹ Annuaire de statistiques agricoles, Ministère du Développement Rural, pp.9-12.

IV.1.1.5 La Société burkinabè des Fibres Textiles (So.Fi.Text.)

Les relations qui lieront, à partir de l'indépendance, la Haute-Volta à la C.F.D.T. seront régies par des conventions, qui confieront à cette dernière l'encadrement des producteurs, le monopole de l'achat du coton-graine et la vente de la fibre.

En 1970, à l'occasion de la mise en place d'un important projet dénommé "Projet-Coton Ouest-Volta" ⁸², des aménagements furent entrepris par la Banque Mondiale; ce qui entraînera la création de "l'Association en Participation République de Haute-Volta-C.F.D.T.", appliquée de part et d'autre dans un esprit de franche collaboration; les accords entre les deux parties ont fonctionné de façon satisfaisante, permettant d'atteindre des résultats substantiels sur le plan technique, économique, commercial et financier. Mais au cours des années, il est apparu nécessaire de substituer à l'Association en Participation, gérée par la C.F.D.T., une société d'économie mixte dans le double souci:

- d'une part, d'affirmer le caractère national et la personnalité juridique de la structure responsable de l'activité cotonnière;
- d'autre part, d'aménager la possibilité pour la nouvelle société d'apporter en tant que besoin son appui aux O.R.D. et autres organismes de développement rural, pour la promotion de la culture cotonnière et des fibres et textiles et celle des cultures associées.

C'est dans cet état d'esprit que fut créée la So.Fi.Text. par décret n°79/PRES/DR du 20 juin 1979 et régie par les dispositions

⁸² Infra., p.217.

n°74/057/PRES/MR du 26 août 1974 portant statut général des Sociétés d'économie mixte.

Au niveau régional, la So.Fi.Text. est divisée en deux régions composées chacune de postes et d'usines réparties comme suit:

- la région de Ouagadougou, comprend les postes et usines de Ouagadougou et de Koudougou;
- la région de Bobo-Dioulasso, regroupe les postes et usines de Houndé et de Dédougou.

Le poste et l'usine de Koudougou assurent la vente et la commercialisation du coton en pays san.

La logique de fonctionnement et de rentabilité qui sous-tendait ces institutions était que les investissements soient destinés, sinon exclusivement, du moins en priorité, aux secteurs de l'agriculture qui intéressent le plus le marché capitaliste, c'est-à-dire le coton et l'arachide.

Aussi bien les techniciens de la C.F.D.T. que les responsables gouvernementaux justifient ce choix en alléguant que "le coton est une plante spéculative de 1er choix. Elle assure au paysan un revenu supérieur aux autres cultures et apporte à l'Etat des devises étrangères; du fait de sa rentabilité, la culture cotonnière retient l'attention des organismes d'aide et de coopération internationaux, qui sont prêts à lui accorder les importants crédits nécessaires (...), les autres cultures profitent pleinement de ce développement: l'encadrement très important peut également s'occuper de l'ensemble de l'agriculture (...), le coton s'intègre parfaitement dans la rotation des cultures traditionnelles" ⁸³.

⁸³ C.I.S., "Qui se nourrit de la famine en Afrique?", in Cahiers Libres, 292-293, p.99.

IV.1.2 Une prépondérance du coton

En appuyant la vulgarisation agricole sur la culture du coton, l'Etat, aussi bien colonial que post-colonial, mettra tous les moyens à la disposition des institutions pour deux raisons.

D'abord, le cotonnier demande des pluies régulières et suffisantes à partir des semis jusqu'à la capsulation, c'est-à-dire pour la variété Allen conseillée en Haute-Volta pendant trois mois environ. Il doit recevoir pendant cette période un minimum de 500 à 600mm de pluie, répartie le plus régulièrement possible. Une hauteur de pluie de 40 à 50mm par décade, pendant les deux premiers mois, constitue le minimum indispensable.

Ensuite, l'encadrement technique pénètre au service du coton. Après l'introduction des cultures de rente (coton, arachide), des maladies et insectes aussi nuisibles qu'inconnus ont commencé à attaquer les plantes, risquant de mettre en faillite les compagnies de financement. Les centres de recherche agronomiques, tels que l'I.R.C.T., consacrent leurs ingéniosités à la culture du coton, sans se préoccuper du secteur vivrier.

Au niveau de l'encadrement, chaque centre cotonnier avait un encadreur. Des institutions de crédit sont créées pour permettre au paysan de se doter de matériel agricole, en vue de pratiquer aisément la culture du coton. Ce fut d'abord à la B.N.D., issue des S.I.P. en 1946, qu'on confia cette tâche d'attribution de prêt, puis à la Caisse Nationale de Crédit Agricole à partir des années 80. Le coton exige un labour profond, qui est très pénible à la main. L'équipement comporte une paire de boeufs, une charrue ou une houe manga, du matériel d'attelage (joug, chaîne, herse, etc.) ⁸⁴ et des

⁸⁴ Supra., p.168.

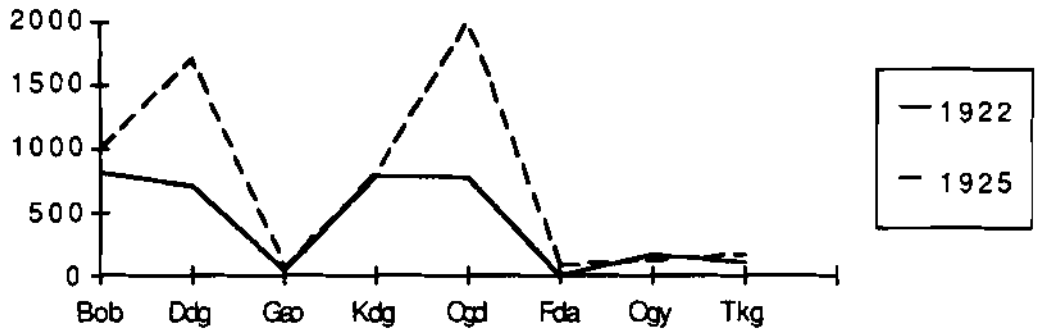
intrants; les semis en lignes seront conseillés. Le crédit est gagé sur le champ du producteur.

Compte tenu des exigences atmosphériques et techniques, les régions fertiles du pays seront les terres d'élection de cette culture sous la bénédiction du capital international. Retenir le coton comme seule culture était la seule condition de financement fixée par les organismes. La région de la Volta, en plus de la fertilité des terres, est une région peu peuplée; aussi elle se prête à l'agriculture du coton.

Depuis la période de la culture forcée, cette région s'est illustrée comme étant une aire cotonnière par excellence. Déjà en 1922, soit deux ans avant l'instauration de la culture forcée du coton, le cercle de Dédougou était le cinquième producteur de coton après Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouagadougou et Ouahigouya. Après une année de culture forcée de coton, il est passé second dans la production avec 1.700 tonnes derrière Ouagadougou avec 1.985 tonnes. La figure suivante nous donne une idée déjà de la production de ces deux années (1922, 1925) par cercle dans la colonie à l'époque.

Figure n° 25

Situation cotonnière nationale (en tonnes) par cercle:
chiffre comparatif pour 1922 et 1925



Source: Bulletin économique de l'A.O.F. (Janvier, février, mars, 1926).
Archives nationales de Paris.

La spécificité agricole de cette région est aussi celle du secteur de Kougny et partant du pays san méridional.

De 1954 à 1957, la production cotonnière est passée dans le secteur de Kougny, de 80 à 209 tonnes. En 1955, le secteur a commercialisé 106 tonnes, soit plus du 1/3 de la production totale du cercle (355 tonnes), et 13,08% de la production de la Haute-Volta (610 tonnes). Les tableaux suivants nous présentent par village et par centre la production de coton durant les trois campagnes.

Sur les trois campagnes (1954/1955, 1955/1956, 1956/1957) les principaux villages producteurs sont Toma (74,33 tonnes), Yaba (51,93 tonnes), Gossina (25,58 tonnes), Koin (22,31 tonnes), Saoura (19 tonnes), Gounian (13,98 tonnes), Zouma (13,98 tonnes), Pankélé (12,98 tonnes), Koayo (12,56 tonnes), Sien (10,14 tonnes), Niémè (10,06 tonnes), Biba (9,41 tonnes), Kougny (9,30 tonnes), Bounou (9,02 tonnes), Nimina (7,97 tonnes),

Tableau 4

Production cotonnière/village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957
Centre de: Toma Nord et Sud

| Villages | Superficies (ha) | | | Production commercialisée (tonne) | | | Rendements/ha (kg) | | |
|--------------|---------------------|------------|------------|--------------------------------------|--------------|---------------|-----------------------|------------|------------|
| | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 |
| Tofa | 40 | 66 | 76 | 15,77 | 21,86 | 36,69 | 394 | 352 | 454 |
| Koin | 15 | 20 | 20 | 5,09 | 4,66 | 12,55 | 340 | 233 | 627 |
| Zouma | 10 | 20 | 20 | 1,88 | 3,16 | 8,93 | 188 | 158 | 446 |
| Pankélé | 10 | 20 | 20 | 3,75 | 3,37 | 5,86 | 375 | 168 | 293 |
| To | 9 | 10 | 14 | 1,22 | 1,50 | 4,82 | 136 | 158 | 344 |
| Sien | 2 | 7 | 10 | 0,94 | 2,4 | 6,8 | 472 | 400 | 680 |
| Niémé | 4 | 6 | 10 | 1,05 | 2,87 | 6,13 | 265 | 478 | 613 |
| Kola | 3,5 | 6 | 5 | 0,59 | 1,18 | 2,87 | 169 | 197 | 575 |
| Goba | 3 | 5 | 5 | 0,51 | 1,93 | 3,49 | 172 | 387 | 699 |
| Nyon | 2 | 4 | 4 | 0,15 | 0,36 | 0,74 | 76 | 92 | 182 |
| Sawa | 8 | 12 | 10 | 0,52 | 1,48 | 3,16 | 66 | 123 | 316 |
| Goussi | 3 | 5 | 5 | 0,57 | 0,69 | 2,34 | 191 | 138 | 469 |
| Gossina | 23 | 26 | 37 | 5,37 | 6,05 | 14,16 | 234 | 230 | 382 |
| Kalbo | 8 | 7 | 9 | 1,57 | 1,72 | 2,19 | 197 | 175 | 310 |
| Koayo | 12 | 14 | 23 | 2,42 | 4,31 | 5,72 | 202 | 308 | 248 |
| Madamao | 2,5 | 2 | 4 | 0,49 | 0,25 | 1,16 | 197 | 125 | 266 |
| Tarba | 2,5 | 2 | 4 | | 0,77 | 1,27 | | 392 | 398 |
| Tandu | 1 | 1 | 2 | 0,2 | 0,19 | 0,42 | 204 | 198 | 140 |
| Massaco | 5 | 5 | 9 | 1,21 | 1,16 | 3,18 | 243 | 232 | 354 |
| Lekou | 1 | 2 | 2 | 0,11 | 0,29 | 0,45 | 112 | 145 | 225 |
| Bosson | 3 | 2 | 4 | 0,36 | 0,64 | 2,55 | 120 | 323 | 637 |
| Total | 167,5 | 242 | 293 | 43,77 | 60,92 | 125,48 | 262 | 252 | 431 |

Source: Archives C.F.D.T. Secteur de Tougan.

Tableau 5

Production cotonnière/village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957
Centre de: Yaba Est et Ouest

| Villages | Superficies (ha) | | | Production commercialisée (tonne) | | | Rendement/ha (kg) | | |
|--------------|---------------------|------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|----------------------|------------|------------|
| | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 |
| Yaba | 65 | 66 | 69,5 | 10,67 | 10,91 | 30,34 | 164 | 165 | 433 |
| Bounou | 5 | 8 | 18 | 1,09 | 3,48 | 4,44 | 218 | 435 | 246 |
| Kisson | 2 | 3 | 4,75 | 0,48 | 1,16 | 2,08 | 240 | 392 | 440 |
| La | 4 | 4 | 5 | 0,33 | 0,28 | 0,6 | 84 | 70 | 120 |
| Loguin | 4 | 7 | 13 | 0,23 | 0,4 | 1,25 | 58 | 58 | 96 |
| Saran | 3 | 6 | 6,5 | 0,29 | 0,42 | 2,05 | 98 | 70 | 316 |
| Tosson | 4 | 5 | 6 | 0,54 | 0,43 | 1,56 | 137 | 87 | 260 |
| Sièna | 4 | 5 | 4 | 0,17 | 0,24 | 0,63 | 43 | 49 | 157 |
| Bo | 2 | 3 | 3 | 0,26 | 0,61 | 1,32 | 133 | 205 | 440 |
| Biba | 15 | 20 | 15 | 2,03 | 1,77 | 5,59 | 136 | 87 | 372 |
| Sapala | 8 | 4 | 11 | 1,4 | 0,1 | 1,76 | 176 | 27 | 160 |
| Kéra | 1 | 8 | 10 | 0,33 | 0,23 | 1,51 | 333 | 29 | 151 |
| Total | 117 | 139 | 165,75 | 17,82 | 20,03 | 53,13 | 153 | 145 | 140 |

Tableau 6

Production cotonnière Village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957
Centre de: Kougny

| Villages | Superficies (ha) | | | Production commercialisée (tonne) | | | Rendements/ha (kg) | | |
|--------------|------------------|--------------|------------|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|------------|------------|
| | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 | 1954/1955 | 1955/1956 | 1956/1957 |
| Kougny | 10 | 16 | 26 | 2,19 | 1,42 | 5,67 | 220 | 68 | 258 |
| Niaré | 10 | 8 | 11 | 1 | 0,42 | 2,51 | 101 | 84 | 228 |
| Goin | 8 | 15 | 10 | 0,61 | 0,36 | 1,75 | 77 | 24 | 175 |
| Thiouma | | 7 | 15 | | 0,68 | 1,58 | | 97 | 105 |
| Nimina | 10 | 16 | 22 | 1,3 | 1,46 | 5,21 | 130 | 90 | 237 |
| Sébéré | 10 | 16 | 17 | 0,51 | 0,82 | 5,91 | 52 | 91 | 347 |
| Gounlan | 10 | 20 | 34 | 2,46 | 3,12 | 8,39 | 247 | 160 | 246 |
| Kbiti | | 5 | 4 | | 0,12 | | | 25 | |
| Kamba | 4 | | | 0,73 | | | 183 | | |
| Goury | | 10 | 4 | | 0,09 | | | 10 | |
| Moara-boén | 4 | 8 | 11 | 0,26 | 0,67 | 1,49 | 67 | 83 | 135 |
| Zimara | | 7 | 9 | | 0,13 | 0,38 | | 18 | 43 |
| Kossé | | 20 | 28 | | 3 | 3,96 | | 150 | 139 |
| Gassan | 8 | 9 | 11 | 0,26 | 0,86 | 1,19 | 53 | 96 | 108 |
| Larè | 0,5 | 6 | 6 | 0,12 | 0,23 | 0,29 | 242 | 39 | 48 |
| Labara | | 5 | 9 | | 0,23 | 1,56 | | 48 | 173 |
| Kassan | 18,5 | | | 1,59 | | | 86 | | |
| Da | 10 | 20 | 15 | 1,2 | 1,19 | 1,89 | 121 | 30 | 122 |
| Kawara | 8 | 15 | 12 | 0,89 | 0,93 | 1,63 | 112 | 61 | 218 |
| Goron | | 22 | 10 | | 2,76 | 5,14 | | 98 | 514 |
| Tani | 2,5 | 2,5 | 16 | 0,23 | 0,96 | 2,62 | 96 | 380 | 165 |
| Saoura | 13 | 22 | 35 | 5,24 | 5,41 | 8,35 | 403 | 246 | 238 |
| Total | 123,5 | 249,5 | 305 | 18,59 | 24,86 | 59,52 | 151 | 100 | 195 |

Source: Archives C.F.D.T. Secteur de Tougan.

To (7,62 tonnes), Kalabo (6,10 tonnes), Sawa (5,17 tonnes) et Kola (4,6 tonnes).

Au regard des tableaux, la croissance de la production par an et par village est soutenue par une augmentation de la superficie cultivée. Jusqu'à là, la surveillance des champs et le contrôle de la production permet encore de maîtriser les étendues mises en culture par village. Mais après les années 1960, avec l'accession de la Haute-Volta à l'indépendance, la connaissance des superficies sera rendue de plus en plus difficile. Les institutions d'encadrement procéderont dans leurs statistiques à des projections ou à des prévisions de superficies cultivées.

Ce regain de la production cotonnière est, d'une part, dû à l'effort fourni notamment par la C.F.D.T., et d'autre part, à celui fourni par les chefferies locales. Car, plus le chef était déterminé à donner l'exemple, plus les administrés sont motivés dans la culture. Aussi, leurs appréciations dépendront désormais de leurs attitudes vis-à-vis des institutions et de l'application des consignes. C'est ainsi qu'au regard des tableaux, le cercle de Toma est de loin le plus grand producteur de coton suivi de Yaba et de Koungny.

Le centre de Toma (Nord et Sud) a produit en 1954, 43,84 tonnes sur une superficie totale cultivée de 167,5ha, soit un rendement de 262kg/ha. Du chef de canton, Barthélemy Paré, l'administrateur M. Angelier écrit: "chef réalisant une excellente synthèse de la tradition et de l'évolution dans un canton où coexistent des populations peu évoluées et une communauté catholique évoluée et agissante. Très actif, énergique, obéi de tous, un peu craint, assure l'exécution impeccable de toutes les instructions"⁸⁵. Lorsque son frère Basile Paré lui succédera en 1957, la production de coton triplera

⁸⁵ M. ANGELIER, administrateur du cercle de Tougan de 1950 à 1957. Rapport économique du cercle de Tougan, 1954. Source: Archives du cercle de Tougan.

(123,18 tonnes); les superficies et les rendements vont presque doubler, pour donner respectivement 293ha et 431kg/ha. Ce qui va valoir à Basile Paré le qualificatif de "cultivateur aisé", le diplôme d'honneur de la chambre de commerce pour la propagande en faveur du coton et il sera élevé en 1958 au rang de chevalier du mérite agricole.

Dans le canton de Yaba, malgré la relative progression de la production, l'administration est convaincu que le chef Touba Paré peut mieux faire mais, en ce moment de propagande cotonnière, l'administrateur constate avec regret que ce dernier, "pourtant très riche et influent", voit "son autorité acquise... s'effriter peu à peu" ⁸⁶.

Quant au canton de Koungny, il fait figure de parent pauvre dans la production de coton. Le principal centre même (Koungny), avec son total de 9,30 tonnes sur trois ans, est loin derrière un simple village du centre de Toma comme Koin, qui a produit un total de 22,31 tonnes. Pourtant, le centre regroupe le plus grand nombre de villages. La moyenne de la production du centre sur les 3 ans est de 4,63 tonnes contre 5,10 tonnes pour Yaba et 11 tonnes pour Toma. Le chef-lieu a produit en moyenne 3,1 tonnes contre 17,31 à Yaba et 24,77 tonnes à Toma. Du chef de canton Issa Djibo, l'administrateur dira en 1954 qu' "il n'a aucune renommée. Mou, apathique, s'occupe peu des affaires du canton..., semble être aux mains des marabouts de Koungny dont il appuie fortement le prosélytisme dans son canton" ⁸⁷.

Comme nous avons pu le constater, les chefs de canton ont été le pilier de la propagande cotonnière. Là où le coton a réussi à pénétrer, comme à Toma et à Yaba par exemple, les populations sont susceptibles au changement, aux yeux de l'Administration chargée de l'application des

⁸⁶ M. ANGELIER, administrateur du cercle de Tougan de 1950 à 1957. Rapport économique du cercle de Tougan, 1954. Source: Archives du cercle de Tougan.

⁸⁷ Ibid.

consignes. Là où, par contre, il est reçu timidement, les raisons sont autres. A la contrainte socio-économique, s'ajoute alors celle de la religion. Ce qui suggère que les populations de Toma et de Yaba (de plus en plus christianisées) éprouveraient moins d'aversion aux risques que celles de Kouigny (citadelle musulmane).

A l'indépendance de la Haute-Volta en 1960, la mobilisation autour de la production cotonnière doit s'adapter à la nouvelle situation politique. Il est vrai que le travail forcé est aboli depuis 1946. Il est aussi vrai, qu'officiellement, depuis 1950, le paysan est libre de produire du coton ou pas. Malgré l'indépendance, les paysans se trouvent entraînés dans un cercle vicieux, car le coton est la principale source de revenu pour payer l'impôt, subvenir aux besoins familiaux. Ils ne peuvent donc pas se passer de cette production, d'autant plus que désormais dans le mécanisme de production, il est question non seulement de travail, de moyens de production mais aussi de capital. Aux rapports sociaux de production se superposent désormais des rapports marchands.

En pays san, la production fléchira en 1964 (60 tonnes), mais elle connaît un développement spectaculaire durant les années 1970, pour atteindre 1.069 tonnes en 1979/1980, soit l'équivalent de la production de la Haute-Volta en 1955. Le tableau suivant nous indique son évolution.

Tableau 7

Evolution de la production cotonnière du secteur de Koungny de 1964 à 1986

| Années | Superficies (ha) | Production (tonnes) | Rendement (ha/kg) |
|-----------|---------------------|------------------------|----------------------|
| 1964-1965 | | 60 | |
| 1965-1966 | | 98 | |
| 1966-1967 | | 317 | |
| 1967-1968 | | 294 | |
| 1968-1969 | | 611 | |
| 1969-1970 | | 458 | |
| 1970-1971 | | 270 | |
| 1971-1972 | 1310 | 335,36 | 256 |
| 1972-1973 | | | |
| 1973-1974 | 836 | 135,43 | 162 |
| 1974-1975 | 850 | 221 | 260 |
| 1975-1976 | 850 | 490,45 | 577 |
| 1976-1977 | 1480 | 890,96 | 602 |
| 1977-1978 | 1532 | 618,92 | 404 |
| 1978-1979 | 1738 | 842,83 | 485 |
| 1979-1980 | 1400 | 1069,6 | 764 |
| 1980-1981 | 1820 | 682,5 | 375 |
| 1981-1982 | 950 | 413,25 | 435 |
| 1982-1983 | 535 | 348,28 | 651 |
| 1983-1984 | 490 | 352,8 | 720 |
| 1894-1985 | 460 | 359,72 | 782 |
| 1985-1986 | 515 | 465,04 | 903 |
| Total | 14766 | 9334,14 | 489 |

Source: C.F.D.T. Rapports annuels des différentes années. So.Fi.Text. à partir de la campagne 1978/1979.

Au regard du tableau, les années 1970 ont été les plus favorables à la culture cotonnière dans le secteur. En effet, en 1971, l'Ouest de la Haute-Volta bénéficiera du "Projet Coton". Les débuts timides du projet sont dus à la grande sécheresse de 1973. Mais il aura un regain dans la production les années suivantes, car la production du secteur passera en 1975 à 480 tonnes, doublera en 1979/80 (1.069,6 tonnes). A partir de 1980, la production va baissée considérablement pour retrouver son niveau de 1966. Malgré la relative remontée de 1985, la production ne dépassera pas le cap des 300 tonnes en pays san. Plus que le démarrage d'un "nouvel épisode de l'histoire du coton au Burkina Faso" annoncé par A. Schwartz ⁸⁸ en ces années 1990 après un regard minutieux sur la campagne 1990/1991, en pays san on pourrait affirmer que cet épisode était amorcé une décennie plus tôt.

IV.1.3 La rationalisation du commerce du coton

La politique d'exclusivisme du coton a abouti à faire du marché du coton, sinon le seul, du moins le mieux organisé. Ainsi l'O.R.D. qui encadre la production de coton est également chargé de sa commercialisation. Pour les produits vivriers, l'O.R.D. rétrocède son droit de monopole au commerce privé, au sein duquel la spéculation est la première règle de jeu.

En abandonnant volontairement la commercialisation des produits vivriers (sorgho, mil) aux mains du commerce privé, l'Etat pose un problème insurmontable au développement de ces cultures. "Les prix des produits sont maintenus artificiellement bas; même lorsque les prix sont supérieurs aux

⁸⁸ A. SCHWARTZ, 1993b, p.233. L'auteur a mené un programme de recherche sur "les tenants et les aboutissants de l'économie cotonnière au Burkina Faso". Le lecteur pourra se référer aux différentes publications de l'auteur sur la question. Nous en ferons l'économie dans notre bibliographie.

cours pratiqués sur le marché mondial, ils sont, en raison du décalage par rapport aux prix soutenus des produits d'exportation, peu susceptibles d'encourager la production" ⁸⁹.

Le prix du coton est réparti sur trois catégories appelées "choix". Est appelé coton du 1er choix, le coton blanc, qui est de première qualité; le coton du 2è choix est le coton non trié; le 3è choix est constitué du coton jaune, donc de qualité inférieure.

Durant les campagnes 1956/1957 et 1958/1959, les prix aux producteurs, d'après les barèmes de la C.F.D.T., ont été les suivants ⁹⁰:

| | | |
|-------|-----------|--------|
| 1957: | 1er choix | 33F/kg |
| | 2è choix | 30F/kg |
| | 3è choix | 28F/kg |
| 1958: | 1er choix | 33F/kg |
| | 2è choix | 30F/kg |
| | 3è choix | 25F/kg |

Le prix moyen du coton est passé de 30F33 en 1957 à 29F33F en 1958.

Le tableau suivant nous donne une idée sur le prix officiel des produits. Nous constatons que les produits pour lesquels les prix sont constants sur plusieurs années sont le coton, l'arachide et le sésame. Les prix augmentent à chaque fois que les paysans ont tendance à les abandonner pour les cultures vivrières.

En 1973, le pays connut une grande sécheresse, et la production du coton en a souffert énormément. Le prix du coton de premier choix est passé de 32F/kg en 1973-1974 à 40F/kg en 1974-1975, celui du 2è choix de 28F à

⁸⁹ J. SURET-CANALE, 1972, p.144.

⁹⁰ Lettre confidentielle du Gouverneur BOURGES au Commandement du cercle de Tougan.

Source: Archives du cercle de Tougan.

Tableau 8

Évolution des prix d'achat aux producteurs en F.CFA/kg (1970-1982)

| Années | Mil | Sorgho blanc | Sorgho rouge | Maïs | Riz Paddy 1er choix | Riz Paddy 2è choix | Amande de Karité | Sésame | Arachide déconiquée | Arachide de coque | Coton grain 1er choix | Coton grain 2è choix |
|-----------|-----|--------------|--------------|------|---------------------|--------------------|------------------|--------|---------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|
| 1970-1971 | 12 | 12 | | 13 | 19 | 17 | 7 | 27 | 26 | 15 | 32 | 28 |
| 1971-1972 | 12 | 12 | | 13 | 19 | 17 | 7 | 27 | 26 | 15 | 32 | 28 |
| 1972-1973 | 14 | 14 | | 15 | 19 | 17 | 7 | 27 | 26 | 15 | 32 | 28 |
| 1973-1974 | 18 | 18 | | 18 | 30 | | 8 | 27 | 26 | 15 | 35 | 28 |
| 1974-1975 | 22 | 22 | | 22 | 35 | | 20 | 34 | 34 | 23 | 40 | 33 |
| 1975-1976 | 18 | 18 | | 18 | 35 | | 20 | 34 | 34 | 23 | 40 | 33 |
| 1976-1977 | 21 | 21 | | 21 | 35 | | 20 | 39 | 38 | 26 | 40 | 33 |
| 1977-1978 | 32 | 32 | | 32 | 63 | | 22 | 45 | 44 | 30 | 55 | 45 |
| 1978-1979 | 40 | 40 | 30 | 40 | 63 | | 23 | 64 | 54 | 37 | 55 | 45 |
| 1979-1980 | 40 | 40 | 32 | 40 | 63 | | 25 | 91 | 54 | 37 | 55 | 45 |
| 1980-1981 | 45 | 45 | 37 | 45 | 63 | | 27 | 70 | 82 | 56 | 55 | 45 |
| 1981-1982 | 50 | 50 | 42 | 50 | 68 | 66 | 43 | 83,7 | 130,8 | 88,9 | 62 | 45 |

Source : Ministère du commerce dans la revue "Regard" n° 12 et 13 d'Avril 1983, Ouagadougou, p. 7.

33F/kg. Pour les produits commerciaux dont la commercialisation est organisée par les O.R.D., donc par l'Etat, les prix restent constants sur des années, mais progressent selon que l'offre est inférieure à la demande.

Pour les produits vivriers (sorgho, mil, maïs, riz paddy, etc.) dont la commercialisation est à la merci du commerce privé, les prix varient selon les années. Le kilogramme se vend peu cher quand la récolte a été bonne et plus cher lorsque celle-ci n'a pas été satisfaisante. La hausse importante des prix en 1977/1978 (32F) et en 1978/79 (40F) est la conséquence de la sécheresse de la campagne 1973/1974, les paysans produisant pour se nourrir et non pour vendre.

IV.1.4 Les autres cultures

Comme nous avons pu le constater, l'essentiel des moyens des services d'encadrement s'est porté sur la culture cotonnière. C'est ainsi que les autres cultures, aussi bien commerciales que vivrières, en pâtiront et certaines, telles que le kapok, sont abandonnées. Nous essayerons ici de présenter la situation de quelques unes de ces cultures qui se pratiquent encore en pays san.

IV.1.4.1 Autres cultures commerciales

Malgré la prédominance de la culture cotonnière, des cultures commerciales telles que l'arachide, le sésame et le karité persistent en pays san. Le tableau comparatif suivant nous montre la place qu'occupe chacune d'elles à côté du coton dans le système de culture san.

Tableau 9

Evolution de la production et variation des différentes cultures commerciales en tonnes (1974-1984)

| années | coton | arachide | sésame | karité |
|--------|-------|----------|--------|--------|
| 1974 | 221 | 980 | 175 | |
| 1975 | 490 | 880 | 100 | 10 |
| 1976 | 891 | 1.500 | 250 | 65 |
| 1977 | 619 | 900 | 400 | 12 |
| 1978 | 843 | 680 | 157 | |
| 1979 | 1.070 | 275 | 83 | |
| 1980 | 683 | 515 | 65 | |
| 1981 | 413 | 459 | 75 | |
| 1982 | 348 | 470 | 115 | |
| 1983 | 353 | 420 | 60 | |
| 1984 | 360 | 210 | 10 | |
| 1985 | 465 | | | |

Source: Archives, secteur de Koungny.

La seule qui arrive à tirer son épingle du jeu est l'arachide. Après la sécheresse de 1973, l'arachide recevra plus d'écho auprès des paysans que le coton. Elle gagnera la confiance des paysans jusqu'en 1976, avec un plafond de 1.500 tonnes contre 895 tonnes au coton. La production arachidière connaît une baisse en 1979 avec 275 tonnes dans le secteur, mais son infléchissement sera moins perceptible que celui du coton.

Ce regain de la production arachidière s'explique par le fait qu'en tant que culture de rente, elle est une culture qui est moins exigeante que le coton. Mais elle a été de plus en plus intégrée dans les cultures vivrières, ou

simplement utilisée pour alimenter le circuit commercial local. De nos jours, l'arachide est produit en pays san pour être bouillie et vendue par petits tas sur le marché des villages, aussi bien par les femmes que par les hommes.

La seconde culture de rente, sinon la troisième après le coton, est le sésame. La relative évolution de sa production en 1973 est expliquée aussi par le résultat de la sanction infligée au coton après la sécheresse, et aussi du fait qu'elle soit fichée comme culture commerciale, donc bénéficiant du soutien des prix. Mais le sésame, bien que intégré dans le système de culture en pays san (rotation, conservation des sols), est de nos jours moins commercialisé. Le faible résultat statistique présenté ici par le tableau témoigne de sa presque disparition du circuit commercial.

Le karité fait figure de parent pauvre. Il est la production commerciale qui a peu évolué après la cueillette forcée, quand même, comme le pensait le colonisateur, "on a que la peine de la ramasser". Si l'absence des statistiques n'explique pas sa totale disparition, il faut noter cependant qu'il n'existe plus sous sa forme commerciale institutionnalisée.

En pays san, la récolte du karité est une activité féminine ⁹¹; elle revêt même un caractère mythique traditionnel, car le recul de la production naturelle du karité est attribué par les paysans à sa commercialisation. Des mythologies imaginaires du genre "la femme, qui vend son karité, ne produit pas du bon beurre de karité" ont contribué à donner à ce produit la place que lui réserve la tradition. Malgré les efforts déployés par la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (C.S.P.P.A.) depuis 1974 en faveur de ce produit, au profit des huileries telles que l'huilerie de l'ex-C.I.T.E.C., devenue Société des Huiles et Savons du Burkina (S.H.S.B.), le karité en pays san est réservé à la consommation familiale.

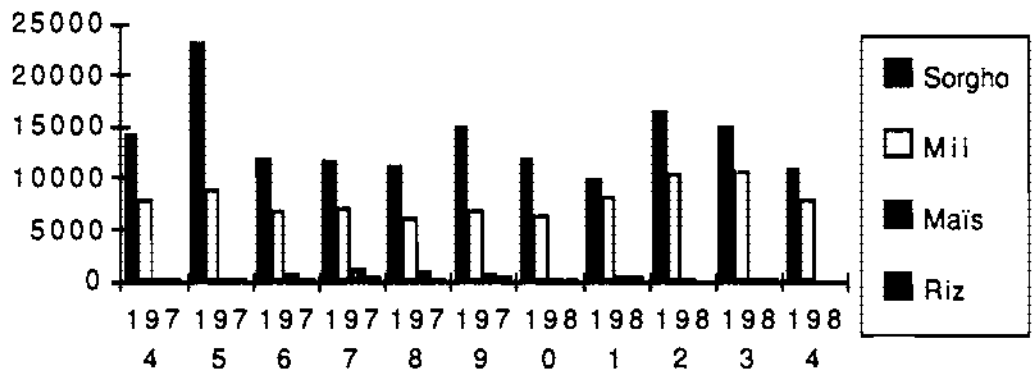
91 *Supra.*, p.100.

IV.1.4.2 Les cultures vivrières

Les cultures vivrières les plus répandues en pays san, excepté le riz, sont le sorgho, le mil et le maïs. Le graphique suivant nous montre l'évolution de chacune d'elles de 1974 à 1984.

Figure n° 26

Evolution et variation des différentes cultures vivrières en tonnes dans le secteur de Koungny (1974-1984)



Source: Archives, secteur agricole de Koungny

Un regard comparatif sur la culture cotonnière et sur celle du sorgho et aussi du mil nous présente un antagonisme entre les deux types de culture. Nous constatons que l'année où la culture du coton se porte bien, la céréale en souffre. En 1975, quelques années après la sécheresse, les paysans se replieront vers les cultures vivrières. Avec 31.820 tonnes, le sorgho et le mil gagnent un souffle de +42%. En 1976, la production de coton passe de 490 tonnes à 981 tonnes, soit le double de la production précédente et le triple de celle de 1974; conséquence, le sorgho et le mil accusent un manque à gagner de -41,95%. Dans les années 1980, alors que les céréales

accumulaient une croissance de 48%, le coton, lui, passait de 1.070 tonnes à 300 tonnes (cf. tableau et figure ci-après).

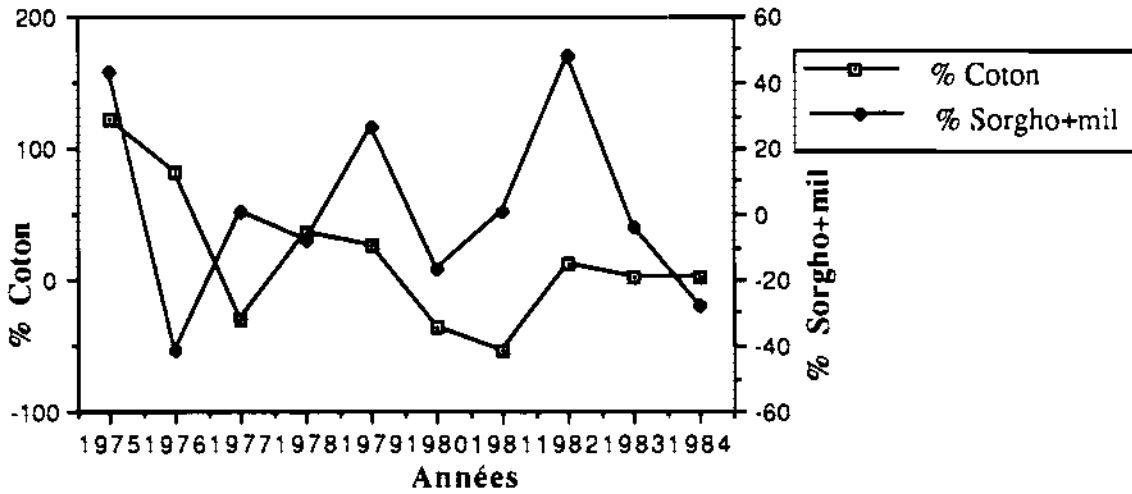
Tableau 10
Chiffres comparatifs des productions cotonnières et céréalières dans le secteur de Koungny (1974-1984)

| années | coton | % croissance | sorgho+mil | % croissance |
|--------|-------|-----------------|------------|-----------------|
| 1974 | 221 | | 22255 | |
| 1975 | 490 | 121,72 | 31820 | 42,98 |
| 1976 | 891 | 81,84 | 18700 | -41,23 |
| 1977 | 619 | -30,53 | 18800 | 0,53 |
| 1978 | 843 | 36,19 | 17225 | -8,38 |
| 1979 | 1070 | 26,93 | 21750 | 26,27 |
| 1980 | 683 | -36,14 | 18011 | -17,19 |
| 1981 | 313 | -54,17 | 18141 | 0,72 |
| 1982 | 348 | 11,18 | 26850 | 48,01 |
| 1983 | 353 | 1,44 | 25730 | -4,17 |
| 1984 | 360 | 1,98 | 18575 | -27,81 |

Source: Archives du secteur agricole de Koungny

Figure n° 27

Accroissement du coton et du sorgho+mil de 1975 à 1984 (en %)



Source: Figure établie à partir du tableau ci-dessus

Dans l'ensemble, les différentes cultures vivrières se caractérisent par leur irrégularité. Ce qui est dû, d'une part, au fait qu'elles sont négligées au profit des cultures commerciales par les politiques agricoles; d'autre part, à l'abandon de la commercialisation des vivrières aux mains des commerçants privés, qui se traduit par la paupérisation absolue des paysans. Pendant que ces derniers s'accrochent encore au sorgho et au mil, certaines céréales, telles que le maïs, gagnent très peu d'écho, du fait de la faiblesse de la production, et d'autres, telles que le riz, de plus en plus repliées dans les lits des marigots, tendent à disparaître.

La politique agricole des années 1950 a été incontestablement une suite logique de celle des années 1920. Les débuts de la C.F.D.T. ont été prometteurs en pays san. En 1957 le secteur de Koungny a produit 209,06 tonnes, soit l'équivalent de la production de la colonie de 1954 (254 tonnes).

Après l'indépendance de 1960, sont intervenus les O.R.D. et la So.Fi.Tex. Il s'en suivit dans un premier temps en pays san une augmentation spectaculaire de la production, qui atteint 1.000 tonnes en 1979, puis un relâchement total dans la culture du coton. En plus l'événement le plus marquant dans les années 1980 est la suppression par le pouvoir politique de l'impôt de capitation par l'ordonnance 84/069/PRES/CNR/MRF/DGI du 1er octobre 1984. Les paysans ne voyant plus la nécessité de produire le coton, celui-ci étant lié historiquement à celle-là, il suivra alors un fléchissement dans la pratique elle-même. Il est vrai aussi que depuis les années 1980, les conditions pluviométriques ne s'améliorent guère. On atteint rarement les 120mm par décade, même dans le mois de juillet où, le plus généralement, s'effectue la plus grande concentration pluviométrique ⁹². Du fait que le coton soit le seul axe de la politique des institutions de développement, les cultures vivrières périclitèrent en ce qui concerne la production.

Malgré la baisse de la culture cotonnière des années 1980 (313 tonnes) et la remarquable croissance que connaît le sorgho et le mil (+48%), la culture du coton ne se pose plus aux paysans qu'en terme d'alternative: ou bien continuer à produire du coton, ou bien se replier vers les cultures vivrières. Cela ne semble pas être propre au pays san, car partout dans la Haute-Volta de l'époque les paysans sont liés par le même sort de la production capitaliste, et le déficit céréalier ne cesse de s'aggraver. Des mesures seront prises dans l'intérêt de concilier cultures commerciales et cultures vivrières. Plusieurs projets sont créés partout dans le territoire pour intégrer les céréales aux différents programmes de développement. Quelle a été la situation des différents projets qui ont concerné le pays san?

92 Supra., p.34.

II.2 LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET LE SANPIE MERIDIONAL

Il n'y a plus de doute, la modernisation de la culture cotonnière en Haute-Volta a réellement démarré avec l'intensification entreprise par la C.F.D.T. dans les années 1950. Il faudra attendre les années 1960, pour que la production atteigne un niveau significatif. Ainsi de 1.000 tonnes en 1959/1960 elle passera à 36.000 tonnes en 1969/1970 et stagnera, puis fléchira durant les années de sécheresse de 1973 et 1974 (26.000 tonnes). La reprise est amorcée en 1977 avec 38.000 tonnes. Malgré l'accident climatique, la progression de la production se poursuivra et la campagne 1979/1980 enregistre la commercialisation record de 77.520 tonnes de coton-graine ⁹³. Cette évolution de la production a été maintenue, non seulement, grâce aux institutions mises en place, mais aussi avec le soutien des projets de développement qui ont cherché durant ces années à concilier production de rente et production céréalière.

Les déficits céréaliers graves enregistrés dans le pays, 121.000 tonnes en 1973/1974, 14.000 tonnes en 1977/1978 ⁹⁴, justifient également que l'on s'occupe de ce secteur, longtemps abandonné au profit du coton. Face à ce problème céréalier, les paysans, par un réflexe compréhensif, ont porté leurs efforts sur les cultures vivrières au détriment des cultures industrielles. En 1974, la mesure la plus urgente fut de sortir le secteur vivrier des griffes des commerçants privés. L'ordonnance n°74/067/PRES/CDI du 17 octobre 1974 confie la commercialisation des produits agricoles aux O.R.D. et à des

⁹³ Rapport C.F.D.T. des différentes années. Source: Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Burkina Faso.

⁹⁴ Ministère de l'Agriculture et de l'Action Coopérative Paysanne, Service des Statistiques agricoles (Burkina Faso).

organismes publics. L'exclusivité de la collecte primaire des céréales (sorgho, mil, maïs) est, par la même occasion, réservée aux O.R.D., celle de leur commercialisation est confiée à l'Office National des Céréales (O.F.Na.Cer.), créé à cet effet. Parallèlement, des projets seront initiés avec la bénédiction du capital international et national et grâce aux bons offices de la Coopération française.

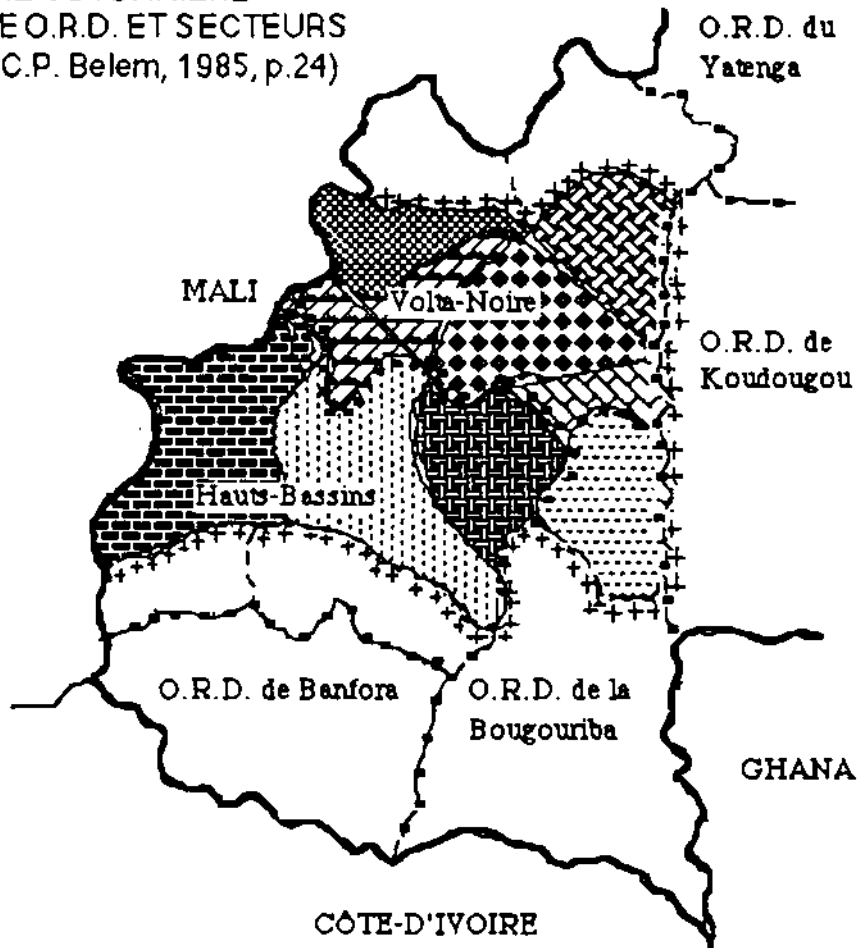
IV.2.1 Le Projet Coton Ouest-Volta (P.C.O.V.)

Comme il fallait s'y attendre, le premier projet fut celui qui s'occupa de la culture cotonnière. En effet, le Gouvernement et la Banque Mondiale ont lancé en 1971 un projet spécifiquement cotonnier couvrant en partie deux O.R.D.: Bobo-Dioulasso et la Volta-Noire. Ces deux O.R.D. ont été choisis, tout d'abord, parce qu'ils ont fait l'objet d'opérations de modernisation depuis l'installation de la C.F.D.T. et qu'en conséquence ils donnent les rendements les plus élevés; ensuite parce qu'ils sont situés dans les zones les plus favorables, climatiquement et pédologiquement, au cotonnier. En fait, l'aire cotonnière désignée par le projet ne couvre réellement que quelques secteurs, encore estimés plus productifs, des deux O.R.D. Cette aire regroupait dans l'O.R.D. de la Volta-Noire, les secteurs de Dédougou, Solenzo, Boromo, Nouna et Kouigny. Dans l'O.R.D. des Hauts-Bassins, seuls les secteurs de Houndé, N'dorola, Bobo Nord et le secteur de Dano dans l'O.R.D. de la Bougouriba ⁹⁵ seront concernés. Le P.C.O.V couvrait la période de 1971 à 1976 et avait pour objectifs:



- de porter les surfaces cotonnières de 44.000ha à 76.000ha et d'augmenter la production régionale de 33.000 tonnes;

⁹⁵ Cf. La carte de l'aire cotonnière, inspirée de P. C. BELEM, 1985, p.24.

Figure n° 28
AIRE COTONNIERE
ZONAGE O.R.D. ET SECTEURS
 (Inspirée de C.P. Belem, 1985, p.24)



Légende

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>Secteur de Koungny Nouna Dédougou Solenzo Boromo</p> |  | <p>Secteur de N'dorola Bobo Nord Houndé Dano</p> |
| <p>— Frontières du pays</p> | | <p>+++ Limites de l'aire cotonnière</p> | |
| <p>—> Limites d'O.R.D.</p> | | | |

100km

- d'accroître le revenu de 46.000 exploitants et de doubler les recettes cotonnières d'exportation;
- de construire une nouvelle usine d'égrenage;
- d'aider à la mise en place des O.R.D., nouvellement créés.

Les objectifs seront atteints pour ce qui concerne la production cotonnière, mais compte tenu des difficultés céréalières croissantes le projet changera d'orientation dans sa deuxième phase pour devenir un projet de développement global de l'agriculture.

IV.2.2 Le projet de Développement Agricole et le Projet Vivrier Ouest-Volta

Il est indispensable, en présentant le Projet de Développement Agricole Ouest-Volta (P.D.A.O.V.), de présenter simultanément le Projet Vivrier Ouest-Volta (P.V.O.V.). En effet, ce dernier est lié au premier à plus d'un point de vue.

En ce qui concerne le P.D.A.O.V., il a été élaboré par une équipe de l'Agence Internationale de Développement (A.I.D.) et la Banque Africaine de Développement (B.A.D.), et constitue la suite du Projet Coton Ouest-Volta. Il touche la même zone d'intervention, mais suit une approche beaucoup plus floue - celle du développement intégré - que le premier projet. Bien que le coton soit une préoccupation majeure du Projet, une attention particulière accrue est portée vers un développement plurisectoriel de la zone et vers le problème des migrations. Le document régissant la première phase du Projet de 1977-1981 date du mois d'avril 1977 ⁹⁶. La signature de l'accord entre

⁹⁶ Banque Mondiale. "Evaluation du Projet de Développement Agricole Ouest-Volta", Rapport n°1380 c-uv, Washington., 1er avril 1977.

l'A.I.D. et le Gouvernement est intervenue le 23 mai 1977, suivi par la ratification fin décembre de la même année.

Dans l'O.R.D. de la Volta-Noire, le coût de l'opération est estimé à 4.633,3 millions F.CFA (18,9 millions de dollars), dont 2.191,6 millions de F.CFA (8,9 millions de dollars) en devises, soit 47% du coût du projet ⁹⁷.

Le P.V.O.V., quant à lui, a été conçu lors d'une consultation du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (C.I.L.S.S.) et du Club du Sahel en septembre 1978 sur les projets de production végétale. Comme l'indique son intitulé, sa préoccupation principale est l'intensification des cultures céréalières; son financement est assuré conjointement par le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) et la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) de la République Française. Mis en place en 1979, le projet vivrier arrive au terme de sa première phase le 31 décembre 1981, donc au même moment que le P.D.A.O.V.. Il est admis qu'il y aura un second projet au cours duquel le P.D.A.O.V. est orienté sur deux fronts, dont le P.D.A.-H.B. (Projet de Développement Agricole des Hauts-Bassins) et le P.D.A.-V.N. (Projet de Développement Agricole de la Volta-Noire), consacrés aux O.R.D. des mêmes noms de 1982 à 1986. En avril 1982 donc, une autre enquête est lancée pour le financement provisoire d'une période transitoire marquant la fin du P.D.A.O.V et le démarrage des P.D.A. Haut-Bassin et Volta-Noire sur financement P.V.O.V.. A la même période, une autre enquête est préparée pour le financement d'une étude de base préliminaire du P.D.A.H.-B. et V.-N.. En décembre 1982, s'achève le P.D.A.O.V. avec la fin des activités des cellules de suivi et on met en place le P.D.A.H.-B. et le P.D.A.V.-N..

⁹⁷ Rapport d'achèvement du P.D.A.O.V., Accord de crédit 106 u-v, O.R.D. de la Volta-Noire.

Le lancement du projet vivrier confirme son rôle vis-à-vis du P.D.A.O.V.; il couvre la même zone d'intervention, c'est-à-dire les O.R.D. de la Volta-Noire et de Bobo-Dioulasso.

Le financement passe en partie par l'intermédiaire des institutions propres au P.D.A.O.V. Sur le plan technique, le P.V.O.V. suit la procédure de vulgarisation du P.D.A.O.V. et les encadreurs, financés par le projet vivrier, ont les mêmes tâches que ceux formés et mis en place par le P.D.A.O.V..

Dans l'ensemble, ces deux projets se sont donnés pour objectifs:

- d'augmenter les superficies céréalieres, qui devraient passer, pour le sorgho de 94.000ha à 115.000ha, de 8.400ha à 10.100ha pour le maïs, et de 10.400 à 11.400ha pour le riz;
- d'augmenter les rendements céréaliers;
- de créer des cadres adéquats d'encadrement et de formation des paysans; ainsi pour la commercialisation des productions villageoises, des groupements villageois ⁹⁸ seront conseillés.

IV.2.3 Les résultats

Comme nous avons pu le constater, le secteur de Koungny a été intégré à ces différents projets pour deux raisons principales. D'abord depuis 1960, dans une étude de faisabilité, l'administration cotonnière avait déjà identifié la zone susceptible de recevoir l'opération coton ⁹⁹. Les résultats convaincants dans le secteur au fil des années intégraient de facto celui-ci dans un projet-coton, parce qu'aux yeux des institutions le secteur répondait aux caractéristiques de la petite région cotonnière recherchée pour les projets. Ensuite, si les raisons climatiques ont guidé le choix de l'aire cotonnière,

⁹⁸ *infra.*, p.264.

⁹⁹ A. SCHWARTZ, 1993b, p.219.

celles socio-économiques n'y ont pas moins contribué. L'exclusion de la partie septentrionale du Sanpiè (secteur de Tougan) s'expliquait par le fait que les paysans ont été moins réceptifs à cette production depuis le début de la politique cotonnière.

L'absence d'évaluation par secteur agricole des différents projets ne nous permet pas d'identifier ce qu'ils ont impulsé chacun dans les rendements à Kouigny. Mais, au regard des statistiques précédentes, la croissance satisfaisante de la production cotonnière, qui est passée de 200 tonnes en 1974 à 1.000 tonnes en 1979, est due aux efforts d'encadrement entrepris par le P.C.O.V.. La baisse céréalière qui s'en suivit justifiait l'intérêt du P.D.A.O.V. et du P.V.O.V..

L'effet induit de ces deux projets dans le secteur de Kouigny a été de loin le plus satisfaisant. Après un manque à gagner de -41% de sorgho et de mil, ces projets feront accroître la production de +26% en 1979 et de +48% en 1982. Le P.D.A.O.V. a créé dans le secteur 47 groupements villageois, dont 19 Marchés Auto-Gérés (M.A.G.) ¹⁰⁰ (où le conditionnement et la pesée du coton sont effectués par les membres de groupements villageois formés à cette tâche moyennant ristourne), avec un total de 897 membres, et un capital social de 2.043.915 F.CFA. En 1982, il a collecté dans le secteur au total 429 tonnes de coton; 63% ont été achetés sur le marché auto-géré, ce qui donne, en ristourne nette aux 19 marchés 546.139 F.CFA ¹⁰¹.

Sur le plan céréalière, le projet a récolté en 1982, pour le compte de l'O.F.Na.Cer., 1.100 tonnes de céréales, réparties en 1.044 tonnes de sorgho, 55 tonnes de mil et 1 tonne de riz paddy. Dans les villages de Gossina et de Soui, le P.D.A.O.V. a initié l'aménagement de 10ha de bas-fonds pour la mise

¹⁰⁰ *infra.*, p.267.

¹⁰¹ Rapport d'achèvement du P.D.A.O.V., Accord de crédit 106 u-v, O.R.D. de la Volta-Noire.

en culture de périmètres irrigués, mais l'étude n'a pas connu sa phase d'exécution ¹⁰².

IV.3 LES INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES EN PAYS SAN MERIDIONAL

Depuis 1950, les institutions et projets se sont succédés dans le secteur de Koungy. Ils y ont été menés parce que rentrant dans un plan national de développement. C'est par exemple le cas des O.R.D., des projets cotonniers et vivriers. De nos jours, il existe encore dans cette partie du pays san des institutions qui s'attellent à poursuivre l'action de modernisation et de transformation agricole. Certaines rentrent toujours dans le cadre d'un large programme de développement national et de gestion des terroirs et sont, de ce fait, l'oeuvre de l'Etat burkinabè; d'autres, plus indépendantes, s'inscrivant dans un programme régional de développement, sont constituées principalement d'Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.).

IV.3.1 Les Institutions étatiques

Deux institutions de l'Etat s'occupent de développement en pays san. L'une, beaucoup plus sectorielle, s'occupe de la formation des jeunes agriculteurs; l'autre, plurisectorielle, s'occupe du développement en général et de l'organisation du monde rural. D'une façon générale, ces institutions constituent la suite logique des premières mesures institutionnelles de développement et de modernisation de l'agriculture.

¹⁰² Projet de Développement Agricole Ouest-Volta, Rapport de mission, Berne, Février, 1981.

IV.3.1.1 La Formation des Jeunes Agriculteurs (F.J.A.)

Les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (C.F.J.A.) sont issus de la rénovation des Centres d'Encadrement Rural (C.E.R.) des années 1950, dont il a été question plus haut ¹⁰³. C'est à la suite d'un certain nombre de missions d'évaluation qu'il fut décidé de transformer les C.E.R. en C.F.J.A. en 1974. Elle a relevé successivement de la Direction de la Formation du Monde Rural (D.F.O.M.R.) en 1974, du Ministère de la Question Paysanne en 1984 et du Ministère de l'Action Coopérative et Paysanne en 1987.

L'objectif de la F.J.A. vise la formation professionnelle des ruraux de la tranche d'âge de 13 à 18 ans (filles comme garçons) à la maîtrise des conditions de vie et de travail d'un exploitant moderne.

Si l'on sait que la formation de jeunes agriculteurs est employée dans une option plus générale - dite de développement communautaire ou de développement intégré -, on comprend toute la dimension socio-éducative de sa stratégie qui dépasse, dès lors, le cadre strict de l'acquisition des savoirs techniques. En effet, ce qui importe pour la F.J.A., c'est de provoquer chez les jeunes formés une prise de conscience, et partant une prise en charge des problèmes liés au développement et à la promotion des collectivités villageoises. A ce titre, les options fondamentales du système préconisent:

- la participation des communautés villageoises à la vie du centre par la création de Conseils Villageois de Centre (C.V.C) représentatifs, en vue d'aboutir à l'intégration du système au village;

¹⁰³ Supra., p.191.

- l'instauration d'un type nouveau de relations, résolument déscolarisé, entre formateurs et formés et entre formateurs et villageois;
- l'acquisition de tous les éléments de formation professionnelle, du français oral;
- l'incitation constante des jeunes à la réflexion, avant, pendant et après les actions de formation;
- Enfin, la prise en compte des O.R.D. pour les besoins et les potentialités du village et des options de l'O.R.D. pour l'élaboration des programmes de formation pour chaque centre.

Sur le plan fonctionnel, la F.J.A. doit bénéficier des structures des anciens C.E.R., mais il faut en créer et les équiper en matériel pédagogique et agricole. Ce qui dépasse les possibilités de l'Etat. Un appui a été obtenu auprès de nombreux organismes. Le coût de l'opération, y compris les imprévus, était estimé à 5,5 milliards de F.CFA (25,07 millions de dollars). Suivant l'évaluation, le projet devrait être financé à 50,8% par l'Agence Internationale de Développement (A.I.D.), 29,6% par le Fonds Africain pour le Développement (F.A.D.) et 14,60% par le Gouvernement.

Sur le plan pratique, l'institution sera très vite confrontée en pays san aux mêmes maux que la précédente (absentéisme, bas âge des jeunes au recrutement, rejet de la langue nationale comme langue de formation, manque d'équipement, mauvaise volonté des formateurs, manque de suivi par les conseillers, désertion des centres, etc) ¹⁰⁴. Ces problèmes ont conduit à la fermeture des centres de Zouma, Thiouma, Saoura, Siéna, To, etc.. Aussi, la cessation de recrutement de formateurs et l'absence de recyclage de ceux déjà existants témoignent du laxisme qui règne au sein des structures

¹⁰⁴ P. TOE, 1989.

dirigeantes de l'institution. En pays san, les effets induits des F.J.A. résident en la création de quelques Groupement de Jeunes Agriculteurs (G.J.A.) ¹⁰⁵, mais ces derniers demeurent aussi des structures vides dans les villages.

IV.3.1.2 Les centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale (C.R.P.A.)

Les C.R.P.A. ont été créés en 1987 en lieu et place des O.R.D. des années 1960, et ils bénéficient des structures des O.R.D.. Le Raabo n°AN-072/FP/AGRI/EL/SG, portant organisation type de C.R.P.A., divise ceux-ci en Services Provinciaux de l'Agriculture (S.P.A.), en Zones d'Encadrement Agricole (Z.E.A.) et en Unités d'Encadrement Agricole (U.E.A.).

A l'issue de cette nouvelle organisation du monde rural, l'O.R.D. de la Volta-Noire devient le C.R.P.A. de la Boucle du Mouhoun. Ce dernier est divisé en trois S.P.A. (le Mouhoun, le Sourou et la Kossi). Le Sanniè relève du S.P.A. du Sourou. Il est divisé à son tour en sept Z.E.A. (Tougan, Koungny, Toma, Gassan, Kiembara, Kassoun et Toéni). L'ancien secteur de Koungny se trouve à cheval sur les quatre premières Z.E.A. et couvre au total 11 U.E.A. ¹⁰⁶.

Les C.R.P.A., à travers leurs services spécifiques de formation, de vulgarisation et d'aménagement de l'espace rural, se fixe pour objectifs:

- l'organisation, l'animation et la formation des producteurs;
- la participation à la conception et à l'application des méthodes de vulgarisation en matière d'agriculture et d'élevage;
- la mise en oeuvre d'un programme de recherche-développement;

¹⁰⁵ Infra., p.270.

¹⁰⁶ Cf. la carte de situation des institutions, p.15.

- l'appui aux activités féminines;
- l'aménagement de sites anti-érosifs, etc..

Au regard des orientations, on pourrait dire que les C.R.P.A. ne diffèrent en rien des O.R.D. Cependant, la nouvelle institution n'entend pas s'occuper uniquement du développement de l'agriculture, aussi intègre-t-elle l'élevage dans son programme d'action. En agissant ainsi, les C.R.P.A. font leurs les critiques et reproches faits aux O.R.D.. En effet, les O.R.D. dans leur programme de développement national avaient, en plus des activités agricoles, la mission de participer à des programmes tels que la construction de routes et d'écoles, à telle enseigne qu'à un moment donné certains secteurs (surtout agricoles) se trouvaient délaissés. En plus, l'appui à l'activité féminine témoigne du fait aussi que les C.R.P.A. veulent exploiter toutes les forces de travail nécessaires au développement des campagnes, et partant, promouvoir l'action féminine.

IV.3.2 Les institutions non étatiques

Aux institutions étatiques, il faut ajouter des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.). Au nombre de cinq, elles sont aussi différentes, tant de part leurs origines que par leurs ambitions sur le terrain.

IV.3.2.1 L'Association pour le Développement de la Région de Toma (A.D.R.TOM.)

La plus ancienne des O.N.G. est l'A.D.R.TOM.. Elle est issue d'un projet dénommé "Projet-Toma", créé par le Père J. Renders, de nationalité néerlandaise, en 1968. Elle bénéficie donc de l'assistance financière de l'Organisation Néerlandaise pour la Coopération (N.O.V.B.), qui assurera son

budget de fonctionnement, et de l'assistance technique de l'Association Néerlandaise pour l'Assistance au Développement (S.N.V). Le projet, dans sa première formule, connaîtra les mutations suivantes:

- de 1968 à 1971, naissance du projet avec une direction assurée par l'assistance néerlandaise;
- de 1971 à 1980, pour donner un cadre local au projet, il est transformé en Association pour le Développement de la Région de Toma (A.D.R.T.), dont la présidence est confiée à la Sous-Préfecture de Toma. Avec toujours l'appui de l'assistance technique, le projet procède à l'extension de la capacité d'accueil du Centre de Formation Rural (C.F.R.) de To ¹⁰⁷ de 20 à 28 familles par an, à créer une Caisse Agricole (C.A.T.) et à implanter un Centre de Culture Attelée à Zouma (C.A.C.Z.), à 15km au sud de Toma;
- de 1980 à 1982, un plan basé sur la nécessité de la "voltaïsation" du projet conduit à la création de l'Association pour le Développement de la Sous-Préfecture de Toma (A.D.S.T.). Un arrêté n°62.IS/DGI/DAP du 6 novembre 1980 du Ministère de l'intérieur reconnaît officiellement l'Association. La Direction est alors confiée à un Comité Directeur (C.D.), mis sur pied et constitué de cadres voltaïques, mais originaires du pays san méridional. L'A.D.S.T. s'intègre dès lors au programme de formation et de vulgarisation de l'O.R.D. de la Volta-Noire, et relève entièrement du secteur de Kouigny. L'Association transforme le C.C.A.Z. en centre d'élevage et scinde la C.A.T. en deux sections différentes (culture attelée et animation) en

¹⁰⁷ Infra., p.238.

1980. A la fin de cette période, les activités médicales sont transférées au Ministère de la Santé;

- de 1983 à 1986, pour faire face au nouveau découpage administratif fait par les ordonnances de septembre 1983 et d'août 1984, l'Association change d'appellation. Elle est désormais connue sous le sigle de A.D.R.TOM. (Association pour le Développement de la Région de Toma).

Concomitamment à ce changement, le C.D. élabore un premier plan en collaboration avec le bureau exécutif, et regroupe les activités en cinq sections: animation, C.F.R., C.A.T., C.E.Z. et T.R. (Technique Rurale).

Nonobstant ces différents changements de sigle, l'objectif de l'A.D.R.TOM. est l'introduction et la vulgarisation de la culture attelée en pays san méridional par l'octroi des crédits agricoles aux paysans. Elle divise donc la région en cinq zones ¹⁰⁸ d'intervention et crée des groupements villageois.

IV.3.2.2 L'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.)

L'A.F.V.P. est une O.N.G. française créée en 1964, dans le cadre du partenariat avec les pays du Sud. Elle bénéficie de l'assistance financière du Ministère de la Coopération française, de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et de la Banque Mondiale.

Elle s'est installée au Burkina en 1974, où elle compte une quarantaine de volontaires français. Dans les années 1980, elle intègre Toma à un projet

¹⁰⁸ Cf. la carte de situation des institutions en pays san méridional, p.15.

dénommé "Projet-Mouhoun", y envoie un volontaire et se fixe les objectifs suivants:

- créer des points d'eau (si possible permanents) destinés à l'abreuvement des animaux, au développement des périmètres maraîchers et rizières et à l'amélioration de la nappe phréatique;
- lutter contre l'érosion par l'installation de digues filtrantes de bas-fonds et de diguettes au niveau parcellaire.

Elle confie le suivi des aménagements à l'A.D.R.TOM.. Mais en dépit des réalisations constatées sur le terrain ¹⁰⁹ et de la mise en valeur de quelques périmètres à Zouma, Nimina, Sawa, etc., les activités de l'A.F.V.P. souffrent d'un manque de suivi; ce qui a pu entraîner l'abandon des rizières par les paysans.

IV.3.2.3 L'Office pour le Développement des Eglises (O.D.E.)

L'O.D.E. est une O.N.G. à vocation religieuse. Elle a été créée en 1972 par la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (F.E.M.E.). Elle a pour objectif, le développement économique, social, culturel et surtout spirituel. Elle intervient dans les domaines spécifiques tels que l'agriculture, l'artisanat, l'écologie, l'éducation, etc..

Elle s'installe dans la province du Sourou en 1987, où elle procède à la création de Groupements Villageois (G.V.) et à l'octroi de matériels agricoles (charrue, houe manga, boeufs). Mais, du fait qu'elle soit une O.N.G. protestante, l'O.D.E. reçoit moins d'écho en pays san méridional, où la

¹⁰⁹ Supra., p.39.

religion révélée est le catholicisme. Malgré l'effort des responsables à la déspiritualisation de l'O.D.E., l'adhésion aux groupements villageois se fait de plus en plus timidement dans la région.

En résumé, au total cinq institutions s'occupent aujourd'hui du développement en pays san. Que l'institution soit de type O.N.G. ou qu'elle relève de l'Etat, les objectifs restent les mêmes: former les paysans, transformer les systèmes agraires. Nul doute que les institutions étatiques s'inscrivent dans un programme global de développement national qui, le plus souvent, est imposé aux paysans sans études préalables et sans une prise en considération des réalités sociales. Ces institutions constituent, pour la plupart, une continuité des précédentes.

Quant aux O.N.G., la maîtrise des financements est aussi l'occasion de quelques entorses dans les règlements du partenariat, établissant ainsi des relations pyramidales. Comme le traduit ici M. Didierlaurent ¹¹⁰: "Les relations entre O.N.G. et associations locales relèvent le plus souvent, malgré les précautions oratoires, d'une structure pyramidale.

Dans un village arrive une O.N.G. ou un volontaire qui la représente, et avec lui un type d'action que l'on appelle un projet. Dans le projet, l'expatrié a tendance à occuper une position-clé. A travers lui transite souvent l'argent venant d'Europe: à travers lui l'O.N.G. répertorie les besoins et formule un programme d'intervention. Quant aux décisions elles sont fréquemment prises par le volontaire expatrié. Dans le meilleur des cas, il y a consultation de la population et participation à l'exécution du programme, mais la population ne décide pas.

¹¹⁰ M. DIDIERLAURENT, in P. BOIRAI & al., 1985, pp.185-209.

L'échelon inférieur dépend des échelons supérieurs. Le village ne se développe pas à partir de son propre dynamisme. Il est animé par un projet, qui se réalise avec un encadrement et des financements

Une intervention étrangère cherche à se justifier face aux donateurs, sur des éléments de rentabilité. Avec un certain activisme à la clé, il faut réussir à tout prix”.

CONCLUSION PARTIELLE

Les programmes de développement qui concernent le pays san méridional aujourd'hui s'inscrivent , comme nous avons pu le constater, dans un contexte historique qui a subi de nombreuses interventions; et la société en a gardé des traces. D'abord, ce fut l'économie de traite précoloniale qui s'est traduit par une ponction conjoncturelle tant humaine qu'économique de celle-ci, et qui a pu être entretenue avec le concours et la participation effective des sociétés "organisées" périphériques (mosse, marka, peul et toucouleur) ¹¹¹. Cette première intervention externe, même si elle n'a pas désarticulé le mode de production ancien, a porté un coup dur à une société dont l'économie est basée sur l'auto-subsistance et dont elle a ponctionné une partie de sa main-d'oeuvre. Puis, vinrent "la mise en valeur" coloniale et le "développement" en "question" ¹¹², se traduisant eux par l'incorporation du paysan à l'économie de marché et par l'intégration de l'économie locale à une économie englobante par le biais essentiellement du capital.

L'interaction des deux systèmes économiques s'est opérée dans des contextes politiques et institutionnels qui, depuis l'époque coloniale à nos

¹¹¹ Supra., p.62.

¹¹² Supra., p.186.

jours, s'inscrivent dans une continuité et non une rupture. Continuité en ce sens que les paysans se trouvent toujours confrontés aux mêmes aléas (contrôles des prix, politique exclusiviste des cultures de rapport, ponction économique, mesures administratives, etc.).

C'est dans ce même contexte que nous essayerons, dans les chapitres qui suivent, de mesurer les impacts des différentes opérations sur la société sa de nos jours, enfin d'en tirer quelques perspectives.

TROISIEME PARTIE

LA SOCIETE SAN MERIDIONALE AUJOURD'HUI:
EVALUATION SOCIOLOGIQUE DE L'IMPACT DES
POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT SUR LES STRUCTURES
AGRAIRES

La prise en compte de la dynamique interne de la société san, des transformations socio-culturelles qu'elle a subies de l'époque précoloniale à nos jours et l'approche historique des facteurs externes des transformations agraires, nous conduisent, là, à entreprendre dans la dernière partie de notre étude, l'analyse des faits de développement dans la société; c'est-à-dire des impacts des opérations de développement sur les Sanan et des réactions que celles-ci suscitent. Après avoir exposé les stratégies et les méthodes communes aux institutions, puis présenté ce qui reste de la configuration organisationnelle du monde rural en pays san méridional, nous allons, par le truchement de la monographie, essayer d'appréhender le jeu des interactions sur les phénomènes sociologiques. Enfin, nous tirerons de cette analyse des conclusions, positives ou négatives, que nous pensons pouvoir étendre à l'ensemble san. Nous nous basons, ce faisant, sur l'hypothèse simple selon laquelle ce qui est vérifié pour un village san pourrait, vraisemblablement, l'être pour la majorité des villages de la région; du moins pour ce qui concerne certains traits saillants des transformations socio-agraires. C'est ce que nous explique R. Bastide ¹: "dans une même région, dont les limites culturelles restent à tracer, s'il y a des différences d'un village à l'autre, ces différences ne portent en général que sur d'infimes détails Soit que les villages appartiennent à une même ethnie, soit que par diffusion de l'un à l'autre, les traits culturels se soient répandus dans une même aire de peuplement, soit qu'enfin le milieu écologique ait imposé un même genre de vie à tous...".

¹ R. BASTIDE cité par P. COUTY, in C. ROBINEAU, 1992, pp.123-127.

CHAPITRE V

METHODES ET STRATEGIES DE TRANSFORMATION**V.1 DE LA MISE EN VALEUR COLONIALE AU DEVELOPPEMENT:
RUPTURE OU CONTINUITÉ?**

Jusque-là, rien ne nous permet encore, pour ce qui concerne l'action des institutions de développement en pays san, de parler d'échec. Mais l'examen de leur évolution de l'époque coloniale à nos jours, de l'écart entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus permettent cependant d'émettre l'hypothèse d'une dérive dans les pratiques.

Dans un premier temps, la mise en valeur coloniale s'est traduite par le désintéressement, l'incompréhension des paysans et le mutisme total de l'Administration. Nous avons pu constater que cette réticence des paysans a été réduite par la contrainte. Et, comme on ne pouvait étendre les mesures contraignantes aux paysans pris individuellement, les conséquences ne se sont pas faits attendre (exode, résistance, famine, etc.). Ici, comme ailleurs, les méthodes et les stratégies se sont avérées inopérantes avant la nouvelle politique de développement des années 1950, et l'indépendance du pays en 1960.

Dans un second temps, la faute viendra de l'absence d'études préalables, d'une non-prise en compte de la réalité locale. Les politiques de développement s'engouffreront dans les mêmes errements que celle de la mise en valeur coloniale et en conduiront les faiblesses. Cependant, si les objectifs demeurent les mêmes, les méthodes (vulgarisation des techniques,

encadrement des paysans) et les stratégies (crédits agricoles, collectivités rurales) seront plus élaborées.

U.2 LES METHODES

S'il n'y a pas eu rupture dans les objectifs, entre la mise en valeur coloniale et les politiques de développement d'aujourd'hui, les méthodes ont par contre connu, depuis lors, une certaine évolution.

Les premières méthodes employées consistaient, avons nous dit, à impulser par la contrainte le mouvement de développement. Les résultats n'ont pas toujours correspondu aux espoirs. Mais, depuis la nouvelle orientation du développement en 1950, la méthode coercitive disparaîtra, du moins dans sa forme officielle (travaux forcés, prestataires, etc.).

Il semble que les théoriciens du développement étaient convaincus, en ces années 1950, de la nécessité de déstructurer les sociétés traditionnelles pour briser leur substance "constitutionnelle" hostile à tout changement.

L'évolution de cette transformation agraire en pays san a connu, et connaît encore aujourd'hui, une crise: les cultures de rapport telles que le coton ont régressé, depuis 1979. De 1000 tonnes en 1979, la production de coton a fléchi de 70% en 1984. Les cultures vivrières, déficitaires depuis 1984 (-27%), sont insuffisantes pour nourrir les populations. Les objectifs poursuivis par les institutions de développement à travers les méthodes de vulgarisation et d'encadrement n'arrangent rien à cette situation (maximisation des produits de rente - surtout le coton -, réduction ou abandon pur et simple des cultures vivrières).

V.2.1 La vulgarisation

D. Dabiré ², s'inspirant de C.W. Lynn, définit la vulgarisation en agriculture comme étant une relation s'établissant entre le gouvernement et les fermiers et entre les fermiers et leurs sols, leurs productions végétales et animales. Indépendamment de cette vision relationnelle, l'on sait par définition que lorsqu'on dit "vulgariser une chose" cela renvoie, nous dit D. Dabiré, "à la rendre vulgaire, banale, courante". Vulgariser une technique, c'est en fait la mettre en usage par la grande partie des hommes. Telle sera l'une des méthodes employées par les institutions.

En effet, pour répandre les connaissances modernes (utilisation de la charrue, semis en ligne, engrais, etc.) dans la société traditionnelle, où les techniques archaïques (daba, pioche, etc.) constituent l'essentiel des moyens de production, il faut arriver à les faire accepter. Il s'agit là de deux niveaux techniques différents, et le succès de l'un impliquait la disparition de l'autre. Dès lors, on entend y parvenir par la méthode de la vulgarisation. G. Belloncle s'est élevé contre cette méthode, dont nous faisons ici l'économie de quelques uns des "postulats" ³.

La vulgarisation part de l'hypothèse selon laquelle les paysans seraient incapables de changement, et propose qu'on exerce sur eux une pression constante pour faire naître le désir de changer. De façon générale, elle vise les objectifs suivants:

- Introduire des techniques et des thèmes nouveaux auprès des paysans;
- promouvoir l'exploitation-type;

² C.W. LYNN, in D. DABIRE, 1985, p.213.

³ G. BELLONCLE, 1984.

- créer le paysan modèle.

De la C.F.D.T. aux C.R.P.A. en passant par les O.R.D. et les O.N.G., on a cherché tout d'abord à faire adopter par les paysans les techniques nouvelles, notamment la culture attelée. Il s'agissait de faire comprendre aux paysans que la daba est archaïque et improductive; que seule l'utilisation de la charrue et des intrants (engrais, insecticides, etc.) peut aider à procurer de meilleurs rendements. En plus, du fait que le coton exige un labour profond, l'outillage traditionnel n'est pas le mieux indiqué pour y parvenir. Comme l'indique A. Schwartz ⁴, "l'intérêt de la culture attelée, c'est qu'elle permet de réaliser en un temps très court une opération culturale que la force de travail humaine ne réalise qu'en un temps beaucoup plus long...". A celle-ci, devraient s'adjoindre l'adoption et l'application des thèmes aussi simples (semis en ligne) que complexes (régénération et fertilisation du sol, etc.).

Ce premier principe de la vulgarisation s'est vu très vite confronté au problème du crédit ⁵ accordé aux paysans. Pour avoir accès à la culture attelée et aux leçons thématiques de la production, il était accordé à ces derniers un prêt en nature (charrue, boeufs, etc.) qu'ils payaient sur leur production. L'incapacité des paysans de rembourser les prêts a entraîné très souvent le retrait du matériel, comme nous l'avons vu dans le cas des fermes pilotes. L'O.R.D. a procédé à de pareilles opérations de retrait, et l'A.D.R.TOM. le fait encore de nos jours à chaque campagne agricole, aidée par la police, dans ses zones d'intervention. Quant aux thèmes de vulgarisation, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, ils sont apparus pour les paysans comme trop simples, et n'apportant pas de solutions face à la dégradation constante des sols du fait de la disparition de la jachère longue, une méthode

⁴ A. SCHWARTZ, 1985, p.26.

⁵ *Infra.*, p.259.

traditionnelle de fertilisation des sols; ce qui dans de tels cas a amené G. Belloncle à parler de "catéchisme" ou encore "d'infantilisation" ⁶ pour stigmatiser cette façon d'apprendre aux paysans à changer.

Selon le second principe de la vulgarisation, les institutions devraient instaurer dans les villages l'exemple de l'exploitation-type. Cette méthode fut d'abord celle de la ferme pilote, ensuite des Centres d'Encadrement Rural, puis des Organismes Régionaux de Développement et de la Formation des Jeunes Agriculteurs à travers la "parcellisation" des champs dans les villages. C'est du reste ce que l'Association pour le Développement de la Région de Toma (A.D.R.TOM.) s'est appropriée plus tard, lorsqu'elle créera la section de la Formation du Monde Rural de To. Il suffit de connaître le fonctionnement de la méthode à l'A.D.R.TOM. pour en saisir la logique dans son ensemble. En effet, cette O.N.G. installe à To un centre, où elle exploite une étendue de terre, sur laquelle elle reçoit des paysans (20 à 28 familles restreintes par an) qu'elle forme pendant 9 mois. A l'issue de la formation, ceux-ci acquièrent un crédit en matériel d'attelage. L'exploitant est accueilli au centre avec sa famille (femme et enfants), qui constitue sa main-d'oeuvre. En fait, l'idée était de reproduire une unité de production agricole en dehors du village avec ses actifs. Une unité dotée de techniques modernes en vue de démontrer pendant 9 mois aux exploitants concernés ce que devraient être l'exploitation-type et l'exploitant modèle. Or nous avons vu que, dans la société san, de telles pratiques ne sont "opérantes" que si elles s'appuient sur la contrainte. Auquel cas, elles ne se baseraient pas sur des individualités, mais sur des groupes ou collectivités à travers des individus (chefs de village, chefs de canton, etc.). Dans cette éventualité, ceux-ci recrutent ailleurs ou autrement leur main-d'oeuvre. L'exemple du chef de canton de Toma, considéré comme paysan

⁶ G. BELLONCLE, (s.d.), pp.6-7.

modèle et diplômé de la chambre de commerce en 1958, en est l'illustration. Ce dernier ne doit pas son titre à son action personnelle, mais plutôt à sa situation de chef, et à la méthode coercitive.

Au demeurant, la méthode présentée par l'A.D.R.TOM. ne correspond strictement à rien, si l'on se réfère aux villages qui accueillent les paysans. Les structures agraires y sont en effet plus complexes ⁷. Les enquêtes que nous avons menées à Koin (nous y reviendrons) nous montrent bien que l'implantation physique des exploitations ne correspond nulle part à cette parcellisation. Cela est vrai également quant aux modes d'appropriation. Les récoltes obtenues, par exemple, dans les champs expérimentaux sont consommées par l'exploitant et sa famille restreinte, mais aussi par l'A.D.R.TOM. Or, les récoltes dans le système traditionnel entrent dans un système relationnel et de consommation plus large qui s'étend de l'exploitant jusqu'au lignage. Une évaluation des champs de 9 exploitants à Koin nous révèle par exemple un total de 99 parcelles exploitées, soit en moyenne 11 parcelles par unité de production. Celles-ci sont réparties entre les champs collectifs */wuru/*, les champs individuels */bala/* ou les jardins de femmes */gôrô/*. Le chef d'exploitation n'est pas le celui qui, seul, prend toutes les décisions. Ici, s'il gère, distribue la production et les terres à ses dépendants, il n'est pas maître des systèmes de culture de toutes les parcelles que compte son unité de production.

⁷ Supra., p.85.

V.2.2 L'encadrement

Encadrer quelque chose c'est "le mettre dans un cadre", l'entourer d'un cadre. Ce dernier "garnit, isole, cache ou fait sortir" ⁸ l'objet encadré. Cette métaphore indique bien la démarche qui consiste à mettre le paysan dans un cadre institutionnel, pour ce qui est des institutions de développement (C.F.D.T., O.R.D., C.R.P.A., A.D.R.TOM., etc.), et opérationnel, lorsqu'il s'agit des projets de développement (P.C.O.V., P.D.A.O.V., P.V.O.V., etc.). Pour atteindre cet objectif, les institutions recruteront le personnel parmi les anciens combattants pendant la période coloniale, les notables et quelques personnalités influentes du milieu rural. Ce personnel connaîtra des évolutions dans l'appellation ⁹: propagandistes, premiers fondateurs de paysans, puis moniteurs agricoles ou encadreurs. En pays san il est connu sous le nom tout court de "propriétaire de champs de coton" */kwaradùdèna/* (*kwara*=coton, *dù*=champs, *dèna*=propriétaire).

Plus tard, il y aura des difficultés pour trouver des gens qui désirent faire ce métier. En effet, celui-ci n'attirait "malheureusement pas les jeunes qui, possédant une certaine instruction, préfèrent nettement des fonctions sédentaires dans un centre urbain à celle de moniteur qui passe le plus clair de son temps à courir la brousse à bicyclette" ¹⁰. Ce qui fait que les encadreurs sont, pour la plupart, recrutés parmi ceux qu'on appelle des "déchets-scolaires" ¹¹ et ne reçoivent qu'une formation sommaire. A telle enseigne que, sur le terrain, la compétence technique de ceux-ci, supposés

⁸ D. DABIRE, 1985.

⁹ Ibid., p.58.

¹⁰ C.F.D.T., "Etude des possibilités de développement de la production cotonnière en Haute-Volta", 1960, p.60.

¹¹ G. BELLONCLE, (s. d).

conseiller les paysans, est des plus insuffisantes. Plus tard, les encadreurs seront utilisés dans la récupération des crédits. Ce fut le cas avec les O.R.D., et c'est la cas aujourd'hui en pays san de l'O.D.E.. Cette pratique transforme les encadreurs en des agents de répression vis-à-vis des paysans. Sur ce point, le cas de la "chasse à l'homme" de l'animatrice de l'O.D.E. en pays san méridional constitue un cas patent. En effet, pendant la campagne 1991/1992, suite à une mauvaise gestion (ou détournement?) du crédit alloué par l'O.D.E. au groupement villageois de Koin, l'animatrice a reçu pour mandat de récupérer les sommes dues. A Yé, en pays marka, où intervient également l'O.D.E., aux dires de l'animatrice, un paysan se serait donné la mort pour ne pas être l'objet de poursuites; et dans nombre de villages des paysans se seraient enfuis en Côte-d'Ivoire avant les récoltes.

Ce problème lié au recrutement pose non seulement celui de l'enseignement des carrières agricoles en général, mais aussi celui juridictionnel quant au statut même des encadreurs. Ces derniers étaient recrutés sur place par la C.F.D.T. et plus tard par les O.R.D. sous un statut particulier les liant à l'institution, et non à l'Etat. Ce qui fut l'objet de la grève du Syndicat National des Agents de l'Agriculture (SYNAGRI) en 1979. Cette grève avait pour objectif le reclassement dans la fonction publique des agents temporaires de l'agriculture et la revendication de certains avantages matériels et financiers. A l'A.D.R.TOM., le problème des animateurs paysans se pose, de nos jours, en terme de leur traitement (condition de travail, salaire mensuel) au même titre que le personnel de l'institution.

En résumé, l'encadrement recouvre deux réalités. Premièrement, le paysan est reçu comme un élément à intégrer dans un ensemble plus vaste.

La méthodologie est antinomique de toute notion de "parcellisation" libre par le paysan, de son potentiel personnel, de celui de sa famille au sens large (lignage), de la responsabilité du paysan et de la prise en charge à son propre niveau de toutes les tâches qu'il pourrait parfaitement assurer (recouvrement du crédit par exemple). De ce point de vue, la méthodologie de l'encadrement signifie pour le paysan la négation de la liberté de développer son propre milieu comme il l'entend ¹².

Deuxièmement, le choix du développement étant fixé par les institutions pour le paysan, dans le meilleur des cas, s'il participe, il ne décide rien. Le cadre ainsi dressé pour l'y intégrer est conforme aux intérêts de la société globale, mais pas forcément à ceux du paysan. L'exemple de la culture intensive du coton en pays san méridional en est une illustration.

Les méthodes de vulgarisation et d'encadrement s'appuyaient sur une stratégie élaborée par les institutions et essentiellement portée sur le crédit et l'organisation du monde rural.

U.3 LES STRATEGIES

Si la méthode renvoie au rationnel et à la logique, la stratégie, elle, est par définition plus offensive. Elle a beaucoup plus une connotation "conflictuelle". Le Petit Robert la définit comme "un art de faire évoluer une armée sur un théâtre d'opérations jusqu'au moment où elle rentre en contact avec l'ennemi". Une telle définition, dira-t-on, nous éloigne de la question agraire. Mais elle peut, dans une certaine mesure, résumer comment les institutions parviennent à combattre les méthodes archaïques des paysans.

¹² G. BELLONCLE, (s. d.).

Cette question place, dès lors, les institutions en face d'un combat et de ce fait, dans un état de conflit, voire de guerre; si tant est que leur axiome de base est de substituer aux méthodes traditionnelles de production des techniques et des moyens exogènes à plus forte productivité.

Dans cette situation de "va-t'en guerre", les institutions vont élaborer les moyens de leurs stratégies, parmi lesquels le crédit agricole et les collectivités rurales occupent une bonne place.

V.3.1 Les crédits agricoles

L'histoire du crédit agricole remonte à l'époque coloniale ¹³. Nous retiendrons ici les instances institutionnelles du crédit qui ont intéressé ou qui s'occupent toujours du pays san méridional, les formes de crédits qu'on y rencontre et les problèmes liés à celles-ci.

V.3.1.1 Les instances de crédit

Le crédit agricole était attribué par des structures appropriées et créées à cet effet. Elles furent, dans un premier temps, et ce pendant longtemps, une émanation de l'Etat, jusqu'à une époque encore récente où on a assisté à des actions caritatives (O.N.G.) dans ce domaine. La principale structure d'octroi de crédit fut la Banque Nationale de Développement (B.N.D.), puis la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) et la Caisse Agricole de Toma (C.A.T/A.D.R.TOM.).

¹³ Supra., p.160.

V.3.1.1.1 La Banque Nationale de Développement (B.N.D.)

La B.N.D. a été créée en 1957, sous le nom de "Crédit de la Haute-Volta". Elle est en fait issue des Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.)¹⁴. Elle va évoluer sous le nom de "Crédit National de Développement Economique et Social" (C.N.D.E.S.) en 1961, puis de B.N.D. en 1962.

Dès le début de l'opération C.F.D.T., cette banque s'est attelée à octroyer des crédits aux paysans. Elle constitue, par la suite, la source essentielle de financement et d'appui de crédit aux O.R.D. à leur création en 1966.

Au départ, le crédit B.N.D. était attribué à des personnes physiques qui le désiraient; aucune garantie sérieuse ne liait la Banque aux paysans, sauf les encadreurs par lesquels les demandes étaient acheminées. Très vite la Banque sera confrontée à des problèmes d'impayés.

Après la création par exemple de l'O.R.D. de la Volta-Noire, la B.N.D. devient son principal organe de financement. Mais les débuts s'avèrent difficiles. Dès la campagne 1966/1967, les emprunts contractés par l'O.R.D. auprès de la Banque se chiffraient à 8,5 millions de F.CFA, mais les échéances remboursées ne s'élevaient qu'à 3,5 millions de F.CFA, sur un total de 10 millions de F.CFA. Un nouvel emprunt de 15 millions de F.CFA venait d'être souscrit, les impayés des premières années s'étaient accumulés¹⁵. Pour assainir le crédit et permettre un développement plus rapide de la culture attelée, il devient souhaitable de supprimer certains objets de crédit, tels que les animaux, et raccourcir la durée de

¹⁴ Supra., p.162.

¹⁵ O. DAO, 1987, p.482.

remboursement, en la ramenant à 3 ans au lieu de 5 ans. Le crédit est ainsi réduit en 1966 au matériel "mort" (charrue, charrette, etc.) et le matériel "vivant" (boeufs, ânes, chevaux) est livré au comptant. Malgré ses dispositions, les impayés recommencèrent à s'accumuler. En 1967/1968, l'O.R.D. de la Volta-Noire en enregistrait 34% (à l'exception du secteur de Boromo où il était de 3%); ceux-ci s'élevaient à 40-46% à Dédougou et à Nouna et à plus de 50% à Koungny ¹⁶.

Face à cette situation, la B.N.D. adresse une lettre ¹⁷ aux commandants de cercle dans laquelle elle notifie ceci: "les crédits que nous (la B.N.D.) accordons aux paysans voltaïques ne sont assortis d'aucune garantie réelle et de ce fait présentent un risque, d'autant plus que le nombre de demandeurs augmente.

Nous avons donc pensé qu'une présélection des crédits sollicités pourrait s'effectuer au niveau des cercles et des subdivisions en présentant à un comité de crédit créé à cet échelon les demandes de prêt qui nous sont soumises. En effet, nous espérons que les autorités administratives responsables sont à même de nous apporter sur les demandeurs leur moralité, leur honnêteté et leur solvabilité, des renseignements qui échappent très souvent à l'encadrement". C'est, pour la B.N.D., une manière d'impliquer les cercles et les O.R.D. dans l'attribution et le recouvrement du crédit agricole. Pendant la même campagne, elle achemine dans les cercles un bordereau ¹⁸ sur lequel sont assignées les conditions d'octroi des crédits d'équipement, dont la règle générale se résumait aux points suivants:

¹⁶ O. DAO, 1987, p.482.

¹⁷ Lettre D. BND n°304 aux commandants de cercle, Ouagadougou, janvier 1966. Source: Archives du cercle de Tougan.

¹⁸ Bordereau d'envoi 1967, D. BND n°1.299. Source: Archive du cercle de Tougan.

- être membre d'une coopérative agricole ou d'un groupement créé ou à créer;
- s'acquitter de son montant de part sociale, verser une cotisation court et moyen terme (soit 200 F.CFA + 800 F.CFA = 1000 F.CFA);
- il ne sera accordé de crédit moyen terme dans la mesure où le secteur (cercle ou canton) dans lequel est situé le siège de la coopérative ou groupement se sera dans les années précédentes révélé saint au crédit. Les remboursements devront atteindre 70% du montant de l'échéance au moment de l'octroi;
- l'encadreur sur le terrain doit s'assurer que le demandeur a au moins 1ha de disponible pour ensemençer la culture de rente (coton, arachide).

Pour ce qui concerne désormais les objets de prêt, les dispositions prises seront les suivantes:

- l'âne ne sera plus financé par la banque qu'à concurrence de 2000 F.CFA, le reste étant considéré comme l'apport personnel du paysan;
- sur la paire de boeufs nécessaire à la culture attelée à traction bovine, la banque n'en fournit qu'un. Le second devant être trouvé par le paysan lui-même. Le financement de la banque est fixé (joug et accessoires de traction compris) à 13.000 F.CFA. Le paysan qui désire obtenir cette catégorie de prêt doit présenter un boeuf lui appartenant, dressé ou en cours de dressage;

- la houe manga sera financée entièrement par la banque (7.000 F.CFA), remboursable en 5 annuités de 1.900 F.CFA;
- La charrette à âne ou à boeuf ne pourrait être accordée à crédit qu'aux paysans déjà équipés en culture attelée et à jour de leurs échéances;
- le pulvérisateur pour traitement du coton sera placé à raison d'un par groupement et remboursé en 5 annuités de 2.100 ou 2.500 F.CFA selon qu'il s'agit d'un pulvérisateur à lance ou à rampe.

En prenant ces mesures, la B.N.D tenait une fois de plus à responsabiliser les O.R.D. dans l'octroi et la collecte du crédit et en même temps essayait, par la création de structures telles que les groupements villageois et les coopératives, d'associer les paysans à un contrat qui les lierait à elle. Ainsi l'implication directe des O.R.D. dans l'octroi des crédits et leur obligation de supporter les impayés leur ôtent la tentation de donner des avis favorables pour des financements peu sûrs.

Malgré cette dernière disposition, les impayés ne cessent de croître. Ils atteignent le chiffre de 80% pour le moyen terme en 1968. La première mesure fut que tout crédit à moyen terme serait refusé dans le cercle, où le montant des dettes était au 31 mai supérieur à 10% des prêts accordés. Cette mesure on ne peut plus draconienne est assortie de l'appel alarmant suivant du Gouvernement: "Voici quelques renseignements qui doivent vous (entendre par là les commandants de cercle, les chefs de subdivision, et les chefs de postes administratifs) permettre de comprendre combien la situation est alarmante: notre Organisme National de Crédit, la B.N.D., qui est chargé de répartir le Crédit Agricole en liaison avec les O.R.D., les chefs de Circonscription Administrative et les Services Techniques, est une institution

essentiellement voltaïque administrée et contrôlée par le gouvernement. Mais cet organisme a très peu de moyens propres. Il tire l'essentiel de ses ressources d'avances qui lui sont faites par un Organisme étranger: la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.), dont les liens avec la B.N.D. sont étroits, mais qui peut intervenir auprès de notre Banque Nationale que par des prêts, consentis d'ailleurs dans des conditions extrêmement favorables. Néanmoins, il s'agit d'avances, effectuées pour une durée et qui, en tout cas, doivent être remboursées.

Dans un esprit très largement compréhensif, cet Organisme étranger est prêt, si cela est nécessaire et justifié, à augmenter considérablement sa participation au développement économique de notre pays, Encore faut-il que nous méritions sa confiance (souligné par lui). Et cela est élémentaire: chacun sait que l'on ne prête qu'à ceux à qui on a confiance, et cette confiance se justifie par la régularité avec laquelle le crédit est remboursé à l'échéance fixée (souligné par nous)" ¹⁹.

Cette circulaire, bien que s'adressant aux administrateurs, prenait pour responsables de la crise du crédit agricole les paysans, à qui on ne peut plus "faire confiance" du fait de l'irrégularité dans laquelle les emprunts étaient remboursés. De plus en plus, l'octroi du crédit restera soumis à la volonté de la B.N.D., dont les exigences constituent un goulot d'étranglement, surtout dans le domaine du crédit à moyen terme. De ce fait, la Banque suspendait ses opérations de crédit en faveur du monde rural, car plus les exigences se renforçaient, plus le crédit devenait inaccessible aux paysans.

Pendant longtemps, il n'y a pas eu d'organisme de substitution. Ce fut seulement à partir de 1979 que les autorités décidèrent de la création d'un

¹⁹ Circulaire n°41/AGRI-EI/INT du 19 juin 1968. Source: Archive du cercle de Tougan.

nouvel organisme de crédit pour le financement de l'agriculture: la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.).

V.3.1.1.2 La Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.)

La C.N.C.A. a été créée par décret n°79-313/PRES/DR du 14 août 1979, et sa constitution effective a eu lieu le 21 août 1980. Elle est une société d'économie mixte. Elle est inscrite sur la liste des banques par le décret n°81/0581/PRES/CMRPN/MF du 22 décembre 1981 sous le n°5B. L'Etat détient 38,4% du capital et le reste est réparti entre la Caisse Nationale de Développement Industriel (C.N.D.I.) 7,7%, la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (C.S.P.P.A.) 7,7%, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) 15,4%, la Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D.) 15,4% et la C.C.C.E. 15,4% ²⁰.

La C.N.C.A. se donne pour objectif "d'apporter son concours technique et financier à la réalisation de tout projet de nature à promouvoir le développement rural du pays, notamment en matière de production agricole, animale et végétale, de pêche, d'artisanat rural, d'agro-industrie et de commercialisation des produits découlants de ces activités..." ²¹.

Pour le domaine agricole, la C.N.C.A. se devait de réussir là où la B.N.D. a échoué. De ce fait, elle devait également se nourrir des expériences passées de son prédécesseur. Aussi, dans la procédure d'accès au crédit, l'accent sera mis sur la capacité de remboursement du solliciteur. En somme, c'est la règle générale d'octroi de la B.N.D. de 1967 qui sera maintenue. Le

²⁰ C.N.C.A., 1982/83, Rapport d'activité.

²¹ Ibid.

paysan qui désire obtenir le crédit doit être membre d'un groupement villageois. Les dossiers sont acheminés par le groupement à un comité local de crédit qui statue. "Ceux qui sont retenus sont réacheminés à l'O.R.D. où siège un comité régional composé de près de 15 membres. Après examen des dossiers, ceux-ci sont transmis à la C.N.C.A. à Ouagadougou pour décision définitive" ²². Voici, comment O. Dao décrit la suite de la procédure: "l'organisme financier, après décision, débloque les fonds destinés à l'achat des animaux de trait par sous-secteur pour remise au groupement. En même temps, il fait commande auprès des ateliers COREMMA (Coopérative Régionale de Montage de Matériel Agricole), chargés de la mise en place du matériel, par l'intermédiaire du F.A.A.C. (Fonds d'Aide et d'Assistance en Coopération). Les factures sont réglées par la C.N.C.A.

En cas d'acceptation du dossier, le demandeur doit verser l'apport personnel, qui représente 20% de la valeur du matériel "vivant" (il n'est pas dû au titre du matériel "mort"); s'y ajoute le Fonds de Garantie pour la Mortalité du Bétail (F.G.M.B.) avant la mise en place des animaux; ce fonds doit être acquitté en cinq annuités, chaque cotisation représentant 10% de la valeur standard des animaux, soit 9.000 F.CFA par paire de boeufs et par an..." Le taux d'intérêt du crédit octroyé par la C.N.C.A. est de 11% l'an.

V.3.1.1.3 La Caisse Agricole de Toma (C.A.T.)

La C.A.T., nous l'avons vu, est une section de l'A.D.R.TOM.²³. Cette forme de crédit est caritative. Pour faire face au problème de financement de

²² O. DAO, 1987, p.484

²³ Supra., p.227.

l'agriculture dans la région, l'A.D.R.TOM. a installé une section de crédit. Elle fonctionne depuis 1970; son rôle est de collecter l'épargne et de diffuser le crédit pour l'augmentation de la production agricole et pastorale et de gérer tout projet de développement économique et social dans la région.

Sous le vocable de collecte de l'épargne, la C.A.T. désigne les dépôts à caractères divers, à savoir:

- les frais d'assurance des boeufs pour la culture attelée;
- l'épargne des groupements;
- les dépôts de divers comités et associations.

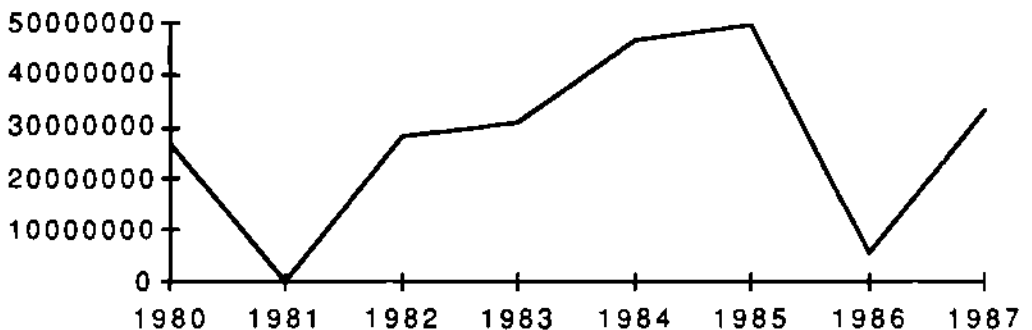
A ces dépôts de nature collective s'ajoutent d'autres à caractères individuels, composés:

- des revenus rapatriés par les migrants résidents en Côte-d'Ivoire, au Gabon ou ailleurs;
- les dépôts individuels des salariés et commerçants de Toma.

Le graphique suivant nous donne une idée de l'évolution de la collecte de l'épargne à la C.A.T. de 1980 à 1987.

Figure n° 29

Situation de l'épargne (en F.CFA) par année à la C.A.T./A.D.R.TOM. de 1980 à 1987



Source: C.A.T./A.D.R.TOM.

Quant à l'octroi du crédit, les actions ou opérations financées par la C.A.T. se présentent comme suit:

- achat de charrette;
- construction de parcs de vaccination des animaux;
- construction et équipement de banques de céréales;
- achat de génisses;
- activités commerciales des femmes (petits commerces).

Ces derniers volets sont, somme toute, secondaires par rapport au type de crédit qui a donné son nom à la caisse, à savoir le crédit pour l'équipement agricole (houe manga, charrue, paire de boeufs et accessoires). Depuis la création de la caisse, ce type de crédit dépasse largement en montant les autres crédits. Ce qu'elle octroie par an dépend en majeure partie de ce que l'A.D.R.TOM. appelle "l'enveloppe crédit" qui dépend, elle, de deux paramètres: le fonds de roulement et les remboursements.

L'équipement se compose de nos jours de:

- 2 boeufs de traction;
- 1 multicultureur type H-V 2BS formée d'une charrue avec soc C une houe manga 5 dents et un butteur;
- 1 chaîne de traction;
- 4 fers de joug (fer ø 14 et ø 8);
- soins vétérinaires (castration, marque, perce-nez, 2 anneaux, 2 fiches signalétiques, première vaccination).

Pour bénéficier d'un crédit C.A.T., il faut être membre d'un Groupement Villageois-A.D.R.TOM. (G.V.-A.D.R.TOM.), indépendant des groupements villageois ordinaires mis en place par les O.R.D., qu'il conviendrait d'appeler ici G.V.-O.R.D., bénéficiant eux des crédits C.N.C.A.. Ces derniers sont donc exclus du système de crédit C.A.T., à condition d'adhérer à l'A.D.R.TOM.. La

C.A.T., conformément à ses origines caritatives, instaure un taux préférentiel de 7% l'an, étalé sur 7 annuités.

En établissant ainsi ses conditions et en fixant ce taux préférentiel, l'A.D.R.TOM. se pose comme une alternative pour les paysans de la région. Par rapport à la C.N.C.A. qui propose des crédits à 11%, les paysans se tourneront vers la C.A.T.. On assista alors petit à petit à la disparition des G.V.-O.R.D. dans la zone d'intervention de l'A.D.R.TOM.. Ce qui ne se fit pas sans causer des problèmes à l'O.R.D.. Car, les G.V.-O.R.D., débiteurs de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, vont s'auto-dissoudre pour former des G.V.-A.D.R.TOM., entraînant pour l'O.R.D. des difficultés énormes de recouvrement des échéances.

Au fil des ans, le coût du crédit C.A.T. va croître à tel point que la majorité des paysans ne pourra plus y accéder, comme en témoigne le tableau d'évolution des prix du matériel "mort" et "vivant".

Tableau 11
Evolution des prix du matériel d'attelage à la C.A.T./A.D.R.TOM. (en F.CFA),
de 1974 à 1990

| années | âne | charrue | boeuf | houe manga |
|--------|--------|---------|--------|---------------|
| 1974 | 8.000 | | 15.000 | 11.500 |
| 1975 | | 40.000 | 24.000 | 22.000 |
| 1976 | | | | 22.000 |
| 1977 | | 54.000 | 24.000 | 22.000 |
| 1978 | | 60.000 | 25.000 | 25.000 |
| 1979 | | 64.000 | | 44.000 |
| 1980 | | 66.000 | | 44.000 |
| 1981 | | 66.000 | | 44.000 |
| 1982 | | 65.000 | 28.500 | 55.150 |
| 1983 | | 65.000 | 33.505 | 33.500 |
| 1984 | | 65.000 | 33.505 | 37.040 |
| 1985 | | 70.000 | 35.500 | 37.040 |
| 1986 | | 90.000 | | 40.400 |
| 1987* | | 90.000 | | 74.640 |
| 1988 | | 90.000 | | 76.850 |
| 1989 | | 90.000 | | 76.870 |
| 1990 | 30.000 | 90.000 | 45.000 | 82.900 |

Source: C.A.T./A.D.R.TOM.

* A partir de 1987, le paysan a le choix entre un multicultureur, c'est-à-dire une charrue munie d'un sarcléur et d'un butteur, et une charrue simple.

Comme nous pouvons le constater sur ce tableau, l'irrégularité de la valeur du crédit C.A.T. ne nous permet pas de donner un montant fixe pour chaque campagne. Nous y reviendrons.

A ces instances de crédits, s'ajoutent, en pays san méridional, l'O.D.E.. Il accorde aux paysans deux sortes de crédit. La première, destinée à l'artisanat, est remboursée à l'Office sans intérêt. La seconde est octroyée à des Groupements Villageois-O.D.E. (G.V.-O.D.E.) sous forme de fonds de roulement et affectée à la culture attelée.

V.3.2 Les formes de crédit

Les formes que revêtaient les différents crédits étaient le court et le moyen terme.

V.3.2.1 Le crédit court terme

Celui-ci consistait "à fournir aux paysans chaque année des semences sélectionnées, des engrais, des produits phytosanitaires...". Ce type de crédit "était assuré par la C.F.D.T. et le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (B.D.P.A.) dans les zones O.R.D. en 1967 (Dédougou, Kaya, Yatenga)" ²⁴.

En pays san méridional, ces institutions furent relevées par l'A.D.R.TOM. à travers la C.A.T.. Ce crédit concerne essentiellement les cultures de rente et il est sans échéance de paiement. Il est gagé systématiquement sur la vente de la production de la campagne et se fait par prélèvement direct. Il n'est octroyé à un paysan que lorsqu'on a la certitude qu'il produit du coton ou de l'arachide, le remboursement se faisant dans ce cas sans beaucoup de difficultés.

²⁴ O. DAO, 1987, p.470.

Pour assister le crédit court terme, l'A.D.R.TOM. installe dans la zone, à To, un Point d'Appui à la Prévulgarisation et d'Expérimentation Multilocale (P.A.P.E.M.) en 1981, dont l'objectif était la vulgarisation des semences sélectionnées. Les techniciens étaient fournis par l'O.R.D. de la Volta-Noire. En 1983, l'A.D.R.TOM. a rétrocédé son contrôle du P.A.P.E.M. à l'O.R.D. et, depuis 1987, il est sous le contrôle du C.R.P.A..

V.3.2.2 Le crédit moyen terme

Il constitue la forme la plus répandue du crédit agricole. Il fut d'abord expérimenté par la C.F.D.T. depuis les années 1950. Il consistait à doter les paysans en matériel agricole (charrues, boeufs, décortiqueuses, rayonneurs, charrettes, etc.). Il portait ainsi sur des sommes relativement importantes; aussi ne pouvait-il pas être remboursé en un an par le paysan; compte tenu du coût du matériel, il était alors étalé sur 5 ans ²⁵.

Lorsque s'installent les O.R.D. en 1966, ils deviennent les principaux organes de financement du crédit moyen terme avec l'appui de la B.N.D.. Dès 1967, les paysans ne réussissent pas à s'acquitter de leurs échéances. Ce qui a entraîné la B.N.D. à être de plus en plus exigeante à l'égard de ses créanciers, puis à suspendre purement et simplement le crédit.

La C.A.T. a aussitôt fait la relève en pays san. Il faut noter que la C.N.C.A. est intervenue dans la région, notamment dans les années 1970, pendant lesquelles le coton était beaucoup cultivé. Mais l'action de la C.A.T. a annihilé celle de la C.N.C.A. dans la région. Le crédit moyen terme, autrefois octroyé par la B.N.D. ou la C.N.C.A. et étalé sur 5 ans, devient avec la C. T. un crédit long terme d'une échéance de 7 annuités, destiné à la culture

²⁵ O. DAO, 1987, p.482.

attelée. Les crédits à moyen terme, qui s'étalent sur 1 à 6 ans, sont destinés aux banques de céréales, à l'artisanat, etc.. Le crédit de moins d'un an d'échéance constitue ce qu'on appelle ici le crédit de campagne (engrais, insecticides, etc.).

V.3.3 Les problèmes liés aux crédits

Le crédit agricole rencontre, de nos jours, de sérieux problèmes. Ces difficultés sont liées à la question du financement des activités rurales de façon générale. Elles sont caractérisées en pays san en particulier par le coût élevé du crédit, la prédominance de l'économie de subsistance et la forte thésaurisation.

Le fort taux d'intérêt (11% pour la C.N.C.A. et 7% pour la C.A.T.) ne permet pas aux paysans san, avec les revenus financiers réduits, de rembourser dans l'échéance les crédits de culture attelée. Même dans les conditions caritatives de l'A.D.R.TOM., la croissance des prix du matériel "mort" et "vivant" devient de plus en plus un goulot d'étranglement au crédit. Un aperçu des prix adoptés par la B.N.D. en 1967 et de ceux proposés par l'A.D.R.TOM. en 1990, nous montre que le matériel est inaccessible aux paysans. En 1967, la B.N.D. octroyait le matériel aux prix suivants ²⁶:

| | |
|----------------|---------------|
| - 1 âne | 2.500 F.CFA; |
| - 1 boeuf | 16.000 F.CFA; |
| - 1 houe manga | 9.500 F.CFA; |
| - 1 charrue | 10.000 F.CFA; |
| - 1 charrette | 20.000 F.CFA. |

²⁶ Bordereau d'envoi, 1967, D. BND n°1.299. Source: Archives du cercle de Tougan.

Le paysan qui demande ce matériel, qui constitue d'ailleurs le minimum pour l'attelage, se trouvait devoir à la Banque 58.000 F.CFA ou 55.500 F.CFA suivant qu'il opte pour la traction bovine ou asine, payables en 5 annuités, avec un intérêt de 11%. En 1990, le même paysan acquérait le matériel, auprès de la C.A.T., aux prix suivants ²⁷ :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - 1 âne | 30.000 F.CFA; |
| - 1 boeuf ²⁸ | 45.000 F.CFA; |
| - 1 charrue ²⁹ | 90.000 F.CFA; |
| - 1 charrette | 97.806 F.CFA. |

Ce qui fait un prêt de 273.900 F.CFA, payable en 7 annuités avec un intérêt de 7%. De 1967 à 1990, le matériel aurait connu une augmentation globale de 1.100% pour l'âne, 181% pour le boeuf, 462% pour le multicultureur (charrue munie d'un sarcleur et d'un butteur) et 388% pour la charrette.

Contrairement à cette flambée des prix, le pouvoir d'achat des paysans n'a pas augmenté. Comme nous avons pu le remarquer, les cultures de rapport, qui devraient être le moyen essentiel de gage du crédit, ont depuis quelques années connu une régression très sensible dans la région. La tendance générale est à leur abandon complet. De ce fait, les céréales (sorgho, mil), avec les politiques exclusivistes de coton, sont destinées à l'auto-consommation. Ce qui ne permet pas aux paysans de s'acquitter de

²⁷ Source: C.A.T./A.D.R.TOM.

²⁸ Les sommes sont déduites de l'apport personnel du paysan. Il faut noter que la valeur du boeuf a évolué, si l'on se réfère à la valeur de 100.000 F. CFA (l'unité) que donne la C.N.C.A. pour la campagne 90/91. Il en est de même pour l'âne. La valeur de l'âne (l'unité) à la C.N.C.A. en 90/91 était de 35.000 F.CFA. Rien qu'à nous en tenir à ces quelques données de l'A.D.R.TOM., nous constatons que la différence des coûts du matériel de 1967 à nos jours va du double au triple, voire plus.

²⁹ Il s'agit ici d'un multicultureur, donc d'une charrue munie et d'un sarcleur et d'un butteur

revenus financiers importants pour le financement de leurs besoins en matière de technologie moderne.

L'élevage en pays san est resté à l'écart, et n'a pas été concerné ni par la mise en valeur coloniale, ni par le développement des années 1950. Il est donc toujours à l'état tel que nous l'avons présenté dans notre second chapitre ³⁰, c'est-à-dire partagé entre l'élevage de prestige, l'auto-consommation et les activités sociales (funérailles, mariage, etc.). Etant rarement destiné à la commercialisation, il ne procure pas non plus de revenus financiers nécessaires à l'équipement.

Les revenus générés par l'artisanat (vente de nattes, de paniers, de poterie, de cuir et la préparation de dolo), la cueillette (car les femmes vendent de plus en plus la salade traditionnelle, le beurre de karité, le soubala - arôme provenant du fruit du néré -, etc.) et le petit commerce sont très faibles.

Aussi, l'économie de subsistance est liée à de nombreux types de relations tels que le mode de gestion et d'accès à la terre qui résistent encore aux formes de crédit. Les restrictions sociales et mentales en milieu agricole des pays africains, nous dit R. Badouin, "se prêtent mal à la mise en oeuvre du crédit. L'individu n'a qu'un droit d'appropriation sur la terre. Ce droit d'appropriation ne comporte pas en général la possibilité d'aliéner la terre. Dans ces conditions, un organisme de crédit ne peut utiliser la garantie foncière. La garantie tirée de la solidarité d'un groupe est difficile à mettre en oeuvre dans les pays africains La solidarité est une forme d'assurance pratiquée par la société traditionnelle" ³¹.

³⁰ Supra., p.116.

³¹ R. BADOUIN, in O. DAO, 1987, p.469.

Les formes de solidarité utilisées ici comme une sorte de garantie furent les groupements villageois. Or, ces groupements étaient, dans la plupart des cas, plus formels que réels: on dit aux paysans que pour accéder au crédit, il faut se regrouper; ce qui se fait très souvent de façon spontanée. La plupart du temps, le paysan contracte le crédit sans mesurer sa solvabilité. Conséquence, il se retrouve dans une situation débitrice vis-à-vis des institutions de crédit et il s'ensuit une procédure de retrait du matériel.

Enfin, l'un des handicaps au financement du crédit chez les Sanan est l'importance de la thésaurisation. F. Héritier ³² avait mis en exergue cette propension naturelle du groupe à accumuler des cauris à l'époque précoloniale, préférant payer leurs tributs en mil ou en "moules" aux "Foutanké". Plus tard, sous la domination coloniale, ce fut à l'administrateur M. Angelier, alors commandant de cercle à Tougan, en pays san, d'observer que même pour vendre le mil au profit de l'impôt "les Samo le font à contre-cœur".

La thésaurisation est définie comme la conservation de bien ou de monnaie en dehors du circuit commercial. L'insécurité de la vie amène les paysans à avoir recours à l'épargne sous cette forme. Elle constitue en fait une auto-assurance traditionnelle. Chez les Sanan, E. L. Paré ³³ distingue trois sortes:

- la thésaurisation en nature, qui est l'affectation de l'argent à un bien à cause du gaspillage monétaire. Ce bien peut être des bijoux (surtout pour les femmes), des céréales, des produits maraîchers (gombo, piment, etc.);
- la thésaurisation en animaux, ce qui est directement lié au mode traditionnel de l'élevage;

³² F. HERITIER, 1975, pp.477-907.

³³ L. E. PARE, 1986, p.55.

- la thésaurisation en argent, qui représente la monnaie retirée du circuit monétaire.

C'est du moins sous la troisième forme qu'elle affecte le plus l'investissement du crédit agricole dans la région. Le paysan, dans ce cas, garde lui-même son argent parce que sa responsabilité est immédiate et sa détention est secrète. Ce procédé exprime le manque de confiance des paysans dans les institutions financières. Ils ne voient donc pas l'intérêt de déposer leur argent à la C.A.T..

Face à ces problèmes, on est tenté de conclure que les institutions sont en partie dépourvues de moyens pour résoudre le problème de crédit. L'organisation du monde rural pourra-t-elle être un recours suffisant pour remédier à cela?

V.3.4 Organisation du monde rural

La période coloniale, nous l'avons vu, a été marquée par une approche particulière en matière d'organisation du monde rural. Cette approche eut pour supports les S.I.P., les S.M.P.R., les fermes pilotes, etc. ³⁴. A partir des années 1950, la nouvelle politique de développement entraîne une réorientation dans la méthode. Cette tâche sera confiée à la C.F.D.T., à la B.N.D., aux O.R.D., aux C.F.J.A., puis reprise, par la suite, par les institutions caritatives et les O.N.G. (O.D.E., A.D.R.TOM., A.F.V.P.). Dès lors, on assiste à la mise en place dans les villages de groupements dont la philosophie était centrée sur la possibilité de pouvoir distribuer aisément le crédit. Ce nouveau cheminement répondait à la conception déjà évoquée plus haut: celle selon laquelle le non-développement rural est dû à l'impossibilité des paysans

³⁴ Supra., p.168.

d'accéder au crédit et, d'autre part, à la non-application de méthodes culturales rationnelles.

V.3.4.1 Les Groupements Villageois (G.V.)

Ils sont en réalité en continuité avec les premiers groupements de producteurs initiés par la C.F.D.T. dès ses premières années d'intervention en Haute-Volta. En fait la mise place des groupements s'est accélérée par :

- l'instauration du crédit agricole. La B.N.D., ayant enregistré un taux élevé d'impayés et ne voulant plus accorder de crédits agricoles à des personnes physiques, mais à des personnes morales ayant pour garant les structures de développement, décide la mise en place des G.V.;
- l'option du développement communautaire (D.C.) prise en 1974. Le gouvernement voltaïque optait pour le développement "communautaire intégré" comme méthode d'approche et d'animation du monde rural en vue d'amener celui-ci à accepter et à répandre toutes les innovations destinées à transformer globalement la situation économique du pays. Deux conditions soutiennent ce processus: l'assistance en encadrement et la création de groupements et de coopératives ³⁵;
- la grève du SYNAGRI (Syndicat National de Agents de l'Agriculture) en 1979. Suite au mouvement engagé par le Syndicat pour la réintégration des agents temporaires de l'agriculture à la Fonction Publique, les agents de l'agriculture avaient décidé de boycotter la commercialisation des produits

³⁵ M. M. TRORE & A. ZONGO, in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY, 1986, pp.253-264.

- agricoles alors opérée par les équipes classiques composées de ces derniers. Face à cette situation, l'Etat utilisera tous les moyens afin que cette commercialisation se déroule dans les conditions satisfaisantes en responsabilisant les groupements existants, dans le but de collecter les crédits pour la B.N.D.;
- la mise place du P.D.A.O.V. (1977-1982). A travers ce projet, la Banque Mondiale a souhaité voir s'ériger un groupement dans les villages qui composaient le territoire du projet. Le territoire des deux O.R.D., à la fin du projet, comptait déjà un nombre important de groupements;
 - Enfin en pays san, il faut ajouter la création de la C.A.T en 1970 et l'arrivée de l'O.D.E. dans la région en 1987, qui ont souhaité également voir s'ériger sous leur tutelle des groupements villageois.

Le Groupement Villageois est une organisation volontaire des producteurs ruraux. Il devrait, dans sa conception, dynamiser l'économie villageoise, en être le catalyseur, tout en assurant une "sécurité sociale" pour les villageois. Son bureau est composé de 4 à 5 membres élus "démocratiquement" par la communauté villageoise. La reconnaissance juridique des G.V. est récente et date du 31 mai 1983. Il peut être constitué par des hommes comme par des femmes ³⁶.

Il est difficile de donner l'effectif exact des groupements en pays san méridional, du fait de la succession des institutions qui, le plus souvent, s'enchevêtrent les unes dans les autres. En général, elles ne donnent que des chiffres globaux de G.V. inscrits; on ne fait pas de distinction entre le nombre de G.V. inscrits et le nombre de G.V. viables. Plus rares encore sont

³⁶ M. M. TRORE & A. ZONGO, in B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY, 1986, pp.253-264.

les informations concernant les activités et les réalisations du G.V.. Pour compiler de telles informations, il faut se rendre dans les villages.

En 1987, la circonscription de Tougan estimait les G.V. du secteur de Koungny à 83 Groupements Villageois Hommes (G.V.H.), 77 Groupements Villageois Femmes (G.V.F.), avec un effectif de 3.332 adhérents. En 1989, l'A.D.R.TOM. avait chiffré les Groupements à 80 G.V.H., 61 G.V.F., soit un effectif de 8.468 adhérents. L'O.D.E. comptait, en 1991, 4 groupements dans la région (notamment dans les villages de Koin, Kassan, Siéna et Yaba). Il semble cependant, d'après ce que nous avons pu constater sur le terrain, qu'excepté Toma, où il y a deux groupements, partout dans les villages G.V.-O.R.D. et G.V.-A.D.R.TOM. sont équivalents et se confondent. Sauf, à Koin, Kassan, Siéna, Yaba où les G.V.-O.D.E. se distinguent nettement des autres. D'où vient alors la discordance dans les statistiques données par l'O.R.D. et l'A.D.R.TOM. en deux ans d'intervalle? Celle-ci s'explique-t-elle par le nombre important d'adhérents que donne l'A.D.R.TOM.? Dans ce cas de figure, l'effectif croissant des G.V. s'inscrirait-il alors en faux contre les chiffres livrés, ou tout simplement serait-il là, comme le dirait J.-P. Olivier de Sardan, un moyen de "légitimer" auprès des "partenaires" un "mode préférentiel" d'organisation des paysans? ³⁷. D'une manière générale, il est plus facile à un membre de groupement de se retirer qu'à un groupement de disparaître. Par ailleurs, les problèmes internes aux groupements témoignent tous les jours de cet état de fait. Le cas de Koin, où nous avons mené des enquêtes, peut éclairer sur cette situation: créé en 1978 avec 22 membres, ce groupement comptait à notre passage en 1992, 77 membres. On y comptait 11 abandons dont trois décès. Mais, le G.V. demeure affecté par un problème de quartiers, certains quartiers du villages accusant d'autres d'en faire une

³⁷ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, in P. BOIRAL & al., 1985, p.39.

propriété. Depuis 1978, le bureau du G.V. n'a été remanié que seulement 4 fois, et à chaque fois dans un climat de suspicion. Or, les textes prévoient un renouvellement de bureau tous les 2 ans. Les exactions du Président l'ont condamné à quitter le village pour la Côte-d'Ivoire. Quant au G.V.F., il est plus formel que réel.

A notre arrivée à Koin, le G.V.-O.D.E. n'avait pas un an d'existence qu'il rencontrait déjà des problèmes de mauvaise gestion financière. Si l'animatrice connaît l'effectif des adhérents du groupement, il est par contre impossible à une tierce personne de les réunir. Toutes nos tentatives dans ce sens furent vaines.

V.3.4.2 Les Marchés Auto-Gérés (M.A.G.)

Les premiers M.A.G. ont été mis en place par le P.D.A.O.V.. Le marché auto-géré est une activité que mènent les G.V. assez structurés et qui consiste pour les groupements intéressés à collecter eux-mêmes le coton produit dans leur zone d'action.

Cette activité, en même temps qu'elle apaise l'atmosphère qui entoure les marchés de coton, permet aux G.V. de bénéficier de ristournes que les villages peuvent utiliser pour financer certaines opérations de développement (construction d'école ou de maternité, achat de matériel agricole, de pesticides, d'engrais, etc.). En effet, suite à la grève du SYNAGRI de 1979, les agents de l'agriculture, pour avoir plus de moyen de pression sur les autorités gouvernementales, voulaient opposer le Pouvoir à la population rurale qu'ils affirmaient défendre. Ils décidèrent donc de boycotter la commercialisation du coton. A l'issue de ce mouvement, les quelques M.A.G. fonctionnels furent

rapidement structurés en vue de la commercialisation du coton ³⁸. L'opération réussit, on décida alors d'accélérer la formation des M.A.G.. Et plus tard, les O.R.D. ont élevé les G.V. dynamiques, "le plus souvent à leur demande, au statut de Marchés Auto-Gérés appelés à commercialiser chacun sa propre production cotonnière notamment. Mais il fallait qu'ils comptent parmi les membres des éléments sachant lire et écrire. Quelques uns (6 ou 7 par G.V., de quoi constituer une équipe d'achat) étaient envoyés soit au chef-lieu du secteur, soit à Bobo, pour une formation d'une semaine au frais de la So.Fi.Tex...." ³⁹. Dans la même lancée furent créés des marchés auto-gérés de céréales qui achetaient la production céréalière au profit de l'Office National des Céréales (Of.Na.Cer.).

Dans la Volta-Noire, il faut noter que le démarrage fut inégal dans les différents secteurs. Ceci s'explique, d'une part, par "le manque de formation des équipes d'acheteurs (Boromo, Solenzo)", d'autre part, par l'insignifiance de la production cotonnière dans le secteur de Tougan ⁴⁰ ; le recul de la production dans celui de Kougny en pays san méridional y a réduit considérablement le nombre de M.A.G..

Dans le secteur de Kougny, O. Dao comptait pour la campagne 1979-1980 comme marchés auto-gérés: les villages de Yaba, Biba, Nimina, Koin, Pankélé, Gossina, Toma, Saoura, Tani, Moara. En 1986, l'A.D.R.TOM. ne recensait pas plus de 3 M.A.G. dans la région (Saoura, Gossina et Tani). En 1992, suite à une enquête menée en compagnie de A. Schwartz à Gossina, nous avons pu constater l'inexistence du M.A.G. de ce village. A Koin, où nous avons mené des enquêtes, le M.A.G. n'est plus fonctionnel depuis 1980. Cette disparition des M.A.G. est liée non seulement à la baisse de la

³⁸ O. DAO, 1987, p.479.

³⁹ Ibid., p.335.

⁴⁰ Ibid., p.335.

production cotonnière, mais aussi à leur fonctionnement. En effet, "sur la base du coton acheté par le M.A.G. sont payées des ristournes brutes, qui ont varié à la tonne de 1.585 en 1976-77 à 2.750 en 1982-83" ⁴¹ . De cette ristourne, il fallait "déduire les frais de marché à la tonne (assurance incendie, location de toile, de la balance, fournitures diverses)". Il s'est produit quelquefois des pertes énormes, comme le montre ici O. Dao: "les quantités rentrées à l'usine étaient inférieures à celles effectivement payées. Des pénalités sont alors appliquées (parfois les tonnages de coton manquants atteignent 7 à 8 tonnes). Si ces pénalités permettent de réprimander de tels M.A.G., il n'est prévu aucune disposition pour récompenser ceux qui livrent plus de coton qu'il n'en a été acheté" ⁴². A cela, s'ajoute, la gestion et la remise des revenus au producteur. Le responsable d'un M.A.G. pénalisé se voit rétribuer d'une somme inférieure à celle qu'il aurait dû percevoir et qu'il doit distribuer entre les producteurs. Prenons un exemple fictif: le paysan qui, au pesage, a obtenu un reçu de 500kg de coton, s'attend à obtenir la somme correspondante à ce poids. Or, en cas de pénalité, il peut arriver qu'il n'ait droit qu'à une somme se rapportant au 2/3 du poids acheté. En plus, en 1984, intervient une décision interdisant au M.A.G. de collecter des échéances de crédit moyen terme, qui sont désormais perçues à la source dès la commercialisation, la différence étant alors versée aux responsables des M.A.G. qui devaient par la suite procéder au partage. Ces deux cas de figure génèrent très souvent un climat de défiance entre producteurs et acheteurs des M.A.G.. Ensuite, vient l'attente de la ristourne qui, souvent, rentre partiellement ou n'entre pas du tout, d'où l'indignation des paysans: "les

⁴¹ O. DAO, 1987, p.335.

⁴² Ibid., p.335.

ristournes qui étaient payées par Koungny ne rentraient pas en totalité", nous raconte le Secrétaire général du G.V. de Koin.

V.3.4.3 Les Groupements des Jeunes Agriculteurs (G.J.A.)

Les G.J.A. constituent le cadre d'accueil de formation des jeunes sortis des Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (C.F.J.A.). Théoriquement, le G.J.A. est sous la responsabilité du formateur du centre et d'un animateur. Il devrait exister partout où il y a un C.F.J.A..

Ces groupements représentaient en fait la plus importante innovation des centres et permettaient le passage progressif de l'exploitation du centre à celle du paysan modèle. Ils regroupaient une promotion de jeunes issus des centres, destinés à s'auto-gérer par l'acquisition de matériel agricole. Cette dotation devait provenir d'un financement interne, c'est-à-dire du centre même. La réalité est que, non seulement ces groupements n'ont pas vu le jour partout, mais aussi là où ils ont été mis en place, la matériel leur était octroyé par d'autres institutions de crédit telles que la C.N.C.A. sur leur propre demande.

En 1987, au cours d'une de nos enquêtes sur le fonctionnement de 3 C.F.J.A. en pays san, notamment à Kamba, à Niaré et à Goin, il ressortait qu'à Goin, par exemple, il n'existait pas de G.J.A.⁴³. A Kamba et à Niaré où il y avait un G.J.A., les jeunes avaient bénéficié d'un crédit C.N.C.A. d'un montant de 287.000 F.CFA, remboursable en 5 annuités avec un intérêt de 11%. Ce crédit, donné en nature, était réparti comme suit: 2 boeufs de labour, 1 charrette, et une charrue. Mais l'importance du nombre des désertions des

⁴³ P. TOE, 1989, p.86.

membres (71% à Kamba, 87% à Niaré) pour la Côte-d'Ivoire avait constitué un véritable handicap pour les groupements. A Niaré, comme à Kamba, nous avons pu constater que le groupement avait été créé par des jeunes issus des écoles classiques ou des anciennes écoles rurales et non des C.F.J.A.. Très vites, le groupement est devenu un "club d'amis" provoquant parfois un conflit entre les jeunes des villages. A tous ces problèmes s'ajoute le non-suivi des groupements par les structures d'encadrement.

En pays san, le dysfonctionnement des centres ainsi que leur fermeture dans certains villages font aujourd'hui des G.J.A. des structures vides.

V.3.4.4 Les Conseils Villageois de Centre (C.V.C)

Pour associer les villageois à la vie des C.F.J.A., les responsables de l'institution ont jugé nécessaire de créer des Conseils Villageois de 8 à 9 membres suivant la taille du village, qui regrouperaient les vieux et les notables des villages. Ces derniers devraient s'occuper du recrutement dans le village et veiller à la bonne marche des centres.

A Goin, Kamba et Niaré où nous avons constaté le fonctionnement de cette structure, le rôle des membres du C.V.C. se résumait à ceci: se poster chacun au centre, à tour de rôle, chaque matin, pour vérifier si les jeunes sont présents. Les absents sont reconduits par le membre C.V.C. du jour, qui doit aller les chercher à leur domicile; à défaut, justifier l'absence de chacun d'eux au formateur. Tout cela a vite été perçu par les paysans comme une perte de temps, leur empêchant d'arriver tôt dans leurs champs respectifs.

Compte tenu du fait que les jeunes constituent également une main-d'oeuvre arrachée à l'exploitation familiale, les C.V.C. seront détournés de leurs objectifs officiels par les paysans. Nous avons pu observer des C.V.C..

défendre des enfants, chaque quartier ayant réussi à se faire représenter au sein du bureau; chaque représentant s'érigeant en avocat-défenseur des jeunes de son quartier ⁴⁴. Tout cela n'était pas de nature à faciliter le contrôle et la maîtrise de la fréquentation des centres, et favorisait ainsi l'absentéisme des jeunes. La disparition des centres en pays san aujourd'hui fait de ces C.V.C. des structures vides.

V.3.4.5 Les "radio-clubs"

Pour sensibiliser le grand nombre des populations rurales, il a semblé important à l'équipe de la radio rurale, installée à Bobo-Dioulasso, d'établir un contact direct et ponctuel avec tous les cadres administratifs et avec un nombre représentatif de villages, sur les territoires des quatre O.R.D. de l'Ouest-Volta. Le but du "radio-club" était:

- de permettre à l'équipe d'animation de Bobo-Dioulasso de connaître les différentes populations de l'Ouest-Volta;
- d'offrir aux correspondants ruraux de chaque O.R.D. l'occasion d'organiser et de redynamiser le monde rural par des émissions radiophoniques dans l'O.R.D., d'être en mesure de susciter et de produire des émissions régionales dont bénéficierait la radio nationale;
- d'amener les encadreurs et les animateurs du radio-club à présenter aux populations des villages, aux G.V., un thème précis d'actualité, à développer, à en tirer des conclusions pratiques et judicieuses à la satisfaction et au profit des auditeurs;

⁴⁴ P. TOE, 1989, p.86.

- de recueillir tous les éléments musicaux, les contes, les devinettes, les historiques et les hauts faits des villages en langue nationale, afin de "nationaliser" les différents folklores et d'en assurer la conservation ⁴⁵.

Les "radio-clubs" suscitent un intérêt chez les paysans, et on créa dans les villages des groupes d'écoute auxquels furent attribués des postes récepteurs. Les autorités organisent des concours de développement sur le plan national. Mais l'inaptitude professionnelle de certains animateurs de la radio à apporter des réponses convaincantes aux auditeurs entraîne certains groupes d'écoutes à s'en désintéresser ⁴⁶. En plus, les postes récepteurs cessent d'être fonctionnels dans beaucoup de villages. C'est par exemple le cas de Nimina en pays san méridional. L'O.R.D. de la Volta-Noire tente d'y remédier "en formant 94 animateurs bénévoles qui vinrent s'ajouter au 83 existants, soit au total 177 animateurs" ⁴⁷. En pays san, la dernière émission de "radio-club" date de 1981 à Toma. L'opération a disparu avec la création des C.R.P.A..

V.3.5 Education et formation de la femme au développement

Comme nous l'avons montré précédemment, les femmes dans la société san ont un rôle important dans la production agricole. Elles participent

⁴⁵ "Compendium à l'attention de Messieurs les Encadreurs et Animateurs des Radio-Clubs dans l'O.R.D. de l'Ouest-Volta", Equipe d'animation, Radio Rurale, Bobo-Dioulasso, février 1978.

⁴⁶ O. DAO, 1987, p.325.

⁴⁷ Ibid., p.325.

aux travaux agricoles et possèdent leurs champs individuels. Avec la mise en valeur coloniale, la femme a subi les mêmes corvées de portage, de travail forcé et de rationnement du travail. Or, depuis la nouvelle orientation de la politique de développement, les changements apportés à l'agriculture sont venus alourdir leurs tâches déjà bien pénibles (puisage d'eau, bois de chauffe, pilage, cuisine, éducation des enfants, etc.). Avec la culture cotonnière, par exemple, l'essentiel de la récolte est réservée aux femmes. Pendant longtemps, la femme en milieu rural n'a guère profité de la modernisation.

Récemment est née l'urgence d'associer la femme à la recherche des solutions au développement. En pays san, des groupements féminins sont créés depuis les années 1970. L'O.R.D. en a dénombré 77 en 1987 et l'A.D.R.TOM. chiffre à 61 le nombre de G.V.F. en 1989. Il est accordé désormais aux femmes des crédits de commerce et de moulin à mil, pouvant les libérer de certains travaux domestiques

La grande campagne d'alphabétisation dénommée "opération Bantaaré" ⁴⁸ lancée en 1987, par les autorités du Burkina Faso, dont l'un des objectifs fondamentaux est de "promouvoir au niveau du savoir-être, des attitudes et des comportements novateurs susceptibles de propulser l'amélioration de la production agricole et animale, de la santé, de l'éducation", a concerné essentiellement les femmes dans les campagnes.

Au regard de tout ce qui précède, il convient de dire que les méthodes et les stratégies adoptées par les institutions, qu'elles soient étatiques ou caritatives (O.N.G.), ne diffèrent pas quant à l'objectif poursuivi: celui des transformations socio-agraires de la région. Malgré le caractère formel de certaines de leurs structures, d'autres existent encore en pays san. Mais de

⁴⁸ Bantaré est un terme peul qui signifie "donner une connaissance".

façon générale, et comme l'a constaté J.-P. Olivier de Sardan pour les coopératives, ces structures suscitent des réserves quant à leur objectif réel. "Ecran de protection de l'administration, moyen d'ascension d'une nouvelle élite ou au contraire mode de préservation du pouvoir des "notables" anciens, coquille vide, la coopérative villageoise n'est que fort rarement l'expression d'un consensus égalitaire, et en général pour fort peu de temps.... On peut y voir un modèle souhaitable, mais en tout cas pas un modèle réel" ⁴⁹. Nous avons pu le remarquer, les informations que nous livrent les institutions sur le pays san sont d'ordre général; à telle enseigne que pour mesurer exactement l'impact de celles-ci, il faut se situer dans la zone d'intervention. C'est du moins ce que nous avons fait, jusque-là, pour la région. Mais, pour mieux appréhender l'effet des interactions des institutions dans la société, nous avons essayé, conformément à notre méthodologie d'approche de notre sujet empruntée à la cinématographie, de "zoomer" un village: Koin. L'étude de ce village nous permettra d'évaluer les transformations socio-agraires survenues dans la région.

⁴⁹ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, in BOIRAL & al., 1985, pp.39-40.

CHAPITRE VI

**CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET
ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES****VI.1 REDEFINITION DES CONCEPTS OPERATIONNELS DE
L'ENQUETE**

La problématique de redynamisation de l'économie rurale, sous l'action des institutions de développement, nous a conduit jusque-là à opposer société et agriculture sous l'emprise de la "mise en valeur" coloniale et du développement postcolonial. Cette démarche obéit à notre volonté de resituer dans un contexte plus vaste "une ascension continue difficile à maîtriser", pour reprendre une expression de R. Badouin ⁵⁰, que constituent ici: opérations de développement, initiatives caritatives, intérêt national et international. Nous avons pu, par une approche historique, définir les différentes instances qui ont constitué les pôles de décision dans le processus des transformations agraires en pays san.

Sur le plan de la société globale, l'interaction des dynamiques internes et externes nous rend compte difficilement de leurs impacts. D'où la nécessité de procéder par une évaluation des faits de développement localisés sur des populations cibles, les réactions de celles-ci à ceux-là. Cette démarche implique nécessairement la prise en compte des diversités internes et externes, tel que montré jusqu'ici dans ce travail, mais elle suppose aussi une

⁵⁰ R. BADOUIN, 1967.

analyse minutieuse de la localité. Ce qui nous a amené à faire des enquêtes auprès des paysans.

Notre enquête a comporté trois guides de questionnaire avec chacun un préalable conceptuel, établi dans le but de rendre compte de cette monographie. Car, comme l'observent si bien R. Cresswell et M. Godelier ⁵¹, celui qui prétend faire une enquête sans a priori conceptuel "rend vain toute tentative ultérieure d'explication, car le plus souvent, il aboutit de la sorte à des constructions de typologies". Observons à présent nos guides d'enquête et leur contenu.

VI.1.1 L'enquête village (guide d'enquête n°1)

Ce premier volet ⁵² de notre enquête a été mené sur l'ensemble de la société san. Dénommé "entretien-village", il a concerné des villages méridionaux comme Gossina, Biba, Kamba, Koin, Nimina, Pankélé, Saoura, Tani, To, Yaba, Zouma Soui, Goury, et le village de Diuroum au nord. L'enquête a été menée auprès des lignages fondateurs */tandènan/* de chacun de ces villages. Elle a consisté à comparer les pratiques de la communauté villageoise traditionnelle à celles vécues par la génération présente. L'essentiel des matériaux récoltés nous ont aidé à mettre en exergue les faits historiques à deux niveaux: interne et externe.

Les premiers faits, qui ont fait l'objet de notre première partie, concernent la société, ses hommes et ses activités traditionnelles. La définition de l'ethnie san, du moins son essai, à travers l'histoire de son peuplement, l'organisation socio-politique, économique et culturelle en ont

⁵¹ R. CRESSEWELL & M. GODELIER, 1976, p.19.

⁵² Cf. Annexe I., p.370.

constitué les principaux points de l'analyse de la dynamique interne de la société.

Les seconds furent essentiellement l'introduction de l'économie coloniale et l'émergence des politiques de développement, dont notre deuxième partie a tenté de donner l'élucidation.

Il reste alors l'organisation socio-économique actuelle du pays san, que nous avons essayé de comprendre par deux autres volets d'enquête.

VI.1.2 L'enquête exploitation (guide d'enquête n°2)

Notre second guide d'enquête ⁵³ a porté sur l'exploitation agricole. Elle a touché uniquement une population cible que nous avons appelée "chefs d'exploitation" ou "chefs d'unité de production agricole". S'il y a besoin encore de le rappeler, nous entendons par exploitation agricole ou Unité de Production Agricole (U.P.A.) un groupe de personnes qui travaillent en commun en vue de se nourrir ensemble des produits de leur besogne. Les critères retenus pour cette définition concernent donc, à la fois, le mode de production et de consommation. Cette enquête a intéressé chaque unité de production agricole dans le village de Koin. Elle nous a permis en même temps d'analyser la manière dont s'effectue le travail à l'intérieur de chacune d'elles. Cet élément travail n'est pas ici une activité différente des autres manifestations de la vie sociale. Il s'inscrit, comme le dit J.-M. Kohler ⁵⁴ "dans l'ensemble du contexte social" et, poursuit-il, "il le subit ... par ses relations étroites avec les structures familiales et politiques, par ses interférences avec les représentations collectives, les croyances et les rituels. De multiples

⁵³ Cf. Annexe II., p.378.

⁵⁴ J.-M. KOHLER, 1971, p.1

significations sont attachées au travail en sus de celles relatives à sa fonction de production". L'étude objective des phénomènes de travail n'a de sens, conclut J.-M. Kohler, que "si elle est sans cesse rapportée à une compréhension critique de l'ensemble des phénomènes sociaux".

Au total, 238 chefs d'exploitation ont été touchés, auprès desquels nous avons tenté d'appréhender le fonctionnement de chaque unité de production à travers les concepts de:

- chef d'exploitation;
- structure interne de l'unité de production;
- mouvement de la population;
- tenure foncière;
- niveau d'équipement;
- technique culturale.

Les chefs d'exploitation

Qui sont-ils? Ce premier concept nous a permis d'identifier systématiquement ceux-ci, afin de pouvoir nous interroger sur la détention des pouvoirs de décision et sur les modalités de son exercice au niveau de l'exploitation. Ce qui nous a conduit à tenir compte des variables sociologiques telles que l'âge, l'ethnie, la religion, le quartier d'appartenance, la situation matrimoniale, etc..

Les structures internes des unités de production

Quel est l'effectif démographique d'une exploitation? Quelles sont les parcelles et les cultures pratiquées sur une unité de production? Autour de ces principales questions, nous tentons ici, dans un premier temps, d'établir pour chaque exploitation l'effectif exact de la population qui y vit. Nous

entendons par là le chef d'exploitation et tous ses dépendants. La notion "d'actif", dans le sens seulement de "participant à la production" serait inappropriée pour une telle évaluation, dans la mesure où un enfant, même à 6 ans, prend part à des échelles différentes à la vie de l'exploitation (labour du champ individuel de la mère, garde d'enfants permettant à la mère de travailler sur l'exploitation, etc.), si ce ne sont pas les incessants pleurs du nouveau-né qui interrompent momentanément les activités de la mère. Il sera donc recensé par exploitation tous ceux que nous appellerons "les bras solides" et "les bouches à nourrir". Il sera établi pour chacun d'eux le lien de parenté avec le chef d'exploitation, la situation scolaire et la formation professionnelle.

Dans un second temps, nous procéderons à l'inventaire des champs collectifs et des champs individuels ainsi que les cultures portées. Cette approche a rendu possible l'analyse du système d'exploitation, définie par R. Badouin ⁵⁵ comme le mode de fonctionnement des unités de production à travers la détention du pouvoir de décision, le rapport d'accès aux facteurs de production, le rapport entre l'exploitation et son environnement.

Les mouvements de la population

Nous nous sommes efforcé ici de mesurer, toujours à l'échelle de l'unité de production, la mobilité de la main-d'oeuvre. Les migrations en pays san aujourd'hui s'effectuant principalement vers la Côte-d'Ivoire, il s'agissait, pour nous, de savoir si pour chaque exploitation, on comptait "des actifs" masculins qui y sont partis ou en sont revenus ces deux dernières années.

⁵⁵ R. BADOUIN, 1987, pp.343-351.

La tenure foncière

Les modes d'acquisition des parcelles nous permettront d'évaluer la gestion et la répartition intra et extra-unités sociales de production. Nous déterminerons là, en référence aux droits d'usage que confère le système traditionnel, tels que dégagés par J.-L. Boutillier, les droits qui lient les différents chefs d'exploitation entre eux, et les chefs d'exploitation à leurs dépendants.

Le niveau d'équipement

Celui-ci se pose par rapport à la culture du coton et aux nouvelles techniques introduites par les politiques de développement. Il importe ici de savoir si le coton est cultivé sur l'exploitation, s'il y a un lien entre les outillages et la pratique culturale et, s'il y a lieu, de faire l'inventaire du matériel agricole dont dispose le chef d'exploitation (charrue, houe manga, charrette, boeufs, etc.) et l'identité de leur octroyeur.

Les techniques culturales

Nous tentions de mettre en exergue ici ce qui a changé dans le comportement culturel des paysans. Comment s'effectuent les activités comme le labour, les semis, etc. Il s'agit de mesurer le niveau d'adoption des techniques culturales (semis en ligne, utilisation d'engrais, d'insecticides, etc.) vulgarisées par les institutions de développement. Aussi, nous essayons pour chaque opération (défrichage, labour, semis, sarclage) de cerner le processus de la division sociale du travail.

VI.1.3 L'enquête parcellaire (guide d'enquête n°3)

Il constitue notre dernier volet d'enquête ⁵⁶. Il a porté essentiellement sur l'évaluation des parcelles au cours de la campagne 1992/1993. Cette enquête nous a permis de saisir le nombre exact des parcelles exploitées ou mises en cultures sur une unité de production. Car, l'estimation du fonctionnement général de l'exploitation peut entraîner des omissions de certaines parcelles, surtout des champs individuels de certains dépendants (enfants, femmes, belle-filles, petit-fils, mère, etc.). Elle a rendu possible le recensement de toutes les parcelles (collectives, individuelles) de brousse et de case dont le mode de production et la consommation du produit déterminent l'exploitation. Chaque parcelle sera mesurée.

Vu la technique d'approche utilisée, il est évident que nous ne pouvions pas couvrir tous les 238 chefs d'exploitations. Pour ce faire, nous avons tiré au sort neuf exploitations dont un allochtone, deux producteurs de coton et six autres exploitants. Au total 99 parcelles, soit en moyenne 11 parcelles par exploitation, ont été recensées et mesurées.

Cette dernière enquête nous a permis d'analyser le système productif agricole, comme l'indique l'approche de J.-P. Collin ⁵⁷, c'est-à-dire la combinaison des cultures dans le temps et dans l'espace (rotation, assolement, association), celle des facteurs de production (terre, travail, équipement et technique culturale), et les rapports sociaux afférents. Il s'agissait là, dans un premier temps, de déterminer, pour les différentes parcelles, le comportement du producteur, de comprendre son choix des

⁵⁶ Cf. Annexe III., p.383.

⁵⁷ J.-M. COLIN, in C. ROBINEAU, 1992, pp.129-137.

cultures portées sur la parcelle. Les variables suivantes nous guideront dans ce genre d'évaluation:

- le cycle cultural (intervalle entre les cultures portées et leur récolte, durée de vie de la culture);
- les contraintes culturales (caractéristiques pédologiques de la parcelle: bas-fonds, plaines, plateaux, pentes, jachères);
- les besoins en travail (labour à plat à la main, à la charrue, à la houe manga, etc.);
- les besoins en intrants (engrais organiques, minéraux, etc.).

Chacune de ces variables est resituée dans le contexte socio-économique de la société telle que décrite plus haut (régression de la culture cotonnière, repli vers les cultures vivrières, coût excessif du matériel d'attelage, difficulté d'accès au crédit agricole, absence de contrôle du marché céréalier, etc.) et dans le cadre institutionnel énoncé (inadaptabilité des méthodes et des stratégies d'opération aux réalités sociales).

Dans un second temps, l'enquête parcellaire nous a permis de déterminer le choix du système de production dans la société san. Il s'agit d'opposer un système de production extensif qui est la préférence d'une agriculture traditionnelle sur brûlis et une intensification du système sur la base de l'introduction des "consommations intermédiaires" ⁵⁸ (facteurs de production, engrais) par le biais essentiel des institutions de développement; la stratégie visant là un système intermédiaire: celui marquant l'incorporation des paysans à l'économie capitaliste. Dès lors se posent aux paysans "des problèmes d'approvisionnement en intrants, des problèmes économiques lorsque les prix des produits sont bas au regard des coûts de production" ⁵⁹ et

⁵⁸ J.-M. COLIN, in C. ROBINEAU, 1992, pp.129-137.

⁵⁹ Ibid., pp.129-137.

lorsque, serons-nous tenté d'ajouter pour ce qui concerne le pays san, le coton recule et que le prix des céréales se trouve au plus bas.

VI.2 LE CADRE DE L'ENQUETE

Koin est un village du pays san. Il est situé dans le département de Toma. On le localise précisément à 9km au sud-ouest de Toma. Il est limité par les villages de Bounou et de Toma au nord, Pankélé à l'ouest, Sien et Nièmè à l'est et Kèra au sud. On y accède de la capitale (Ouagadougou) par l'axe Koudougou-Toma. Toutes les autres artères de raccordement du village sont constituées de pistes cyclables et difficilement accessibles pendant l'hivernage.

Sur le plan physique, le village tire ses caractéristiques de l'ensemble san, notamment en ce qui concerne le climat, l'hydrologie, la végétation et le relief.

Au regard des cartes de l'occupation des sols ⁶⁰, le village présente quelques élévations dans sa partie nord-ouest et dispose d'un important marigot (cours d'eau). La carte ⁶¹ des valeurs agricoles des sols du pays san méridional, inspirée de G. Remy, place les sols du village dans la catégorie "faible à moyenne". Les paysans regroupent grosso-modo les terres en trois catégories exploitables distinctes: le /bômô/, le /giie/ et le /nyôsô/.

Le /bômô/ correspond aux terres situées dans la plaines et dans les bas-fonds, qui sont bien prisées pour l'agriculture aujourd'hui. Le /giie/ désigne les terres caillouteuses, les plateaux, les pentes, difficiles à travailler,

⁶⁰ Cf. Les cartes d'occupation des sols. Infra., pp.293-294.

⁶¹ Cf. Figure n° 6. Supra., p.33.

auxquelles les paysans ont de moins en moins recours du fait de la mauvaise pluviométrie. Enfin, le /nyôso/ correspond aux terres sablonneuses, très souvent inaptes à la culture de certaines céréales telles que le sorgho.

Les chiffres de la pluviométrie de la station ⁶² de Toma nous donnent une idée de l'irrégularité des pluies dans la zone. La morphologie générale du village présente un très beau parc de balanzan (acacia albida).

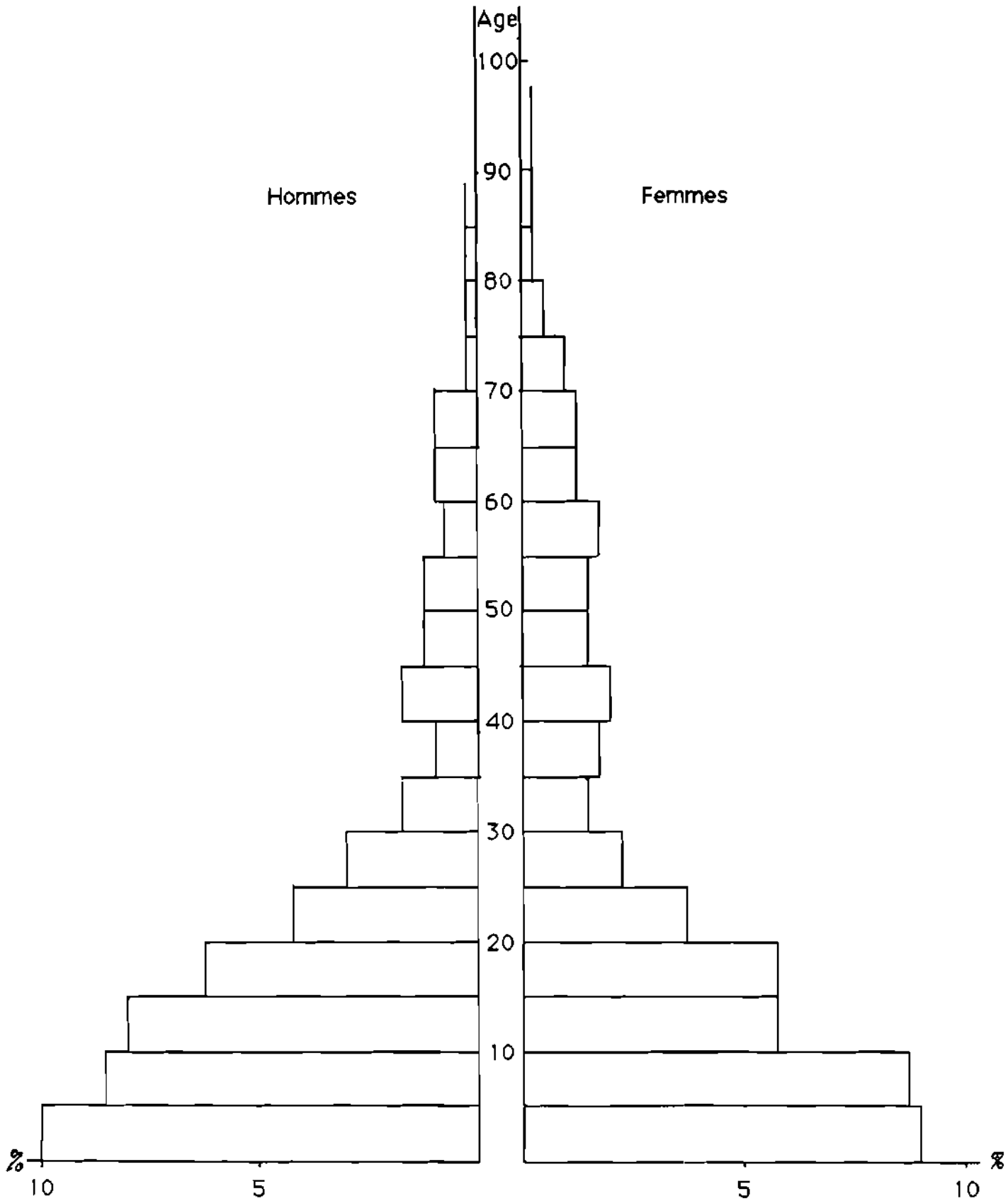
La population de Koin était estimée en 1932 par l'administration coloniale à 948 habitants. En 1970, P. Lesselingue, dans une étude sur les migrations dans la région de Toma, la chiffrait à 1.774 habitants. Les recensements généraux de la population du Burkina de 1975 et de 1985 estimaient respectivement la population du village à 2.000 et 2.195 habitants. De 1,66% de 1932 à 1970, la croissance démographique annuelle passe à 1,42% de 1970 à 1985. Cette baisse de la croissance s'explique incontestablement par le phénomène de la migration. En effet, si le pays san est connu comme une zone qui a reçu pendant un certain temps de nombreux migrants (Mosse et Peul), il est également une région à fort taux d'émigration. Notons à Koin que les Mosse qui avaient immigré dans le village (nous le constaterons plus loin) n'y sont plus. Aussi, la plupart de la population masculine (jeune surtout) du village vont en Côte-d'Ivoire. Ces dernières années, les Sanan eux-mêmes émigrent de plus en plus vers l'Ouest du Burkina en quête de terres fertiles.

Nous avons, au cours de notre enquête, recensé une population de 2.381 habitants. Ce qui représente, par rapport à la population de 1985, un accroissement de 1,11%. Plusieurs raisons expliquent cette régression continue du taux d'accroissement. D'une part, notre enquête intéressait la population rurale de Koin. Puisque le travail agricole seulement constituait la

⁶² Cf. Figure n° 7. Supra., pp.35-36.

Figure n° 30

Pyramide des âges de la population recensée à Koin (en %)



trame de notre problématique, nous avons ciblé notre échantillon sur les chefs d'exploitation et leurs dépendants. Nous recensons sur l'exploitation toutes personnes qui émargent au budget de l'exploitation tant sur le plan de la production que sur celui de la consommation. De ce fait, nous n'avons pas pris en compte des variables comme "résidents", "non-résidents", "durée de résidence" si chères aux démographes.

D'autre part, il faut noter que les migrants, constitués essentiellement de Mosse, et que P. Lesselingue estimait au nombre de 225 en 1970 dans le village, ne sont plus que 19, répartis entre deux chefs d'exploitation. Cette population aurait émigré plus au sud du pays san, vers la vallée de la Volta-Noire ou à Pankélé, un village contigu à Koin.

La population dont nous présentons ici les caractéristiques est celle déterminée par notre enquête personnelle. Elle est une population relativement jeune à dominance masculine. La moyenne d'âge est de 22,01 ans. A partir de 35 ans les femmes sont plus nombreuses que les hommes et elles constituent l'essentiel du sommet pyramidal. Ce qui peut s'expliquer par le fait que les migrations vers la Côte-d'Ivoire, par exemple, concernent en grande partie les hommes, mais aussi sans doute parce que les femmes vivent ici plus longtemps que les hommes. La pyramide des âges en pourcentage présente une base dominée par les hommes jusqu'à la tranche d'âge de 25 à 30 ans. Le sommet de la pyramide est dominé par les femmes.

Sur le plan de l'infrastructure, le village dispose:

- d'une école à six classes, construite depuis 1957;
- d'un centre de loisir construit en ciment;
- d'un moulin pour les femmes;
- d'une banque de céréales acquise sur prêt avec l'A.D.R.TOM..

Sur le plan religieux, on y recense une église catholique nouvellement construite en ciment. La première église catholique du village date de 1917, soit 4 ans après l'installation des Pères Blancs à Toma. La mission protestante, représentée par la Mission Baptiste, date de 1980. Elle dispose également d'un temple. Ce n'est qu'en 1987 qu'une mosquée a été construite dans ce village, où la population est à dominance chrétienne.

L'activité principale des habitants est l'agriculture et l'élevage sous sa forme associative. Les cultures les plus prisées sont le sorgho et le mil. Le coton reste la seule culture commerciale rencontrée. L'artisanat porte essentiellement sur le tissage, le cuir, la forge et la préparation du dolo. Quant à la pêche et à la chasse, elles y sont pratiquées de façon traditionnelle.

Sur le plan du commerce, le village fait la rotation de marché avec les villages de Niémè, Bounou, Kéra et Pankélé; il se tient tous les cinq jours.

Sur le plan institution, Koin relève de la Zone d'Encadrement Agricole (Z.E.A.) de Toma et l'Unité d'Encadrement Agricole (U.E.A.) de même nom. Il est situé dans la seconde zone d'encadrement de l'A.D.R.TOM.. On y recense officiellement un Groupement Villageois Féminin (G.V.F.-A.D.R.TOM.), un Groupement Villageois Masculin (G.V.M.-A.D.R.TOM.) et un G.V.-O.D.E..

VI.3 STRUCTURE DU VILLAGE

Le peuplement actuel du village correspond à une superposition de deux ensembles de lignages, l'un autochtone */kiwidènan/*, l'autre allochtone */guli/* répartis sur cinq quartiers dont:

- Balankuma;
- Tolopié;

- Niosompiè;
- Kiènimpiè;
- Bonlia.

Les autochtones sont d'abord constitués du lignage du chef de terre */tandèng/*. Fondateur du village, il occupe le quartier Balankuma et porte le patronyme Ki. Puis, s'adjoignent les lignages Toé de Tolopiè et Paré de Nionsompiè et de Kiènimpiè avec lesquels, le premier lignage forme le groupe de */kiwidènan/* ou "de gens de village" et ce conformément au processus de migration et de peuplement du village.

Les récits du peuplement nous enseignent que l'ancêtre fondateur, du nom de Biri, serait venu de Barala en pays mosse, et se serait installé sous un arbre appelé */koin/* (parkia biglobosa), qui porte le nom du village. Celui-ci a été suivi plus tard par les lignages Toé et Paré.

Après ces lignages */kiwidènan/*, vinrent les lignages allochtones. D'abord ceux de premier degré, dont l'allochtonie est moins marquée, composés des lignages Zamané et Bonané qu'on rencontre dans le quartier Tolopiè et du lignage Ki à Nionsompié.

Puis, ceux de second degré qui regroupent les griots et les forgerons, dont la caractéristique première est la situation socio-professionnelle. Les premiers, qui seraient également originaires du pays mosse, portent les patronymes Paré et Sow, et sont disséminés par lignage dans les quartiers Kiènimpiè (Paré), Niosompiè (Paré) et Tolopiè (Sow). Les seconds, constitués d'un lignage Ki venu, semble-t-il, de Sèbèrè (un village san), occupent le quartier Bonlia.

Ensuite, les allochtones de troisième degré rassemblant les lignages Paré du quartier Bonlia, originaires d'un village contigu à Koin (Niémè), les

lignages Raga et Djébré, originaires du pays mosse, installés respectivement dans les quartiers de Bonlia et de Balankuma.

Le peuplement du village mérite quelques observations. Notons que dans les différents récits il n'est mentionné nulle part l'itinéraire du fondateur du village. Le toponyme Barala situé, semble-t-il, en pays mosse auquel on fait référence, reste un symbole hiéroglyphique. Pour les autres lignages, ni l'itinéraire ni même l'origine de l'ancêtre n'est connu des générations présentes. Ce qui pose le problème général de la reconstitution historique du peuplement de la société. Le recoupement par lignage, auquel il faut souvent avoir recours, se trouve confronté à des problèmes de datation ou tout simplement de mémoire collective des acteurs présents. Ainsi, au seul cas de *tandèng*, dont apparemment la primauté d'installation de même que l'appartenance des lieux semblent être reconnues par les autres lignages, bute l'analyse selon laquelle une autochtonie se définit par rapport à une allochtonie. Celle-ci n'est en effet affirmée ou proclamée que lorsqu'elle est contestée.

Le peuplement de Koin correspond à un peuplement extra-san, du fait que le lignage fondateur du village fait référence au pays mosse. Mais c'est un peuplement survenu après la première mise en place du groupe venu du Manding. S'il y a besoin de le rappeler, la mise en place de la partie méridionale du pays san, disions-nous, est la résultante d'un processus de migration de populations venues du Manding qui, selon les premiers écrits, se situerait entre le XIII^e et le XVI^e siècle, et qui probablement auraient regagné le septentrional avant de retrouver par la suite le Sud. Là, se seraient adjointes au XVIII^e siècle des populations diverses, venues des régions contiguës (mosse, nuna, marka, bwa, etc.) pour donner le peuplement actuel du pays san méridional. Ce dernier peuplement, auquel correspond le cas de

Koin, se serait produit probablement suite aux grands mouvements de migration de population de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle et aurait atteint son paroxysme au XIX^e siècle avec les migrations tournantes; d'où la présence récente des Djébré (1940) à Koin. Toutefois, il n'est pas aisé de déterminer avec exactitude la datation de la mise en place des différents lignages; on ne saurait donc pas lequel des différents lignages /kiwidènan/ est réellement le premier occupant du village. Mais nous retiendrons que le schéma de composition des lignages d'un village san est donné par l'équation:

$$\begin{aligned} \text{Autochtones} + \text{Allochtones} &= \text{village} \\ \text{/kiwidènan/} + \text{/guli/} &= \text{/kiwi/}. \end{aligned}$$

Pour la présente étude, nous retiendrons le découpage aujourd'hui admis par les habitants du village. Nous placerons dans les lignages /kiwidènan/ les allochtones de premier degré, de second degré et les Sanan allochtones de troisième degré. Les /guli/ seront constitués des lignages mosse.

Cette dernière distinction est fondée sur le droit d'usage de la terre. Les premiers disposent d'un droit de culture par héritage sur les portions des terres du terroir il y a maintenant plusieurs générations, tandis que les seconds jouissent d'un droit temporaire par prêt jusqu'à la jachère.

VI.4 APERCU DU TERROIR VILLAGEOIS

Nous essayons ici, à partir de photographies aériennes de 1958 et de 1981, à défaut de photos plus anciennes, d'approcher la configuration et la structure de l'espace agraire du village ⁶³.

La carte d'occupation des sols de 1958 se caractérise par un double parcellaire compact. L'un est concentré autour des habitations groupées, et l'autre, subissant un desserrement, s'installe principalement sur le bras du cours d'eau (marigot) du village. En même temps nous constatons, tout autour de ces deux blocs, un déplacement de petits blocs parcellaires éloignés du village, et constitués d'un nombre importants de jachères.

En 1981, le phénomène de desserrement de l'espace s'est accru. On assiste à un élargissement et à un agrandissement du premier bloc compact toujours autour des habitations, ainsi qu'à l'extension du village. Le second bloc, par contre, disparaît et on observe une diffusion parcellaire tout au long des bras du marigot. Les jachères sont de plus en plus inexistantes.

Quelques observations nous permettent de proposer une explication à ce phénomène de desserrement de l'espace.

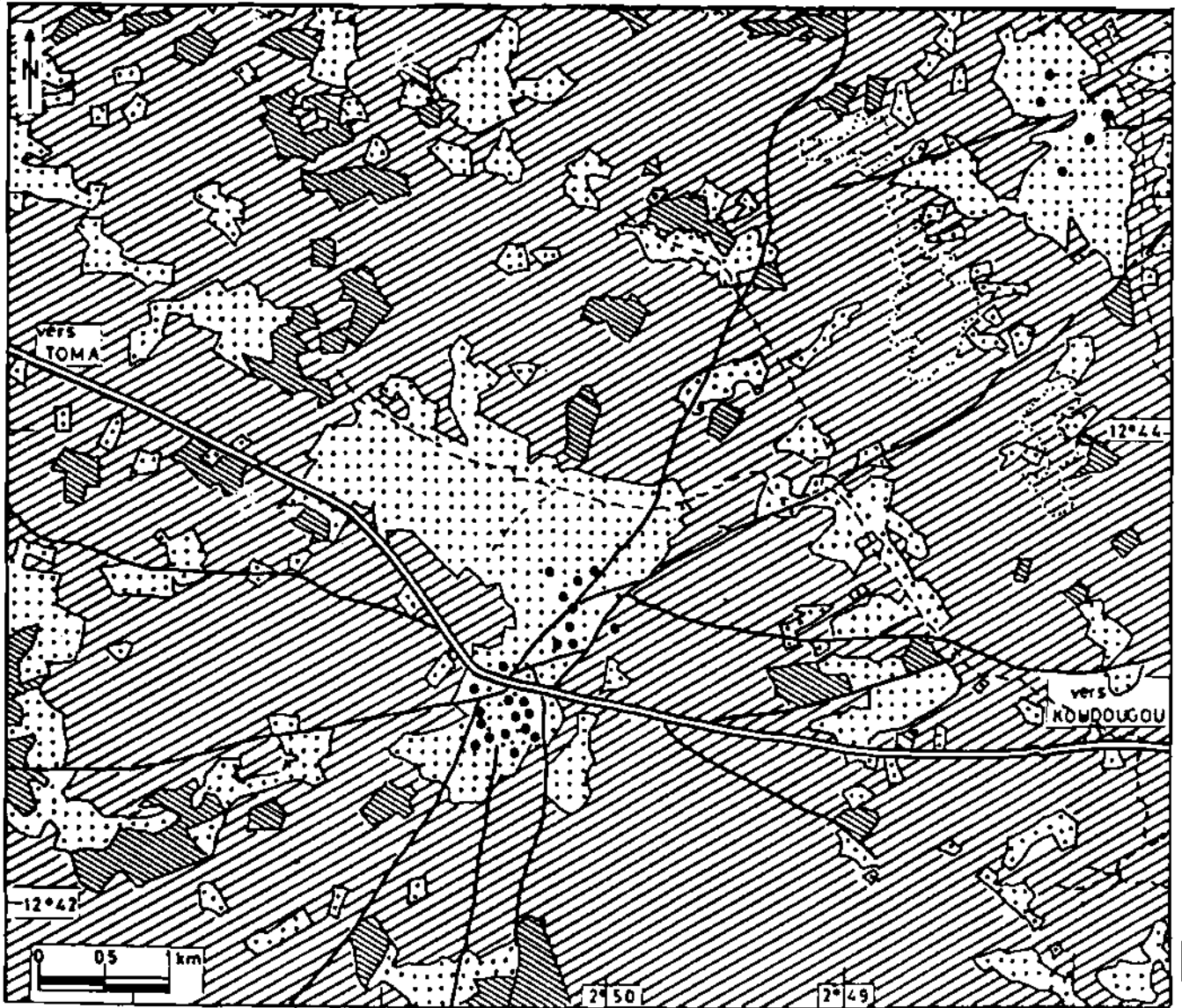
Le plan de 1958 nous donne une idée de ce que la mise en valeur coloniale a eu comme emprise sur le terroir du village. En effet, nous savons que celle-ci a été marquée par la culture forcée du coton, l'exploitation des

⁶³ Notons que notre intention ici n'est pas de rendre compte de façon académique d'une photo aérienne; ce qui exigerait une approche géographique plus fine (suivi des parcelles, mesures des auréoles, etc.) conformément à l'appel de G. SAUTTER et de P. PELISSIER de 1964, "Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir", lancé dans la revue L'Homme, pp.56-72. Notre formation ne nous permettant pas une telle évaluation, que le géographe permette alors à l'anthropologue que nous sommes, de se servir de ce matériel dans le sens de la démarche qui lui est chère: l'observation. L'analyse afférant s'inspire largement de M. BENOIT, 1973.

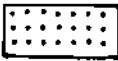
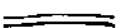






Figure n° 31

KOIN

CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS EN 1958



LEGENDE

| | | | |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
|  | Exploitation agricole |  | Route principale |
|  | Jachère |  | Piste principale |
|  | Végétation naturelle |  | Réseau hydrographique |
| | |  | Elevation |
| | |  | Habitations |

Carte réalisée à partir de photographies aériennes IGN 1958 n° 371-373

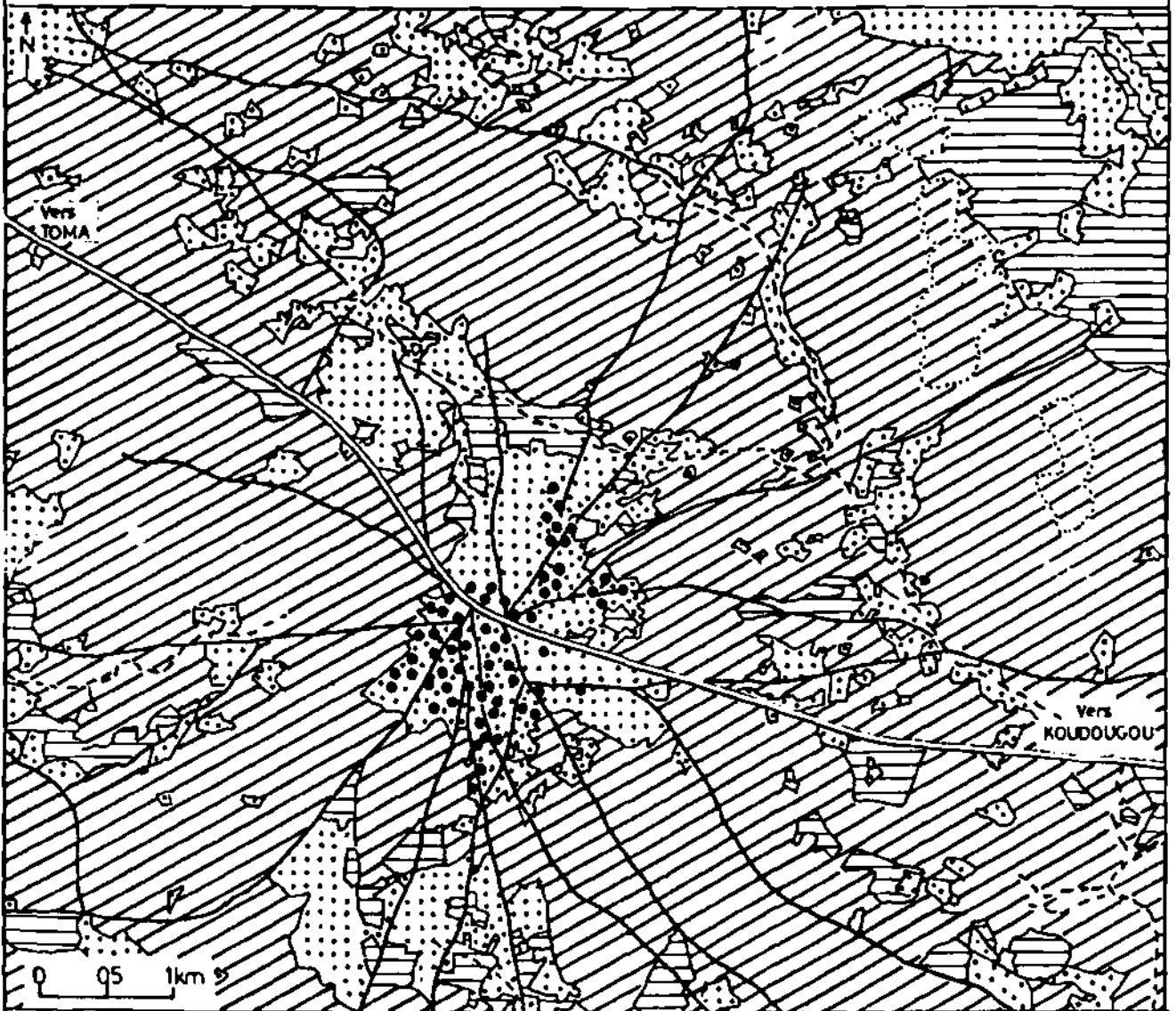
Centre ORSTOM Ouagadougou, 1992


Interprétation et Dessin : A. TRAORE

Figure n° 32

KOIN

CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS EN 1981

LEGENDE

- | | | | |
|--|-----------------------|---|------------------|
|  | Exploitation agricole |  | Route principale |
|  | Jachère |  | Piste principale |
|  | Végétation naturelle |  | Cours d'eau |
| | |  | Elevation |
| | |  | Habitations |

Carte réalisée à partir de photographies aériennes IG-MV.

Centre ORSTOM Ouagadougou, 1992

champs collectifs par village et le rationnement du travail humain. L'intensification de la culture du coton, son extension et le soutien qu'a apporté la C.F.D.T. dans les années 1950, ont entraîné sans doute la formation du second bloc parcellaire non loin du village, et un déplacement des champs de brousse vers les zones arables, mais éloignées des habitations.

La structure de l'occupation des sols, telle que présentée ici en 1958, est la résultante de la culture coloniale du coton sur l'espace agricole du village et celle de son maintien en 1958. Cette époque a été marquée aussi par l'intensification des mesures d'encouragement de la culture en pays san (distribution de décorations aux chefs de canton, de fusils, de cartouches, etc.). A Koin, les précisions suivantes nous permettent de comprendre davantage la composition des deux blocs compacts qui apparaissent sur la carte. A l'époque de la culture forcée du coton, on se souvient que l'administration coloniale avait décidé de la mise en culture de 4ha pour cent habitants. Cette même administration recensait en 1932, une population de 948 habitants. On peut alors estimer à cette époque à une trentaine d'hectares l'étendue des superficies cotonnières mises en culture dans le village. Entre 1955 et 1957, le village de Koin a produit respectivement 5,09 tonnes, 4,66 tonnes et 12,55 tonnes de coton. En trois ans, 55ha ont été mis en culture pour la seule spéculation dans le village. Résultat: en trois ans, des 35 villages que comptaient les trois centres cotonniers en pays san méridional, Koin est troisième producteur de coton avec 22,31 tonnes, derrière Toma (74,33 tonnes) et Gossina (25,58 tonnes). Le desserrement de l'espace agricole, auquel on assiste aujourd'hui dans le village, pourrait être lié à l'importante place qu'occupait le coton dans le système de production à cette époque.

Le premier bloc correspond, dans le système d'exploitation san, aux champs de case permanents, entretenus grâce à la fumure domestique et sous les balanzans (*acacia albida*). Le second, qui se présente comme un prolongement de bras des champs de case, correspondrait sans doute et quasiment à l'extension des champs de coton.

Nous observons que les migrations des champs se font par petits blocs vers les bas-fonds et les plaines, et ils sont souvent éloignés du village. Ce qui entraîne une grande consommation de l'espace et le raccourcissement de la mise en culture des champs de brousse, qu'on abandonne très vite. Un coup d'oeil rapide sur la carte montre une pléthore de jachères en 1958.

En 1981, le phénomène s'est amplifié. On assiste à la disparition du second bloc. Sous la pression démographique, le village s'étend et le premier bloc, occupé par les champs de case, s'agrandit. Mais, avec la régression de la culture cotonnière, le second bloc compact disparaît. Par contre, la migration des champs de brousse se fait de plus en plus, par grandes diffusions parcellaires, tout au long des deux bras du marigot situé au nord-est du village, se caractérisant par une disparition de la jachère. Malgré le recul de la culture cotonnière, l'irrégularité des pluies fait que les paysans ont de plus en plus recours aux bas-fonds et aux plaines.

En résumé, ces deux cartes nous présentent une morphologie agraire qui se caractérise par:

- une grande consommation de l'espace et un raccourcissement de la mise en place de la jachère;
- une raréfaction des terres arables due à l'extension de la culture cotonnière et à la disparition de la jachère;

- une extension du village due à la pression démographique, entraînant une multiplication des exploitations agricoles et une apparition de petits blocs parcellaires;
- une migration des champs de brousse vers les bas-fonds et les plaines due à l'irrégularité des pluies.

C'est dans ce terroir subissant un desserrement constant, que se situe le contexte d'abord de l'extension de la culture cotonnière, puis de son intensification et des techniques agricoles. C'est également ici que se jouent les rapports sociaux de production dans le village de Koin, dont nous essayerons de rendre compte à travers l'analyse de nos résultats d'enquête.

VI.5 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITANTS

Après avoir défini les concepts de notre enquête et présenté le cadre de l'étude, analysons à présent les résultats. Les exploitants agricoles, combien sont-ils? Qui sont-ils? Quelle est leur origine? Quelles cultures pratiquent-ils? Telles sont les questions auxquelles nous essayons d'apporter des réponses.

VI.5.1 Répartition par ethnie

Sur l'ensemble des chefs d'exploitation (C.E.) recensés dans le village, plus de 99% sont des Sanan et moins du centième est constitué de Mosse. Ce faible pourcentage de migrants ne traduit pas le fait qu'il n'y a pas eu des Mosse dans le village. Nous révélons plus haut que 225 Mosse avaient été dénombrés à Koin dans les années 1970. En outre, l'auteur avait mis en

exergue "la colonisation mossi" en pays san. Dans la section précédente sur le pays san et ses voisins ⁶⁴, nous avons signalé l'ampleur qu'avait pris les migrations mosse dans la région au XIX^e siècle. Selon nos informateurs à Koin, il y a eu des Mosse dans le village. Mais, de façon générale, les Mosse émigrent de plus en plus vers le pays marka, au sud du pays, dans la boucle du Mouhoun (Volta-Noire), où les terres se prêtent encore mieux à l'agriculture. La présence des Mosse dans un village a ceci d'important dans l'analyse des transformations agraires qu'elle entraîne la coexistence de deux modes d'occupation de l'espace: l'un dispersé, épars, correspondant au mode mosse et l'autre, groupé et serré, bien connu de la communauté villageoise san ⁶⁵. A Koin, s'il en a été ainsi dans le passé, nous constatons, aujourd'hui, que le terroir est aux prises avec le mode san d'occupation de l'espace; les quelques mosse qu'on y trouve sont soumis à celui-ci.

VI.5.2 Répartition par quartier

Les chefs d'exploitation sont répartis sur les cinq quartiers du village. Nous avons recensé 50 C.E. dans le quartier de Balankuma, 46 à Tolopiè, 62 à Nionsompiè, 39 à Kiènimpiè et 41 à Bonlia. Les quartiers Nionsompiè et Balankuma regroupent le plus de C.E., avec respectivement 26% et 21%. Cependant, le pourcentage élevé des C.E. dans un quartier traduit beaucoup plus la désintégration du lignage ou des lignages qui le composent, que son importance démographique. Par exemple, à Nionsompiè, où la population totale recencée est de 609 habitants, la taille moyenne des effectifs par exploitation est 9,82 contre 10,38 à Bonlia avec une population de 425

⁶⁴ Supra., p.62.

⁶⁵ M. BENOIT l'a montré par exemple pour le pays bwa. Cf. M. BENOIT, 1973.

habitants. L'analyse des effectifs démographiques que nous verrons plus loin nous démontrera qu'on est plutôt confronté à une nucléarisation de la famille dans le village.

VI.5.3 Répartition par religion

Les religions en présence dans le village sont le christianisme, l'islam et l'animisme. L'implantation de la mission catholique à incontestablement eu une influence sur les chefs d'exploitation, pour laquelle on compte 71% de fidèles. Elle est suivie par l'islam, avec 22%. Le protestantisme et l'animisme font figure de parents pauvres avec respectivement 4% et 3%. La religion protestante est très récente dans le village et puise ses adhérents au sein des autres religions (animisme et catholicisme surtout) sous l'action de la Mission Baptiste installée à Toma et de l'O.D.E.. L'islam est plus ancien dans le village; s'il est devancé par le christianisme dans la pratique, c'est parce qu'ici, il est plus aisé à un musulman de devenir catholique.

Les 3% officiels d'animistes représentent la survivance d'une religion traditionnelle qui, sous l'effet conjugué des religions révélées, n'occupe plus, dans les déclarations, qu'une fraction de la population. Cependant en pays san, il est très courant qu'elle demeure un recours des populations. L'existence des autels traditionnels dans les villages fait surtout des lignages autochtones */kiwidènan/* les principaux acteurs de l'animisme. Même si les populations de ces lignages pratiquent une religion révélée, les aînés des lignages sont obligés de veiller à l'entretien et aux sacrifices des autels. Ce droit d'aînesse s'applique à tout habitant du lignage. Il peut arriver qu'on abandonne de gré ou de force une religion révélée, pour accomplir le devoir d'aîné. Il est courant également, comme nous avons pu le constater dans

nombre de villages, que le devoir de l'aîné se pose à lui en terme de foi (ou choix?). Ce qui pose le problème général de la crise de la religion animiste et partant de la désintégration de l'organisation socio-culturelle san (abandon des autels, disparition des prêtres sacrificateurs, etc.). A Biba, par exemple, l'influence de l'islam au sein du lignage */kiwidènan/* rend presque impossible la réunion des aînés autour de la tradition.

VI.5.4 Les exploitants de cultures de rente

Le coton est la seule culture de rente qui existe dans le village. Mais il n'occupe plus que 3% des chefs d'exploitation. Ce pourcentage montre à quel point le coton n'est plus produit par les exploitants de Koin. Cela est très significatif surtout quand on sait que le village a été 3^e producteur de coton de la région dans les années 1950. Les C.E. ont encore à l'esprit cette époque où le coton était prédominant dans le village. Ils font référence au "bluff cotonnier" en parlant de "l'ère de Gué", du nom du chef de canton de l'époque. La morphologie agraire du village nous montre l'importance de la place que le coton a occupé dans le système de culture.

Le coton est une culture qui exige de la main-d'oeuvre suffisamment disponible pour sa production. A. Schwartz met en exergue le facteur "force de travail" nécessaire à sa production: "la culture du coton requiert un investissement en travail considérable. La simple énumération des opérations qui jalonnent le calendrier agricole du planteur de coton est impressionnante: délimitation et défrichage du terrain, labour, billonnage, semis (...), démariage et remplacement des manquants, épandage de l'engrais, 1^{er} sarclage, 2^eme sarclage (accompagné d'un buttage), 3^eme sarclage, 6 à 7 traitements insecticides, récolte (...)...., arrachage et brûlis des vieux

cotonniers, le tout sur une période de temps bien délimitée. Opérations que le paysans doit mener de front avec celles qu'exige au cours de la même période la culture vivrière..."⁶⁶. Or, l'introduction de l'économie de marché dans la société a eu pour effet l'éclatement de la famille élargie, donc une diminution de la main-d'oeuvre. Mais l'émergence de la famille restreinte implique-t-elle forcément le recul du coton? L'analyse des caractéristiques socio-démographiques des exploitations confirmera ou infirmera une telle hypothèse. Pour l'instant, ce qui semble plausible comme réponse à cet état de fait, c'est le repli des paysans vers les cultures vivrières.

L'arachide et le sésame, bien que pratiqués respectivement par 19% et 7% des C.E. en cultures simples ou en association avec d'autres cultures, autant sur les champs collectifs qu'individuels, ne constituent plus ici des cultures commerciales. Ces deux cultures rentrent aujourd'hui dans la consommation familiale. Même si elle sont commercialisées, elles ne suivent plus le circuit commercial institutionnalisé. Elles alimentent très souvent les marchés villageois, où elles sont vendues par petits tas. Elles ne constituent donc plus une alternative par rapport au coton.

VI.5.5 Les exploitants des cultures vivrières

Tous les chefs d'exploitation pratiquent les cultures vivrières. Ils cultivent en majorité le sorgho, le mil, le maïs, le haricot, le da, le voandzou et la patate; auxquelles s'ajoutent l'arachide, le sésame et des plantes condimentaires comme le gombo, le piment, etc..

L'inventaire des cultures pratiquées par les exploitants montre que moins du centième seulement d'entre eux, essentiellement des femmes, ne

⁶⁶ A. SCHWARTZ, 1985, p.20.

produisent que les plantes condimentaires; moins du centième encore cultive uniquement du sorgho et 2% cultivent uniquement du mil. 96% pratiquent non seulement le sorgho et le mil, mais intègrent l'un ou l'autre à d'autres cultures dans le système de production. D'une manière générale, le sorgho et le mil sont cultivés soit en cultures simples, soit en association avec plusieurs autres cultures.

Les associations de cultures qui sont le plus pratiquées, tant sur les champs collectifs de brousse que sur les champs collectifs permanents de case, sont réparties par parcelle à l'échelle des C.E. comme suit:

| | |
|--|---------|
| - sorgho+mil+da | 30%; |
| - sorgho+mil+maïs+haricot+da | 26,47%; |
| - sorgho+mil+maïs+arachide+haricot+da | 7,98%; |
| - sorgho+mil+arachide+da | 6,30%; |
| - sorgho+mil | 4,20%; |
| - sorgho+mil+maïs+patate+haricot+da | 4,78%; |
| - sorgho+maïs+haricot+da | 2,24%; |
| - sorgho+mil+arachide+sésame+maïs+haricot+da | 2,10%. |

Des cultures telles le sésame, la patate, le da, le gombo, le piment, etc. sont intégrées, soit en excès, soit en défaut aux différentes associations de cultures par les Chefs d'exploitation restants

L'inventaire des champs individuels montre que les mêmes cultures sont pratiquées par les dépendants des C.E. Mais ici, il y a une prédominance des jardins de femmes, où le piment, le gombo, l'aubergine, etc. constituent l'essentiel de la production. Ces jardins occupent 42% des parcelles individuelles. Bien souvent, certains dépendants associent aux plantes condimentaires du sorgho uniquement (42%), du sorgho+mil (4%) ou du mil

(1%), d'autres les associent soit à l'arachide+voandzou, soit à l'arachide uniquement, soit à la patate. Seulement 6% des champs individuels sont consacrés à la culture simple de sorgho.

En résumé, les cultures vivrières constituent l'essentiel de la production des exploitations agricoles. Le sorgho et le mil sont les cultures les plus prisées. Les champs individuels sont en majorité constitués de jardins de femmes et les champs de sorgho des quelques dépendants. Si ces éléments d'enquête nous indiquent les différentes cultures au sein des unités de production, ils n'établissent pas cependant avec exactitude le nombre de parcelles mises en culture. En fait, il n'est pas aisé pour le C.E. de donner le nombre de parcelles exploitées par lui et ses dépendants. Même s'il le fait, comme nous avons essayé de l'obtenir, il omet très souvent ça et là quelques parcelles, soit volontairement - parce qu'il estime telle ou telle parcelle insignifiante -, soit involontairement. Ce dernier n'est pas forcément au courant du champ de gombo ensemencé par sa femme ou sa belle-fille à la 3^e décade du mois d'août par exemple. Il ne mesure pas souvent l'importance du champ individuel de tel ou tel fils ou petit-fils. Pour compiler de telles informations sur une unité de production, nous avons mené une enquête à l'échelle parcellaire de quelques exploitations, dont nous ferons une présentation plus loin.

VI.6 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES EXPLOITATIONS

Nous allons essayer d'établir, toujours à l'aide de nos résultats d'enquête, les caractéristiques socio-démographiques de l'unité de production agricole (U.P.A.). A quel âge peut-on devenir chef d'exploitation? Le rôle du C.E. est-il uniquement réservé à l'aîné tel que présenté dans la société traditionnelle san? Quel est l'état matrimonial des C.E.? Quelles sont les caractéristiques sociologiques d'une exploitation? Les points qui suivent apporteront des réponses à ces différentes questions.

VI.6.1 L'âge et le sexe des C.E.

L'âge des chefs d'exploitation oscille entre 19 et 87 ans. L'âge moyen d'un C.E. est de 50 ans. Dans l'ensemble, 12% ont moins de 30 ans; 37% ont entre 30 et 50 ans; 40% ont entre 50 et 70 ans et 13% ont plus de 70 ans. Ce qui laisse entrevoir un nombre important de jeunes C.E., car près de 50% d'entre eux se trouvent en dessous de la moyenne d'âge. Ce très bas âge des C.E. explique l'importance du nombre des exploitations dans le village, et témoigne de la dégénérescence de la famille élargie, qui correspondait au segment de lignages. Cette situation entraîne l'apparition de la famille restreinte, réduite à la notion simple de ménage par le démographe, où même l'individu seul peut constituer une unité de production agricole.

Dans l'ensemble, 94% des C.E. sont des hommes et 6% sont des femmes. Ce dernier chiffre, bien que relativement faible par rapport au premier, est intéressant du fait qu'il introduit là une nouvelle notion: celle de la femme comme chef d'exploitation. Ce qui est sans précédent dans une

société où l'homme, de part la place que lui confère la stratification sociale, aussi bien verticale qu'horizontale, avait toujours tenu les rênes de la production (gestion, distribution et redistribution), et où la femme, dépendante malgré sa participation à la production, avait un rôle essentiel de production et de reproduction. Aujourd'hui, bien qu'occupant ce rôle, elle est souvent indépendante, et gère seule sa production. Cette catégorie de C.E. est composée de femmes veuves ou séparées dans le double sens de la séparation et de l'éloignement du mari. Ce dernier étant souvent amené à partir en Côte-d'Ivoire, laissant la femme seule maîtresse de l'exploitation; si ce n'est pas souvent le fils qui, après scission avec l'unité familiale, abandonne l'exploitation aux mains de la mère pour la Côte-d'Ivoire.

VI.6.2 Effectifs par exploitation

S'il y a besoin de le rappeler, l'effectif d'une exploitation est le nombre de personnes qui vit sur celle-ci. Celui-ci regroupe le chef d'exploitation et ses dépendants. Dans l'ensemble, la taille moyenne des effectifs est de 10,7 habitants par exploitation. Nous le disions plus haut, le pourcentage des chefs d'exploitation par quartier n'expliquait pas forcément son importance démographique. Ainsi, les quartiers Balankuma, Tolopiè et Nionsompiè, avec respectivement 21%, 16% et 26% des chefs d'exploitations, sont des quartiers à faible taille, soit 10,08, 8,41 et 9,82 personnes par exploitation. Le quartier Kiènimpiè, qui regroupe le moins de chefs d'exploitation, a une taille de 11,69.

La faible moyenne des effectifs par exploitation suscite pour nous quelques observations. Un regard rétrospectif sur la société traditionnelle san nous montrait qu'une unité de production agricole était constituée d'un

Tableau 12

Répartition des effectifs des exploitations par quartier.

| Quartiers | Nombre de C.E. | % C.E | Effectif total | % | Moins de 5 personnes | % | Moins de 10 personnes | % | Plus de 10 personnes | % | Taille moyenne |
|------------|----------------|-------|----------------|-------|----------------------|-------|-----------------------|-------|----------------------|-------|----------------|
| Toïopiè | 46 | 19,33 | 387 | 16,25 | 12 | 29,26 | 29 | 63,04 | 17 | 36,95 | 8,41 |
| Balankuma | 50 | 21,01 | 504 | 21,16 | 11 | 22 | 26 | 52 | 24 | 48 | 10,08 |
| Nionsompiè | 62 | 26,05 | 609 | 25,57 | 11 | 17,74 | 35 | 56,45 | 27 | 43,54 | 9,82 |
| Kiènimpiè | 39 | 16,39 | 456 | 19,15 | 6 | 15,38 | 17 | 43,58 | 22 | 56,41 | 11,69 |
| Bonlia | 41 | 17,23 | 425 | 17,84 | 11 | 28,82 | 25 | 60,97 | 16 | 39,9 | 10,38 |

segment de lignage ou de plusieurs sous-segments de lignages. Ce qui correspondait à une concession */sômô/*, contrôlée et gérée par l'aîné le */sômôdèna/*, qui est le propriétaire. Ce dernier s'occupait de la gestion de la production et de sa redistribution entre les membres de sa concession et pourvoyait ses dépendants en femmes. C'est dans ce contexte que L.

Tauxier ⁶⁷, en comparant la famille "samo" à celle *marka*, observait que la taille était plus élevée chez les "Samo". Il exprimait ses résultats en ces termes: "la famille apparaît communautaire, la plus intégrée que nous ayons rencontrée dans ces études sur le Yatenga". L'auteur comptait en moyenne 73 personnes par famille. Cette époque se rapportait à ce que

C. Meillassoux ⁶⁸ appellerait "la phase I" de l'observation "des pays sous-développés" en une "surpopulation relative", où l'hypothèse la plus plausible, selon lui, serait "qu'une population ne peut se reproduire numériquement que si elle dispose des moyens de subsistance nécessaires à la formation d'une génération de producteurs pendant la durée indispensable à la constitution physique d'un nombre d'adultes au moins équivalent à celui de la génération précédente". A cette phase, on pourrait toujours affirmer que le problème de la main-d'oeuvre n'était pas posé en tant que tel aux "sociétés domestiques", c'est-à-dire aux sociétés vivant d'une économie d'auto-subsistance, sans échanges marchands. Or, la colonisation, en introduisant l'économie marchande dans ces sociétés, instaurait les bases de leur désintégration. Ce qui s'est traduit par l'éclatement de la famille et incontestablement la multiplication des exploitations agricoles, la valorisation de la terre comme nous l'a montré plus haut la morphologie agraire du terroir de Koin.

⁶⁷ L. TAUXIER cité, in J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.166.

⁶⁸ C. MEILLASSOUX, in E. TERRAY, 1986, pp.81-89.

Observons que la pléthore des exploitations n'est pas sans causer des problèmes. D'abord, notons que les Sanan n'ont pas de terme propre pour désigner le morcellement de l'unité de production agricole. Ils utilisent la périphrase /bô kè wele/ (*bô*=sortir, *kè*=concession, *wele*= désigne l'individu, l'être) pour qualifier ou désigner un individu ou toute personne qui quitte la concession, donc la première unité de production (segment de lignage ou famille élargie), pour créer une unité de production indépendante (famille restreinte).

Les raisons qui amènent au morcellement des unités de production agricole (U.P.A.) se situent à des échelles que nous désignons par le haut (les aînés) et par le bas (les cadets). Dans le premier cas, la scission vient de la volonté personnelle de l'aîné de responsabiliser le cadet. Au sommet, on explique cela par le fait que les jeunes ne veulent plus travailler. Lorsqu'on contrôle 5 hommes mariés sur une unité familiale, comme c'est le cas de Kèpian Ki ⁶⁹, il devient difficile, nous dit-il, " de gérer les humeurs des uns et des autres. Ils arrivent aux champs à l'heure qu'ils veulent. Certains décident d'eux-mêmes d'aller à Abidjan; et lorsqu'ils reviennent avec un vélo et qu'ils intègrent l'exploitation, ils suscitent une jalousie chez les autres qui partent à leur tour. Le mieux est qu'ils travaillent seuls". Très souvent, il suffit de la mort du chef de l'exploitation pour que la famille s'effrite; c'est le cas de Bèrè Lambert Ki ⁷⁰ où la scission s'est opérée en 1991, après son décès.

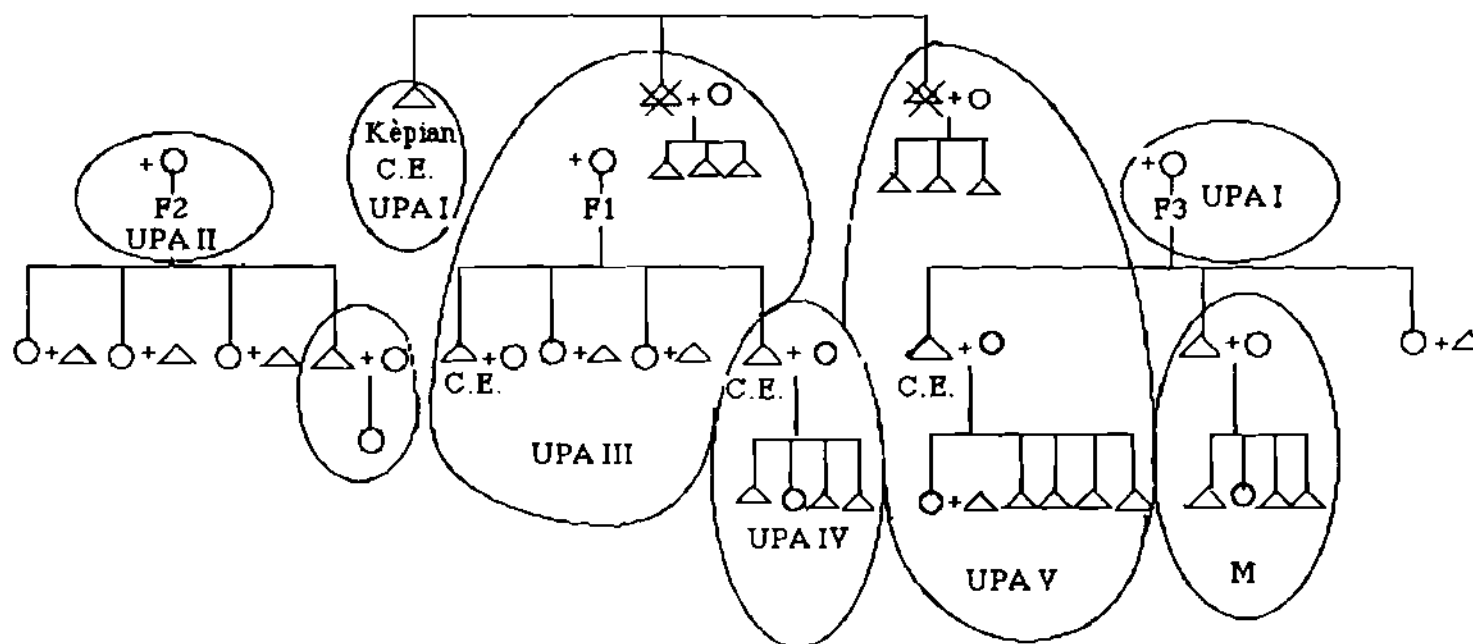
A la base, c'est plutôt la recherche de l'autonomie des jeunes qui amènent ceux-ci à quitter la famille élargie. Ils partent en Côte-d'Ivoire, comme on peut le constater sur l'unité familiale de Dikié Ki ⁷¹, où plus de la moitié de la population a émigré dans ce pays. Pour la plupart d'entre eux, qui

⁶⁹ Cf. Figure n° 33, p.309.

⁷⁰ Cf. Figure n° 34, p.310.

⁷¹ Cf. Figure n° 35, p.311.

Figure n° 33
 Organisation de l'unité familiale de Kèpian Ki



Légende

- + = Femme mariée (partie de l'unité familiale) | = Filiation
- = Femme ⓧ = Femme décédée C.E. = Chef d'exploitation F1 = Première épouse
- △ = Homme ⓧ = Homme marié UPA = Unité de Production Agricole M = Migration
- △+ = Homme marié + ○ = Femme mariée (arrivée sur l'unité familiale)

Figure n° 34

Organisation de l'unité familiale de Bèrè Lambert Ki

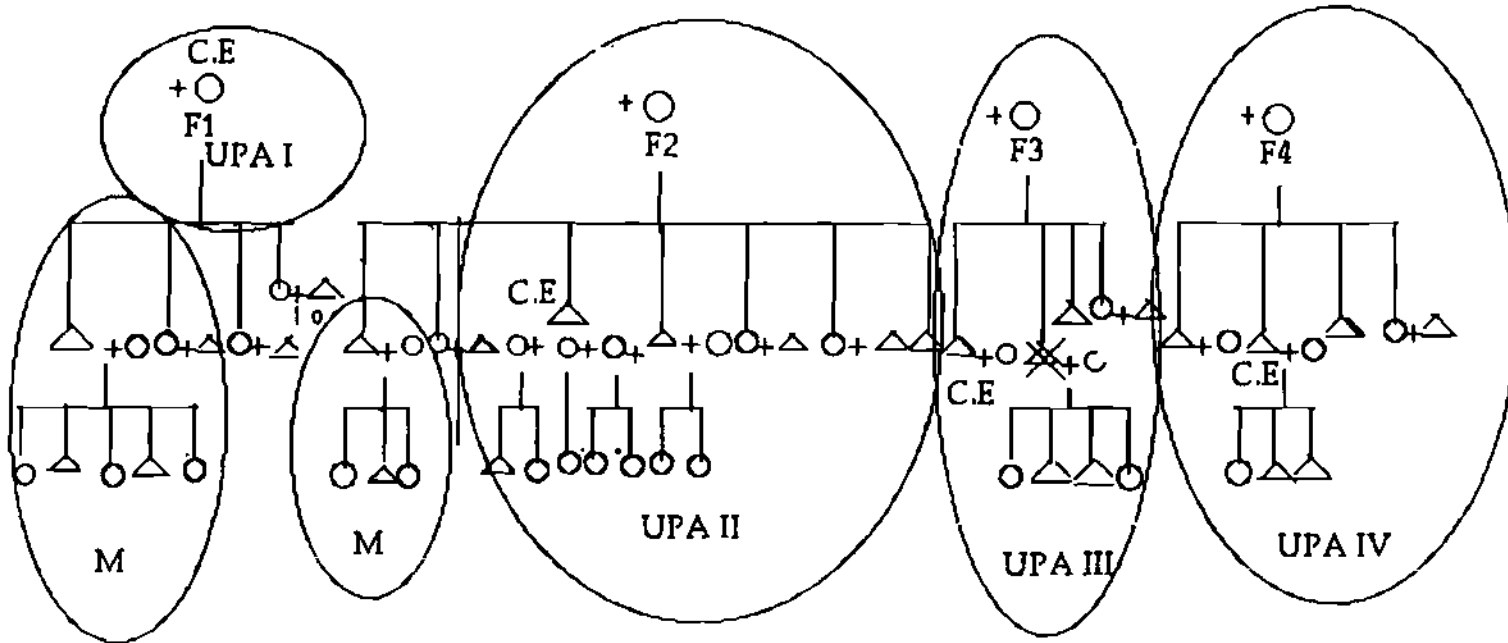
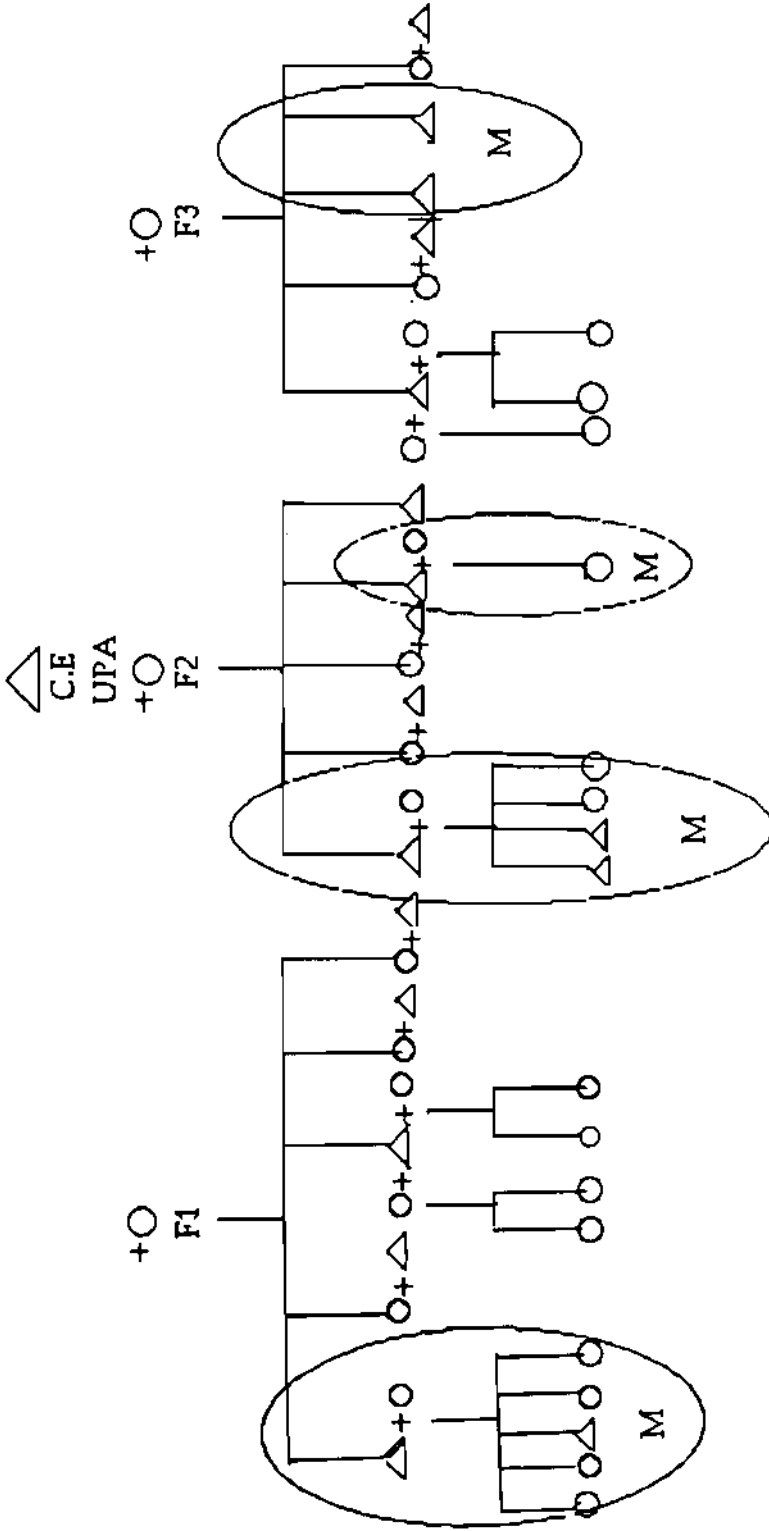


Figure n° 35
 Organisation de l'unité familiale de Dikié Ki



restent au village, ils exploitent et gèrent seuls leur production. Très souvent à la scission avec l'unité familiale, le jeune incorpore sa mère dans son exploitation, et lorsque la scission s'étend à toute la famille, il peut arriver que l'aîné se retrouve seul à constituer une unité de production agricole - on peut le constater sur l'unité familiale de Kèpian Ki - ou, au pire des cas, c'est la femme seule qui constitue une unité de production (comme chez Bèrè Lambert Ki et chez Kèpian Ki).

VI.6.3 Etat matrimonial des chefs d'exploitation et structure sociologique de l'unité de production agricole

Le recul de la culture de coton serait-il dû à la faiblesse de la main-d'oeuvre familiale? Autrement dit, la taille réduite des effectifs agricoles justifierait-elle l'incapacité des C.E. de s'adonner à la culture cotonnière? Il est à redouter en effet que l'éclatement de la famille ait affaibli surtout la main-d'oeuvre familiale. Nous le savons déjà, le coton est une culture exigeante qui demande un investissement technique et une participation humaine minimum à sa production. Or, telle que se présente aujourd'hui la famille en pays san, on est tenté de lier l'abandon de la culture du coton à l'absence de cette main-d'oeuvre. Même si l'unité de production agricole (U.P.A.) s'étend souvent à plusieurs hommes mariés, elle est en majorité ici basée sur un homme marié, souvent sur un célibataire, sur un veuf (ve) ou séparé (e).

L'examen de cas des C.E. enquêtés montre que 55% sont monogames. Ce chiffre confirme celui de 55,6% de monogames qu'attestent les résultats d'une enquête similaire menée par A. Schwartz ⁷² auprès d'un

⁷² A. SCHWARTZ, 1992, p.64.

échantillon de 547 C.E. en pays san. 24% sont polygames dont 18% sont mariés à 2 femmes; 5% sont mariés à 3 femmes et moins du centième est marié à 4 femmes. Au total, 84% des exploitations sont fondées sur la famille restreintes. La situation matrimoniale à l'intérieur de l'unité sociale de production reflète du même coup celle des C.E., car les 54% des C.E. qui ont une personne mariée sur leur exploitation, représentent les C.E. eux-mêmes. Les U.P.A sont pour la plupart élargies à:

| | |
|-------------------|---------|
| - 2 hommes mariés | 20,17%; |
| - 3 hommes mariés | 8,40%; |
| - 4 hommes mariés | 2,94%; |
| - 5 hommes mariés | 0,42%; |
| - 6 hommes mariés | 0,42%. |

Les producteurs de coton se recrutent à 86% parmi les U.P.A. à plus d'un homme marié. Cela ne signifie pas que la culture du coton implique uniquement l'existence d'une famille élargie puisque d'une part, les 14% producteurs de coton sont constitués d'U.P.A. restreintes; et les familles élargies ne représentent que 32% des U.P.A. contre 68% d'U.P.A. restreintes. D'autre part, nous avons vu que la culture du coton n'occupe que 3% des C.E. Or, si l'hypothèse de la famille élargie était plausible, le coton devrait occuper 32% des C.E.

VI.6.4 Mouvement des "actifs" masculins par exploitation

Nous avons pu constater que l'individualisme économique est né avec l'introduction de l'économie monétaire. "Le transfert de la force de travail, depuis le secteur non capitaliste vers l'économie capitaliste, nous dit C.

Meillassoux, s'accompagne de deux manières: la première sous la forme de migration de ce qu'on appelle l'exode rural, la seconde plus contemporaine par l'organisation de migrations tournantes" ⁷³. En effet, ce transfert s'est traduit d'une part, par le morcellement et la désintégration de la société traditionnelle san, et d'autre part, par l'exode rural. Ce dernier a entraîné une baisse de la main-d'oeuvre et constitue un prélude à l'émergence de petites unités de production.

A l'échelle du village, 133 "actifs" masculins sont en migration en Côte-d'Ivoire; 12 "actifs" masculins y seraient partis et 13 seraient revenus au village au cours des deux dernières années. Le manque de confiance dans la culture de rente, la raréfaction et la faible fertilité de la terre entraînent une grande partie de la population à partir vers un monde nouveau à la recherche de lendemains meilleurs. Ce qui explique que des jeunes (bras solides) quittent les villages, soit pour les grandes villes, soit pour les pays voisins (Côte-d'Ivoire surtout), où ils espèrent faire fortune. Ils abandonnent ainsi les travaux aux mains d'une couche de population âgée ou beaucoup plus jeune qui, dans les conditions normales, constituent des bouches à nourrir.

VI.6.5 Formation scolaire et pratique

Nous entendons par formation scolaire le niveau d'alphabétisation des dépendants du C.E. au sein de l'unité de production agricole lors de notre passage. Cette catégorie considère comme canal principal l'école sous la forme:

- du primaire 14,22%;
- du secondaire et du supérieur 2,30%.

⁷³ C. MEILLASSOUX, 1964, p.161.

Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est de 20,20%, ce qui est incontestablement important quand on sait le rôle que jouent les enfants dans l'unité familiale. En effet, pendant l'hivernage les unités de production sont privées de cette main-d'oeuvre jeune par l'institution scolaire. Autrefois réservés pour le gardiennage des troupeaux, les jeunes vont le plus souvent à l'école à l'âge de 7 ans. Conséquence, les animaux sont laissés à eux-mêmes, faisant des dégâts importants dans les champs. Aussi, la nucléarisation de la famille fait aujourd'hui de ces jeunes de 7 à 10 ans une main-d'oeuvre sur laquelle il faut compter sur les champs collectifs.

Le volet formation pratique intéresse l'effectif de la population ayant subi un encadrement sous l'action des institutions de développement. Les canaux qui y ont contribué sont:

- le canal C.F.R./A.D.R.TOM. par 1,17%;
- le canal centre de Thioukoy par 0,12%;
- le canal divers de formation et d'apprentissage à l'armée (militaires retraités), au catéchisme (catéchistes retraités ou en fonction) par 0,29%.

Un coup d'oeil sur les chiffres établis à l'échelle de la population de Koin nous indique que les institutions d'encadrement et de formation touchent ou ont touché une proportion infime, soit 1,62% de la population du village. En rapportant la population encadrée aux chefs d'exploitation, et en rapportant le lien de parenté des personnes ayant subi l'encadrement à ceux-ci, nous obtenons la répartition suivante:

- chefs d'exploitation 72,46%;
- fils du C.E. 18,84%;
- frère du C.E. 7,24%;
- petit-fils du C.E. 0,42%.

Notons de façon générale que la formation pratique est synonyme d'équipement en matériel agricole. Mais ici, elle ne suppose pas forcément que le formé soit équipé, du fait que certains, pour des raisons diverses (retrait de matériel, vente, détérioration), ne possèdent plus de matériel "mort" ou "vivant". Une fois de plus, comme on peut le remarquer, la formation et l'encadrement n'impliquent pas la pratique cotonnière. Les C.E. sont en grande majorité formés, mais ils ne produisent pas pour autant le coton.

VI.7 LA TENURE FONCIERE

Nous analysons à présent les modes d'acquisition de la terre à l'intérieur des unités sociales de production, les relations entre ceux-ci et le système de production.

VI.7.1 Les modes d'acquisition de la terre

Le mode d'acquisition de la terre est ici fondé sur deux droits: l'héritage, basé sur le droit de culture sur la terre, et le prêt. Il peut arriver, du fait de la complexité des unités de production, qu'un exploitant ait recours à la fois aux deux droits. En fondant le mode d'accès à la terre sur ces deux droits d'usage, nous nous démarquons de la catégorisation faite par J.-L. Boutillier ⁷⁴, qui établit une distinction entre l'héritage et le droit de culture chez les Sanan. Nous ne dénions pas que la classification (héritage/droit de culture/prêt) établie par l'auteur soit applicable aux structures agraires des sociétés étudiées. Mais pour ce qui concerne les Sanan, lorsque le paysan

⁷⁴ J.-L. BOUTILLIER, 1964, p.169.

affirme avoir un droit de culture sur telle ou telle portion du terroir cela signifie qu'il s'agit là d'un droit légué par ses ancêtres. Il faut entendre par là une sorte d'héritage légué par les aînés de son lignage. Mais dans le cas des lignages */guli/* de premier et de second degré, du fait que ce droit de culture s'étale sur plusieurs générations, il implique un droit d'usage permanent par héritage. Par contre, le prêt dans le contexte *san* est le type de droit d'usage le plus marquant chez le paysan, à partir du moment où celui sait qu'il n'a aucun droit d'abusus ni sur la terre prêtée, ni sur les arbres fruitiers qui s'y trouvent (néré, karité, raisinier, etc.), et qu'il ne jouit que d'un droit d'usufruit qui s'éteint à la jachère.

L'inventaire des champs collectifs et individuels nous a permis de recenser 78 cas de prêt de terre dont:

- 10 par un ami;
- 25 par des aînés de lignage;
- 3 par un oncle maternel;
- 40 par d'autres parents (ami du père, beaux-parents, etc.).

Comme on peut le constater, le droit d'usage par prêt s'établit de plus en plus à l'intérieur des unités de production. Ce droit, auquel naturellement ont recours les allochtones de 3^e degré, s'étend davantage à ceux de 1^{er} et de 2^e degré et même aux lignages autochtones.

VI.7.2 Relation entre tenure foncière et système de production

Dans l'ensemble, 54% des C.E. qui ont emprunté des terres ont moins de 50 ans. Le C.E. emprunte la terre, soit pour lui-même, soit pour ses dépendants. A l'intérieur des unités de production, les cas de prêt sont

beaucoup plus complexes, parce que le plus souvent les C.E. ont recours aux deux droits. C'est-à-dire qu'en plus du droit d'usage, un C.E. peut emprunter une parcelle, soit pour en faire un champ collectif, soit pour pourvoir aux besoins de ses dépendants. C'est ainsi que nous avons recensé 53 cas, où l'emprunt est destiné aux champs collectifs (brousse), 5 cas concernent uniquement des C.E. producteurs de coton et 61 cas, où ce sont des champs individuels des dépendants.

Comme on peut le remarquer, plus de la moitié des C.E. qui empruntent la terre est au dessous de la moyenne d'âge. Ce qui découle de la conséquence d'une multiplication des unités de production. Le phénomène social le plus frappant est la nucléarisation de la famille et une augmentation d'année en année du nombre des exploitants. Les surfaces exploitables diminuant aussi rapidement, faisant de la petite parcelle un bien précieux. Ne disposant plus de terres arables on procède alors à des emprunts. Le prêt de parcelle n'a guère été aussi valorisé et aussi sollicité qu'aujourd'hui.

La combinaison de ces facteurs de valorisation de la terre avec le développement de l'économie monétaire et l'individualisme économique actuel ajoute beaucoup plus un intérêt particulier à la valeur foncière. Les exigences de l'économie monétaire et les mutations du mode de vie rural (équipement, alimentation) amènent le paysan à exploiter plus d'espace. En plus, l'individualisme économique a engendré forcément le morcellement et l'apparition des terres individuelles autrefois propriétés collectives.

VI.8 LE NIVEAU D'EQUIPEMENT

Par équipement nous entendons le matériel "vivant" ou "mort" dont disposent les chefs d'exploitation. Nous essayerons d'établir le rapport entre celui-ci et le mode de travail des C.E. et leur mode d'acquisition.

VI.8.1 Répartition des exploitations agricoles selon le cheptel bovin et ovin

Dans l'ensemble, le recensement du matériel "vivant" donne 261 boeufs, 205 ânes et 3 chevaux, ce qui fait en moyenne 1 boeuf par exploitation. Mais dans la réalité, la répartition montre que 66% des exploitants ne disposent pas de boeufs, 56% n'ont pas de d'ânes et 99% ne possèdent pas de chevaux. Le tableau suivant nous donne la dispersion des bêtes à l'échelle des unités de production.

En pays san, il n'est pas rare de voir du matériel "vivant" dans les exploitations, puisque la moitié des C.E. dispose d'au moins un âne ou d'un boeuf. Mais signalons que la possession d'un matériel "vivant" n'implique pas son utilisation à des fins de production agricole. En effet, si la culture à traction bovine est courante, cela n'est pas le cas de la traction asine ou de l'utilisation du cheval. Les Sanan utilisent rarement l'âne et le cheval pour la culture attelée. Aussi, disposer de 10 boeufs ne veut pas dire qu'on pratique de la culture attelée. Au demeurant, nous avons pu mettre en exergue le mal essentiel qui touche l'élevage en pays san, à savoir son caractère prestigieux. Le paysan met davantage un point d'honneur à avoir des boeufs, plutôt que de les investir dans l'activité agricole. Aussi, l'utilisation du type de matériel

Tableau 13
Rapport U.P.A. (en %) et matériels "vivants"

| Nature | Effectifs du matériel "vivant" | | | | | | | | |
|--------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| U.P.A. avec bœuf | 5,46 | 32,28 | 10,08 | 13,44 | 6,3 | 5,04 | 0,42 | 7,56 | 1,26 |
| U.P.A. avec âne | 23,94 | 21 | 8,82 | 18,48 | 0,42 | 7,56 | | | 0,42 |
| U.P.A. avec cheval | 1,26 | | | | | | | | |

implique l'existence d'un matériel "mort" (charrue, houe manga, charrette, etc.).

VI.8.2 Situation du matériel "mort" et le mode d'acquisition

La répartition du matériel "mort" par exploitation est faite de la façon suivante:

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| - charrette | 7,56% des C.E.; |
| - charrue | 0,84%; |
| - houe manga | 1,68%; |
| - charrette+charrue | 1,68%; |
| - charrette+charrue+houe manga | 18,06%; |
| - charrue+houe manga | 8,82%; |
| - charrette+houe manga | 2,10%. |

Au total 39% des exploitations sont équipés d'au moins un matériel "mort". A l'échelle des unités de production agricole l'acquisition s'est faite:

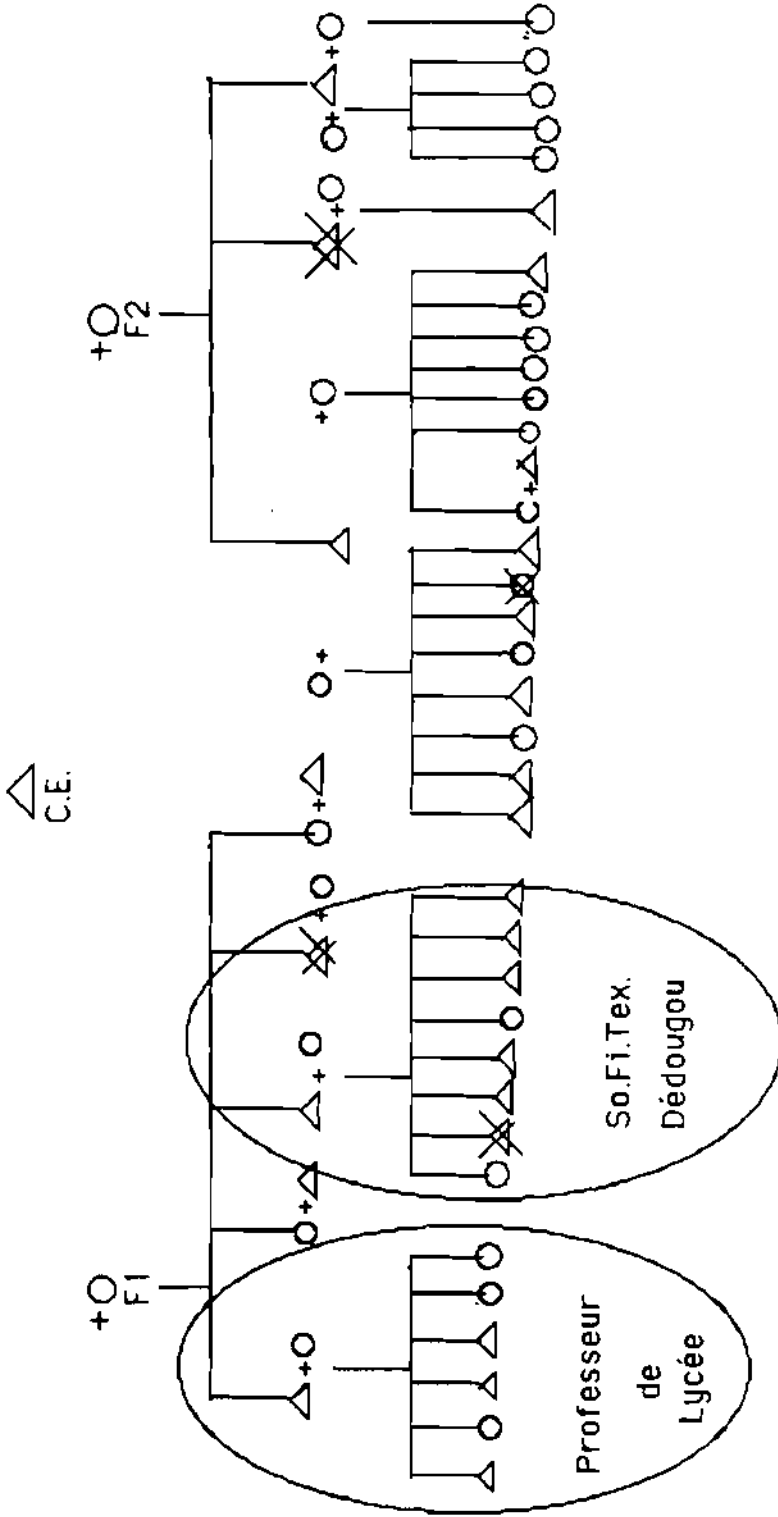
- par acquisition personnelle à 46,74%;
- par crédit à 43,61%;
- par héritage à 4,25%;
- par l'intermédiaire de la paroisse à 4,25%;
- par d'autres circuits à 2,12%.

L'essentiel du matériel est acquis par le paysan, soit sur fonds personnel, soit sur aide des parents travaillant en ville ou en Côte-d'Ivoire. Le cas par exemple de l'unité familiale de Anatole Ki ⁷⁵ nous indique l'importance de l'apport des ressources extérieures dans l'équipement. Même

⁷⁵ Cf. Figure n° 36, p.322.

Figure n° 36

Organisation de l'unité familiale de Anatole Ki



si souvent ces derniers passent par des institutions de crédit comme l'A.D.R.TOM., ils procèdent à un règlement au comptant.

La C.A.T./A.D.R.TOM. et la C.N.C.A. sont les principales institutions qui octroient le crédit aux paysans. Les cas d'héritage constituent sans doute les anciens matériels C.N.C.A. légués à des dépendants après la mort du C.E. Les acquisitions paroissiales (4,25%) sont du matériel cédé également à crédit aux catéchistes retraités ou en fonction dans le village. Le cas des 2,25% obéit à d'autres relations parentales (matériel confié ou donné à un ami ou à un parent avant d'aller en Côte-d'Ivoire par exemple, ou simplement à la mort des boeufs on peut céder ou prêter son matériel à un parent ou ami).

VI.8.4 Répartition des exploitations agricoles selon le mode de travail

Le fait de disposer du matériel agricole influe incontestablement sur le mode de travail des exploitants. Les C.E. possédant du matériel pratiquent la culture attelée (le labour principalement). Mais cela n'implique pas une typologie des systèmes de culture, car ce matériel est destiné tant à la culture vivrière qu'à celle de coton.

Ils pratiquent en majorité la culture vivrière, et très peu celle du coton. Sur les quelques exploitation à coton, 14% d'entre eux disposent d'une charrette, de deux boeufs, mais ne possèdent pas de charrue ni de houe

manga. Ces derniers procèdent par d'autres méthodes pour l'attelage surtout sur le champ de coton (prêt de matériel, sollicitation d'une coopération économique, etc.).

Au regard de ce qui précède, il apparaît que le matériel agricole n'implique pas forcément la culture cotonnière puisque seulement 7% des exploitations équipées produisent du coton. S'il n'est pas rare ici de voir un paysan pratiquer la culture attelée, cette technique est, le plus souvent, tournée vers les cultures vivrières. On est alors en face là d'un transfert d'innovation vers d'autres systèmes cultureux, car la culture intensive du coton vers laquelle était orienté, dès le départ, le matériel dans les politiques de développement semble recevoir de nos jours que très peu d'écho. Pourtant, l'intérêt des nouvelles techniques est établi chez nombre de paysans, puisque 44% ont de nos jours recours au crédit agricole. Mais ce prêt se fait très souvent au nom de la culture commerciale, et en fin de compte il est gagé sur la récolte de sorgho ou du mil. Il semble, dès lors, qu'on est revenu au point de départ, avec le système de culture à dominance céréalière. La technologie moderne ne serait pas alors un signe de progrès "mais...plutôt une "repousse technique" qu'une agriculture villageoise en crise se donne pour se maintenir" ⁷⁶.

DI.9 LES TECHNIQUES CULTURALES

L'introduction de la technologie moderne a-t-elle changé le comportement des C.E.? Quel est le niveau d'adoption des différents thèmes de vulgarisation (semis en ligne, démariage, utilisation d'engrais, etc.)?

⁷⁶ P. A. OUEDRAOGO, 1988, p.45.

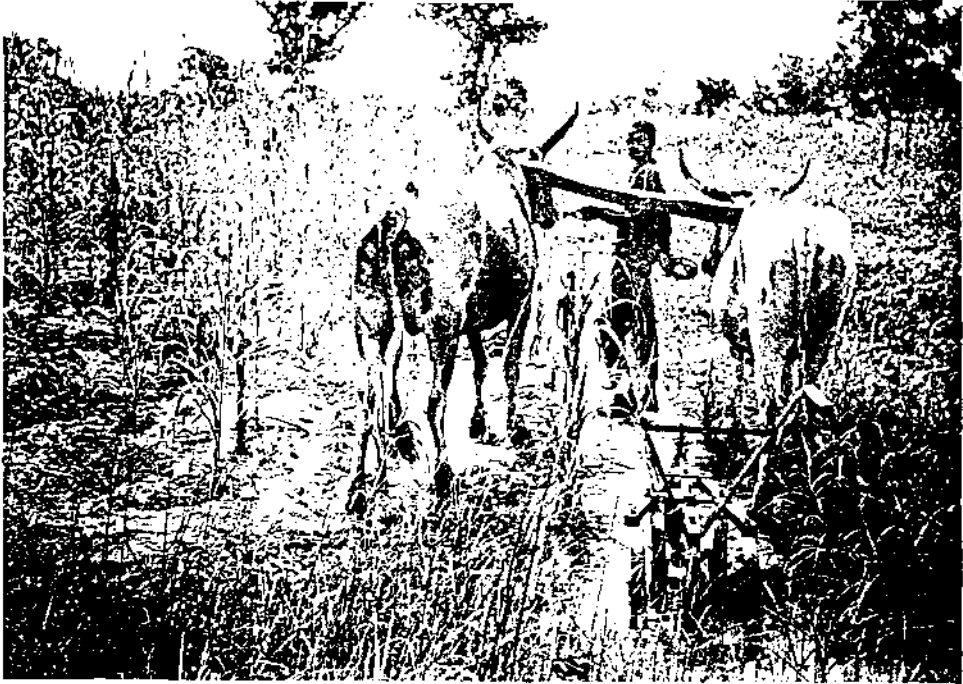
VI.9.1 Technique de défrichage

Les outils de défrichage utilisés encore par l'ensemble des C.E. sont les mêmes que ceux rencontrés dans l'agriculture traditionnelle, notamment le */sukùn/* et le */sèmièn/*. Le défrichage est toujours l'activité des hommes, tant pour les nouveaux champs */sô/* que pour la préparation des anciens champs. Autrefois effectué par les dépendants du C.E., le défrichage occupe aujourd'hui de plus en plus les C.E., dans une société où l'exploitation est désormais basée sur la famille restreinte, et où même un individu peut constituer une unité de production agricole.

VI.9.2 Le labour

Les champs de case, les champs individuels et surtout les jardins des femmes sont le plus souvent labourés avant les semis. Pour les champs collectifs de brousse, qui constituent l'essentiel des parcelles (en superficie surtout) de l'unité de production, les C.E. procèdent au semis sans labour. Très souvent, les labours se font à plat, avec les moyens techniques traditionnels de production. Comme nous le disions, les paysans labourent souvent à la charrue (36% des C.E. font de la culture attelée), mais compte tenu de la multiplicité des champs sur l'unité de production, il est évident que le paysan, même lorsqu'il dispose du matériel d'attelage, ne peut pas labourer toutes les parcelles. Aussi, l'outillage traditionnel reste de mise, même sur les exploitations équipées en technologies exogènes. Par exemple, l'évaluation des parcelles de 9 C.E., nous révèle que les paysans qui ne disposent pas de matériel moderne labourent rarement leurs champs, même à la main. Ceux qui possèdent le matériel labourent très peu les

a



b



Figure n° 37

Photo a et b: Attelage dans un champ de mil. (Cliché: P. TOE).

champs individuels. Les labours, en général, ne portent que sur le 1/4 des parcelles de l'unité de production. Les parcelles qui sont, le plus souvent, labourées avant les semis sont celles sur lesquelles sont portées le coton, le maïs, l'arachide, le voandzou, les jardins de case (piment, gombo, tomate, etc.) et rarement le sorgho et le mil.

VI.9.3 Les semis

L'un des thèmes le plus vulgarisé par l'action des institutions de développement a porté sur les techniques de semis. Semer en ligne se prête bien à l'attelage et facilite l'entretien des cultures. Les semis dispersés, tels que pratiqués par les paysans, sont inadaptés à l'utilisation de la traction animale. Dans l'ensemble, 42% des C.E. sèment en ligne et 58% de C.E. pratiqueraient toujours, selon eux, la méthode traditionnelle de semis. Il faut signaler que les 42% qui déclarent semer en ligne ne le font pas sur toute les parcelles de leur exploitation. Seules les parcelles qui font l'objet d'opérations de culture attelée (labour et sarclage surtout) sont souvent ensemencées en ligne. Or, nous avons vu que celles-ci ne représentent que le quart des parcelles des exploitations. Ce qui fait que la majeure partie des superficies emblavées sont en désordre.

Les semis en désordre seront toujours pratiqués ici, tant que l'attelage n'aura pas atteint la totalité des étendues ensemencées, car ils répondent quelque peu à la méthode traditionnelle de travail. En effet, nous avons vu que les paysans ont recours à des associations économiques traditionnelles pour la première opération culturale après les semis (sarclage) ou la seconde opération (binage) ⁷⁷. Or, ces travaux exigent une certaine disposition des

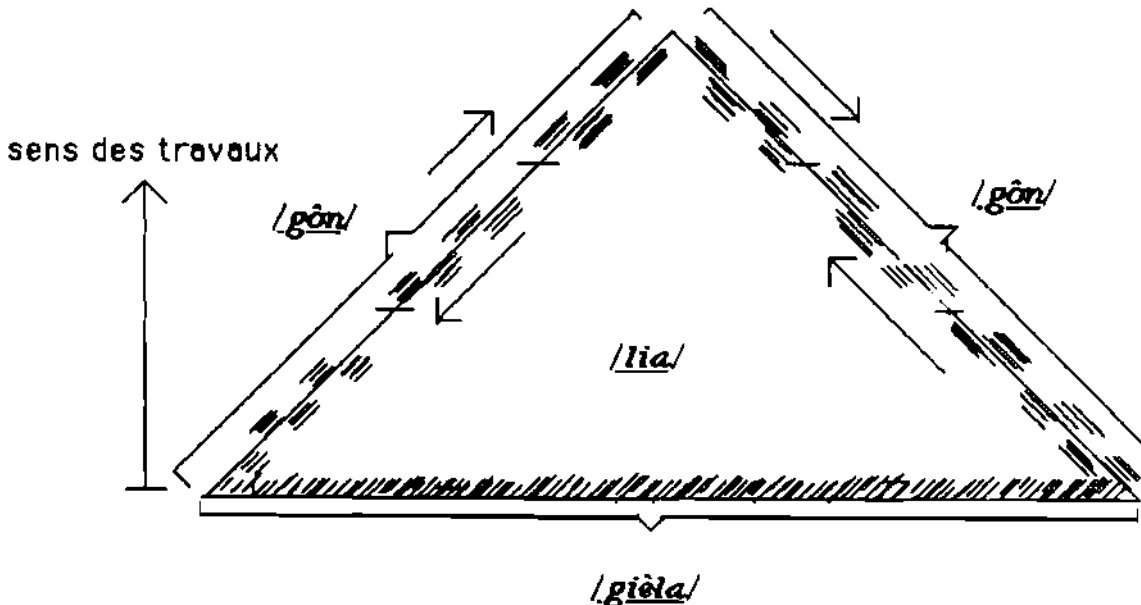
⁷⁷ *Supra.*, p.109.

participants et une technique de travail qui s'apprête mal à un champ ensemencé en ligne. Une description de la méthode nous permet de comprendre la réponse fréquemment donnée par les paysans, telle que "nous sommes nés trouver nos parents semer en désordre".

Les participants à une association économique (le */dièn/* de façon générale) procèdent à une division du champ en des portions de camembert appelées */lia/* (*lia*=bouchée). Le */lia/* présente une forme triangulaire avec une base appelée */gièla/* (*gièla*=derrière) et deux côtés appelés chacun */gôn/* (*gôn*=bras, main), tel que nous le montre le croquis ci-après. La superficie du */lia/* dépend du nombre des participants. Par exemple, la base peut atteindre 30 à 100m selon que les participants sont nombreux ou pas, et les côtés sont taillés selon le nombre des jeunes qui participent à l'association.

Figure n° 38

Dispositif de travail d'une association (sarclage ou binage)



Les aînés se placent à la base du */lia/* et sarclent ou binent de façon dispersée dans le sens établi, c'est-à-dire de la base vers le sommet. Les deux côtés */gônôn/* (pl.) sont réservés aux cadets, qui les abordent en de petits groupes de deux ou de trois, à des échelles différentes. Ces derniers font le va-et-vient de la base vers le sommet, jusqu'à à la fin de la portion. Au centre, se trouvent les griots, qui se déplacent surtout sur les côtés où, sous la cadence des tam-tams, les jeunes accélèrent la finition du */lia/*.

Au regard de la méthode de travail, il est évident que la méthode se prête mal à un champ semé en ligne. Ici, le travail exige une certaine disposition des plantes et une technique de placement des pieds et des bras.

La faiblesse de la main-d'oeuvre par exploitation fait que, de nos jours, l'activité de semis mobilise davantage toute personne sur l'exploitation capable d'enfouir les grains au sol (hommes, femmes, enfants, etc.).

La disparition des associations économiques traditionnelles peut sans doute être un avantage pour les semis en ligne. En effet, la réduction de la main-d'oeuvre et la raréfaction des terres conjuguées avec l'irrégularité des pluies font que les paysans ont de moins en moins recours à cette forme de main-d'oeuvre. Car de nos jours, loin de constituer un recours de main-d'oeuvre pour les paysans, ces associations sont devenues de véritables instances de ponctions économiques. Elles peuvent coûter au paysan demandeur plusieurs poules ou pintades, des moutons ou des chèvres, et elles entraînent des dépenses supplémentaires (kola, cigarettes, bonbons et surtout du dolo).

Le paysan ne pouvant produire suffisamment pour nourrir sa famille, il ne peut non plus subvenir aux dépenses d'une association qui devient de plus en plus coûteuse. A la question de savoir pourquoi ils n'ont plus recours à une association, ils répondent: "où vais-je trouver le mil et l'argent

pour une association? Ce que j'ai dans mon grenier ne suffit même pas pour ma famille, a fortiori des */dènin/*⁷⁸".

VI.9.4 Le sarclage et l'entretien des plantes

Le sarclage est fait le plus souvent à la houe manga pour les C.E. qui disposent du matériel et sur les parcelles ensemencées en ligne. Mais cela ne concerne qu'un nombre très limité des parcelles. Dans l'ensemble, les champs sont sarclés à la main à l'aide des outils traditionnels tels que la daba */kân/*. Cette opération mobilise davantage la main-d'oeuvre familiale. Le morcellement des unités de production a limité les possibilités d'organiser des associations économiques autrefois sollicitées dans l'opération de sarclage et du binage. Les U.P.A. étant en majorité provisoirement auto-suffisantes grâce à la "décapitalisation", pour reprendre un terme de B. Témé⁷⁹, elles ne peuvent donc plus supporter les participants d'un */dièn/* par exemple, comme nous l'avons souligné plus haut.

Les actions de développement ont comporté le plus souvent l'introduction de semences sélectionnés, exigeant des apports d'engrais artificiels (chimiques). L'augmentation de la consommation d'engrais devait s'accompagner d'une amélioration des rendements. Ainsi, l'introduction de l'engrais chimique qui a accompagné la culture du coton s'est soldée par un échec, car seulement un C.E. sur cent déclare utiliser le N.P.K. et l'urée. Les moyens traditionnels de fertilisation du sol (fumure organique, paillage, rotation des cultures) demeurent beaucoup plus utilisés que l'engrais chimique (84%). Avec la "décapitalisation" de l'économie et l'augmentation du

⁷⁸ Le terme désigne les participants à une association économique.

⁷⁹ B. TEMÉ, 1985.

prix de l'engrais chimique, il n'y a pas de retour possible, surtout lorsque son abus présente "un danger réel pour le maintien de la fertilité des sols et l'amélioration des rendements". C'est du moins ce que Ph. Bonnefond ⁸⁰ a essayé de montrer en étudiant le développement agricole en Basse et Moyenne Casamance au Sénégal. En effet, cet auteur montre, en ce qui concerne le riz, qu'"il n'est pas certain que les semences améliorées soient mieux adaptées que les anciennes aux conditions pluviométriques de ces dernières années. Ces semences exigent entre autres, des apports d'engrais artificiels et l'augmentation de la consommation d'engrais s'accompagne souvent d'une diminution de l'emploi de la fumure organique." Lorsque cela se produit, poursuit-il, "il n'y a guère de retour possible quand le prix de l'engrais chimique augmente et que sa consommation diminue, comme cela se passe actuellement; il y a alors un danger réel pour le maintien de la fertilité des sols et l'amélioration des rendements". La "non-pénétration" de ce thème, conclut Ph. Bonnefond, "incite donc vivement à maintenir et à développer la fumure traditionnelle".

Aucun chef d'exploitation, par exemple, ne pratique le traitement insecticide, ni même les 3% de C.E. producteurs de coton. Quant à la pratique du démariage, elle ne concerne pas exclusivement le coton. Le sorgho et le mil sont démariés par 12% des C.E. L'irrégularité des pluies amène les paysans à enfouir beaucoup de grains pendant l'opération de semis. Le démariage ne constitue pas ici une opération isolée des autres opérations culturales (surtout du sarclage). Il se fait en même temps et pendant l'opération de sarclage, surtout pour ce qui concerne les céréales.

⁸⁰ Ph. BONNEFOND, 1985.

VI.10 LE SYSTEME DE CULTURE EN PAYS SAN

Nous retiendrons à présent qu'une unité de production agricole (U.P.A.) se caractérise par l'hétérogénéité des parcelles. A telle enseigne qu'une enquête menée seulement sur le plan global de l'exploitation ne permet pas de cerner cette diversité. Or, on ne peut analyser l'unité de production que lorsqu'on a déterminé le système de culture c'est-à-dire la combinaison des différentes cultures portées, leur système de rotation sur les parcelles. L'exemple général des chefs d'exploitation nous indique que, pour ce qui concerne la pays san, on est en face d'un système diversifié. Pour permettre cette analyse, nous avons dénombré et mesuré toutes les parcelles des unités de production de 9 C.E.. L'examen des résultats nous donne un total de 99 parcelles recensés, soit une moyenne de 11 parcelles par U.P.A. réparties entre:

- les champs de case 59,6%;
- les champs de brousse 40,4%.

La répartition intra-unité sociale des parcelles est faite de façon suivante:

- champs de case collectifs 52,5%;
- champs de case individuels 47,5%;
- champs de brousse collectifs 82,5%;
- champs de brousse individuels 17,5%.

Soit un total de 65% de champs collectifs et 35% de champs individuels.

La superficie des parcelles exploitées varie de 0,002ha à 5,13ha. Les champs de case occupent de petites étendues tandis que les grandes surfaces sont réservées au champs de brousse. Dans l'ensemble, 46% des

Tableau 14

Répartition des UPA par superficies (en ha) emblavées, selon les types de champs

| | UPA 1 | UPA2 | UPA3 | UPA4 | UPA5 | UPA6 | UPA7 | UPA8 | UPA9 | Total |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Champs collectifs de brousse | 1,35 | 4,63 | 0,69 | 5,1 | 1,29 | 3,37 | 2,67 | 0,44 | 1,46 | 21 |
| Champs individuels de brousse | 0,4 | 0,21 | 0,48 | 0,25 | 0,48 | | 0,23 | 1,85 | | 3,9 |
| Champs collectifs de case | 1,92 | 2,51 | 0,87 | | 1,05 | 0,96 | 1,79 | 1,11 | 2,15 | 12,36 |
| Champs individuels de case | 1,39 | 1,93 | 0,49 | 4,93 | 1,36 | 4,88 | 4,6 | 1,88 | 14,46 | 35,92 |
| Total | 5,06 | 9,28 | 2,53 | 10,28 | 4,18 | 9,21 | 9,29 | 5,28 | 18,07 | 73,18 |

champs de case et 6% des champs de brousse ont entre 0,005 et 0,16ha; 13% et 16% ont entre 0,16 et 1,20ha. Seuls les champs collectifs de brousse (18%) ont une superficie supérieure à 1ha et atteignent souvent 5ha. Au total, sur les 9 UPA enquêtées, 73,18ha sont mis en cultures, soit une moyenne de 8,13ha par UPA. A l'échelle des différentes UPA, la répartition de superficies emblavées est donnée par le tableau ci-après.

Les différentes cultures (sorgho, mil, gombo, arachide, piment, sésame, maïs) sont portées sur les parcelles, soit en culture simple, soit en association avec plusieurs autres cultures. Dans l'ensemble, les étendues cultivées en cultures simples sont données par le tableau suivant:

Tableau 15
Répartition des cultures simples par superficies emblavées (en ha)

| Cultures | Superficies (en ha) | % sur Total |
|----------|------------------------|----------------|
| Sorgho | 9,84 | 13,44 |
| Mil | 8,83 | 12,06 |
| Gombo | 7,78 | 10,63 |
| Maïs | 7,22 | 9,86 |
| Piment | 2,09 | 2,85 |
| Arachide | 1,21 | 1,65 |
| Sésame | 0,51 | 0,69 |
| Coton | 0,21 | 0,28 |

Au regard de ce tableau, nous constatons que le sorgho et le mil occupent une importante place dans le système de culture san. Leur combinaison avec les autres plantes sur les parcelles nous donne, par ordre de cultures portées, 6,83ha pour le couple sorgho/haricot, 3,79ha pour le

sorgho/sésame, 3,21ha pour le piment/maïs/tomate, etc. Dans l'ensemble, les différentes cultures associées obéissent à la classification suivante des superficies par ordre décroissant:

| | | |
|--------------------------------------|--------|--------|
| - sorgho+haricot | 6,83ha | 9,33%; |
| - sorgho+sésame | 3,79ha | 5,17%; |
| - piment+maïs+tomate | 3,21ha | 4,38%; |
| - piment+maïs+aubergine | 3,09ha | 4,22%; |
| - piment+tomate+aubergine | 2,62ha | 3,58%; |
| - maïs+gombo | 2,54ha | 3,47%; |
| - mil+haricot | 1,75ha | 2,39%; |
| - piment+aubergine+tomate+maïs | 1,18ha | 1,61%; |
| - piment+tomate+gombo+maïs | 1,05ha | 1,43%; |
| - piment+gombo+aubergine | 1,05ha | 1,43%; |
| - piment+maïs+aubergine+da | 1,04ha | 1,42%; |
| - voandzou+da | 0,98ha | 1,33%; |
| - mil+da | 0,70ha | 0,95%; |
| - piment+maïs+aubergine+gombo | 0,70ha | 0,95%; |
| - sorgho+maïs+gombo | 0,63ha | 0,86%; |
| - piment+maïs+gombo | 0,53ha | 0,72%; |
| - piment+gombo+maïs+tomate+aubergine | 0,49ha | 0,66%; |
| - sorgho+haricot+da+sésame | 0,44ha | 0,63%; |
| - voandzou+arachide | 0,37ha | 0,50%; |
| - mil+sorgho | 0,36ha | 0,49%; |
| - gombo+aubergine | 0,32ha | 0,43%; |
| - piment+gombo+tomate | 0,31ha | 0,42%; |
| - sorgho+haricot+da | 0,29ha | 0,39%; |
| - piment+maïs | 0,13ha | 0,17%. |

Dans l'ensemble, si l'on limite les différentes plantes à seulement 2 cultures portées par parcelle, le sorgho est de loin la plante qui occupe une grande étendue, avec 30,30% des superficies emblavées. Il est suivi du maïs (24,50%), du piment (21,4%), du mil (15,90%) et du gombo (15,20%). L'importance des superficies de piment et du gombo traduit la pléthore des parcelles individuelles de case (47,5% des parcelles recensées), qui sont constituées en majorité des jardins des femmes et entièrement réservées à la production de condiments.

En effet, l'essentiel des champs de case est composé de champs collectifs permanents autour des habitations et des jardins individuels des femmes. Les champs de brousse sont constitués en majorité des champs collectifs et des champs individuels de quelques dépendants de C.E. Ainsi, le pouvoir de décision sur les parcelles est donné par le tableau ci-après.

Tableau 16
Répartition intra-unité sociale de production des parcelles (en %)

| Lien de Parenté au C.E. | Champs de case | Champs de brousse | Total des parcelles |
|-------------------------|----------------|-------------------|---------------------|
| C.E. | 52,5 | 75 | 61,6 |
| Fils | 8,5 | 12,5 | 10,1 |
| Epouses | 23,7 | 7,5 | 17 |
| Petit-fils | | 2,5 | 8,1 |
| Mère | | 2,5 | 2 |
| Belle fille | 13,6 | | 8,1 |

Cette répartition nous indique quelque peu la hiérarchisation du centre de décision au sein des unités sociales de production, qui varie d'un exploitant à l'autre et qui témoigne tant de la diversité, de la complexité que de la plasticité des systèmes de culture. Car, à chaque échelle de la hiérarchie, chaque exploitant poursuit un objectif déterminé. Il se fixe divers buts, qui peuvent d'un exploitant à l'autre faire objet d'un dosage variable des cultures portées. C'est ainsi qu'au niveau des cultures, nous avons recensé en moyenne 2 cultures portées par parcelle, mais elles s'étendent à 5 cultures sur certaines parcelles. La répartition des cultures portées par parcelle obéit au classement donné par les tableaux ci-après :

Tableau 17
Répartition des parcelles (en %) par ordre de cultures portées

| Cultures | 1ère culture portée | 2è culture portée | 3è culture portée | 4è culture portée |
|-----------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| sorgho | 33,3 | | | |
| mil | 26,3 | 1 | | |
| piment | 16,2 | 1 | | |
| maïs | 10,1 | 9,1 | | 2 |
| gombo | 8,1 | 4 | 4 | 1 |
| sésame | 1 | | | 1 |
| coton | 1 | | | |
| haricot | | 25,3 | | |
| tomate | | 3 | 4 | 1 |
| aubergine | | 2 | 7,1 | 1 |
| da | | 2 | 2 | 1 |
| voandzou | | | | 1 |

Tableau 18

Situation des différentes cultures portées sur les 9 unités de production

| Cultures portées | Cultures | | | | | | | | | | | | | Total |
|------------------|----------|--------|-----|---------|--------|------|----------|-------|--------|--------|-----------|----|----------|-------|
| | coton | sorgho | mil | haricot | sésame | maïs | arachide | gombo | piment | tomate | aubergine | da | voandzou | |
| C1 portée | 1 | 33 | 26 | 0 | 1 | 10 | 2 | 8 | 16 | 0 | 0 | 0 | 2 | 99 |
| C2 portée | 0 | 0 | 1 | 25 | 2 | 9 | 1 | 4 | 0 | 3 | 2 | 2 | 0 | 49 |
| C3 portée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 | 7 | 2 | 0 | 17 |
| C4 portée | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 7 |
| C5 portée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Total | 1 | 33 | 27 | 25 | 4 | 21 | 3 | 17 | 16 | 8 | 10 | 5 | 3 | 173 |

1 = première culture portée

Comme on peut le remarquer au regard de ce tableau, les cultures les plus prisées sont, en premier lieu, le sorgho, le mil, le maïs et dans une certaine mesure le gombo. En second lieu, le haricot (25,3%) est la plante la plus cultivée par les paysans. La majorité des plantes qui viennent en 3^e et 4^e position sur une parcelle constitue les plantes condimentaires (tomate, aubergine, da, etc.). Ces cultures sont portées essentiellement sur les jardins individuels des femmes. C'est surtout sur ces jardins qu'on rencontre plus de trois plantes cultivées.

La rotation des cultures sur les parcelles nous montre une forte maintenance du sorgho, suivi du mil et du maïs. Le tableau suivant nous donne une idée de la persistance des différentes plantes par parcelle sur une période de quatre ans.

Tableau 19

Persistance des cultures par parcelle (en %) sur 4 ans

| Cultures | Année dernière | Année d'avant | Encore année d'avant | Année prochaine |
|----------|----------------|---------------|----------------------|-----------------|
| sorgho | 15,15 | 13,13 | 32,32 | 18,18 |
| mil | 13,13 | 15,15 | 16,16 | 21,21 |
| maïs | 10,1 | 10,1 | 10,1 | 12,12 |
| gombo | 4,02 | 4,02 | 5,05 | 5,02 |
| piment | 2,02 | 2,02 | 1,01 | 1,01 |
| arachide | | | | |
| coton | 1,01 | 1,01 | | 2,02 |

Dans l'ensemble, la rotation des cultures se fait autour d'une culture principale, à laquelle on associe d'autres cultures, essentiellement le haricot, le sésame et le da. Cette rotation dans le système de culture san se fait sur les champs de brousse suivant l'ordre donné par le tableau ci-après..

Tableau 20
Rotation des cultures

| Années | Cultures principales | Cultures associées |
|--------|----------------------|--------------------|
| 1ère | sorgho | haricot+sésame |
| 2è | sorgho | haricot+sésame+da |
| 3è | mil | haricot |
| 4è | sorgho | haricot |
| 5è | mil | haricot |
| 6è | sorgho | haricot |
| 7è | sorgho | haricot |

Dans le système traditionnel san, la jachère intervient au bout de 6 à 7 ans de mise en culture du champ. Mais l'examen de la durée de mise en valeur des parcelles montre que 81% des étendues exploitées sont des anciennes jachères, c'est-à-dire des parcelles ayant déjà été mises en cultures. 48% des parcelles ont entre 10 à 30 ans de durée de culture. Certaines parcelles, en l'occurrence celles de case, sont exploitées depuis plusieurs générations. "On est né trouver la parcelle en culture" répondent-ils souvent. Cette absence de la jachère explique incontestablement la raréfaction des terres arables. La majorité des champs est localisée sur les plaines ou dans des bas-fonds (64%), beaucoup plus fertiles, très peu sont

sur des pentes (19%) et sur les plateaux (16%), plus incultes à l'agriculture. Sur ce point, la catégorisation des sols en */bômô/*, */giie/* et */gnôsô/*⁸¹ par les paysans et telle que nous l'avons décrite plus haut guide désormais l'emplacement des champs.

Le cycle des cultures varie selon qu'elles sont pratiquées en brousse ou sur les champs permanents de case. Le sorgho blanc et le mil, cultivés sur les champs de brousse, ont un cycle de 5 à 6 mois. Le sorgho rouge et le maïs, portés sur les champs de case, ont un cycle plus court (4 mois). Les plantes condimentaires ont un cycle qui va de 2 mois pour le gombo à 3 mois pour le piment, le da et l'aubergine.

Les dates de semis varient selon les unités de production, la main-d'oeuvre disponible et selon l'importance de telle ou telle parcelle. En dehors des femmes qui entretiennent les pépinières de leurs jardins individuels avant le début de l'hivernage, les semis interviennent pour la majorité des parcelles entre la première décade du mois de mai et la 2^e décade du mois d'août. Chaque C.E., pour les champs collectifs, et chaque dépendant, possédant un champ individuel, dispose du temps de semis de sa parcelle. Il fait le repérage du système de culture, choisit telle culture à ensemercer plutôt que telle autre, conformément aux modes de disposition des ressources productives en oeuvre au sein de l'exploitation. Mais le plus souvent, toute opération sur les champs individuels intervient après que celle des champs collectifs est accomplie. A l'intérieur de l'unité de production, on distingue deux niveaux de détention de pouvoir notamment dans leur système de fonctionnement. Au niveau collectif, le C.E. décide de la culture à porter sur les champs communautaires, tandis qu'à l'échelle des parcelles

⁸¹ Supra., p.284.

individuelles seul le dépendant propriétaire gère et décide de son système de culture.

En résumé, il apparaît à travers l'examen de nos résultats d'enquête que le système de production en pays san est essentiellement vivrier. Le coton, qui a occupé pendant un certain temps une place importante dans l'agriculture, n'occupe plus que 3 paysans sur 100. Cependant l'économie marchande a transformé de façon profonde les structures agraires et désarticulé l'organisation familiale traditionnelle.

Toutefois, l'intégration de la technologie exogène (traction animale surtout) dans les moeurs agricoles aujourd'hui, malgré l'abandon de la culture intensive du coton, nous amène à nous interroger sur les perspectives des innovations futures en faveur du monde rural. Comment une économie rurale arrive-t-elle à opérer un choix entre les fins et les moyens capitalistes? Comment se fait-il que les paysans s'équipent en matériel agricole, réalisent vraisemblablement un gain en travail, mais utilisent ce gain pour accroître ou multiplier les superficies cultivées, plutôt que de s'occuper à l'amélioration des différentes autres opérations culturales? Pourquoi s'équipent-ils pour produire du coton, puis finissent-ils par détourner le matériel pour la production céréalière? Dans quelle mesure une politique de crédit agricole et une action de développement pourraient-elles s'opérer en faveur d'une majorité des paysans? En d'autres termes, sur quoi butent alors en pays san les cris de guerre et de ralliement des "développeurs" que sont "l'amélioration des conditions de vie des paysans" et "l'auto-suffisance alimentaire"?

CHAPITRE VII

PERSPECTIVES**VII.1 SORGHO ET DEVELOPPEMENT DU COTON ET
DEVELOPPEMENT: LA QUESTION DE L'INNOVATION**

Nous avons déjà évoqué dans les chapitres précédents, aussi bien dans l'examen de la dynamique interne de la société san qu'à propos de l'approche de la rationalité des opérations de développement, les différentes réactions paysannes à l'introduction de l'économie marchande et à la diffusion des thèmes vulgarisés par les institutions.

Il nous a été possible par la suite, d'une part, de mesurer les contraintes (sociologiques, démographiques, économiques et psychologiques) auxquelles les paysans ont été confrontés et les stratégies propres aux conditions de production des besoins de subsistance, d'autre part, de présenter les conditions concrètes de déroulement des opérations de développement. Le constat que nous faisons est qu'il s'en est suivi au niveau des paysans un processus de "filtrage", comme le dirait J.-M Yung, des méthodes et des stratégies opérées par les institutions, qui n'a pas été sans effet sur la société et sur son agriculture. Car après avoir adhéré dans un premier temps à la politique de la culture attelée, on assiste aujourd'hui de plus en plus à ce que B. Témé a appelé "une décapitalisation" de l'économie rurale et à un repli vers les cultures vivrières.

VII.1.1 La régression de la culture cotonnière

L'attitude actuelle des Sanan vis-à-vis de la culture cotonnière, comme l'a montré J. Michotte ⁸² chez les Baoulé de Côte-D'Ivoire, doit être interprétée comme une conséquence des moyens utilisés par l'administration coloniale pour l'imposer aux paysans.

En effet, nous avons vu que le coton n'était pas une culture inconnue de la société san d'avant la conquête coloniale. Les Sanan cultivaient une espèce appelée *Gossypium arboreum* ou du barbadense, qui était un cotonnier annuel. Les récoltes, déjà appréciables à l'époque, alimentaient, d'une part, la demande des tisserands locaux, et d'autre part, le commerce local. Les bandes de coton servaient d'habillement, de linceul et de monnaie d'échange. Les graines rentraient dans la consommation familiale des producteurs.

A partir de l'année 1924, la méthode employée pour étendre les superficies, les difficultés d'ordre technique et les politiques des prix furent à l'origine des relents de méfiance et du manque de confiance que les paysans manifestèrent à l'égard de ce que certains ont appelé plus tard, à tort ou à raison, "le Bluff cotonnier" dans la colonie de Haute-Volta.

Pour atteindre ses objectifs, la coercition a toujours été le procédé privilégié de l'administration coloniale (mesure des champs, cultures collectives, rationnement du travail, etc.). La culture forcée du coton est supprimée officiellement en 1930. Malgré l'amélioration des méthodes élaborées par les agents de l'agriculture, l'apparition des premiers produits de traitement sous l'action de la C.F.D.T. et l'I.R.C.T. et la hausse des cours du produit dans les années 50, le coton demeura une plante plus vulnérable aux

⁸² J. MICHOTTE, 1970.

parasites (heliethis surtout); ce qui n'encouragera pas les paysans à s'adonner à la culture du coton.

Enfin, bien que des mesures d'encouragement à la production (distribution de décorations, de poudre de traitement, de cartouches, de fusils aux paysans producteurs) furent initiées par la C.F.D.T. après l'indépendance, les populations gardaient de cette culture des souvenirs qui restèrent vivaces dans les mémoires, entre autres le caractère forcé de celle-ci, les attaques parasitaires et la faible rentabilité de la culture par rapport au travail exigé. C'est donc dans cette condition, que les Sanan se sont vus entraînés dans la politique de vulgarisation lancée par la C.F.D.T. à la demande du gouvernement de la Haute-Volta, et appuyée plus tard par de nombreuses institutions (O.R.D., B.N.D., C.N.C.A., A.D.R.TOM., etc.), après une phase d'observation et d'expérimentation en 1951.

La politique d'incorporation des paysans par ces institutions à l'économie de marché s'est traduite par celle exclusiviste de la culture cotonnière. En pays san, la production connut une croissance normale jusque dans les années 1970: elle passa de 300 tonnes en 1960 à 1.000 tonnes en 1979. A partir de cette date, il apparut un déséquilibre dans les rapports entre les cultures commerciales, notamment le coton, et les cultures vivrières. Cela se posa d'abord comme une leçon de la sécheresse. En effet, avec le développement de la culture commerciale, les paysans avaient presque abandonné les cultures vivrières. Et les incessantes sécheresses aidant, les chefs d'exploitation n'hésitèrent pas, par un réflexe compréhensif, de renverser le rapport entre les superficies consacrées au coton et celles destinées à la production céréalière.

Si à partir de cette période le développement des cultures vivrières (sorgho et mil surtout) a constitué un des objectifs des institutions, à travers

des projets visant l'auto-suffisance alimentaire et la sécurité des revenus des paysans, tout par contre n'avait pas été mis en oeuvre pour la réussite de ces finalités. Car, nous dit J.-M. Yung, dans une société où les paysans étaient déjà profondément et depuis maintenant de longues années impliqués dans des rapports marchands, "une extension durable des cultures céréalières (et non conjoncturelle comme c'est le cas après une sécheresse) ne peut être acquise que si la spéculation pratiquée, tout en gardant son caractère de culture vivrière, accède aussi au statut à part entière de culture de rente"⁸³. Or, l'Etat a très souvent abandonné volontairement la commercialisation des produits céréaliers aux mains du commerce privé.

Avec l'introduction et le développement de la culture du coton, les paysans se battent désormais sur deux fronts:

- mener toutes les opérations nécessaires à la production du coton;
- apporter celles qu'exigent les cultures vivrières.

L'extension de la culture du coton s'est faite de plus en plus au détriment des cultures vivrières tout en provoquant une dégradation progressive de la fertilité des sols. Les facteurs de production (fertilisants, insecticides...) ne sont plus à la portée des paysans. L'individualisme économique a causé également le morcellement de la famille traditionnelle se traduisant par:

- une multiplication des unités de production;
- une consommation de la terre en quantité;
- l'exode rural;
- une diminution de la main-d'oeuvre familiale;
- l'importance du déficit céréalier.

Face à cette situation, les paysans ont tranché d'eux-mêmes la question de l'alternance entre le coton et le sorgho. Culture de rente ou pas,

⁸³ J.-M. YUNG, in P. BOIRAL & al., 1985, pp.83-101.

le sorgho est la "spéculation" qui reçoit de nos jours les bienfaits de l'innovation technologique. Détournement d'innovation ou réalisme paysan? Ceci se pose comme, ce que nous appellerons, une réponse de survie des paysans.

VII.1.2 Le repli vers les cultures vivrières

Les exemples des fermes pilotes, des champs d'expérimentation, du paysan modèle, nous montrent que la politique de redynamisation de l'économie rurale a consisté à la mise en oeuvre de mesures techniques exclusivement agronomiques, pour être adressées, en année de pluviométrie normale, à des unités de production agricole fictives, dans un environnement agricole, dirons-nous, conceptuel qui, en réalité, n'existe nulle part en pays san. Mais les paysans, à leurs tour, vont plus tard réinterpréter cet ensemble de mesures, pour les resituer dans un monde rural autrement plus concret, plus complexe, et déjà marqué par les conséquences de l'économie capitaliste, que ne supposaient pas les institutions.

Observons cependant que si les différents thèmes de vulgarisation n'ont pas eu les mêmes échos chez les chefs d'exploitation, cela ne signifie pas un refus de la culture intensive en tant que telle, comme cela a pu être constaté. Mais cet état de fait marque le refus d'un modèle d'intensification (où le labour occupait une place centrale et où le coton constituait l'essentiel de la production). Si ce modèle d'intensification était techniquement pertinent, il n'était pas par contre économiquement à la portée des paysans. Cependant, les paysans sont parvenus à retenir des éléments qui paraissent être positifs. Cette dernière initiative rend compte du succès relatif que connaît, en pays san, la traction animale dans les unités de production. Ce qui

veut dire que les paysans n'ont pas refusé globalement l'innovation technologique qui leur avait été proposée, mais par rapport à chaque thème, ils ont opéré un certain choix, guidé par une rationalité plus économique, en prenant en compte, dans un calcul des risques courus, la complexité des situations concrètes selon les unités de production. En pays sar, ces choix se sont opérés comme un transfert de l'innovation vers les productions vivrières. Dans ces cas de figure, les choix opérés par les paysans sont résumés, pour une expérience sénégalaise, par J.-M Yung ⁸⁴ comme suit:

- choix d'assurer une sécurité des récoltes plutôt que de rechercher une maximisation des rendements susceptibles de faire courir des risques techniques et économiques à l'unité de production;
- choix de privilégier la recherche de la productivité du travail humain plutôt que la recherche, en toute circonstance, de la productivité de la terre. Ceci parfois entraîné par un divorce en l'optique intensive du programme de vulgarisation et sa mise en oeuvre paysanne;
- choix d'une application des thèmes adaptés à l'organisation dualiste des unités de production, ce qui consacre la séparation entre ce qui relève du collectif, placé sous la maîtrise du chef de l'unité de production, et bénéficie des conditions de travail privilégiées, et celui qui relève de l'individuel (champs de femmes et des dépendants);
- choix d'appliquer les thèmes en les adaptant aux conditions concrètes du terrain, et de décider annuellement de leur application pratique en faisant référence à la conjoncture

⁸⁴ J.-M. YUNG, in P. BOIRAL & al., 1985, pp.83-101.

pluviométrique, à la conjoncture des prix, aux résultats de la campagne passée".

Le refus de l'utilisation de l'engrais chimique, par exemple, illustre dans une certaine mesure ces choix par les paysans. Car, son utilisation est commandée par un calcul économique au terme duquel l'abandon de la culture du coton la rend non intéressante pour les paysans. Le rapport entre le prix de l'engrais et le prix des céréales ne permet pas en effet son adoption par ces derniers.

Malgré l'adhésion relative des paysans à la culture attelée, son utilisation n'est pas effective, du fait de l'organisation dualiste des unités de production agricole entre ce qui relève du collectif et de l'individuel. L'attelage, sauf exception, est fait de façon privilégiée sur les champs du chef d'exploitation (champs collectifs), qui polarise l'essentiel de la force de travail de l'unité familiale, là même où il ne concerne que le quart des parcelles de l'unité de production.

La conjoncture pluviométrique conjuguée avec les conséquences de l'économie marchande a fait repérer par B. Témé à l'intérieur de l'univers villageois, dans son étude sur le Mali, quatre grands types d'unité de production agricole, auxquelles les exploitations en pays sahel aujourd'hui pourraient bien s'y reconnaître, à savoir:

- des U.P.A. auto-suffisantes, à bilan céréalier positif;
- des U.P.A. à bilan céréalier négatif mais auto-suffisantes grâce aux activités annexes;
- des U.P.A. à bilan céréalier négatif, provisoirement auto-suffisantes grâce à la décapitalisation;
- des U.P.A. non auto-suffisantes. Ces dernières U.P.A. ne subsistent qu'en vendant leur force de travail aux autres, ce qui

les appauvrit encore davantage puisque ce travail à l'extérieur les empêche d'entretenir convenablement leurs champs personnels.

Cette stratification des unités de production illustre quelque peu le choix de la décapitalisation de l'économie rurale et de la recherche d'une sécurité alimentaire.

Les choix opérés par les paysans obéissent à une logique paysanne qui ne signifie pas, à notre sens, une remise en cause des opérations de développement. Elle résulte de la confrontation des conséquences et de l'analyse des opérations de développement basées sur la capitalisation de l'économie traditionnelle. A l'hypothèse selon laquelle le développement économique ne serait possible que lorsque le paysan intégrera une économie englobante, les paysans ont répondu autrement. Ils s'équipent en matériel agricole, contractent des crédits, pour produire du sorgho plutôt que du coton. Cette logique met en évidence la nécessité du transfert de la technologie vers les cultures vivrières et d'une évaluation qui prennent en compte l'ensemble des conditions qui favorisent ou annihilent l'innovation; celle, résumons-nous, d'une politique réelle en faveur du sorgho, donc de la production céréalière.

VII. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'ensemble des conséquences, ainsi que l'analyse entre les institutions de développement et le milieu rural, ne condamnent pas pour autant l'existence de telle ou telle structure dans la société san, encore moins de leur action en faveur de la redynamisation de l'économie rurale. Elles

mettent en exergue la nécessité, tout au long de notre étude sur leurs impacts, d'une évaluation qui prenne en compte les conditions favorables à l'acceptation et à l'adoption des innovations, de même que celles de leur vulgarisation dans la société. Et comme nous avons pu le constater, il s'est établi un écart notable entre les objectifs du développement tels que définis par les institutions et la réalité concrète du terrain. Il faut convenir, malgré une adhésion relative à la culture attelée, que le nombre des paysans qui bénéficient des services des institutions reste faible, alors que le cri de ralliement des responsables du développement et même de l'Etat est de toucher une grande majorité des paysans. Ce hiatus entre objectifs et milieu est dû au fait que les institutions ne tiennent pas compte de la diversité des situations individuelles à l'échelle des unités de production. Celles-ci se sont fixées des modèles dominants, qu'elles cherchent forcément à "coller" aux différentes situations; il s'ensuit, dès lors, une inadéquation des offres aux besoins de développement des paysans, qui les rend le plus souvent inopérantes. Cette inadéquation se pose non pas comme un refus, tel que démontré plus haut, mais comme la résultante d'une logique propre au milieu et comme une reproduction idéologique des paysans face à l'inconnu. Il est donc nécessaire dans ces conditions d'opérer une nouvelle réorientation de la stratégie et de la méthode employée qui s'articuleraient avec les réponses paysannes. Pour notre part, celle-ci tiendrait dans la politique tout court du crédit agricole et de l'organisation du monde rural.

VII.2.1 Des marchands de l'Innovation

L'un des handicaps à l'innovation technologique est le crédit agricole. Or, comme nous avons pu le remarquer, la question du crédit agricole est

aussi vieille que le problème de développement de l'économie rurale. Si le crédit agricole colonial a évolué au détriment du monde rural, rien n'a été mis en oeuvre dans le sens de son amélioration dans l'intérêt général des paysans. Cependant, la crise actuelle que connaît l'agriculture oblige les paysans, malgré la hausse des prix du matériel agricole, à avoir toujours recours à la technologie moderne pour maintenir l'activité agricole. Mais le crédit est confronté dans le milieu rural à ce que nous avons désigné plus haut par la thésaurisation et l'usure, le coût élevé du matériel et la décapitalisation de l'économie dominée par les besoins de subsistance.

Toutefois, le surendettement continu des paysans et la décapitalisation que connaît l'agriculture en pays san nous conduisent à nous questionner sur les sources de financement externe du crédit agricole. En effet, les professionnels du développement se sont comportés jusque-là, par le biais du système de crédit agricole, comme des professionnels du marché capitaliste. Les premières instances de crédit comme la B.N.D. et la C.N.C.A. se sont installées et ont fixé leur taux à 11%. En tant qu'unique institution de crédit, les paysans n'avaient pas d'autres choix que de se soumettre aux conditions et aux prix proposés. A l'arrivée de la C.A.T./A.D.R.TOM., le problème se pose en terme de concurrence. Celui-ci procède dans un premier temps par la baisse du taux de crédit à 7%, puis accorde un rallongement de la durée de remboursement, qui passe de 5 à 7 ans. L'A.D.R.TOM. devient en fait le cheval de bataille de la volonté capitaliste de maintenir, malgré l'environnement déjà hostile, "la magie du privé" ⁸⁵. En cassant le taux du crédit, l'A.D.R.TOM. a procédé petit à petit par la liquidation des autres structures de crédit dans la région. Devenu seul maître, elle peut organiser le marché selon ses propres intérêts. Les conséquences de cette

⁸⁵ B. DIOUF, in P. BOIRAL & al., 1985, pp.169-184.

politique concurrentielle ont été l'augmentation des prix du matériel agricole, qui a connu une croissance de 1.100% pour l'âne, 181% pour le boeuf, 388% pour la charrette et 462% pour le multicultureur (charrue munie d'un sarcler et d'un butteur) entre 1967 et 1990. Parallèlement à cette flambée des prix, le pouvoir d'achat des paysans connaît une décroissance sans précédent due surtout aux mauvaises récoltes enregistrées et à la décapitalisation de l'activité agricole. A ce sujet, J.-P. Olivier de Sardan ⁸⁶ écrit à propos de l'idéologie du développement: "...Outre ses fonctions manifestes, elle a aussi une fonction latente, occulter le fait que le développement est un marché, non seulement économique (ce qui est bien connu) mais aussi professionnel et symbolique. Les opérations de développement, quels que soient leur statut et leur stratégie, sont des professionnels de ce marché, tant ... les volontaires d'organisations caritatives que les professionnels de la coopération ou les encadreurs nationaux". En effet, pour le financement des crédits, on s'est évertué à mettre l'accent sur son financement externe en vue d'amener les paysans à produire exclusivement du coton, en alléguant, d'une part, que le crédit ne peut être gagé que sur le champ de coton, d'autre part, que l'intérêt accumulé des suites de la commercialisation de la production devait permettre le financement interne par les paysans à des taux relativement élevés. Conséquence, avec l'abandon de la culture cotonnière, les paysans se trouvent confrontés à un problème de moyen d'acquisition du crédit. C'est du moins cette forme de développement que C. Meillassoux ⁸⁷ voudrait "abattre", en fustigeant, dans un article récent, les O.N.G. d'être une couverture des institutions internationales, en ces termes: "...Aujourd'hui les O.N.G., financées par la charité publique, prennent le relais des institutions

⁸⁶ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, in P. BOIRAL & al. 1985, pp.27-43.

⁸⁷ C. MEILLASSOUX, 1973, pp.77-80.

internationales et du marché capitaliste qui se trouvent soulagés de cette tâche et de ses coûts.....

Au mieux ces projets qui prolifèrent n'apportent que des palliatifs locaux à des situations insupportables provoquées ou aggravées par d'autres projets, mais internationaux (... campagnes de production agricole à grande échelle), au bénéfice des grandes puissances".

VII.2.2 Des sources de financement par les paysans

L'activité agricole, qu'elle soit vivrière ou basée sur la culture intensive du coton, demeure l'activité principale, sinon la seule, d'où les paysans tirent leurs sources de revenus. Cependant, avec le morcellement de l'unité familiale, nous assistons à la diminution de la main-d'oeuvre à l'échelle des unités de production et à la valorisation croissante de la terre. Tous ces facteurs conjugués avec l'irrégularité des pluies font que les U.P.A. sont de moins en moins auto-suffisantes. Cet état de fait place celles-ci dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'économie globale, et, partant, des institutions de crédit. En fait, le recours au crédit, nous l'avons dit, est pour le paysan un moyen de repousse technique qu'il veut donner à une agriculture en crise. Nous avons également montré que le fonctionnement du crédit agricole est non seulement basé sur le fonds de roulement des instances octroyeuses, mais aussi sur l'intérêt accumulé par suite des remboursements par les paysans. Souvenons-nous de cette phrase du gouvernement qui disait qu'"...on ne prête à qui on a confiance...". C'est surtout ce dernier paramètre (remboursement des dettes) qui devrait permettre aux paysans de constituer un relais au financement du crédit. Aussi, il semble établi que cela n'est possible que lorsque les paysans produisent une "spéculation" qui leur

procure un revenu nécessaire à sa réalisation. Or, depuis le désintérêt affiché des paysans à l'égard du coton, il n'y a pas eu de politique conséquente en faveur de la production vivrière. Se pose alors aujourd'hui aux paysans la question des ressources de financement.

En dépit de toutes les mutations sur le plan socio-politique et économique et culturel, les rentrées d'argent chez les paysans en pays san s'effectuent toujours pendant la période des récoltes. Une grande partie de ces revenus est dépensée pendant la période de soudure. En effet, après les récoltes, face à la nécessité des besoins tels que la scolarité des enfants, l'acquisition du matériel scolaire, l'équipement en matériel agricole traditionnel ou moderne, les fêtes traditionnelles (funérailles, luttes collectives, etc.) et modernes (Noël, Pâques, Tabaski, Ramadan, etc.), le paiement des dettes..., les paysans sont souvent amenés à vendre jusqu'à leurs ressources alimentaires prévues pour la saison sèche et pour la période de soudure.

Les revenus tirés de l'élevage ne sont pas très importants; cela est lié au fait que cette activité n'est pas beaucoup développée chez les paysans de la région. Très souvent liée à l'agriculture, cette activité est pratiquée à des fins de prestige, et elle est beaucoup plus destinée à l'auto-consommation ⁸⁸.

Les populations reçoivent aussi de leurs parents et amis salariés des villes des dons et aides diverses. Elles reçoivent également des legs de leurs parents. Ces transactions, nous dit L. E. Paré ⁸⁹, "ont les mêmes conséquences que les importations, à savoir la diminution de la production, plus particulièrement au niveau régional. Cette diminution limite les capacités d'épargne".

⁸⁸ Supra., p.116.

⁸⁹ L. E. PARE, 1986, p.87.

Quant aux revenus du commerce, les quelques boutiques villageoises sont gérées au rythme des marchés. Ce commerce connaît en général son plus grand essor pendant la saison sèche, et il est mis en veilleuse pendant la saison des pluies, les populations étant occupées aux travaux des champs. Les activités artisanales (tisserands, cordonniers, potières, fabrication des nattes, de séko, etc.) étant toujours traditionnelles dans la région, les revenus liés à ce type d'activité restent faibles et ne peuvent par conséquent concourir à financer l'agriculture.

Il semble par contre établi aujourd'hui que le commerce de dolo est la principale source de revenu dans la société san. Cette activité, que F. Héritier ⁹⁰ avait qualifiée de moyen de régulation de la richesse dans la société traditionnelle san, constitue de nos jours un mécanisme par lequel les populations cherchent à se procurer de la fortune, en bien monnayé surtout. Les cabarets, autrefois "occasion de la redistribution des excédents en céréales par consommation commune...", constituent aujourd'hui des lieux privilégiés d'accumulation d'argent. En effet, l'insertion des populations dans une économie rurale désormais dépendante de l'économie globale amène celles-ci, en dépit de la "décapitalisation", à produire d'autres moyens d'obtention de revenus monétaires. Elles sont portées de plus en plus, pour faire face aux nombreux besoins de l'année (scolarité des enfants, fêtes, remboursement des dettes, etc.), à faire fructifier une partie des récoltes dans le dolo. Le paysan sait par exemple qu'une tine de sorgho, au mois de novembre, coûte 700 F.CFA au marché de Zouma, il sait aussi qu'en faisant préparer 2 tines de sorgho en dolo, il peut obtenir 3.000 à 3.500 F.CFA. Le dolo se vend de nos jours en bidon de 2 ou de 4 litres, d'une valeur de 100 à 200 F.CFA selon le village.

⁹⁰ F. HERITIER, 1975.

Mais cette activité est pour les populations un couteau à double tranchant, car elle aggrave dans une certaine mesure le déficit céréalier de la région, eu égard à la quantité de sorgho qui lui est consacrée. Le jour de marché de certains villages, on peut compter 10 à 20 cabarets, qui atteignent souvent la trentaine à l'occasion de certaines fêtes (Noël, funérailles, luttes collectives, etc.). Nous ne pouvons pas quantifier exactement le sorgho qui rentre dans la préparation du dolo en pays san, mais la question mérite aujourd'hui d'être étudiée avec soin. Cependant, le constat que nous faisons est que le cabaret, qui n'avait lieu que les jours de marché, devient très régulier de nos jours, voire journalier dans les villages, faisant écouler une quantité énorme de céréales.

En fait, tout cela pose le problème des sources de revenus des paysans en pays san aujourd'hui et la nécessité qu'une attention particulière soit portée sur les céréales. Il faut déplorer avec M. Nemo ⁹¹ qu'il n'y ait "pas encore de marché intérieur ou régional des produits vivriers et la problématique de ces productions est totalement différente de celle du coton. Elles ne dépendent pas du marché mondial; elles ne dépendent pas non plus d'un marché interne.

Les cours des marchés vivriers peuvent varier du simple au quadruple, voire au quintuple, selon qu'il a un peu, beaucoup ou pas du tout plu, et selon que l'aide alimentaire est arrivée ou n'est pas arrivée. La protection qu'on peut accorder au producteur de produits vivriers relève par conséquent de mécanismes qui n'ont rien à voir avec les échanges extérieurs et les cours mondiaux des produits équivalents". Mais en définitive, la raison doit tenir, à

⁹¹ N. NEMO cité, in Ministère de la Coopération et du Développement, "L'avenir du coton en Afrique", Actes de Paris, Octobre 1987, p.87.

notre sens, à ce coup de coeur de P. Peberly ⁹²: "le coût de la famine est très élevé, plus élevé que celui du coton. On peut donc se demander si protéger le secteur cotonnier est le bon choix, à supposer que l'Etat ait les moyens de protéger quoi que ce soit".

Ces dernières années, l'A.D.R.TOM. semble avoir trouvé une porte de sortie, en instaurant un crédit Banque de céréales aux groupements villageois. Initiées depuis le P.D.A.O.V., ces banques avaient été un échec en pays san. Mais qu'est-ce qu'une banque de céréales? Selon le bureau de l'action coopérative, "une banque de céréales est une activité de stockage, de commercialisation, auto-gérée par les villageois organisés en groupement. Elle permet aux paysans membres:

- d'éviter de passer par le circuit des commerçants...;
- de se prémunir contre le manque relatif des céréales pendant la période de soudure;
- de réinvestir les bénéfices réalisés dans les activités sociales pour tout le village".

Si dans la théorie, les banques de céréales furent louables, dans la pratique elles furent des instruments de collecte de vivres pour le compte des O.R.D. Leur réduction aux seuls membres du groupement a fait de celles-ci des structures inopérantes dans les villages. En effet, même si le paysan san vend sa céréale, il préfère la commercialiser à un Mosse ou à une tierce personne étrangère au village. Ici, s'il est reconnu que tout le monde vend du mil ou du sorgho pour se procurer de l'argent, cela ne fait l'honneur de personne, et surtout si c'est pour se retrouver plus tard en manque de vivres.

⁹² P. PEBERTY cité, in Ministère de la Coopération et du Développement, "L'avenir du coton en Afrique", Actes de Paris, Octobre 1987, p.83.

L'A.D.R.TOM., pour réussir cette opération, doit faire de cette structure une affaire de tous les paysans, et non uniquement celle des groupements. Les groupements peuvent dans ce cas servir d'instances ou de cadres de collecte des céréales. Pour cela, il faudrait les équiper afin que dès la fin des récoltes ils procèdent, chacun au vu de son crédit, par des collectes dans les centres commerciaux les plus importants. C'est à ce prix que le G.V. de Koin, par exemple, pourrait collecter les céréales des paysans du village au marché de Zouma, où le plus souvent ils vont non seulement pour vendre leurs céréales, mais aussi pour en acheter.

VII.2.3 Des groupements villageois pour ou contre le développement?

Cette question pose le problème de la pléthore des groupements villageois en pays san, à telle enseigne que chaque institution dispose de son propre groupement villageois. En effet, nous avons constaté que chacune d'elles avait lié les conditions d'accès au crédit à la création d'un groupement villageois. Ainsi a-t-on assisté à des groupements à label A.D.R.TOM., des groupements de type O.R.D. devenus aujourd'hui groupements C.R.P.A. et à des groupements-O.D.E.. Si cette multiplicité et cette diversité de l'organisation du monde rural peuvent être admises à l'échelle du Sannière, sur le plan villageois elles posent cependant le problème de l'éthique même du développement. Autrement dit, a-t-on besoin de créer "mille groupements" dans un village pour espérer le développer? Si l'objectif semble être clair pour toutes ces institutions, à savoir la redynamisation de l'économie rurale, il reste alors la question de leur unité d'action. Nul doute que lorsque les actions ne sont pas cordonnées, elles agissent, comme le dit M.-C. Gueneau

“en ordre dispersé, [et] les conséquences en sont fâcheuses: diversité des méthodes de travail et des politiques de développement, déséquilibres géographiques, doubles emplois et enfin absence de capitalisation d'expériences, qui conduit à la répétition incessante des mêmes erreurs”⁹³.

De l'avis des responsables de l'A.D.R.TOM., les O.R.D. avaient inséré les activités de l'Association dans leur programme général d'organisation du monde rural. Mais en réalité la volonté de s'approprier un marché capitaliste a amené l'A.D.R.TOM. à se soustraire du programme des O.R.D.. Cette O.N.G. entend désormais couvrir toute initiative de développement dans la région. C'est du moins ce qui l'oppose à l'O.D.E. qui, n'ayant pas voulu faire gérer ses fonds par celle-ci, a fait envoyer sur le terrain une animatrice. Conséquence, l'A.D.R.TOM. ignore les actions menées par l'O.D.E. sur le terrain. Il est de même des actions de l'A.F.V.P.. Lorsque cette dernière institution avait confié le suivi des quelques superficies rizicoles aménagées sur les micro-barrages construits par elle-même à l'A.D.R.TOM., aucune initiative, de l'avis du volontaire résidant à Toma, n'avait été prise dans ce sens par l'Association. Sabotage ou manque de moyens? De l'avis des responsables de l'A.D.R.TOM., leurs activités ne leur auraient pas permis de prendre d'initiatives. Mais en réalité, les fonds de l'A.F.V.P. n'étant pas gérés par l'Association, celle-ci entend dès lors décliner toute responsabilité sur ses activités.

Les rapports de l'A.D.R.TOM. avec le C.R.P.A.? Le Directeur du C.R.P.A. de la Boucle du Mouhoun se réserve d'en parler. Cependant, ce dernier regrette le préjudice causé à la C.N.C.A. par l'A.D.R.TOM. Souvenons-nous que la C.N.C.A. avait octroyé du matériel agricole à crédit aux paysans de la région. Lorsque l'A.D.R.TOM. créa la C.A.T. avec un taux préférentiel de

⁹³ M.-C. GUENEAU, 1986, p.12.

7% par rapport au 11% de la C.N.C.A. et remboursable en 7 ans contre 5 ans à la Caisse, celle-ci posa comme condition d'accès au crédit la mise en place de G.V.-A.D.R.TOM. Conséquence, les G.V. débiteurs de la Caisse s'auto-dissolvèrent pour renaître en G.V.-A.D.R.TOM. Ce qui rendra impossible le recouvrement des dettes de la C.N.C.A..

Malgré la volonté manifeste des C.R.P.A. d'intégrer toutes initiatives de transformation des campagnes dans leurs programmes, ici animateurs C.R.P.A. et animateurs A.D.R.TOM. se côtoient, sans connaître plus pour autant sur les actions des uns et des autres.

Un autre problème est celui du traitement des animateurs et des encadreurs. Ceux du C.R.P.A. trouvent leurs collègues de l'A.D.R.TOM. mieux rémunérés qu'eux. Ce qui pose le problème général du rôle et de la place de l'encadreur dans la Fonction Publique. On se souvient de la grève des agents de l'agriculture en 1979 portant sur leurs conditions de travail . Bien que ceux-ci soient considérés comme agents de l'Etat, il reste qu'ils sont toujours des laissés pour compte. Dans la hiérarchie de l'administration du Ministère, ils font figure de parents pauvres. De l'avis de l'animateur du Z.E.A. de Toma, ils sont souvent confrontés à des problèmes tels que le manque d'essence, les pannes de mobylette, etc..

Un regard rapide sur la carte des institutions dans la région montre que le pays san méridional est favorisé sur le plan de l'action en faveur du monde rural. Mais ceci ne pourrait être possible que dans une unité d'action. Cela est impératif si l'on ne veut pas assister pendant longtemps encore à des actions contre le développement telles que des expériences nous l'on prouvé autrefois et telles que celles vécues durant les 30 dernières années. Dans tous les cas, celles d'aujourd'hui et de demain méritent d'être suivies avec plus d'attention.

CONCLUSION PARTIELLE

Les transformations socio-agraires en pays san sont incontestablement liées à l'économie marchande introduite depuis l'époque coloniale. Or, nous dit J.-M. Ela ⁹⁴, "là où domine la monoculture d'exportation, on trouve un modèle de modernisation orienté". Et là même où la culture du coton est associée à la culture vivrière, comme c'est le cas en pays san, l'essentiel des moyens est déployé au profit de la première. En fait de redynamisation de l'économie rurale on a pendant longtemps fait le développement du coton. Le paysan n'appelle-t-il pas le responsable direct de cette politique sur le terrain, c'est-à-dire l'encadreur, "le propriétaire du champ de coton" /*kwaradùdèng*/ (*kwara*=coton, *dù*=champ, *dèna*=propriétaire).

La monétarisation de l'économie nous dit R. Badouin ⁹⁵, "lorsqu'elle s'accompagne d'une élévation notable de revenu, ne provoque pas nécessairement l'apparition de l'épargne, il est possible que par suite d'une mauvaise insertion des individus dans une économie d'interdépendance, ce soit un endettement qui se manifeste....

L'élévation du revenu et sa monétarisation peuvent, dans une première phase, aboutir à une désépargne". Et dans la lancée, elle peut aboutir à la désintégration de la société rurale telle que nous avons pu le constater pour les Sanan à l'échelle sociologique, démographique, et économique.

La décapitalisation de l'agriculture en pays san et la dépendance désormais des paysans vis-à-vis de l'économie globale nécessite de nos jours une nouvelle politique de développement agricole; celle qui intégrerait le choix du système productif de la société.

⁹⁴ J.-M. ELA, 1982, p.163.

⁹⁵ R. BADOUIN, 1967, p.14.

CONCLUSION GENERALE

Pourquoi une approche anthropologique?

Au terme du travail sur les transformations socio-agraires en pays san, il importe pour nous de poser à présent les enjeux d'une telle étude. L'objectif du travail n'était pas de résoudre le problème du développement rural au Burkina Faso. Il s'est agi pour nous, tout simplement, de poser un certain nombre de questionnements, auxquels les matériaux collectés, à cet effet, nous ont permis d'apporter quelques réponses. Pour y parvenir, cette étude devait se démarquer d'appréhender la question des transformations sous l'angle des rapports dichotomiques tels: société développée/société sous-développée, société à histoire/société ahistorique, voire même centre/périphérie. C'est en cela que réside l'intérêt du choix de l'approche anthropologique du développement. En effet, R. Bastide considère qu'"une réflexion sur le développement doit élargir son champ d'observation de façon à y inclure aussi bien les "décideurs" des actions du développement (les "développeurs" que sont les experts, l'Etat et autres organismes officiels) que les populations qui en sont les "objets" (les "développés)"¹. Aussi, renchérit A.C. Mondjanagni, "... Aujourd'hui il est communément admis que, grâce aux progrès de l'anthropologie il n'est plus possible de procéder à une analyse isolée des phénomènes économiques. Dans toutes tentatives de généralisation et de création de modèles, ainsi que dans l'analyse des sociétés en général, des sociétés africaines en particulier, il est nécessaire de tenir compte des dimensions temporelles et spatiales; c'est pourquoi, la tendance généralisée est de promouvoir une analyse dynamique de la société et des énergies sociales qui engagent tout un appareil dans lequel le rituel tient une place prédominante et dans lequel l'ensemble des structures sociales fonctionne en mettant en jeu et par combinaisons diverses et

¹ R. BASTIDE, in M. KILANI, 1992, p.52.

dialectiques, des processus à la fois symboliques et réels avec les composantes économiques, magiques et religieux" ². Conclut alors M. Kilani, "l'objet de l'anthropologie est dynamique. Il fait partie intégrante de la société globale. Les zones marginales, ou que l'on considère comme telles, ne le sont que relativement à la société majoritaire, et elles ne constituent l'objet de l'anthropologie dans la mesure où elles permettent d'éclairer la globalité (son fonctionnement, sa logique) en s'y opposant ou en s'en différenciant. L'objet de l'anthropologie est dialectique en ce sens qu'il met systématiquement en relation le local et le global, les groupes restreints et la société générale dans laquelle ils s'inscrivent. A partir de cette confluence, l'anthropologie tente d'éclairer simultanément les deux niveaux ainsi que l'ensemble des échanges et des déterminismes qui les lient" ³. C'est dans cette optique que s'inscrit l'étude sur les transformations socio-agraires en pays san.

De la localité

L'approche de la dynamique de la société san nous a permis de rendre compte des conditions physiques, culturelles et psychologiques dans lesquelles se sont déroulées les opérations de développement. Il ne s'est pas agi pour nous ici de nous "intéresser aux traditions pour les ressusciter ou les réinventer en rapport avec l'imaginaire social du moment" ⁴ mais plutôt de comprendre ce que les hommes de cette société savent, croient, pensent; leur sentiment de crainte à l'égard de l'inconnu, leur satisfaction quant aux modèles proposés. En effet les Sanan avaient de par le passé élaboré une brillante civilisation agraire. Malgré les conditions naturelles hostiles, ils ont su s'adapter et vivaient essentiellement de l'agriculture, de la chasse, de la

² A. C. MONDJANAGNI, 1984, p.23.

³ M. KILANI, 1992, p.29.

⁴ Ibid., p29.

cueillette et quelquefois de la pêche. Cette économie locale, dont le mode de production était céréalier basé sur le sorgho et le mil, était une économie d'auto-subsistance. Dominée par les hommes et les aînés, la société san est une communauté villageoise où les femmes et les cadets participaient à la production. Malgré également l'environnement spatial hostile, les populations ont pu préserver leur système productif traditionnel jusqu'au moment où apparaît la nécessité d'incorporer cette économie à une économie globale.

De la Globalité

Fallait-il incorporer l'économie locale à une économie globale? Il semble en tout cas établi aujourd'hui que la réponse à cette question relève de l'évidence quand on sait que celle-ci s'inscrit dans une optique générale de modernisation et de développement. Celle-ci s'est posée d'abord comme une négation de la civilisation agraire traditionnelle. Puis, lorsqu'il s'est agi de prendre en compte cette dernière, l'intérêt du capital international, de l'Etat et des organismes officiels l'a emporté sur celui des populations. L'exemple de la politique exclusiviste de la culture du coton a montré qu'en pays san cette incorporation de l'économie locale à l'économie globale ne s'est pas faite sans effet sur les structures sociales et agraires de la société.

L'interaction entre le local et le global

Celle-ci s'exprime, nous l'avons vu, en terme de confrontation et non d'opposition ou de rejet. Car, si très souvent le développeur tend à opposer ces deux choses, elles sont apparues pour nous ici comme "... un lieu de réflexion privilégié sur les nouveaux rapports économiques et sociaux qui s'introduisent dans les sociétés traditionnelles et sur les réélaborations que

celles-ci en effectuent dans le but de les adapter à leurs diverses logiques sociales" ⁵. Il s'est agi de la confrontation entre logique paysanne et logique moderne ou tout simplement de l'interaction entre ce que G. Balandier appelle la dynamique "du dedans" et "du dehors" ⁶. Centrée essentiellement sur nos matériaux de terrain, elle nous a permis en fait de comprendre le fonctionnement de l'économie locale et globale. Pour le pays san, cette confrontation se résume en ce que nous dit Badouin: "... Rien n'est plus fallacieux que de considérer le monde rural, surtout une société traditionnelle, comme parfaitement malléable et se prêtant aisément aux directives extérieures. Les communautés villageoises et rurales constituent souvent, même lorsque le régime sous lequel elles vivent paraît détérioré, des ensembles cohérents soudés, ayant leurs valeurs et leurs logiques et doués d'une grande faculté de résistances aux recettes en provenance de l'extérieur ou faisant preuve à leur égard d'une très grande force d'inertie. Elles sentent, au moins confusément, que ce sont les fondements de leur organisation sociale qui sont en cause" ⁷. La réplique que les Sanan ont donnée à l'économie monétaire qui a, pendant longtemps, désintégré l'organisation sociale et morcelé l'unité de production traditionnelle, confirme, dans une certaine mesure cette assertion de l'auteur. Elle exprime aussi la dépendance désormais acquise de l'économie locale caractérisée par l'économie rurale vis-à-vis de l'économie globale représentée par l'Etat et les institutions.

Une agriculture en crise

L'incorporation de l'économie traditionnelle san à l'économie globale s'exprime aujourd'hui en terme de dépendance. En effet, les effets conjugués

⁵ M. KILANI, 1992, p.44.

⁶ G. BALANDIER, 1971.

⁷ R. BADOUIN, 1970.

de la désarticulation de la société et de l'individualisme économique expliquent la multiplication des unités de production agricole. En plus, l'irrégularité des pluies et la raréfaction des terres arables accroissent chaque année le déficit céréalier de la région.

Face à cette situation, les paysans, malgré le coût élevé de la culture attelée, ont recours au matériel agricole pour maintenir l'agriculture rurale en crise. On assiste à une décapitalisation de l'économie et à un transfert de l'innovation d'une économie marchande vers une économie de subsistance. Dans une telle perspective, le maintien de l'innovation ne peut s'effectuer que si l'économie céréalière offre les conditions nécessaires (coûts et conditions de production) et favorables à sa réalisation. Si de cette axiome dépend désormais l'avenir de l'activité agricole en pays san, il est aussi ici, et surtout, question de choix politique sans lequel la simple logique paysanne ne pourrait soutenir et maintenir pendant longtemps le choix des paysans. Dans tous les cas, le pays san fait partie de l'ensemble ouest burkinabè où l'activité agricole permet encore le ravitaillement des régions déficitaires du Burkina Faso, et où les terres continuent de recevoir des migrants mosse. Mais l'impact des mutations socio-agraires en pays san mérite que l'activité agricole soit suivie ici avec plus d'attention, si l'on veut qu'il joue encore pendant longtemps ce rôle de grenier.

ANNEXES

Annexe I

Enquête village (guide d'enquête n°1)

1. Village

2. Historique du village

3. Organisation socio-politique

(chef, quartier, grandes familles.... Terminologie)

4. Organisation socio-culturelle

- Les autels du village. (par ordre d'importance)

- Qui fait les sacrifices ?

- Qui sont ceux qui sont autorisés à y participer ?

5. Organisation familiale

- Mariage : de quoi est composée la dot et comment est-elle payée

autrefois

aujourd'hui

- Comment se fait le choix du ou de la conjoint(e) ? et à quel niveau se fait-il ? (région, village, quartier, famille etc...)

- Funérailles : En quoi consistent-elles et que coûtent-elles ?

autrefois

aujourd'hui

6. Organisation foncière

- A qui appartient la terre ? Y a-t-il un ou des- maître(s) de la terre ?

- l'autochtone qui veut cultiver, Comment fait-il pour avoir la terre ?

- la terre s'hérite-t-elle, et qui peut hériter ?

- l'étranger qui veut accéder à la terre, Comment fait-il ? a-t-il le droit de planter des arbres ?

+ Peut-il devenir propriétaire ?

+ A-t-il été vendu de la terre au village ?

- Historique de l'immigration (Peul, Mossi, autres)
+ Peul

+ Mossi

+ autres

- Existe-t-il encore des terres disponibles au village ? (c'est-à-dire qui n'ont jamais été cultivées qui pourraient l'être)

7. Organisation agraire

- l'exploitation agricole : appellation, définition
différence entre autrefois et aujourd'hui

- Fait-on la différence entre champs de case et champs de brousse ?

Appellation

Vocation

Quelles sont les cultures les plus prisées du point de vue alimentaire ?

autrefois

aujourd'hui

- Rotation des cultures et durée de la jachère

+ avant le coton

depuis le coton

- Calendrier agricole

+ Ordre de mise en place des cultures (y compris le coton)

+ Ordre de récolte

- Quelles sont les cultures qui se faisaient autrefois et qui ne se font pas aujourd'hui ?

- Association élevage/agriculture

+ Y a-t-il toujours eu de boeufs dans le village ? des chevaux, des ânes ?

. Qui en avait ?

+ Destination traditionnelle des boeufs : dot, funérailles, production de viande, prestige ?

+ Qui s'en occupait (Peul ?) et selon quelles modalités ?

+ Rapport avec les Peuls

depuis quand sont-ils au village ?

s'il n'y en a pas, à quels Peuls recourent-ils ?

y a-t-il des problèmes aujourd'hui avec les Peuls ?

+ culture attelée depuis quand ?

+ utilisation de la fumure animale

Quelles sont les techniques pour récupérer les déjections animales ?

8. Organisation sociale de la production

- Existe-t-il une distinction entre champ collectif et champ individuel ?

autrefois

aujourd'hui

+ Qui peut faire un champ individuel
(sexe, âge)

autrefois

aujourd'hui

- Travail masculin et travail féminin : Qui fait Quoi ?

autrefois

aujourd'hui

+ à quel âge un enfant est admis sur le champ collectif ?

- Formes d'entraide et pour quel champ (collectif, individuel)

- Travail salarié, pour quels champs et quelles opérations ? (durée par jour, coût etc...)

- Gestion de la production

+ Le grenier collectif : règle de fonctionnement (consommation, vente, durée conservation...)

+ Le grenier individuel (Idem)

9. La culture du coton

- En quelle année a-t-on commencé à cultiver le coton au village ?

- Le Coton était-il déjà cultivé dans le village avant l'arrivée des européens ? Culture annuelle ou pérenne ?

+ Par qui ?

+ était-il transformé sur place (égrenage, filage, tissage) ? par qui, et à quelle fin ?

- Est-il encore transformé au village aujourd'hui ? Par qui ? A quelle fin ?

- Y-a-t-il des problèmes pour cultiver le coton en plus des cultures vivrières ? Lesquelles ?

- Un homme ou une femme qui n'est pas C.E., peut-il cultiver le coton en champ individuel ?

+ à qui va l'argent de la récolte ?

Avant le coton, y avait-il une autre culture de rente ?

- Quelles sont les autres sources de revenus monétaires possibles au village ?

10. Infrastructures

- Y a-t-il une école primaire dans le village ? année de création .

- Y a-t-il un Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) dans le village ? année d'implantation ?

- Y a-t-il une école coranique dans le village ? depuis quand ?

- Y a-t-il une église ? depuis quand ?

- Y a-t-il une mosquée ? depuis quand ?

Y a-t-il un dispensaire, une maternité ? année de construction et de mise en fonction ?

11. Structures villageoises institutionnalisées

- Y a-t-il un Groupement Villageois (G.V.) ? depuis quand ?

- Y a-t-il un Groupement des Jeunes Agriculteurs (G.J.A.) ? depuis quand ?

- Y a-t-il un Conseil Villageois du Centre (C.V.) ? depuis quand ?

12. Contact avec l'Extérieur

- Y a-t-il eu des Travaux forcés ou du portage dans le village ou dans la région auxquels le village a participé ?

- Y a-t-il eu d'esclaves dans le village ?

autrefois

aujourd'hui

Annexe II

Enquête exploitation (guide d'enquête n°2)

I. Identification du Chef d'exploitation

1. Nom de la Z.E.A
2. Nom de l'U.E.A
3. Nom du village
4. Nom du chef d'exploitation (C.E)
5. Date et lieu de naissance
6. Ethnie
7. Religion
8. Quartier d'appartenance
9. Situation matrimoniale du C.E.
10. Nombre d'hommes mariés sur l'exploitation
11. Année d'implantation dans le village
12. Village d'origine
13. Si vous faites une activité autre que l'agriculture ?

II. Structure et caractéristiques de l'exploitation

1. Effectif démographique de l'exploitation

| N° | Lien de parenté sans C.E. | Situation scolaire | Formation professionnelle |
|----|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |
| 11 | | | |
| 12 | | | |
| 13 | | | |

2. Inventaire des parcelles et cultures pratiquées

| N° | Champ collectif | Champ individuel (lien au C.E.) | Cultures portées | | Superf. (approx.) |
|----|-----------------|------------------------------------|------------------|-----------|----------------------|
| | | | Pures | Associées | |
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| 6 | | | | | |
| 7 | | | | | |
| 8 | | | | | |

3 Arbre généalogique de la famille du C.E.

III. Mouvement de la population de l'exploitation

1. Combien d'autres actifs masculins de l'exploitation sont-ils revenus de la C.I. ces deux dernières années ?

2. Combien d'autres actifs masculins de l'exploitation sont-ils partis en C.I. Ces deux dernières années ?

3. Nombre total d'actifs masculins de l'exploitation actuellement en migration en C.I.

4. Quelles sont les circonstances de départ du village ?
(accord de C.E., aventure, mariage...)

IV. Tenue foncière

1. Mode d'acquisition de la-ou des- parcelle(s) ?
(Prêt, héritage, droit de culture, brousse libre)

2. En cas d'héritage, de qui ?
(Père, frère, oncle, mère, ami, etc...)

3. En cas de prêt, par qui ?
(ami, chef de terre, parents, etc...)

V. Niveau d'équipement

1. Le C.E. a-t-il cultivé le coton en 1989/90 ? nombre d'ha

2. En quelle année a-t-il commencé à cultiver le coton ?

3. Si vous possédez

+ des boeufs ? Combien ?

+ des ânes ? Combien ?

4. Si vous possédez

- une charrette - une charrue - une houe mança

5. Si vous pratiquez la culture attelée

- bovine - asine

6. Situation du matériel agricole

| Nature | année d'ac- quisition | Coût | Mode de paiement | durée de vie | l'octroyeur |
|--------|--------------------------|------|---------------------|-----------------|-------------|
| | | | | | |

VI. Techniques culturales

1. Défrichage, préparation de la parcelle, quand et avec quoi ?

2. Labour : à plat, confection de buttes ou de billon

3. Semis

- sans ordre : par graine, en poquet

- en ligne : par graine, en poquet

- à la volée

4. Entretien

- Le démarriage est-il pratiqué, pour quelles plantes ?

- utilise l'engrais : quels genres

+ Compost + paillage + fumier + NPK + Urée

- Traitement insecticide, quand et comment ?

- Sarclage, quand et avec quoi ?

- Binage, quand et avec quoi ?

5. Récoltes (qui fait quoi et avec quoi ?)

10. Production et consommation

1. Nombre de greniers

- aujourd'hui
- autrefois

2. Arrive a les remplir à chaque fin de saison

3. A déjà vendu

- du mil
- du sorgho
- du maïs

4. Cultive assez (culture vivrière)

- pour vendre
- pour se nourrir
- achète du mil au cours de l'année

5. Le coton

- gain de la vente précédente (1988/89)
- gain de la vente de cette année (1989/90)

VII. Observations

(Conditions et cadre du déroulement de l'enquête)

Annexe III

Enquête parcellaire (guide d'enquête n°3)

| Village: | Nom du CE: | Ethnie: | Parcelle n°: |
|--|------------|---------|--------------|
| 1. Champ de case ou champ de brousse | | | |
| 2. Champ collectif ou champ individuel Si champ individuel, parité au CE de l'exploitant | | | |
| 3. Distance approximative au village | | | |
| 4. Localisation géographique: bas-fond, plaine, pente, plateau | | | |
| 5. Culture(s) portée(s) (si plusieurs sont associées, les noter par ordre d'importance et préciser la durée de leur cycle) | | | |
| 6. Date(s) début du semis (pour chaque culture) et durée de l'opération (en jours) | | | |
| 7. Semence utilisée: locale ou sélectionnée? (Si sélectionnée, laquelle et comment a-t-elle été obtenue?) | | | |
| 8. Travail du sol: labour à plat (à la houe ou à la charrue), buttage, biflorage | | | |
| 9. Engrais utilisés: -organiques: fumier, compost, paillage... -minéraux: NPK, urée | | | |
| 10. Traitement insecticide: oui ou non? Si oui, quel produit et combien de passages? | | | |
| 11. Quelle(s) culture(s) y avait-il sur la parcelle -l'année dernière -l'année d'avant -encore l'année d'avant | | | |
| 12. Quelle(s) culture(s) y aura-t-il sur la parcelle l'année prochaine? | | | |
| 13. Depuis combien d'années consécutives la parcelle est-elle en culture? | | | |
| 14. Auparavant, la parcelle était-elle -en jachère (si oui, depuis combien d'années?) -en friche (c'est-à-dire jamais cultivée?) | | | |
| 15. Quelles opérations de culture ont été faites en culture actuelle (labour, semis, sarclage, biflorage...)? | | | |

| Côté | Angle | Distance | Raccord avec la parcelle voisine | | |
|------|-------|----------|----------------------------------|-------|----------|
| | | | Repère | Angle | Distance |
| AB | | | | | |
| BC | | | | | |
| CD | | | | | |
| DE | | | | | |
| EF | | | | | |
| FG | | | | | |
| GH | | | | | |
| HI | | | | | |
| IJ | | | | | |
| JK | | | | | |
| KL | | | | | |
| LM | | | | | |
| MN | | | | | |
| NO | | | | | |
| OP | | | | | |
| PQ | | | | | |
| QR | | | | | |
| RS | | | | | |
| ST | | | | | |
| TU | | | | | |
| UV | | | | | |
| VW | | | | | |
| WX | | | | | |
| XY | | | | | |
| YZ | | | | | |

Superficie de la parcelle en ares:

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. DOCUMENTS D'ARCHIVES

I.1 Archives françaises

I.1.1 Archives nationales de Paris

- Rapports économiques, sous-séries 10G15, 10G20.
- Rapports contenant les renseignements de la Haute-Volta pour le Bulletin économique de l'A.O.F. (janvier, février, mars, 1926), série G.
- Rapport Bernard Sol, Inspecteur des colonies, concernant le service de l'indigénat, 1926-1932, série G.
- Rapport de tournée de l'inspecteur des affaires administratives dans le cercle de Dédougou, Octobre 1932, série 10G.
- Lettre n° 1011 . . E./3 à Dakar le 28 mai 1932 du Gouverneur de l'A.O.F. au Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta, série G.
- Circulaire n° 3206 A/P relative à l'impôt personnel indigène, Ouagadougou le 3 octobre 1932, par CHESSE, Lieutenant-Gouverneur Général p.i. de la Haute-Volta, série G.
- F.-C. Hesling, Arrêté réglementant la concession des terrains domaniaux, 14 septembre 1920, sous-série 10G19.

I.1.2 Archives du Ministère des Finances, Paris

- B. 19.225
 - Crédit agricole et Mutuel des colonies, protectorat, etc., 1900-1939.
 - Gestion des caisses de crédit agricole mutuel.
- B. 19.226
 - Crédit ouvert aux colonies au titre de fonds de concours pour la participation aux expositions coloniales.

- Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'exposition coloniale n°62, 1926.
- Mémoire spécial pour les T.O.M., Octobre, 1948.
- B.45.130
 - Société de crédit.
 - Document du F.I.D.E.S., Les statuts du crédit, son fonctionnement.
 - Crédit de Haute-Volta.
- B.45.132
 - Crédit colonial.
 - Extension du rôle du crédit colonial pour la mise en valeur des colonies, 1927-1931.
- B.93.52
 - Produits oléagineux.

I.2 Archives burkinabè

I.2.1 Archives du cercle de Tougan

Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

I.2.2 Archives du cercle de Dédougou

• Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

I.2.3 Archives du secteur de Kouigny

• Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

I.2.4 Archives de la So.Fi.Tex à Koudougou

• Statistiques agricoles de l'ancien secteur agricole de Kouigny de 1979 à 1980.

I.2.5 Archives de l'A.D.R.TOM.

• Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

II. SOURCES ORALES

- Dikiè Florent Ki, 85 ans, né à Koin, chef de terre, cultivateur, (2/06/1991 à Koin).
- Koléa Ki, né en 1922 à To, chef de terre, cultivateur, (10/06/1991 à To)
- Richard Lossiané, né en 1927 à To, cultivateur, notable, (10/06/1991 à To).
- Amidou Paré, né en 1934 à Kamba, chef de terre, cultivateur, (25/06/1991 à Kamba).
- Kèpian Paré, né en 1919 à Kamba, cultivateur, notable, (25/06/1991 à Kamba).
- Lawankiléa Ki, 80 ans, né à Nimina, chef de terre, cultivateur, (28/06/1991 à Nimina)
- Gilbert Ki, 100 ans, né à Pankélé, chef de terre, cultivateur, (2/07/1991 à Pankélé).
- Ditoa Toé, né en 1920 à Zouma, chef de terre, cultivateur, (9/07/1991 à Zouma).
- Belma Ki, né en 1917 à Biba, chef de terre, cultivateur, (19/07/1991 à Biba).
- Boyo Bakari Ki, né en 1912 à Biba, notable, cultivateur, (19/07/1991 à Biba).
- Badouin Ki, 95 ans, né à Gossina, chef de terre, cultivateur, (20/07/1991 à Gossina).
- Lossié Dao, né en 1911 à Saoura, chef de terre, cultivateur, (6/03/1992 à Saoura).
- Gouma Karambiri, 70 ans, né à Saoura, notable, cultivateur, (6/03/1992 à Saoura).
- Ogu Guelbi, 80 ans, né à Tani, chef de terre, cultivateur, (8/03/1992 à Tani).
- Koudali Baoro, né en 1922 à Goury, chef de terre, cultivateur, (14/05/1992 à Goury).

- Boyo Drissa Baoro, né en 1926 à Goury, notable, cultivateur, (14/05/1992 à Goury).
- Chef de terre de Diourum, cultivateur, (16/05/1992 à Diourum), (omission de références complètes. Enquête réalisée communément avec Jean Célestin Ki, étudiant, chercheur, qui menait des travaux sur les masques en pays san).
- Bourou Paré, 70 ans, né à Yaba, chef de terre, cultivateur (15/05/1992 à Yaba).
- Saorè Garané, 89 ans, né à Zouma, cultivateur, (9/09/1992 à Zouma).
- Michèle Toé, Instituteur à Tougan (Août 1992 à Tougan).
- Pascal Daro Ki, 40 ans, né à Soui, chef de terre, cultivateur, (5/11/1992 à Soui)....

III. OUVRAGES GENERAUX

- ABELES (M.), 1978, *Anthropologie et marxisme*, Ed. Complexe (coll. dialectique), 239p.
- AMSELLE (J.-L.), 1976, *Les migrations africaines*, Paris, F. Maspero, (Les dossiers africains), 126p.
- AMSELLE (J.-L.), 1990, *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 257p.
- AMSELLE (J.-L.) & M'BOKOLO (E.), 1985, *Au coeur de l'ethnie: ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La découverte, 225p.
- ANCEY (G.), 1975, Réflexion autour d'un document, *Connaissance du milieu et vulgarisation agricole: le cas de l'opération Centre-Mossi*, AMIRA, n°8, vol. I., pp.41-59.

- AUGE (M.), 1973, "L'illusion villageoise. Limites sociologiques et politiques du développement villageois en Côte-d'Ivoire", **Communautés-
Archives des Sciences sociales de la coopération et du
développement, AFRICA**, n°34, juillet-décembre, pp.240-251.
- BADOUIN (R.), 1967, **Agriculture et accession au développement**, Ed. A. Pédone, Paris, 228p.
- BADOUIN (R.), 1970, "Avant propos", **Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines**, "Réponses des milieux ruraux à la présence d'un stimulant externe de développement" vol. VII, n°4, pp.5-6.
- BADOUIN (R.), 1975, **Les agricultures de subsistance et le développement économique**, Paris, Ed. A. Pédone, 204p.
- BADOUIN (R.), 1987, "L'analyse économique du système productif en agriculture", **Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines**, vol. 23, n°3-4, pp.357-375.
- BAKAYOKO (L.), 1982, **La culture cotonnière et le déficit céréalière du Mali**, IAM, 199p.
- BALANDIER (G.), 1970, **Sociologie des mutations**, Paris, Anthropos.
- BALANDIER (G.), 1971, **Sens et puissances: les dynamiques sociales**, Paris, PUF, 336p.
- BALANDIER (G.), 1982, **La sociologie actuelle de l'Afrique noire**, 4è Ed., Quadrige/PUF, 529p.
- BASSETT (T. J.), 1988, "The development of cotton in northern Ivory Coast", in **Journal of African History**, 29, p.267-284.
- BAYARD (J. F.), 1989, **L'Etat en Afrique: la politique du ventre**, Paris, Fayard, 439p.
- BEKOMBO (M.), 1965, "Incidences sociales de la modernisation en agriculture en Afrique noire", in **Présence Africaine**, n°55, 3è trimestre, pp.134-144.

- BELEM (P. C.), 1985, *Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Montpellier, 322p.
- BELLONCLE (G.), 1979, *Le chemin des villages: Formation des hommes et développement rural en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, l'ACCT, 288p.
- BELLONCLE (G.), 1981, *Paysannerie sahéllienne en péril, carnet de route*, Tome I, Paris, L'Harmattan, 274p.
- BELLONCLE (G.), 1982, *La question éducative en Afrique noire*, Paris, Karthala, 271p.
- BELLONCLE (G.), s. d., *Comment associer les producteurs: pour une approche "participative" de la recherche et de la vulgarisation*, Université de Tours, France, 24p. multigr.
- BENOIT (M.), 1972, "Génèse d'un espace agraire mossi en pays bwa (Haute-Volta)", in *L'Espace géographique*, Paris, n°4, pp.239-250.
- BENOIT (M.), 1973, *Espaces agraires mossi en pays bwa (Haute-Volta)*, Copyright-ORSTOM, Ouagadougou, vol. II, 155p.
- BENOIT (M.), 1977, "Mutations agraires dans l'Ouest de la Haute-Volta: le cas de Daboura (Sous-Préfecture de Nouna)", in *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, 14, n°2, pp.95-111.
- BIKIENGA (I. M.), 1984, *Les contraintes de l'utilisation des engrais en Haute-Volta dans le développement des cultures vivrières*, Paris, CEEEB, 80p.
- BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.) & OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), 1985, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, CIFACE-Karthala, 224p.
- BONNEFOND (Ph.), 1985, *Les tentatives de développement agricole en Basse et Moyenne Casamance (Résumé)*, Paris, Ministère des Relations extérieurs, Coopération et développement, 18p. multigr.

- BOUTILLIER (J.-L.), 1964, "Les structures foncières en Haute-Volta", in *Etudes voltaïques, Nouvelle série*, mémoires n°5, pp.5-181.
- CAPRON (J.), 1965, *Anthropologie économique des populations bwa*
Introduction à l'étude des communautés villageoises, CNRS,
Ouagadougou, 220p.
- CAPRON (J.), 1973, *Communautés villageoises bwa: Mali - Haute-Volta*, Tome I, Fascicule 1, Paris, Institut d'Ethnologie, 379p.
- CLASTRES (P.), 1974, *La société contre l'Etat. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Ed. Minuit, 118p.
- CHRETIEN (J.-P.) & PRUNIER (G.), 1989, sous la direction de, *Les ethnies ont une histoire*, Karthala-ACCT, 435p.
- COLIN (R.), 1966, "De la tradition à l'évolution vers le développement authentique en milieu rural", in *Développement et Civilisation*, n°28.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1985, *Afrique Noire: permanence et rupture*, Ed. Payot, 440p.
- COUDERC (B. B.), 1977, "La migration mossi dans le département de la Volta-Noire: un problème politique pour un aménagement", in *Culture et Développement*, vol. 9, n°3, pp.447-488.
- COUTY (Ph.), 1987, "La production agricole en Afrique subsaharienne: manière de voir et façon d'agir", in *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, n°3-4, pp.391-408.
- CRESSWELL (R.) & GODELIER (M.), 1976, *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Paris, Ed. Maspero, 290p.
- DABIRE (D.), 1985, *Pour qui faut-il parler? Paysans pilotes ou collectivités villageoises? Evaluation de la Stratégie Training Visit (Visite Formation) dans le Projet-coton de l'Ouest*, Thèse de 3^e cycle, Lyon, 366p.

- DAO (O.), 1987, *L'agriculture de l'O.R.D. de la Volta-Noire: un effort de développement économique?*, Thèse de Doctorat d'Etat, Bordeaux, vol. I & II, 615p.
- DELAFOSSÉ (M.), 1972, *Haut-Sénégal Niger: le pays, les peuples, les langues*, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, Tome I., 428p.
- DE BENOIST (J.-R.), 1987, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français*, Paris, Karthala, 539p.
- DE CLERCK (M.) 1965, "Croissances - développement - progrès", in *Revue Tiers-monde*, n°22.
- DRABO (A.) & VIERICH (H.), 1983, "Les régimes fonciers dans trois zones agro-climatiques de Haute-Volta", in *Etude villageoise*, Rapport n°10.
- DUMONT (R.), 1978, *Paysans écrasés, terres massacrées*, Paris, R. Laffont, 358p.
- DUPERRAY (A. M.), 1984, *Les gourounsi de Haute-Volta*, Studien zur kultur-kunde 72, 279p.
- ECHENBERG (M. J.), 1970, "La "Jihad" d'Al-Kari de Boussé: un état marka en pays dafing à la fin du XIXème siècle", in *Notes et Documents voltaïques*, 3 (3) avril-juin, CVRS, Ouagadougou, pp.3-42.
- ELA (J.-M.), 1987, *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 228p.
- ELA (J.-M.), 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 265p.
- FALLOT (E.), 1884, *Histoire de la colonie française du Sénégal*, Paris, Challamel Aimé, Librairie algérienne et coloniale.
- FORTES (M.) et EVANS-PRITCHARD (E. E.), 1964, *Les systèmes politiques africains*, Paris, PUF, 266p.
- FREUD (S.), 1965, *Toten et tabou*, Ed. Payot, 241p.

- GODELIER (M.), 1970, *Sur les sociétés précapitalistes, (Textes choisis de Marx, Engels, Lénine)*, Paris, Ed. Sociales, CERM, 416p.
- GODELIER (M.), 1973, *Horizons et trajets marxistes en anthropologie*, Paris, F. Maspero, 396p.
- GODELIER (M.), 1974, *Un domaine contesté: l'anthropologie économique*, Paris, La Haye, Mouton, 376p.
- GODELIER (M.), 1982, *La production des grands hommes: pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 373p.
- GOSELIN (G.), 1970, *Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines*, Genève, BIT.
- GOSELIN (G.), 1978, *L'Afrique désenchantée: sociétés et stratégie de transformation*, vol. I & II, Ed. Anthropos.
- GOSELIN (G.), 1979, *Changer le progrès*, Paris, Ed. Seuil, 222p.
- GUENEAU (M.-C.), 1986, *Afrique: les petits projets de développement sont-ils efficaces?*, Paris, L'Harmattan, 230p.
- HEBERT (J. R. P.), 1970, "Révoltes en Haute-Volta de 1914 à 1918", in *Notes et Documents voltaïques*, vol. 3, n°4, pp.3-54.
- HENRY (M.-C.), 1988, *De la naissance à la remise en question d'un métier: encadreur, de la colonisation à nos jours dans une société dépendante: le Burkina Faso*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Sociologie, EHESS, 677p.
- HERITIER (F.), 1973, "La paix et la pluie: rapports d'autorité et rapport au sacré chez les Samo" in *L'Homme*, vol. XIII, n°3, pp.121-138.

- HERITIER (F.), 1975, "Des cauris et des hommes: production d'esclaves et accumulation des cauris chez les Samo (Haute-Volta)", in C. Meillassoux, ***L'esclavage en Afrique précoloniale***, Paris, F. Maspéro, pp.477-507.
- HERITIER (F.), 1977, "L'identité samo", in ***L'identité***, Séminaire dirigé par C. Lévi-Strauss, Paris, Grasset (Figure), pp.51-80.
- HERITIER (F.), 1978, "Fécondité et stérilité: la traduction de ces mots dans le champ idéologique au stade préscientifique", in Evélyne Sullerot, Ed. ***Le fait féminin***, Paris, Grasset, pp.387-396.
- HERITIER (F.), 1981a, "Le charivari, la mort et la pluie", in ***Le charivari***, Paris, EHESS/Mouton, pp.353-360.
- HERITIER (F.), 1981b, ***L'exercice de la parenté***, Gallimard, Le Seuil, 205p.
- HERITIER (F.) & IZARD (M.), 1958, ***Aspects humains de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du Sourou***, Institut des Sciences Humaines Appliquées, Bordeaux, 78p.
- HIEN (T.), 1983, ***Paysans ou agriculteurs? Le problème de passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché: essai d'approche anthropologique des paysans du bloc aménagé de Djikpologo***, Dakar, Anthropologie de développement.
- IZARD (M.), 1970, ***Introduction à l'histoire des royaumes mossi***, Recherches Voltaïques, Tome I. & II. CNRS, Ougadougou, 434p.
- IZARD (M.), 1985, ***Gens du pouvoir, gens de la terre***, Paris, Cambridge, 594p.
- KARGOUGOU (M.), 1952, ***Une expérience originale en Haute-Volta: l'éducation rurale***, Rome, FAO.

- KOHLER (J.-M.), 1971, ***Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest mossi (Haute-Volta)***, Paris, ORSTOM, (Mémoire 46), 248p.
- KI (M.), 1986, "Les Sanan d'aujourd'hui", in ***Connaissance du Burkina***, Université de Ouagadougou, pp.15-23.
- KILANI (M.), 1992, ***Introduction à l'anthropologie***, Ed. Payot, Lausanne, 368p.
- KI-ZERBO (J.), 1978, ***Histoire de l'Afrique Noire: d'hier à demain***, Paris, Hatier, 731p.
- KI-ZERBO (J.), 1983, ***Alfred Diban: premier chrétien de Haute-Volta***, Les éditions du Cerf, 148p.
- LESSELINGUE (P.), 1973, ***Les migrations des Mossi de Haute-Volta: Toma***, Paris, ORSTOM, (Pchyco-sociologie 1), 77p.
- LEVI-STRAUSS (C.), 1958, ***Anthropologie structurale***, Paris, PUF, 476p.
- LOMBARD (J.), 1989, "Les dynamiques internes de la transformation sociale", in ***Cahiers des Sciences Humaines***, vol. 25, n°4, pp.443-451.
- MARCHAL (J. Y.), 1980, ***Chronique d'un cercle de l'A.O.F., Ouahigouya, (Haute-Volta), 1908-1941***, Paris, ORSTOM (Travaux et Documents de l'ORSTOM, 125), 215p.
- MARCHAL (J. Y.), 1983, ***Yatenga, Nord Haute-Volta: la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien***, Paris, ORSTOM, Travaux et Documents 167, 873p.
- MARCHAL (J. Y.), 1987, "En Afrique des Savanes, le fonctionnement des unités d'exploitation rurale ou le chacun pour soi: l'exemple des Mosse du Burkina Faso", in ***Cahiers de l'ORSTOM***, vol. 23, n°3-4, pp.445-454.

- MARCHAL (M.), 1983, *Les paysanges agraires de la Haute-Volta: analyse structurale par la méthode graphique*, Paris, ORSTOM., 115p.
- MAUSS (M.), 1989, *Sociologie et anthropologie*, Paris, 3è Ed., PUF, 476p.
- MEILLASSOUX (C.), 1964, *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Paris, Mouton, 382p.
- MEILLASSOUX (C.), 1975, *Terrains et théories*, Paris, Anthropos, 344p.
- MEILLASSOUX (C.), 1991, *Femmes, greniers et capitaux*, Nouvelle éd. L'Harmattan, 251p.
- MEILLASSOUX (C.), 1993, "A bas le développement", in *Cahiers des Sciences Humaines*, Trente ans, Hors série, pp.77-80.
- MEISTER (A.), 1977, *La participation pour le développement*, Paris, Ed. Ouvrières, (coll. Economie et Humanisme), 176p.
- MERCIER (P.), 1971, *Histoire de l'anthropologie*, Paris, Ed. PUF, Le sociologue, 228p.
- MICHOTTE (J.), 1970, "Innovation et transformation du milieu rural en Côte-d'Ivoire: la diffusion du coton Allen dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké", in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. VII, n°4, pp.7-19.
- MONDJANAGNI (A. C.), 1984, *La participation populaire au développement en Afrique*, IPA, Karthala, 448p.
- NYAMBA (A.), 1992, *L'identité et changement social des Sanan du Burkina Faso*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Bordeaux, 758p.
- OUEDRAOGO (L. B.), 1978, *Participation et auto-développement: le cas du groupement Naam du Yatenga en Haute-Volta*, Paris, UNESCO, Fayard, 151p.

- OUEDRAOGO (P. A.), 1983, *Les transformations socio-agraires: le cas de Toba, un village de Haute-Volta*, Mémoire de Maîtrise, Sociologie, Université de Nantes.
- OUEDRAOGO (P. A.), 1989, *Enseignement agricole et formation des ruraux: l'exemple de Toba et de Gossé, Villages du Burkina*, Thèse de Doctorat de 3^è cycle, Sociologie rurale, EHESS, 348p.
- PALE (F. O. K.), 1981, *Connaissance du milieu et développement rural au Sud-Ouest de la Haute-Volta: les problèmes d'intégration du paysan lobl dans l'agriculture moderne*, Thèse de Doctorat de 3^è cycle, Géographie, Université Louis Pasteur de Strasbourg.
- PARE (A.), 1991, *Adaptabilité et fonctionnalité du crédit culture attelée accordée par l'ADRTOM*, Mémoire de Maîtrise, Sociologie, Université de Ouagadougou, 68p.
- PARE (H.), 1984, *La société samo à la fin du XIX^è siècle et la conquête coloniale française: approche socio-historique*, Mémoire de Maîtrise, Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 205p.
- PARE (I.), 1989, *Islamisation et colonisation dans le Sud san de 1840 à 1960: cas de la circonscription de Kouigny*, Mémoire de Maîtrise, Histoire, Université de Ouagadougou, 182p.
- PARE (L. E.), 1986, *Politique d'investissement des caisses d'épargne et de crédit dans le milieu rural: cas de la Caisse agricole de Toma*, Mémoire de DEA, ESSEC, Université de Ouagadougou, 101p.
- PAULME (D.), 1960, "Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire", in *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I., pp.15-27.

- PENOUIL (M.), 1965, *Combat pour le développement*, coll. Economie et Humanisme.
- PLATIEL (S.), 1974, *Description du parler samo de Toma: phonologie. Syntaxe. (Haute-Volta)*, Thèse de Doctorat d'Etat, Paris V., Tome I., 317p.
- PLATIEL (S.), 1984, *La fille volage et autres contes du pays san*, Classiques Africains, Armands Colin, 342p.
- POUILLON (F.), 1976, Sous la Direction de, *L'anthropologie économique, courants et problèmes*, Paris, F. Maspero, (Les dossiers africains), 159p.
- REMY (G.), 1967, *Yobri: étude géographique du terroir d'un village gourmantché de Haute-Volta*, Paris, Mouton & Co, 99p.
- REMY (G.), 1970, "L'étude d'un terroir en zone soudanienne, l'exemple de Dossin (Haute-Volta)", in *Etudes rurales*, n°37-38-39, pp.480-500.
- ROBINEAU (C.), 1992, (Textes réunis et présentés par), *Les terrains du développement: approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, Ed. ORSTOM, (coll. Pratiques), 279p.
- SAUTER (G.) & PELISSIER (P.), 1964, "Pour un atlas des terroirs africains. Structures-types d'une étude de terroir", in *L'Homme*, pp.56-72.
- SAVONNET (G.), 1963, *Les régimes fonciers des populations du Sud-Ouest de la Haute-Volta (Bwa, Dagari, Wilé, Birifor, Lobi)*, Ouagadougou, IFAN, Paris, ORSTOM, 43p. multigr.
- SAVONNET (G.), 1975, "La communauté villageoise comme système politique: un modèle ouest africain", in *Revue française des Sciences Politiques*, vol. XXV, n°6.
- SAVONNET-GUYOT (C.), 1986, *Etat et société au Burkina: essai sur le politique africain*, Karthala, 221p.

- SCHWARTZ (A.), 1971, *Tradition et changements dans la société guéré (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, (Mémoire 52), 256p.
- SCHWARTZ (A.), 1985, *Le paysan et la culture du coton au Togo*, Ed. ORSTOM, (Travaux et Documents 186), 106p.
- SCHWARTZ (A.), 1991, *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabè: caractéristiques sociologiques, démographiques économiques*, Centre ORSTOM, Ouagadougou, (Document de travail), 88p.
- SCHWARTZ (A.), 1993a, *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire: cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Ed. ORSTOM, coll. Etudes et Thèses, 490p.
- SCHWARTZ (A.), 1993b, "Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso", in *Découverte du Burkina Faso*, Tome I, SEPIA-ADDB, pp.207-237.
- SEIGNOBOS (C.), 1984, (Textes réunis par), *Les instruments aratoires en Afrique tropicale*, Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol. XX, n°3-4, 658p.
- SURET-CANALE (J.), 1964, *Afrique Noire occidentale, l'ère coloniale, 1900-1945*, Paris, Ed. Sociales, 636p.
- SURET-CANALE (J.), 1972, *Afrique Noire occidentale et centrale: de la colonisation aux indépendances (1945-1960)*, Ed. Sociales, vol. I, 430p.
- TALLET (B.), 1984, "Une société rurale en mutation. Les exploitations agricoles familiales en Haute-Volta", in *Le développement rural en questions*, Ed. ORSTOM, coll. Mémoire n°106, pp.389-402.
- TABSOBA (K. A. M.), 1956, *La culture attelée dans la modernisation de l'agriculture voltaïque: situation actuelle, problèmes et objectifs*, IPR, 56p.

- TAUXIER (L.), 1917, *Le Noir du Yatenga: Mossis, Nioniossés, Samos, Yarsés, Sllimossis, Peuls*, Paris, Larose.
- TEME (B.), 1985, *Système agraire villageois et développement rural Une analyse à travers l'exemple de 5 villages du Bélé Dougou au Mali*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, FAC des Sciences Economiques et de Gestion de Dijon, 2 vol. 358p.+ 57p. multigr.
- TENDREBEOGO (G.), 1983, *Langues et groupes ethniques de Haute-Volta*, ILA, Université d'Abidjan.
- TERRAY (E.), 1969, *L'anthropologie sociale des Dida de Côte-d'Ivoire*, Annales de l'Université d'Abidjan, 374p.
- TERRAY (E.), 1986, (Textes présentés par), *Afrique plurielle, Afrique actuelle: hommage à Georges Balandier*, Paris, Ed. Karthala, 270p.
- TERRAY (E.), 1987, (Sous la Direction de), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 418p.
- TOE (P.), 1970, *La résistance à l'occupation française sur la boucle de la Volta-Noire pendant la guerre 1914-1918*, Mémoire de Maîtrise, Histoire, Université de Reims.
- TOE (P.), 1989, *Formation et développement en milieu rural: cas de la Formation des Jeunes Agriculteurs (F.J.A.) dans trois villages en pays san*, Mémoire de Maîtrise, Sociologie, Université de Nantes, 105p.
- TOE (P.), 1990, *Les transformations socio-agricoles en pays san: approche méthodologique*, Mémoire de DEA, Paris, EHESS, 45p.

- TRAORE (M. M.) & ZONGO (A.), 1986, "Groupements villageois et consommation foncière en Haute-Volta", in B. Crousse, E. Le Bris, E. Le Roy, ***Espaces disputés en Afrique noire: pratique foncière locale***, pp.253-264.
- VERDIER (R.), 1965, "'Chefs de terre" et "chefs du lignage": Contribution à l'étude de droit foncier négro-africain", in ***Etude de droit africain et malgache***, Paris, Lugas, pp.334-264.
- ZAMANE (E.), 1990, ***Le christianisme en pays san: (1913-1973)***, Mémoire de Maîtrise, Histoire, Université de Ouagadougou, 177p.
- ZERBO (Y.), 1984, ***La contribution des Samo aux grands travaux et la mise en valeur des terres irriguées de l'Office du Niger (1930-1964)***, Mémoire de Maîtrise, Histoire, Université de Ouagadougou, 196.

IV. AUTRES DOCUMENTS

- ***Association Française des Volontaires du progrès***,
"Rapport technique final. Hydraulique de surface - Toma, 1988/91",
AFVP, FAC, juillet 1991.
- ***Bureau pour le Développement de la Production Agricole***,
"Bilan des expériences de cultures attelées en Afrique occidentale
d'expression française, exceptée la Guinée", 1965, Paris, PDPA, 262p.
- ***Comité Information Sahel***,
"Qui se nourrit de la famine en Afrique?", Cahiers libres.
- ***Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel***,
"Le développement rural intégré et l'amélioration des systèmes de
production", 1978, CILSS, CR, Colloque de Bamako.

- **Compendium,**

- “A l’attention de Messieurs les encadreurs et animateurs des Radio-Clubs dans les O.R.D. de l’Ouest-Volta”, Bobo-Dioulasso, février 1978.

- **Bulletin de l’Afrique Noire,**

- “Aperçu sur l’agriculture voltaïque”, 1981, BAN, vol. 18, n°836.

- **Décret n°85-404/CNR/PRES,**

- portant application de la réorganisation agraire et foncière au Burkina.

- **Institut National de la Statistique et de la Démographie,**

- Recensement général de la population, décembre 1975, fichier villages.
 - Recensement général de la population 1985, Répertoire des villages.
 - Enquête démographique 1991. Données brutes.

- **Ministère de l’Agriculture et de la Coopération,**

- “Rapport d’activités des services agricoles”, 1er janvier -30 juin 1960

- **Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage - Haute-Volta,**

- “Annuaire de statistiques agricoles”, 1971, Service des Statistiques Agricoles.
 - CFDT, 1949/1969, “Vingt ans d’activité cotonnière”.
 - CFDT, 1960, “Etude de possibilité de développement de la production cotonnière en Haute-Volta”.
 - CFDT, 1971, “Quelques statistiques cotonnières”.
 - CFDT, Campagnes cotonnières: 1968/69, 1969/70, 1970/71, 1971/72, 1972/73, 1973/74, 1974/75, 1975/76, 1976/77, 1977/78, 1978/79.
 - CFDT, 1972, Essai de définition du potentiel cotonnier de la République de Haute-Volta.
 - CFDT, Rapport d’activités, année 1950, 1953, 1957, 1965, 1981, 1984, 1985, 1986, 1987.
 - “Etude de la filière coton”. Rapport/MAE, Ouagadougou, 1985.

- **Ministère de la Coopération et du Développement,**
 - "L'avenir du coton en Afrique", Actes de colloque de Paris, Octobre 1987.
- **Ministère de Développement Rural - Haute-Volta,**
 - Annuaire de statistiques agricoles.
 - "Élément de base pour la création d'unité de production agricole", MDR/DSA, Ouagadougou, 1974.
 - "Production agricole", Rapport annuel 1957, Tome I, DSA, Ouagadougou.
 - "Proposition pour une étude de faisabilité du Projet de Développement Agricole Ouest-Volta II", MDR, 1979.
 - "Rapport de mise en valeur des terroirs dans l'O.R.D. de Ouagadougou, Koudougou et Kaya: évaluation de la phase expérimentale de l'opération terroir", Paris, SATEC, 1973.
- **Ministère de l'Économie, Direction du Génie Rural - Haute-Volta,**
 - "Aménagement d'hydraulique rurale. Barrage de Kouigny (Cercle de Tougan): avant projet, estimation sommaire des dépenses", Paris, ASEER.
 - "Données essentielles du Projet de barrage d'irrigation dans les villages de Thiou et de Kouigny", Ouagadougou, ONBI.
 - "Préparation des plans détaillés et cahiers de charges pour l'irrigation des périmètres en aval de quatre barrages en terre (Haute-Volta)". Rapport définitif, vol. IID-Kouigny, TAMS-New York, avril 1979.
- **Ordonnance n°83-021/CSP/PRES/DR, du 13/05/1983,**
portant statut des sociétés coopératives et des groupements villageois en Haute-Volta.

- **Ordonnance n°84-069/CNR/PRS/DGI,**
portant suppression de la sixième catégorie de l'impôt forfaitaire sur le revenu.
- **Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture,**
"La traction animale en Haute-Volta", FAO, 1975.
- **Projet de Développement Agricole des Hauts-Bassins,**
"Introduction, adaptation, application du système de vulgarisation agricole, Training and Visit (T.V.), dans l'O.R.D. des Hauts-Bassins", PDA-HB, 1979/84.
- **Projet de Développement Agricole de l'Ouest-Volta,**
"Identification des régions favorables à l'installation", PDA-OV, MEN, Ouagadougou, DSA, 1977.
- **Projet de développement de la culture cotonnière dans l'Ouest-Volta,**
 - "Généralités", MAE, Ouagadougou, 1969.
 - "Note de synthèse", MAE, Ouagadougou, 1969.
- **Projet Vivrier Ouest-Volta,**
PVOV, Ouagadougou, juillet 1979.
- **Rapports annuels O.R.D. de Dédougou, Campagnes:**
1973/74, 1974/75, 1975/76, 1976/77, 1977/78, 1978/79, 1979/80, 1980/81, 1981/82, 1982/83.
- **Rapport d'achèvement du Projet-Coton Ouest Volta,**
PCOV, crédit 225uv.
- **Rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole Ouest-Volta,**
PDA-OV, crédit uv, ORD de la Volta-Noire, 1983.

• **Rapport n°1380 cuv,**

- "Evaluation du Projet de Développement Agricole de l'Ouest-Volta",
1er avril 1977, Banque Mondiale.

• **Secrétariat d'Etat aux affaires Etrangères (République Française),**

"Evaluation de dix ans de vulgarisation agricole dans les O.R.D. de
Ouagadougou, Koudougou et Kaya", septembre 1973.

TABLE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure n° 1 | |
| Situation de l'ensemble <u>san</u> et présentation de la zone d'étude..... | 2 |
| Figure n° 2 | |
| Situation des institutions..... | 15 |
| Figure n° 3 | |
| Situation des villages d'entretien et d'enquête..... | 18 |
| Figure n° 4 | |
| Régime climatique..... | 29 |
| Figure n° 5 | |
| Végétation..... | 31 |
| Figure n° 6 | |
| Valeur agricole des sols dans le cercle de Toma..... | 33 |
| Figure n° 7 | |
| Variations pluviométriques de la station de Toma par décade de 1970 à 1980 pour les mois de mai, juin, août, septembre et octobre..... | 35 |
| Figure n° 8 | |
| Structure type de la stractification sociale d'un village san..... | 75 |
| Figure n° 9 | |
| Photo a : Jardin de la femme. Photo b : Récolte de piment..... | 88 |
| Figure n° 10 | |
| Type de greniers de réserve traditionnels..... | 90 |
| Figure n° 11 | |
| Garde des animaux, cadre initiatique pour les enfants..... | 92 |
| Figure n° 12 | |
| Photo a : Champ de sorgho. Photo b : Champ d'arachide..... | 95 |

| | |
|--|-----|
| Figure n° 13 | |
| Pilage de mil: Activité quotidienne de la femme..... | 97 |
| Figure n° 14 | |
| Photo a : Champ de coton désherbé. Photo b : Champ de coton en herbe..... | 99 |
| Figure n° 15 | |
| Photo a : Le / <u>sukùn</u> /. Photo b: Le/ <u>sèmièn</u> /..... | 104 |
| Figure n° 16 | |
| Photo a: Le / <u>bonbarān</u> /. Photo b : Le / <u>kān</u> /..... | 106 |
| Figure n° 17 | |
| Photo a : Le soc du / <u>kān</u> /. Photo b : Le / <u>tùntùù</u> /..... | 108 |
| Figure n° 18 | |
| Calendrier annuel des activités socio-économiques et culturelles des sanan..... | 115 |
| Figure n° 19 | |
| Pays san du Sud: découpage administratif en 1953..... | 136 |
| Figure n° 20 | |
| Production cotonnière en tonnes de 1936 à 1950: cercles de Tougan et Nouna..... | 148 |
| Figure n° 21 | |
| Production cotonnière (en kg) dans le cercle de Tougan (1937-1945)..... | 148 |
| Figure n° 22 | |
| Prévision coloniale de production des cultures de rente sur 6 ans (en tonnes), après le "Bluff..."..... | 159 |
| Figure n° 23 | |
| Situation céréalière nationale (en tonnes), durant le "Bluff..." (1925-1931)..... | 177 |

| | |
|---|-----|
| Figure n° 24 | |
| Perception de l'impôt dans le cercle de Tougan (en F.CFA) de 1932 à 1945..... | 180 |
| Figure n° 25 | |
| Situation cotonnière nationale (en tonnes) par cercle. Chiffre comparatif pour 1922 et 1925..... | 198 |
| Figure n° 26 | |
| Evolution et variation des différentes cultures vivrières en tonnes dans le secteur de Kougny (1974-11984)..... | 212 |
| Figure n°27 | |
| Accroissement du coton et du sorgho+mil de 1975 à 1984 (en %)..... | 214 |
| Figure n° 28 | |
| Aire cotonnière: Zonage (O.R.D. et Secteurs)..... | 218 |
| Figure n° 29 | |
| Situation de l'épargne (en F.CFA) par année à la C.A.T./A.D.R.TOM. (1980-1987)..... | 253 |
| Figure n° 30 | |
| Pyramide des âges de la population recensée à Koin (en %)..... | 286 |
| Figure n° 31 | |
| Koin: carte de l'occupation des sols en 1958..... | 293 |
| Figure n° 32 | |
| Koin: carte de l'occupation des sols en 1981..... | 294 |
| Figure n° 33 | |
| Organisation de l'unité familiale de Kèpian Ki..... | 309 |
| Figure n° 34 | |
| Organisation de l'unité familiale de Bèrè Lambert Ki..... | 310 |
| Figure n° 35 | |
| Organisation de l'unité familiale de Dikiè Ki..... | 311 |

Figure n° 36

Organisation de l'unité familiale de Anatole Ki.....322

Figure n° 37

Photo a et b : Attelage dans un champ de mil.....326

Figure n° 38

Dispositif de travail d'une association (sarclage ou binage).....328

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 | |
| Variation dialectale en pays san..... | 55 |
| Tableau 2 | |
| Situation des Groupements peul en pays san méridional en 1957..... | 137 |
| Tableau 3 | |
| Situation des fermes pilotes du complexe rizicole de Koungny..... | 170 |
| Tableau 4 | |
| Production cotonnière/village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957. Centre de Toma: Toma Nord et Sud..... | 199 |
| Tableau 5 | |
| Production cotonnière/village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957. Centre de: Yaba Est et Ouest..... | 200 |
| Tableau 6 | |
| Production cotonnière/village en pays san méridional, campagnes 1954 à 1957. Centre de: Koungny..... | 201 |
| Tableau 7 | |
| Evolution de la production cotonnière du secteur de Koungny de 1964 à 1986..... | 205 |
| Tableau 8 | |
| Evaluation des prix d'achats aux producteurs en F.CFA/kg (1970-1982)..... | 208 |
| Tableau 9 | |
| Evolution de la production et variation des différentes cultures commerciales en tonnes (1974-1984)..... | 210 |
| Tableau 10 | |
| Chiffres comparatifs des productions cotonnières et céréalières dans le secteur de Koungny (1974-1984)..... | 213 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 11 | |
| Evolution des prix du matériel d'attelage à la C.A.T./A.D.R.TOM. (en F.CFA) de 1974 à 1990..... | 256 |
| Tableau 12 | |
| Répartition des effectifs des exploitations par quartier..... | 306 |
| Tableau 13 | |
| Rapport U.P.A. (%) et matériels "vivants"..... | 320 |
| Tableau 14 | |
| Répartition des UPA par superficies (en ha) emblavées, selon les types de champs..... | 333 |
| Tableau 15 | |
| Répartition des cultures simples par superficies emblavées (en ha)..... | 334 |
| Tableau 16 | |
| Répartition intra-unité sociale de production des parcelles (en %)..... | 336 |
| Tableau 17 | |
| Répartition des parcelles (en %) par ordre de cultures portées..... | 337 |
| Tableau 18 | |
| Situation des différentes cultures portées sur les 9 unités de production..... | 338 |
| Tableau 19 | |
| Persistence des cultures par parcelle (en %) sur 4 ans..... | 339 |
| Tableau 20 | |
| Rotation des cultures..... | 340 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| AVANT PROPOS..... | I-X |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| PREMIERE PARTIE: LA SOCIETE SAN PRECOLONIALE: ESQUISSE DE LA DYNAMIQUE INTERNE..... | 21 |
| CHAPITRE I..... | 23 |
| Le pays san, aspects géographiques | |
| I.1 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE..... | 23 |
| I.1.1 Situation..... | 23 |
| I.2.2 Découpage administratif..... | 25 |
| I.2 QUELQUES TRAITES PHYSIQUES..... | 28 |
| I.2.1 Climat..... | 28 |
| I.2.2 Pédologie..... | 30 |
| I.2.3 Hydrographie..... | 34 |
| I.2.4 Quelques réalisations hydrauliques au sud du pays san..... | 37 |
| I.2.4.1 <i>Le barrage de Yaba</i> | 37 |
| I.2.4.2 <i>Le barrage de Toma</i> | 38 |
| I.2.4.3 <i>Le barrage de Kougny</i> | 38 |
| I.2.4.4 <i>Les micro-barrages de l'A.F.V.P.</i> | 39 |
| CHAPITRE II..... | 41 |
| La société san, ses hommes, ses activités traditionnelles | |
| II.1 L'ETHNIE SAN : ESSAI DE DEFINITION..... | 41 |
| II.1.1 De la bipartition à l'éclatement..... | 43 |
| II.1.2 L'origine du peuplement..... | 49 |
| II.1.3 Samo, Samogho, San, Sanè: "A chacun son san"..... | 53 |
| II.2 L'ORGANISATION POLITIQUE TRADITIONNELLE..... | 57 |
| II.2.1 La politique interne..... | 58 |
| II.2.1.1 <i>Le village</i> | 59 |

| | |
|--|-----------|
| II.2.1.2 <i>Les structures politiques</i> | 60 |
| II.2.2 Le pays san et ses voisins..... | 62 |
| II.2.2.1 <i>La colonisation mosse</i> | 63 |
| II.2.2.2 <i>L'influence peul</i> | 64 |
| II.2.2.3 <i>L'influence marka</i> | 65 |
| II.2.2.4 <i>L'influence nuna ou lela</i> | 66 |
| II.3 L'ORGANISATION SOCIALE | 68 |
| II.3.1 La stratification verticale..... | 68 |
| II.3.1.1 <i>La fonction du sexe</i> | 68 |
| II.3.1.2 <i>La fonction de l'âge</i> | 69 |
| II.3.2 La stratification horizontale..... | 70 |
| II.3.2.1 <i>La population</i> | 70 |
| II.3.2.1.1 <i>Les Sanan</i> | 70 |
| II.3.2.1.2 <i>Les non-Sanan</i> | 71 |
| II.4 L'UNIVERS RELIGIEUX DES SANAN | 74 |
| II.4.1 Le Dieu suprême et ses intermédiaires..... | 77 |
| II.4.1.1 <i>La terre</i> | 78 |
| II.4.1.2 <i>Les ancêtres</i> | 78 |
| II.4.1.3 <i>Les esprits</i> | 79 |
| II.4.2 L'islamisation en pays san..... | 79 |
| II.5 SITUATION ECONOMIQUE TRADITIONNELLE | 80 |
| II.5.1 Le patrimoine foncier..... | 80 |
| II.5.1.1 <i>L'appropriation du sol</i> | 82 |
| II.5.1.2 <i>La gestion du domaine</i> | 82 |
| II.5.1.3 <i>Modalité de la répartition et de l'usage de la terre</i> | 83 |
| II.5.2 La répartition inter et intra-unité sociale des exploitations..... | 85 |
| II.5.2.1 <i>Les champs collectifs</i> | 86 |
| II.5.2.2 <i>Les champs individuels</i> | 87 |
| II.5.2.3 <i>La gestion de la production</i> | 89 |
| II.5.2.4 <i>Problème de main-d'oeuvre</i> | 91 |
| II.5.3 Les cultures pratiquées..... | 94 |
| II.5.3.1 <i>Les céréales</i> | 94 |
| II.5.3.2 <i>Les produits de cueillette</i> | 100 |
| II.5.3.3 <i>Les plantes condimentaires</i> | 102 |
| II.5.4 Les conditions de la production..... | 102 |
| II.5.4.1 <i>Données technologiques</i> | 103 |
| II.5.4.1.1 <i>Les instruments de défrichage</i> | 103 |

| | | |
|---|---|-----|
| II.5.4.1.2 | <i>Les instruments de semis</i> | 105 |
| II.5.4.1.3 | <i>Les instruments de labour</i> | 105 |
| II.5.4.1.4 | <i>Les instruments de récolte</i> | 107 |
| II.5.4.2 | <i>Les institutions économiques traditionnelles</i> | 109 |
| II.5.4.2.1 | <i>Le /dièn/</i> | 109 |
| II.5.4.2.2 | <i>Le /kônkù/</i> | 110 |
| II.5.4.2.3 | <i>Le /dañ/</i> | 111 |
| II.5.4.2.5 | <i>Le /tuò/</i> | 111 |
| II.5.4.2.6 | <i>Le /kônchè/</i> | 112 |
| II.5.4.3 | <i>Le calendrier agricole</i> | 113 |
| II.5.5 | <i>L'élevage</i> | 116 |
| II.5.5.1 | <i>Le pastoral</i> | 116 |
| II.5.5.2 | <i>Association agriculture-élevage</i> | 117 |
| II.5.5.3 | <i>Problèmes liés à l'élevage</i> | 117 |
| II.5.6 | <i>Autres activités économiques</i> | 119 |
| II.5.6.1 | <i>La chasse</i> | 119 |
| II.5.6.2 | <i>La pêche</i> | 120 |
| II.5.6.3 | <i>L'artisanat</i> | 121 |
| II.5.6.3.1 | <i>Le vêtement</i> | 121 |
| II.5.6.3.2 | <i>La poterie</i> | 122 |
| II.5.6.3.3 | <i>Le travail du cuir</i> | 122 |
| II.5.6.3.4 | <i>La préparation du dolo</i> | 123 |
| II.5.6.3.5 | <i>Autres activités</i> | 124 |
| II.5.7 | <i>Le commerce</i> | 124 |
| CONCLUSION PARTIELLE | | 125 |
| DEUXIEME PARTIE : LA SOCIETE SAN DE 1898 A NOS JOURS: DYANAMIQUEEXTERNE | | 127 |
| CHAPITRE III | | 129 |
| Le pays san méridional et la conquête coloniale | | |
| III.1 LA CONQUETE COLONIALE : QUELQUES DONNEES HISTORIQUES SUR LE PAYS SAN | | 129 |

| | |
|---|------------|
| IV.1.4 Les autres cultures..... | 209 |
| IV.1.4.1 <i>Autres cultures commerciales</i> | 209 |
| IV.1.4.2 <i>Les cultures vivrières</i> | 212 |
| IV.2 LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET LE PAYS SAN MERIDIONAL | 216 |
| IV.2.1 Le Projet Coton Ouest-Volta (P.C.O.V.)..... | 217 |
| IV.2.2 Le Projet de Développement Agricole et le Projet Vivrier Ouest-Volta..... | 219 |
| IV.2.3 Les résultats..... | 221 |
| IV.3 LES INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES EN PAYS SAN MERIDIONAL | 223 |
| IV.3.1 Les institutions étatiques..... | 223 |
| IV.3.1.1 <i>La Formation des Jeunes Agriculteurs (F.J.A.)</i> | 224 |
| IV.3.1.2 <i>Les Centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale (C.R.P.A.)</i> | 226 |
| IV.3.2 Les institutions non étatiques..... | 227 |
| IV.3.2.1 <i>L'Association pour le Développement de la Région de Toma (A.D.R.TOM.)</i> | 227 |
| IV.3.2.2 <i>L'Association Française des Volontaires de Progrès (A.F.V.P.)</i> | 229 |
| IV.3.2.3 <i>L'Office pour le Développement des Eglises (O.D.E.)</i> | 230 |
| CONCLUSION PARTIELLE | 232 |
| | |
| TROISIEME PARTIE : LE PAYS SAN MERIDIONAL AUJOURD'HUI: EVALUATION SOCIOLOGIQUE DE L'IMPACT DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT SUR LES STRUCTURES AGRAIRES | 234 |
| | |
| CHAPITRE V | 236 |
| Méthodes et stratégies de transformation | |
| | |
| U.1 DE LA MISE EN VALEUR COLONIALE AU DEVELOPPEMENT: RUPTURE OU CONTINUITÉ? | 236 |
| U.2 LES METHODES | 237 |
| V.2.1 La vulgarisation..... | 238 |
| V.2.2 L'encadrement..... | 242 |

| | |
|---|----------------|
| U.3 LES STRATEGIES..... | 244 |
| V.3.1 Le crédit..... | 245 |
| V.3.1 Les instances de crédit..... | 245 |
| V.3.1.1.1 <i>La Banque Nationale de Développement (B.N.D)</i> | 246 |
| V.3.1.1.2 <i>La Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.)</i> | 251 |
| V.3.1.1.3 <i>La Caisse Agricole de Toma (C.A.T.)</i> | 252 |
| V.3.2 Les formes de crédit..... | 257 |
| V.3.2.1 <i>Le crédit court terme</i> | 257 |
| V.3.2.2 <i>Le crédit moyen terme</i> | 258 |
| V.3.3. Les problèmes liés au crédit..... | 259 |
| V.3.4 Organisation du monde rural..... | 263 |
| V.3.4.1 <i>Les Groupements Villageois (G.V.)</i> | 264 |
| V.3.4.2 <i>Les Marchés Auto-Gérés (M.A.G.)</i> | 267 |
| V.3.4.3 <i>Les Groupements des Jeunes Agriculteurs (G.J.A.)</i> | 270 |
| V.3.4.4 <i>Les Conseils Villageois de Centre (C.V.C)</i> | 271 |
| V.3.4.5 <i>Les "radio-clubs"</i> | 272 |
| V.3.5 <i>Education et formation de la femme au développement</i> | 273 |
| CHAPITRE VI..... | 276 |
| Caractéristiques sociologiques, démographiques et économiques des exploitations agricoles | |
| VI.1 REDEFINITION DES CONCEPTS OPERATIONNELS DE L'ENQUETE..... | 276 |
| VI.1.1 L'enquête village (guide d'enquête n°1)..... | 277 |
| VI.1.2 L'enquête exploitation (guide d'enquête n°2)..... | 278 |
| VI.1.3 L'enquête parcellaire (guide d'enquête n°3)..... | 282 |
| VI.2 CADRE DE L'ETUDE..... | 284 |
| VI.3 STRUCTURE DU VILLAGE..... | 288 |
| VI.4 APERÇU DU TERROIR VILLAGEDIS..... | 292 |
| VI.5 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITANTS..... | 297 |
| VI.5.1 Répartition par ethnie..... | 297 |
| VI.5.2 Répartition par quartier..... | 298 |
| VI.5.3 Répartition par religion..... | 299 |
| VI.5.4 Les exploitants de culture de rente..... | 300 |
| VI.5.5 Les exploitants de cultures vivrières..... | 301 |

| | |
|--|----------------|
| VI.6 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES..... | 304 |
| VI.6.1 L'âge et le sexe des C.E..... | 304 |
| VI.6.2 Effectifs par exploitation..... | 305 |
| VI.6.3 Etat matrimonial des C.E. et structure sociologique de l'unité de production..... | 312 |
| VI.6.4 Mouvement des "actifs" masculins par exploitation..... | 313 |
| VI.6.5 Formation scolaire et pratique..... | 314 |
| VI.7 LA TENURE FONCIERE..... | 316 |
| VI.7.1 Les modes d'acquisition de la terre..... | 316 |
| VI.7.2 Relation entre tenure foncière et système de production..... | 317 |
| VI.8 LE NIVEAU D'EQUIPEMENT..... | 319 |
| VI.8.1 Répartition des exploitations agricoles selon le cheptel bovin et ovin..... | 319 |
| VI.8.2 Situation du matériel "mort" et le mode d'acquisition..... | 321 |
| VI.8.3 Répartition des exploitations selon le mode de travail..... | 323 |
| VI.9 TECHNIQUES CULTURALES..... | 324 |
| VI.9.1 Technique de défrichage..... | 325 |
| VI.9.2 Le labour..... | 325 |
| VI.9.3 Les semis..... | 327 |
| VI.9.4 Le sarclage et l'entretien des plantes..... | 330 |
| VI.10 LE SYSTEME DE CULTURE EN PAYS SAN..... | 332 |
| CHAPITRE VII..... | 343 |
| Perspectives | |
| VII.1 SORGHO ET DEVELOPPEMENT DU COTON ET DEVELOPPEMENT: LA QUESTION DE L'INNOVATION..... | 343 |
| VII.1.1 La régression de la culture cotonnière..... | 344 |
| VII.1.2 Le repli vers les cultures vivrières..... | 347 |
| VII.2 VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT..... | 350 |
| VII.2.1 Des marchands de l'innovation..... | 351 |
| VII.2.2 Des sources de financement par les paysans..... | 354 |
| VII.2.3 Des groupements villageois pour ou contre le développement?..... | 359 |
| CONCLUSION PARTIELLE..... | 362 |

| | |
|--|-----|
| CONCLUSION GENERALE | 363 |
| <i>Pourquoi une approche anthropologique du développement?</i> | 364 |
| <i>De la localité</i> | 365 |
| <i>De la globalité</i> | 366 |
| <i>L'interaction entre le local et le global</i> | 366 |
| <i>Une agriculture en crise</i> | 367 |
| ANNEXES | 369 |
| <i>Annexe I</i> | 370 |
| <i>Annexe II</i> | 378 |
| <i>Annexe III</i> | 383 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 385 |
| I. Documents d'archives | 386 |
| II. Sources orales | 388 |
| III. Ouvrages généraux | 389 |
| IV. Autres documents | 402 |
| TABLE DES FIGURES | 407 |
| TABLE DES TABLEAUX | 411 |
| TABLE DES MATIERES | 413 |